



LETTRES MEMOIRES, ET NEGOCIATIONS

DE MONSIEUR LE

COMTE D'ESTRADES,

Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrêtienne en Italie, en Angleterre, & en Hollande, depuis l'année 1637. jusqu'à l'année 1668. inclusivement.

Dans lesquelles sont compris

L'ACHAT DE DUNKERQUE,

Fait en l'An 1662.

Et plusieurs autres Piéces curieuses.

Divisées en six Volumes.



LETTRES, MEMOIRES, ET NEGOCIATIONS DE MONSIEUR LE COMTE D'ESTRADES,

Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrêtienne, en Italie, en Angleterre, & en Hollande.

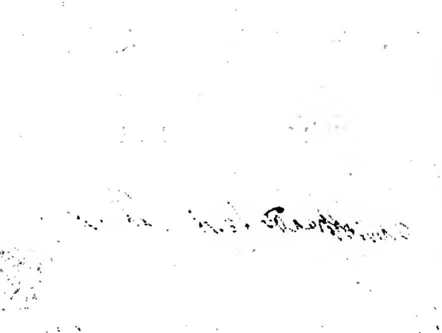
TOME PREMIER.

Contenant les Années 1637. jusqu'à 1662. inclusivement.

A LA HAYE,

Chez ABRAHAM DE HONDT.

M. DCC. XIX.



LETTRES, MEMOIRES, ET NEGOCIATIONS

DE MONSIEUR LE

COMTE D'ESTRADES,

Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrêtienne, en Italie, en Angleterre, & en Hollande.

TOME PREMIER.

Contenant les Années 1637. jusqu'à 1662. inclusivement.

A LA HAYE,
Chez ABRAHAM DE HONDT.
M. DCC. XIX.

A

MONSEIGNEUR

GEORGE GUILLAUME,

BARON

DE

HOHENDORFF,

Colonel des Cuiraſſiers, au Service de Sa Majeſté Impériale & Catholique, Gouverneur de la Ville & de la Châtellenie de Courtrai, & Commandant des Gardes à Cheval de Son Alteſſe Sereniſſime le Prince EUGENE DE SAVOYE, *Gouverneur des Païs-Bas, &c.*



MONSEIGNEUR,

Perſonne n'ignore le juſte mépris, dans lequel ſont tombées

 les

les Dédicaces. Les unes, en loüant trop, ne loüent point du tout, & les autres, enflées d'Eloges abſolument faux, couvrent de confuſion, & l'objet des loüanges, & leur Auteur. Cette vérité rend très épineuſe & de difficile exécution, l'entrepriſe de dédier un Livre à un homme d'un vrai mérite, qui court riſque de paſſer pour faux, dès qu'on s'efforce à le faire valoir dans une Epitre Dédicatoire. Il me paroit cependant, MONSEIGNEUR, que je dois être à cet égard dans un moindre embarras qu'un Bel-Eſprit de profeſſion. Je puis eſpérer de faire une Dédicace bonne & ſenſée, parce que n'ayant

point une reputation d'Auteur à ſoutenir, je ne ſuis pas obligé de la faire belle & brillante. Heureux dans cette occaſion par mon incapacité, je ne ſuis pas en état de me ſervir de ces tours délicatement flateurs, qui étant ſi propres a pallier le vice, & à ménager un air d'habileté à l'ignorance, ſeroient ici entiérement déplacez. Je ſuis forcé, quand je veux rendre Juſtice à un mérite éclatant, de me contenter d'une expoſition naïve, & le dépeindre avec cette ſimplicité, qui convient ſi bien à la candeur, & dans laquelle la vérité trouve ſa plus noble parure.

Qui pourra me ſoupçonner

d'adulation, MONSEIGNEUR, quand je dis d'une maniére directe, & un peu grossiére, que je révere en Vous un Homme de qualité; attaché inviolablement aux devoirs, que lui impose son Illustre naissance, sans être fier des avantages & des droits qu'elle lui procure; un Admirateur sincére, un Bienfaiteur zélé des vertus & des talents; un Officier distingué, & curieux, qui a sçû sauver de ses occupations importantes le loisir nécessaire pour cultiver & pour former son goût naturel pour les Sciences; un Homme de Lettres, qui n'a épargné ni soins ni dépenses, pour amasser une Bibliothéque tellement nom-
breu-

breuſe, & bien choiſie, qu'à peine en trouveroit-on une pareille entre les mains d'aucun Seigneur particulier; Collection impayable, qui fait l'Eloge de ſon Maître, & qui feroit la Satyre d'un poſſeſſeur ignorant. En un mot, qui pourra me ſoupçonner de flaterie, quand j'oſe dire, MONSEIGNEUR, que je reſpecte en Vous une perſonne honorée de l'eſtime & de la confiance du plus grand & du plus humain de tous les Héros, de l'invincible Prince EUGENE.

Je n'ignore pas, MONSEIGNEUR que le Caractére que j'ai l'audace de tracer ici d'une Perſonne comme Vous, ne brille pas par un ſeul trait qui ſoit nou-

veau; aussi n'est ce pas mon intention; je ne songe qu'à rendre un Homage public aux Qualitez qu'on estime & qu'on chérit en Vous, dans tous les Païs où Vous paroissez; je dis plus, je me fais un devoir de mettre mes Eloges au niveau de vôtre Modestie, & de parler de Vous comme un homme raisonnable, qui possede un Mérite semblable au vôtre, est obligé de penser de lui même. Un tel homme est persuadé qu'il se doit la justice, qu'il rend avec plaisir aux autres, mais par une timidité prudente, il arrête son estime pour lui même, en deça de l'exacte vérité, pour ne pas tomber dans le malheur ordinaire de la pousser au delà de ses justes bornes. Je

Je m'attends, MONSEIGNEUR, à une foule de Critiques, que s'attirera ma Dédicace, mais je prévois, que ce feront des Critiques, auxquelles ces fortes d'Ouvrages ne font guéres exposez. On trouvera mince & decharné le Panégyrique, que je me fuis hazardé de faire de vos Vertus & de vôtre Capacité. On y fuppléera à l'envi, & tous ceux, qui ont l'avantage de Vous connoître, travailleront, pour ainfi dire, à perfectioner mon Epitre Dédicatoire. Je plierai avec plaifir fous de pareilles attaques; je conviendrai avec la plus grande fatisfaction de la jufteffe d'efprit de mes Cenfeurs, mais je ne me repentirai pas de ma faute:

trop content, MONSEIGNEUR, ſi par un effet de votre bonté ordinaire Vous daignez recevoir le foible temoignage, que je Vous donne ici de la vive reconnoiſſance, ou m'engagent pour toute ma vie la Protection, dont Vous voulez bien me favoriſer, & les Bienfaits eſſentiels, dont Vous m'avez comblé de la maniere du Monde la plus deſintereſſée. Je ſuis avec un profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Vôtre très humble & très obéïſſant Serviteur,

ABRAHAM DE HONDT.



AVIS DU LIBRAIRE.

JE n'arrêterai point ici long-tems le Lecteur. C'est aux Auteurs à faire de longues Préfaces. Ils en ont desormais aquis le Privilege. Pour les Libraires, ils doivent se contenter d'un simple Avertissement sur leur Edition, & l'on ne peut avec justice leur en demander davantage. D'ailleurs le Livre que je donne au Public, n'a besoin ni de mes excuses, ni de mes recommandations. Ce sont les

Lettres & les Mémoires d'un des principaux Ministres que le Roi Très-Chrêtien ait jamais employé en Italie, auprès du Roi d'Angleterre, de Leurs Hautes Puissances & d'autres Etats. Ce sont les ordres & les instructions qu'il recevoit immediatement de Sa Majesté, ou par le canal de Messieurs les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, de Monsieur de Lionne & d'autres Ministres d'Etat. Un Présent de cette nature porte sa recommandation avec soi, & doit être bien reçû du Public. Le Cabinet de France a passé jusqu'ici pour impénétrable. Les plus habiles Négociateurs ont fait d'inutiles ef-

efforts pour découvrir ce qui s'y passoit. Le secret y a toûjours été si bien observé, que l'on n'en a presque jamais rien sçû, que ce que le Roi ne s'est pas soucié d'en cacher. Ici on le verra entierement ouvert, du moins à l'égard des affaires dont le Comte d'Estrades étoit chargé, & pour le tems de sa Négociation. On y verra le Prince s'expliquer à son Ministre dans toute la confiance qu'il croyoit devoir à son zéle; & le Ministre informant son Prince avec toute la liberté que cette confiance pouvoit lui permettre. On ne croyoit pas en France, lorsque toutes ces Lettres s'écrivoient, qu'elles seroient un jour ren-

renduës publiques; si on l'avoit prevû, on s'y seroit aparemment expliqué en d'autres termes, sur tout en quelques endroits; mais c'étoit à quoi l'on songeoit le moins, & bien loin d'y vouloir déguiser ses pensées, on croyoit ne les pouvoir expliquer trop clairement.

Au reste, j'ai ajouté, à ce Recueil plusieurs Traitez qui n'ont pas été faits par le Comte d'Estrades. Entr'autres le Traité d'Amitié, de Confédération & de Commerce, qui se fit le 27. Avril 1662. entre Sa Majesté Très-Chrêtienne & Leurs Hautes Puissances. On verra par la Lecture du Livre, que c'est sur l'exécution de ce Traité que

que roulent les prémiéres Négociations du Comte d'Estrades en Hollande. Je l'ai donc mis à la tête du second Volume, comme le fondement de ces Négociations ; & je crois que le Lecteur me sçaura bon gré de lui épargner la peine de l'aller chercher ailleurs. Les autres ne sont pas moins essentiels à la Negociation que celui-là. Naturellement ils ne devoient point en être séparez, & c'est aussi la seule raison qui m'a porté à les y inserer. Enfin j'ai crû devoir faire part au Public d'une Lettre fort curieuse, que le Comte d'Estrades écrivit à Loüis XIV. en 1672. pour le féliciter sur les conquêtes qu'il avoit*

* A la fin du prémier Volume.

avoit faites en Hollande, & pour lui communiquer les moyens de se rendre entiérement maître des Provinces-Unies. Le conseil qu'il y donne de s'emparer de Muyden, où sont les Ecluses, eut, si on l'avoit suivi, procuré au Roi la conquête de la Province de Hollande, mais on ne s'en avisa que lorsqu'il ne fût plus tems, parce que le Prince d'Orange y mit Garnison. Voici un petit Eloge du Comte d'Estrades tiré de l'Histoire Généalogique de France du P. Anselme.



ELOGE

DU

COMTE D'ESTRADES.

GOdefroi Comte d'Eſtrades ; Chevalier des Ordres du Roi, Viceroi de l'Amérique, Gouverneur de Dunkerque & de la perſonne de Monſ. le Duc de Chartres, Maire perpetuel de Bordeaux, fit ſes prémiéres campagnes en Hollande à l'âge de 19. ans, au ſortir de Page du Roi. Il s'acquit par ſa bonne conduite & ſon courage, dont il donna des preuves en pluſieurs occaſions, l'eſtime du Prince d'Orange, qui lui donna le commandement du Régiment de Candale. Le Roi l'employa enſuite en diverſes occaſions près des Etats; lui fit faire pluſieurs voyages vers le Landgrave de Heſſe

&

& les autres Princes de l'Empire, en Piémont & ailleurs; lui donna de l'emploi dans la grande Armée envoyée en Allemagne ſous le commandement du Cardinal de la Valette, où il fût fait Maréchal de Camp. Il eût commiſſion pour traiter du ſecours par Mer, que les Etats accordérent pour le ſiége de la Ville de Dunkerque, qui fût priſe; & eut divers autres emplois honorables près des Princes Etrangers, & vers les Ambaſſadeurs qui traitoient de la Paix à Munſter. Il fût de là commander à Portolongone & à Piombino, & ſervit dans l'Armée d'Italie ſous le Prince de Modene; eut commiſſion en 1649. pour commander à Dunkerque & Forts en dépendans, en l'abſence du Maréchal de Rantzaw. Ce Maréchal étant mort, il fût pourvû du Gouvernement de cette Ville le 4. Octobre 1650. ſervit la même année de Lieutenant Général en l'Armée de Flandre ſous le Maréchal de Praſlain;

fût

fût établi Maire perpetuel de la Ville de Bourdeaux en 1653. & Lieutenant Général pour le Roi en toute la Province de Guienne le 8. Mai 1655. avec pouvoir d'y commander sous le Prince de Conti. Le Roi l'envoya son Ambassadeur en Angleterre en 1661. où il soûtint avec beaucoup de fermeté les prérogatives de la Couronne dans l'affaire du Baron de Watteville; passa de là en Hollande en la même qualité, où il conclut le Traité de Bréda. En reconnoissance de tant de services signalez le Roi le nomma Chevalier de ses Ordres à la promotion de l'Année 1661. l'honora de la Dignité de Maréchal de France le 30. Juillet 1675. & le fit la même année le prémier de ses Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires aux Conférences de Nimegue pour la Paix générale, qu'il conclut avec beaucoup de gloire & de satisfaction en 1678. En 1685. il fût fait Gouverneur de la personne de M. le Duc de Chartres,

dont

dont il s'acquita avec honneur jusques à sa mort, arrivée à Paris le 26. Fevrier 1686. à l'âge de 79. ans. Il est enterré à Saint Eustache dans un caveau, vis-à-vis la Chapelle de la Vierge. M. le Maréchal d'Estrades étoit fils de François d'Estrades, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Gouverneur de la Ville & Duché de Vendôme, &c. mort en 1654.

INSTRUC-



INSTRUCTION
DE
Monseigneur le Cardinal de Richelieu pour M. le Comte d'Estrades, s'en allant de la part du Roi en Angleterre. A Ruël le 12. Novembre 1637.

LA confiance que j'ai dans la capacité, fidelité, & affection de M. le Comte d'Estrades, m'a porté de le proposer au Roi, pour aller en Angleterre de la part de Sa Majesté, afin de disposer le Roi d'Angleterre, à ne donner pas de secours aux Places de la Côte de Flandre, en cas que le Roi & Monsieur le Prince d'Orange en attaquent quelqu'une pendant cette Campagne.



Et afin que le Comte d'Estrades soit informé de toutes choses, pour mieux exécuter les intentions du Roi: il sçaura que Mademoiselle de Chevreuse ayant aigri l'Esprit de la Reine d'Angleterre contre moi, & m'ayant mis mal avec Elle par de faux raports, conformes aux maniéres d'agir malicieuses de cette Femme. Il fau-

faudra préssentir en quels sentimens la Reine d'Angleterre sera pour moi avant de se déclarer, & en cas que le Comte d'Estrades les trouve favorables, il lui rendra ma Lettre, qui lui fera connoître le désir que j'ai de rentrer dans ses bonnes graces, & de faire tout ce qu'elle désirera de moi pour ses intérêts. Mais si ledit Sieur Comte d'Estrades n'y trouve pas de disposition, il lui rendra la Lettre du Roi seulement, qui est en Créance sur lui, & lui dira en même tems, que le Roi ayant une confiance entiére en son Amitié, s'adresse à elle pour disposer le Roi d'Angleterre de lui promettre de ne pas donner de secours avec sa Flote aux Places de la Côte de Flandre, en cas que le Roi les attaque conjointement avec ses Alliez.

Si elle paroît être en disposition d'accorder au Roi ce qu'il demande, il faudra lui témoigner de sa part, qu'elle obtiendra de Sa Majesté pour Elle & le Roi son Mari, tout ce qu'elle désirera, & même il y ajoûtera, qu'il sera avoué de moi de la passion que j'ai de la servir, & de détruire par mes actions tous les mauvais offices que Madame de Chevreuse m'a rendus auprès d'Elle.

Si la Reine d'Angleterre veut entrer en quelque accommodement, après cette seconde tentative, il lui dira, qu'Elle n'a qu'à lui donner par écrit ce qu'Elle désire, & qu'il me dépêchera tout aussi-tôt un Courier pour me faire savoir ses sentimens.

Le Comte d'Estrades sçait, comme M. le Prince d'Orange s'est expliqué par M. de Vosbergen, Ambassadeur Extraordinaires des Etats, qu'il

qu'il ne pouvoit s'engager au dessein d'attaquer Gravelines & Dunkerque tout ensemble, s'il n'étoit assûré que le Roi d'Angleterre ne secoureroit pas les Places de la Côte de Flandre. Ainsi qu'il est de la derniére importance que cette Négociation ne tire pas de long, & de sçavoir à quoi le Roi doit s'en tenir. Comme les Etats ont les mêmes intérêts que Sa Majesté d'être éclaircis là-dessus, le Sieur de Vosbergen partira en même tems que le Comte d'Estrades, pour se rendre à Londres, & parler au Roi d'Angleterre sur le même sujet.

Le Sieur Comte d'Estrades me dépêchera un Courier, aussi-tôt qu'il aura parlé au Roi & à la Reine d'Angleterre. Il donnera part de son arrivée à M. de Belliévre, Ambassadeur du Roi, & lui communiquera ses Instructions, afin d'agir selon les conjonctures présentes, & les dispositions de la Cour d'Angleterre.

L E T T R E

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. De Londresce 24. Novembre 1637.

MONSEIGNEUR,

Je suis arrivé le 19. de ce mois à Londres, après avoir essuyé une furieuse Tempête, & touché sur le Banc, apellé Gouin, où nôtre

Vaiſſeau a penſé ſe briſer, mais un coup de Mer, & le grand Vent nous a fait paſſer heureuſement par deſſus le Banc, & nous avons gagné la Rade des Dunes, où j'ai pris la Poſte, & ſuis arrivé le même jour à Londres.

J'ai été deſcendre chez M. de Belliévre, Ambaſſadeur du Roi, & lui ai communiqué mon Inſtruction, ſuivant les ordres que j'en ai reçûs de Vôtre Eminence. Il m'a dit, que je trouverois la Reine d'Angleterre bien aigrie contre Votre Eminence, & qu'il eut hier une longue converſation avec Elle, qui fut ſi aigre que la Reine lui dit en le quittant, qu'Elle ne feroit jamais de vos Amies.

Nous ne laiſſâmes pas de reſoudre que Monſieur l'Ambaſſadeur iroit le lendemain chez Madame Civet, qui eſt une des prémiéres Femmes de Chambre de la Reine, Fille de ſa Nourice, qui eſt très bien avec Elle, & des intimes Amies de M. l'Ambaſſadeur, & qu'il la prieroit de parler à la Reine, pour lui dire que j'étois arrivé, & que je ſouhaiterois avoir une Audience de Sa Majeſté avant de rendre la Lettre du Roi au Roi d'Angleterre.

Madame Civet, pria M. l'Ambaſſadeur d'attendre dans ſa Chambre, juſqu'à ce qu'elle eût vû la Reine, elle revint un quart d'heure après, & lui dit que la Reine feroit bien aiſe de me voir auſſi-tôt après ſon diné.

Je ne manquai pas de m'y rendre, & après lui avoir rendu la Lettre du Roi, je lui dis, que Sa Majeſté m'avoit commandé de la voir avant de rendre ſa Dépêche au Roi d'An-

d'Angleterre, étant bien aise d'obtenir par son entremise les choses qu'il désire, & de lui en avoir à Elle seule toute l'obligation, que j'avois ordre de Vôtre Eminence de l'assûrer de ses respects & obeïssances, & des sentimens où Vôtre Eminence étoit, de lui rendre ses services dans toutes les occasions qui s'en présenteroient.

La Reine me répondit, qu'Elle étoit mieux informée des intentions de Vôtre Eminence pour ce qui la regarde, que vous n'étiez pas de ses Amis, & qu'Elle ne désiroit rien de Vôtre Eminence.

Je lui repliquai, que je voyois avec bien du regret qu'une aussi grande Reine, & aussi éclairée qu'Elle étoit ajoutât foi aux faux raports qu'on lui avoit faits contre la personne de Vôtre Eminence, que je n'aurois pas de peine à la détromper, si Elle avoit la bonté de s'ouvrir à moi des plaintes qu'Elle fait de Vôtre Eminence, & que je lui ferois voir clairement, que la haine particuliere de certaines personnes jalouses des grandes qualitez que Vôtre Eminence possede, & peut être de l'estime que Sa Majesté en feroit, si Elle connoissoit bien les véritables sentimens où vous êtés de la servir & de l'honorer, a produit tous les mauvais offices qu'on vous a rendus auprès d'Elle.

Elle m'a dit, qu'elle ne demandoit aucun éclaircissement là-dessus, & qu'Elle savoit a n'en pas douter que vous n'étiez pas de ses Amis.

Lorsque je vis une réponse si séche aux honêtetez que je lui faisois de la part de

Vôtre Eminence, je ne lui rendis pas la Lettre que Vôtre Eminence lui écrivoit.

La Reine d'Angleterre me dit ensuite, que le Roi lui mandoit, que je lui dirois le sujet de mon voyage, surquoi je lui repliquai, que le Roi ayant une confiance entiére en son Amitié, il espéroit par son entremise, que le Roi d'Angleterre ne lui apporteroit ni aux Etats aucun empêchement dans les desseins qu'ils pourroient avoir sur les Places de la Côte de la Flandre, Sa Majesté la priant d'obtenir du Roi d'Angleterre, qu'il demeurât Neutre en cas que les entreprises de Guerre tournassent de ce côté-là cette Campagne.

La Reine me dit, qu'Elle ne se mêloit guéres des affaires de cette nature; mais que pour faire plaisir au Roi, Elle en parleroit au Roi son Mari, & que je revinse la trouver à cinq heures.

Ce qu'ayant fait, Elle me fit apeller & me dit, que j'avois été cause qu'Elle avoit reçû une bonne reprimande, pour avoir proposé au Roi d'Angleterre de rester Neutre, & de laisser attaquer les Côtes de Flandre, & que je pouvois aller trouver le Roi, qui m'attendoit à six heures. En effet, le Maître des Cérémonies m'attendoit dans l'Antichambre. Je jugeai bien par la réponse froide que la Reine me fit, que la Résolution étoit déja prise par le Roi d'Angleterre, de refuser la demande du Roi.

Je fus reçû fort civilement du Roi d'Angleterre, je lui parlai conformement aux Ordres que j'ai reçû de Vôtre Eminence & lui représentai tous les avantages qui lui revien-

droient

droient d'une étroite liaison avec le Roi, en lui accordant sa demande, dont il tireroit une grande utilité, aussi bien que ses Sujets, étant Maître de la Mer pour fournir les choses nécessaires pour la subsistance des Armées de Sa Majesté ce qui apporteroit beaucoup d'argent en Angleterre, que par la Neutralité que le Roi lui demande, tout le Commerce se feroit par ses Vaisseaux, tant dans nos Armées que dans celles d'Espagne, & même dans toutes les Villes des Païs-Bas. Que Votre Eminence m'avoit commandé de l'assûrer qu'elle contribueroit tout ce qui dépendroit d'Elle pour maintenir une bonne Union, & une Amitié entre le Roi & lui, & même à porter Sa Majesté à lui donner des secours contre ceux de ses Sujets qui pourroient être mal intentionnez contre sa Personne.

Il me répondit, que tout ce qu'il pourroit faire pour témoigner au Roi combien il désiroit son Amitié il le feroit, pourvû que ce que Sa Majesté lui demanderoit ne fût pas préjudiciable à son honneur, à son intérêt, & à son Royaume; ainsi qu'il arriveroit, s'il permettoit que le Roi ou les Etats attaquassent les Places Maritimes de la Côte de Flandre: qu'afin de les pouvoir secourir, il tiendroit une Flote aux Dunes en état d'agir avec quinze mille hommes prêts à faire passer en Flandre, en cas de besoin, qu'il remercioit Votre Eminence de ses offres & civilitez, qu'il n'avoit pas besoin de secours pour châtier ses Sujets qui manqueroient à leur devoir, leur punition étant assûrée par son Autorité, & par les Loix d'Angleterre.

Je lui dis, que je rendrois compte à Sa Majesté de sa Réponse, & que j'espérois qu'il feroit réflexion avant mon départ aux offres que je lui avois fait de la part du Roi, & aux avantages qu'il pourroit retirer d'un engagement tel que celui que je lui offrois de la part de Sa Majesté, qui seroit soûtenu du credit de Vôtre Eminence, & d'un véritable désir de le servir.

Voilà Monseigneur, tout ce qui c'est passé, qui marque beaucoup d'éloignement dans les Esprits du Roi & de la Reine d'Angleterre, à prendre aucune liaison d'Amitié avec le Roi

Je dois aussi rendre compte à Vôtre Eminence de ce que j'ai apris dans le peu de tems que j'ai été ici.

J'ai eu deux Conversations de plus de trois heures avec un Ministre d'Ecosse, appellé Mobel, & un Seigneur nommé Gourdon. Le Ministre, qui est un esprit plain de feu & violent, m'a dit qu'il étoit à Londres depuis trois semaines sans avoir pû avoir Audience du Roi, quoi qu'il y soit vénu pour lui donner des Avis très importans, & lui découvrir des Caballes qui se font contre sa personne & son service, qu'il est sur le point de s'en retourner, & qu'il est assûré que l'Ecosse s'accommodera avec les Mécontens d'Angleterre. Gourdon, qui est Député de la Noblesse, ne m'en a dit pas moins; Vôtre Eminence y fera les réflexions qu'elle jugera être nécessaire par sa grande prudence, & les lumiéres qu'elle a dans les affaires. La Conjoncture présente paroissoit être

être bien favorable pour embarasser le Roi d'Angleterre.

Monsieur de Vosbergen a été si fatigué de la Mer qu'il en est tombé malade, & n'a pu agir. Il a dépêché un Courier à Monsieur le Prince d'Orange, pour le prier de lui accorder son Congé pour retourner en Hollande. Je suis,

MONSEIGNEUR,

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Cardinal de Richelieu à Mr. le Comte d'Estrades. De Ruël le 2. Decembre 1637.

MONSIEUR,

J'ai reçû vôtre Dépêché du 24. du mois passé, j'ai rendu compte au Roi de tout ce que vous me mandez. Il a été fort satisfait de vôtre conduite dans les deux conversations que vous avez eûes avec le Roi & la Reine d'Angleterre. Il étoit à propos & avantageux pour le Service du Roi de découvrir leurs sentimens. Ils nous eussent fort embarassé s'ils avoient eu l'adresse de les déguiser.

Je profiterai de l'avis que vous me don-

nez pour l'Ecosse, & ferai partir l'Abbé Chambre mon Aumônier, qui est Ecossois de Nation, pour aller à Edimbourg attendre les deux personnes que vous me nommez pour lier quelque Négociation avec eux, l'année ne se passera pas que le Roi & la Reine d'Angleterre ne se repentent d'avoir refusé les Offres que vous leur avez faites de la part du Roi, vous avez si bien agi dans votre Emploi, que le Roi vous a choisi pour aller trouver Monsieur le Prince d'Orange, & conclurre avec lui le Traité de Campagne, Monsieur de Chavigni vous en envoye le pouvoir par ce Courier, il faut faire tout votre possible pour porter le Prince d'Orange à attaquer Anvers, & lui promettre que le Roi attaquera St. Omer. Si Dieu benit nos desseins, le Roi n'aura pas sujet de regretter le refus qu'on a fait en Angleterre de ses Offres, vous ne pouviez mieux parler ni mieux répondre au Roi d'Angleterre sur mon sujet. On connoîtra bien-tôt qu'on ne me doit pas mépriser. Si vos deux Amis d'Ecosse sont encore à Londres, dites leur qu'ils prennent confiance à ce que l'Abbé Chambre leur dira, & leur donnez une Lettre pour rendre de votre part audit Abbé, afin qu'il les connoisse par ce signal. Vous avez rendu un grand service au Roi, d'avoir découvert ces deux hommes, assûrez les de mon affection & de ma protection.

Prenez congé du Roi d'Angleterre aussitôt que vous aurez reçu cette Dépêche & partez pour Hollande. Monsieur de Bullion m'a assûré qu'il vous envoyoit une Lettre de change

change de six mil Ecus pour votre voyage, soyez persuadé de l'estime & de l'amitié que j'ai pour vous.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. De la Haye le 22. Décembre 1637.

MONSEIGNEUR,

Ayant apris à Rotterdam, que M. le Prince d'Orange étoit à Honslaerdyk, j'ai été l'y trouver sans passer à la Haye. Ce lieu étant beaucoup plus commode pour l'entretenir, je lui ai rendu compte de tout ce qui s'est passé entre le Roi d'Angleterre & moi, touchant les Offres que je lui ai faites de la part du Roi.

Je lui dis ensuite, que le Projet de l'attaque des Places de la Côte de Flandre ne se pouvant entreprendre par le refus que le Roi d'Angleterre faisoit d'y consentir; Sa Majesté & Votre Eminence m'envoioient vers Son Altesse, pour conférer avec Elle d'un nouveau Projet pour la Campagne. Et que Votre Eminence m'avoit commandé de lui dire, que le Roi & Elle attendroient de savoir ses sentimens avant de prendre aucune Résolu-

tion d'attaque de Place, je remarquai qu'il fut très satisfait de cette Civilité de la part de Votre Eminence, & lui préſentai la Lettre du Roi, & mon Pouvoir qu'il trouva en bonne forme.

Il me dit que le tems étoit beau pour ſe promener dans ſon Parc, & me commanda de me mettre dans ſon Caroſſe auprès de lui, & ordonna que perſonne n'y entrât, & fit même retirer les Officiers & Gentilshommes qui étoient à Cheval près des Portiéres, afin qu'on ne pût entendre ce que nous dirions.

Il me témoigna être obligé à Votre Eminence de la confiance qu'Elle prenoit en lui, touchant ce choix des deſſeins de la Campagne, qu'il falloit en avoir de grands pour répondre à la bonne opinion que le Roi & Votre Eminence avoient de lui; & pour cet effet il déſireroit ſavoir qu'elle Place Votre Eminence ſouhaiteroit qu'il attaquât. Je lui répondis, qu'il n'étoit pas néceſſaire de dépêcher un Courier vers Votre Eminence pour s'éclaircir de ſon ſentiment ſur ce ſujet, & que je ferois avoüé de ce que je lui avançois, qui eſt que Votre Eminence le croyant le prémier & le plus grand Capitaine de l'Europe, Elle ne voyoit qu'une ſeule place digne de ſa reputation & de ſa grande expérience, qui eſt Anvers.

Surquoi il me répondit ainſi, nous n'avons pas aſſez d'Infanterie pour aſſiéger une ſi grande Place, il faut trois grands Quartiers, l'Eſcaut a une lieuë de large, il faut paſſer le Berg-op-Zoom, à la Digue de Calo, trois lieuës de Païs perdu à Marée Baſſe avec

avec un Corps de dix mille hommes ſur la Digue, & attaquer les Forts de Calo & de Verbroek, pour être maître de la tête de Flandre, ſans que ce Corps puiſſe être ſecouru de nôtre Armée avant vingt-quatre heures: enſorte que de ſi grandes difficultez ne ſe peuvent ſurmonter qu'avec de grandes dépenſes.

Je lui repliquai, que toutes les difficultez qu'il me repréſentoit, n'étoient pas égales à celles des Siéges de Boiſleduc, qu'il avoit bien ſurmontées ſeul contre les Armées de l'Empereur & des Eſpagnols jointes enſemble, que préſentement il étoit plus fort qu'en ce tems-là, ayant le Roi & Votre Eminence dans ſes intérêts & dans la Cauſe Commune, qu'il ne regardât pas à la dépenſe pourvû qu'il la réglât au néceſſaire, que je l'aſſûrois que Votre Eminence avoit tant d'eſtime & d'amitié pour lui qu'elle feroit un effort auprès du Roi, pour lui faire accorder une ſomme conſidérable, afin de lui donner moyen d'augmenter ſa Gloire.

Il fut quelque-tems ſans me répondre, puis il me dit; il faut dormir là-deſſus, le ſujet en vaut la peine, & nous recommencerons demain à parler de cette affaire.

Le reſte de la journée ſe paſſa en choſes indifférentes, il me fit voir les Bâtimens qu'il fait faire, me mena dans la Gallerie des Peintures, & me montra ſes beaux meubles ſans qu'il me parla d'aucune affaire le reſte de la journée.

Le lendemain matin il m'envoyât chercher par Lanois, ſon prémier Valet de Chambre,

je le trouvai dans son Cabinet avec la Carte du Païs d'Anvers, & de la Terre de Flandre, & comme je l'abordois, vous me voyez, dit-il, considérer un Païs bien difficile à y entrer & à s'y maintenir, les Ennemis y ayant toujours une Armée, mais vous m'avez persuadé, en me disant que M. le Cardinal m'assistera, & je vous envoye chercher, pour vous dire que par dessus le million que le Roi donne tous les ans aux Etats pour un Subside réglé, j'aurai besoin encore de deux cent mille Ecus de plus pour les employer à la levée de quatre nouveaux Régimens d'Infanterie. Il faut aussi, me dit-il, que le Roi s'oblige d'attaquer une grande Place dans le même tems que j'attaquerai Anvers, afin de séparer les Forces des Ennemis, je lui repliquai que Cambray étoit une grande Place ou Douay, il me dit que les Espagnols les abandonneroient pour aller à lui, mais qu'il en connoissoit une plus grande, & qui leur étoit plus chere, & me nomma St. Omer, je lui dis que c'étoit une Place imprenable par sa Situation entourée de Marais, dont les secours étoient faciles par les Riviéres qui sortent de Gravelines, Bergue & Dunkerque, & qui entrent dans les Marais, que ces Places étant fournies de quantité de Bâteaux, les secours étoient assûrez d'entrer dans la Place. Mais que je dépêcherois un Courier dès aujourd'hui à Votre Eminence, pour l'informer de tout ce que Son Altesse m'avoit dit, & que j'étois assûré que Votre Eminence feroit toutes choses possibles pour faire agréer au Roi la Demande de Son Altesse. Voi-

Voilà, Monseigneur, tout ce qui s'est passé dans cette seconde Audience, surquoi j'attendrai les Ordres de Votre Eminence pour conclurre le Traité de Campagne, toutes choses étant bien disposées selon ses intentions.

J'ajoûterai que M. le Prince d'Orange m'a dit, qu'il me feroit donner des Commissaires lorsqu'il seroit de retour à la Haïe, pour traiter du renouvellement du Traité, ainsi qu'on a fait toutes les années sans nommer aucune Place, en attendant que la Réponse de Vôtre Eminence soit arrivée. Je suis, &c.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal de Richelieu à Monsieur le Comte d'Estrades. De Ruël le 6. Janvier 1638.

MONSIEUR,

On ne peut mieux servir le Roi que vous faites, & vous vous étes si bien conduit près de M. le Prince d'Orange, que je vous témoigne avec joye la satisfaction que j'en ai, le Roi approuve que vous accordiez les deux cens mille Ecus qu'il demande, pour lever quatre Régimens d'Infanterie, & pour vous donner le moyen de finir promptement le

le Traité, le Roi a donné Ordre à M. de Bullion, de vous envoyer par le Sieur Hœuft en Lettres de change un Million, pour le Subside ordinaire de cette année, & les deux cent mille Ecus pour la levée des quatre Régimens, & vous prendrez garde exactement que lesdits deux cent mille Ecus soient bien employez à ladite levée sans qu'on puisse les divertir ailleurs.

Comme Sa Majesté défere entiérement aux Avis de Monsieur le Prince d'Orange. Elle vous permet de promettre en son nom qu'Elle attaquera la Place de St. Omer, en même tems qu'il attaquera celle d'Anvers. Sa Majesté désire que vous mettiez dans le Traité, que les Armées du Roi & des Etats entreront en Campagne pour l'attaque desdites Places au premier Mai, afin d'avoir le tems de se retrancher avant que l'Armée des Ennemis soit assemblée.

L'Armée du Roi sera de trente mille hommes de pied & de quinze mille chevaux.

Il faut que celle des Etats soit de trente-six mille hommes de pied, avec l'augmentation des quatre nouveaux Régimens & de huit mille chevaux. Ne manquez pas de mettre un Article dans le Traité, où le nombre des Troupes tant d'Infanterie que de Cavallerie soit spécifié.

Vous avez fait venir M. le Prince d'Orange fort adroitement à nommer la Place d'Anvers, & à nous demander S. Omer, continués d'agir de même, & j'aurai soin de tout ce qui vous regarde & de vos intérêts.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Chavigny à Monsieur le Comte d'Estrades. De Ruël le 6. Janvier 1638.

JE prens, Monsieur, un si grand intérêt à tout ce qui vous regarde, que je ne serois pas satisfait, si je ne vous le témoignois. Vous serez bien aise d'aprendre, que Monseigneur a parlé de vous pendant une demie heure, loüant votre adresse & votre conduite dans les Conférences que vous avez euës avec Monsieur le Prince d'Orange. Il vous a mis sur le Mémoire de ceux qui auront les prémiers grands Gouvernemens, & il a parlé de vous au Roi d'une maniére si obligeante qu'il vous a distingué de tous ceux qui sont dans l'Emploi. Soyez persuadé, Monsieur, que pas un de vos Amis & Serviteurs n'en a plus de joye que moi.

Je n'ai rien a ajoûter à ce que Monseigneur vous écrit, si ce n'est qu'il faut mettre les mêmes Articles portez par le Traité de 1637. & n'oubliez pas les cinquante Vaisseaux que les Etats doivent fournir au prémier de Mai sur la Côte de Flandre jusqu'au prémier de Novembre.

Je ne vois de changement que celui d'entrer en Campagne le prémier Mai, & le nombre des Troupes, qui est plus grand que celui de l'année passée.

J'ai

J'ai un petit démêlé avec M. Des-Noyers sur la lévée de ces quatre nouveaux Régimens. Il dit qu'étant levés de l'argent du Roi, & les levées se faisant sur les Frontiéres de France & Païs de Liége, c'est à lui d'en prendre connoissance, & je prétens qu'étant Sécrétaire d'Etat des affaires étrangeres, tout ce qui se fait dans les Païs étrangers est de mon Département. J'y comprends aussi les cent mille livres qu'on retient sur le Million du Subside, pour le paiément des Pensions des Officiers François qui servent en Hollande. Si Monseigneur vous en écrit, je vous prie de lui en témoigner que ce droit est attaché à ma Charge de tout tems.

CHAVIGNY.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. De la Haïe ce 16. *Janvier* 1638.

MONSEIGNEUR,

Votre Eminence m'a donné matiére par la Dépêche qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire de bien faire ma cour à Monsieur le Prince d'Orange. Il m'a témoigné qu'il étoit

étoit fort obligé à Votre Eminence de la facilité qu'Elle apporte a consentir à tout ce qu'il a demandé; je la puis assûrer qu'il a si fort à cœur le dessein d'Anvers, qu'il n'y a jour qu'il ne travaille à préparer toutes choses pour y réussir, & qu'il a envoyé six Officiers & Ingenieurs bien éprouvez pour sonder à Marée basse le passage de Berg-op-Zoom à la Digue de Calo, qui a trois lieuës de large, ils ont ordre d'aller & revenir trois fois, & de prendre les basses Marées de Nivet, pour n'être pas découverts, & de sonder la profondeur des gregues les plus molles, & de laisser des perches aux lieux les plus faciles.

Il a déja fait tous les états de l'Artillerie, Bâteaux & Chariots, & nous sommes convenus à peu près de tous les points du Traité. Son Altesse a nommé des Commissaires, & nous avons déja travaillé deux heures. Nous conclurrons demain sans faute toutes choses, & je partirai un jour après pour aller rendre à Votre Eminence un compte exact de tout ce qui s'est passé.

M. le Prince d'Orange a trouvé à propos que dans l'Article des Places qu'on attaqueroit on en mit une en blanc de part & d'autre, dont on conviendroit lorsque les Armées seroient en Campagne, afin que par ce moyen le secret soit observé.

Et pour sûreté de l'Engagement de l'attaque de la Place dont nous sommes convenus. Monsieur le Prince d'Orange & moi signons un Article secret, dans lequel St. Omer & Anvers sont nommez.

Le

Le Neveu de Monsieur Hœuft m'est venu trouver avec des Lettres de change de seize cent mille livres, nous avons été ensemble chez Monsieur le Prince d'Orange, qui a reçu fort agréablement les assûrances que ledit Hœuft lui a données de la sûreté des payemens, & sur cela ce Prince m'a dit de mander à Votre Eminence, qu'il y avoit plaisir & sûreté à traiter avec Elle, & qu'à l'avenir il s'engageroit à toutes sortes de desseins sur sa parole & sans Traité. Je l'assûrai sur cela, que Votre Eminence étoit dans les mêmes sentimens pour les choses qu'il promettoit.

Il fut convenu avant de nous séparer, que les deux cent mille Ecus pour la levée des quatre Régimens, seroient comptez au Trésorier de Son Altesse, pour être employez à ladite levée: & quand au Million qu'il seroit délivré de trois en trois mois au Comptoir des Etats, à la reserve des cent mille livres, destinées pour les pensions des Officiers François, qui seront remises comme ci-devant entre les mains de M. de Chavigny, Sécrétaire d'Etat des affaires étrangéres, pour les payer suivant l'Etat du Roi, en tirant leurs acquits. M. le Prince d'Orange a ordonné deux Navires de Guerre à la Rade de Schreveling, pour me conduire avec plus de sûreté, & comme le Vent est Nord-Est j'espére d'être à Dieppe dans deux jours, & auprès de Vôtre Eminence aussi-tôt que cette Dépêche,

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monsieur de Chavigny. De la Haye le 16. Janvier 1638.

JE ne vous importunerai pas, Monsieur, par des rédites, puisque vous verrez l'état de toutes choses par ma Dépêche à Monseigneur, & que je vous en rendrai bien-tôt compte moi-même.

J'ai fait mettre un Article dans le Traité touchant les cent mille livres, destinées pour le payement des Pensions des Officiers François qui servent en Hollande, qui prouve que cela vous regarde, & décidera de la prétention que Monsieur Des-Noyers a de disposer de ces deniers. J'ai cru que cela feroit un meilleur effet, sans qu'il parût que je sçûsse rien de la prétention de M. Des-Noyer, & c'est une possession pour vous qui ne se peut disputer quand elle est insérée dans les Articles d'un Traité.

Je vous supplie, Monsieur, de continuer à me rendre vos bons offices près de Monseigneur, & de croire que je suis,

D'ESTRADES.



LET-

LETTRE

De Monsieur le Prince d'Orange Henri, à Monsieur le Comte d'Estrades. Du 5. Février 1638.

MONSIEUR,

La Compagnie de Cavallerie du Comte de Bergues, la plus ancienne du Païs, & qui marche avec mes Gardes, étant vacante, je vous la donne pour marquer l'estime que je fais de votre personne, en attendant que je puisse faire mieux. Je suis, &c.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal de Richelieu à Monsieur le Comte d'Estrades, du 20. Avril 1638.

MONSIEUR,

Je vous dépêche Saladin, pour vous dire que l'Armée du Roi, commandée par Monsieur le Maréchal de Châtillon, marchera le pré-

prémier de Mai, pour être le 10. du mois devant St. Omer. Monsieur le Maréchal de la Force sera dans le même tems sur la Frontiére du Haynaut avec quinze mille hommes, pour donner ombrage aux Ennemis de ce côté-là. Pressez Monsieur le Prince d'Orange de se mettre en Campagne précisément dans le même tems, ainsi qu'il en est convenu par le Traité. Vous connoissez son humeur lente, & qui veut voir les choses assûrées avant que d'agir, ce qui fait souvent perdre des occasions qu'on ne peut plus recouvrer, ainsi ce qui est de plus important est d'investir au plûtôt les Places que nous sommes convenus d'attaquer. Vous y avez intérêt, par la pensée que j'ai de vous faire donner le Gouvernement de St. Omer.

Dites à Monsieur le Prince d'Orange, que j'ai avis d'Amsterdam, que les Espagnols ont acheté trois cent milliers de Poudre pour envoyer dans Anvers, & c'est par l'entremise d'un Marchand, nommé Marcellus, qui est Agent du Roi de Dannemarc, je suis, &c.



LET-

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu, du 29. Avril 1638.

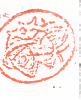
MONSEIGNEUR,

Saladin vient d'arriver, & m'a trouvé à la Rade de Dort dans mon Bâteau, près du Jacht de Monsieur le Prince d'Orange, qui s'est embarqué avec toute l'Armée dans six mille Bâteaux, nous passerons de main le Kil, & pourrons arriver si le Vent nous est favorable le 4. ou 5. de Mai à Berg-op-Zoom, il faudra bien deux jours pour débarquer l'Infanterie & Artillerie. La Cavallerie y est déja arrivée par Terre avec les Chariots, Monsieur le Prince d'Orange a été très aise d'aprendre que l'Armée du Roi sera le 13. de Mai devant St. Omer. Il m'a assûré qu'il feroit passer en ce tems-là dix mille hommes en Flandre à la Digue de Calo.

Je lui ai parlé de l'avis qu'on a donné à Vôtre Eminence de ce Marchand Marcellus. Il m'a dit, qu'il le savoit bien, & qu'il avoit écrit au Magistrat d'Amsterdam pour l'arrêter & en faire justice, & qu'il en attendoit la Réponse. Le lendemain ledit Prince m'en-

voya

voya chercher, je le trouvai fort en colere, & jettant son chapeau sur la Table, il me dit que le Magistrat d'Amsterdam lui avoit envoyé un de leur Corps, pour lui dire que suivant ses ordres il avoit envoyé chercher Marcellus, pour l'interroger sur le Commerce qu'il avoit avec les Ennemis de l'Etat, & sur ce qu'il frettoit des Navires pour porter des Poudres à Anvers, & qu'il avoit répondu n'avoir nulle connoissance de cette affaire, qu'il étoit Résident du Roi de Dannemarc pour le Commerce de la Mer Baltique, que s'ils avoient dessein de le rompre, ils n'avoient qu'à le dire, & qu'il se retireroit près du Roi son Maître, il fut ensuite interrogé sur dix mille Ecus qu'il avoit prêtés à un Marchand apellé Beiland, qui avoit fretté les quatre Flutes, qui étoient chargées de Poudres, de Mousquets, & de Piques, il avoua qu'il avoit prêté cet argent audit Beiland, mais qu'il ne sçavoit pas quel usage il en avoit fait. On a arrêté ledit Beiland prisonnier, il a été conduit devant les Bourguemaîtres d'Amsterdam, & interrogé sur le Commerce qu'il a eu avec les Ennemis, il a répondu que les Bourgeois d'Amsterdam ont droit de faire leur Commerce par tout, qu'il en nommera cent qui sont Commissionaires des Marchands d'Anvers, & qu'il en est un; que le Commerce ne peut pas être interrompu, & que pour lui, il veut bien leur déclarer que si pour gagner dans le Commerce il falloit passer par l'Enfer, il hazarderoit de bruler ses Voiles; que sur cela Messieurs d'Amsterdam l'avoient jugé innocent, puis-



qu'il n'étoit que Commiſſionaire, & qu'il faiſoit pour ſes Maîtres les Marchands d'Anvers.

Monſieur le Prince d'Orange fut fort mal ſatisfait de la Relation de ce Député, & le renvoya ſans réponſe, il dépêcha ſur l'heure à l'Amiral Tromp, avec ordre d'envoyer au Texel arrêter ces quatre Flutes chargées de Poudre & d'Armes, & de ne les relâcher que par ſes ordres, vous voyez, me dit-il enſuite, la patience qu'il faut avoir avec ces brutaux de Marchands, je n'ai pas de plus grands Ennemis que la Ville d'Amſterdam, mais ſi j'ai une fois Anvers, je les mettrai ſi bas qu'ils ne s'en reléveront jamais.

Le vent s'étant trouvé au Nord, nous allons lever les Voiles, & je ferme ma Dépêche pour faire partir Saladin, je ſuis,

D'ESTRADES.



IN-

INSTRUCTION

DE

Monseigneur le Cardinal de Richelieu pour M. le Comte d'Estrades, s'en allant de la part du Roi vers Madame la Duchesse de Savoye à Turin. A Ruël le 5. Décembre 1638.

Monsieur le Comte d'Estrades sera informé que sur les avis certain que le Roi a reçu d'une Négociation que le Pere Monot, Jesuite & Confesseur de Madame de Savoye, traite avec le Prince Thomas & le Cardinal de Savoye, pour l'engager à s'accommoder avec l'Espagne, & renoncer à l'Alliance de Sa Majesté, Elle a fait choix de sa personne pour aller trouver Madame la Duchesse de Savoye de sa part, pour lui faire connoitre l'infidélité du Pere Monot son Confesseur; & l'aporter à permettre qu'on l'arrête, comme elle a toute confiance en ce Pere, & qu'elle aura peine à y consentir, après avoir bien examiné ses sentimens, en cas qu'elle ne s'accommode pas à ceux du Roi, le Comte d'Estrades lui fera sçavoir, que moyennant qu'Elle consente qu'on mette le Pere Monot en sureté, Sa Majesté donne ordre au-

 dit

dit Comte de l'assurer du Mariage de Monsieur le Dauphin avec la Princesse Adelaïde. Et que quoique leurs âges soient fort éloignez d'une telle Alliance, on ne laissera pas de passer tous les actes nécessaires pour l'assurer.

Si cette proposition ne suffit pas pour engager Madame de Savoye à ce qu'on desire d'Elle, le Comte d'Estrades ira lui-même avec mille Chevaux, que M. le Cardinal de la Valette a ordre de commander aussi-tôt qu'il en sera averti de sa part, & se mettra en embuscade sur le chemin d'Ivrée, où le Pere Mouot est à présent, & d'où il doit partir pour se trouver à un rendez-vous que le Cardinal de Savoye lui a donné, pour aprendre les derniéres intentions de Madame Royale.

Le Comte d'Estrades communiquera son Instruction à Monsieur le Cardinal de la Valette, & agira de concert avec lui dans cette affaire, qui est très importante au Roi.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal. De Turin le 17. Décembre 1638.

MONSEIGNEUR,

Les neiges accompagnées de broüillards se sont trouvées si grandes, que j'ai été deux jours

jours aux pieds du Mont Cenis sans le pouvoir passer.

Je suis arrivé le 14. de ce mois à Turin à dix heures du matin, je fus descendre chez Monsieur le Cardinal de la Valette, je lui montrai mon Instruction & mes Pouvoirs, & lui rendis les Lettres de Créance de Votre Eminence, on ne peut en être mieux reçû que j'en ai été, & c'est assez d'être à Votre Eminence pour recevoir toutes marques d'amitié & de confiance qu'on peut souhaiter de lui.

Il me dit que je trouverois Madame la Duchesse de Savoye bien contraire aux intentions du Roi, qu'Elle étoit si préocupée de la fidélité du Pere Monot, que tout ce qu'on avoit fait jusqu'aprésent pour la détromper étoit inutile; il fut d'avis d'attendre au lendemain à voir Madame de Savoye, à laquelle il me présenta lui-même, je lui rendis la Lettre du Roi, & lui expliquai fort amplement les avis que Votre Eminence avoit des intelligences secretes, que le Pere Monot entretenoit avec les Espagnols, par l'entremise du Prince Thomas & du Cardinal de Savoye. Ce qui regardoit la personne de Son Altesse & celle du Duc son Fils, qui ne pouvoit être en sureté que par un prompt & seul remede, qui étoit d'arrêter le Pere Monot, & de l'interroger sur toutes les intelligences qu'il avoit avec ses Ennemis.

Elle me répondit, que la vertu & la fidélité du Pere Monot lui étoient si connuës, qu'elle répondroit de lui comme d'Elle même, qu'il y avoit long-tems qu'elle s'aperçe-

voit qu'on lui rendroit de mauvais offices pour l'éloigner de sa personne, mais qu'elle n'avoit pas crû jusques à présent que ses Ennemis eussent été assez malins pour donner des ombrages de lui par de faux raports à Votre Eminence, qu'Elle en avoit beaucoup de déplaisir, & qu'Elle me prioit d'écrire à Votre Eminence, que ce bon Pere ne lui avoit jamais rien dit ni conseillé contre ce qu'Elle doit au Roi, ou ce qu'Elle peut se promettre de l'amitié de Votre Eminence.

Je lui dis qu'Elle pouvoit être surprise par l'artifice d'un Religieux qui gouverne sa Conscience, & qui se sert de son crédit pour faire réussir ses projets sans qu'on s'en aperçoive, par ce qu'on ne s'en défie pas, mais qu'Elle devoit se rendre aux avis que lui donne Votre Eminence, qui n'ajoute pas foi légerement aux raports, mais qui prend du terme pour les vérifier par ses grandes correspondances, que ce que je lui disois du Pere Monot à été vérifié par Lettres interceptées, dont Votre Eminence avoit les Originaux, & par des gens qui se sont trouvez à deux rendez-vous que les Princes ont donnez audit Pere Monot.

Elle se plaignit fort du traitement que le Roi & Votre Eminence lui faisoient, de lui vouloir ôter une Personne fidelle & son Confesseur. Elle me dit qu'Elle avoit tout sacrifié pour le service du Roi, & qu'Elle étoit prête de le faire encore, & de se voir chassée de ses Etats & dépouillée de ses biens, comme Elle avoit déja été, pour marquer son zèle & son affection pour le Roi, & que

ce-

cependant elle étoit persecutée comme la derniére personne du Monde, & en disant cela elle versa beaucoup de larmes.

J'attendis quelque tems qu'Elle fut un peu remise & lui dis, que je la suppliois de faire reflexion sur tout ce que je lui avois dit, & de considérer si c'étoit lui faire violence, de lui donner des avis de la part du Roi & de Votre Eminence, qui vont a conserver sa Personne & celle de Monsieur le Duc de Savoye son Fils, & à maintenir son autorité contre les Princes de sa Maison, qui veulent la chasser du Païs & du Gouvernement; que j'étois surpris d'entendre ses plaintes, & qu'Elle publioit qu'Elle a tout sacrifié, Etats & Biens, pour le service du Roi, & qu'Elle eût perdu la Mémoire que ce sont les Princes de sa Maison, assistez des Espagnols, & conduits par les mêmes intrigues & cabales dont le Pere Monot se sert, qui l'ont chassée de Turin, pris la Ville, & pillé le Palais où elle habitoit; que quoi qu'il y eût quelque chose à redire au peu de précaution que Son Altesse Roïale avoit prise contre les cabales que les Princes de Savoye entretenoient dans sa Maison, le Roi n'avoit pas laissé de faire des efforts extraordinaires, & de hazarder même ses Armées pour la rétablir, en secourant Casal & assiégeant Turin, dont la prise avoit coûtée des sommes immenses à Sa Majesté, à qui Elle avoit l'obligation d'avoir ensuite glorieusement été rétablie dans ses Etats, que je la suppliois d'écouter ce que je lui disois, qu'il étoit tems qu'Elle vît clair, & qu'Elle ne se laissa plus surprendre par de mé-

méchans Esprits, tels que celui du Pere Monot, qui n'a point un moindre dessein contre Elle & le Prince son Fils, que celui qui éclatta, lorsque les Princes prirent Turin : Que j'étois obligé de lui dire encore, que si Elle vouloit se perdre, le Roi & Votre Eminence ne seroient plus en état ni en volonté de la secourir, mais qu'au contraire si Elle se conformoit aux intentions du Roi, j'avois ordre de Sa Majesté de lui proposer le Mariage de Monseigneur le Dauphin, quoi qu'au Berceau, avec la Princesse Adelaïde, & qu'on en passeroit les Actes en bonne forme pour la sureté de ce qui seroit convenu, & lui fis voir en même tems dans mon Pouvoir l'ordre que le Roi me donnoit de lui faire cette proposition. Son Altesse Roïale me répondit, que ce lui seroit un grand honneur, mais que son âge & celui de Monseigneur le Dauphin ne lui permettoit pas d'espérer de voir un si grand bonheur & avantage dans sa Maison.

Elle me parla depuis avec moins d'aigreur, & me dit que si Elle avoit des preuves que le Pere Monot la trahit, elle seroit des prémiers à le châtier, je remarquai par là que mon dernier discours ne lui avoit pas déplû, & crûs que je la devois laisser pour lui donner le tems de songer à tout ce qui s'étoit passé dans cette prémiére Conférence, & comme je me retirois, Elle me dit qu'Elle vouloit me parler le lendemain, & que je vinse la trouver à deux heures après midi.

J'allai trouver Monsieur le Cardinal de la Vallette, & lui rendis compte de tout ce qui s'é-

s'étoit passé, dont il me parut être fort satisfait, il me montra deux Billets qu'il avoit reçûs par ses Espions, qui l'assuroient que le Pere Monot devoit sortir à la pointe du jour pour aller à un Château appellé Villa-Nova, à trois lieuës d'Ivrée, ce qui fit résoudre Monsieur le Cardinal de la Valette d'envoyer à l'instant les ordres à mille Chevaux, d'aller sur deux chemins différens d'Ivrée, & de séparer les mille Chevaux pour prendre le Pere Monot, ce qui réussit si bien que le lendemain à onze heures du matin un parti vint aporter la nouvelle à Monsieur le Cardinal de la Valette, que le Pere Monot étoit pris, il dépêcha tout aussi-tôt le Lieutenant de ses Gardes avec trente Gardes, pour le faire conduire à Pignerol avec l'escorte de mille Chevaux sans passer à Turin.

Madame la Duchesse de Savoye en fut avertie à midi, elle envoya prier Monsieur le Cardinal de la Valette de venir chez elle, & j'y fus avec lui, on ne sçauroit assez reputer à Votre Eminence sa douleur & ses emportemens: Elle s'en prit à moi, me disant que je l'avois trompée, & que je l'avois amusée par de belles paroles, en lui proposant le mariage de Monseigneur le Dauphin, je ne lui répondis rien, mais Monsieur le Cardinal de la Valette prit mon parti, & l'assura que les intentions du Roi & de Votre Eminence étoient sinceres, surquoi Elle répondit avec larmes: puis-je recevoir plus de marques de mépris que de prendre un de mes Domestiques prisonnier dans mes Etats, & de le conduire dans une Place qui n'est pas à moi: au moins

 disoit

disoit Elle si on le laissoit dans une de mes places j'en répondrois; je pris la parole, & priai Monsieur le Cardinal de la Valette que s'il dépêchoit quelqu'un à Votre Eminence sur la demande de Madame Royale, il voulut se servir de moi, parceque je rendrois un compte plus exact qu'un autre des bonnes intentions de Son Altesse, & que j'esperois que Votre Eminence obtiendroit du Roi la satisfaction que Son Altesse Royale demandoit, de tenir prisonnier le Pere Monot dans une de ses Places fortes. Cela fut approuvé de Madame Royale & de Monsieur le Cardinal de la Valette, & je partirai demain, qui est le tems que nous aprendrons l'arrivée du Pere Monot dans la Citadelle de Pignerol, je n'ai pas voulu laisser passer l'ordinaire, sans informer Votre Eminence de tout ce qui s'est passé,

D'ESTRADES.

LETTRE

De Monsieur le Prince d'Orange Henri, à Monsieur le Comte d'Estrades. Du 15. Avril 1639.

MONSIEUR,

LE Régiment François d'Infanterie qu'avoit feu Monsieur le Duc de Candale étant vacant, je vous le donne, pour marque de l'estime & de l'amitié que j'ai pour vous. Il y a deux Compagnies, deux Lieutenans, &

& trois Enseignes vacantes, vous n'avez qu'à envoyer le Mémoire de ceux que vous voulez qui en soyent pourvûs, & j'ordonnerai à Zulechem d'en faire les Expéditions.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal de Richelieu à Monsieur le Comte d'Estrades. De Ruël le 15. d'Août 1639.

MONSIEUR,

Je vous dépêche ce Courier sur des avis certains que j'ai, que le Roi d'Espagne assemble sa Flote à la Corogne, qui sera forte de cinquante grands Vaisseaux, commandez par Dom Antonio Doguendo, le plus habile homme de Mer qui soit en Espagne, il doit amener douze mille hommes d'Infanterie sur ses Vaisseaux pour débarquer en Flandres; l'Escadre de Dunkerque se doit joindre à lui. Vous direz à Monsieur le Prince d'Orange de la part du Roi & de la mienne, qu'il ne peut jamais trouver une occasion plus favorable pour la cause commune, que celle de mettre promptement une puissante Flote en Mer, pour aller devant de celle d'Espagne, & la combattre, ni faire rien de plus glorieux pour sa réputation. Comme ce Prince est lent de son naturel, pressez-le de la part du

du Roi de donner ses ordres à toutes les Amirautez d'équiper tous les Vaisseaux qui seront en état de servir, vous l'assûrerez en même tems que le Roi a dépêché des Couriers à Calais, Boulogne, Dieppe, le Havre-de-Grace, & Brest, avec des ordres aux Gouverneurs d'assister de munitions de Guerre, d'Hommes & de Vaisseaux, la Flote de Messieurs les Etats, sur les demandes que celui qui commande ladite Flote leur en poura faire.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. Du 26. Août 1639.

MONSEIGNEUR,

J'ai rendu compte à Monsieur le Prince d'Orange du grand Armement de Mer qui se fait en Espagne, dont il n'avoit encore eu aucuns avis, mais le lendemain il reçût un Exprès de Bruxelles, dépêché par le prémier Commis de la Secretairie du Gouvernement Général, lequel il a gagné par des présens considérables, & qui lui mande tout le détail des desseins des Espagnols.

Tout ce que Votre Eminence m'écrit y est contenu, excepté que Dom Antonio Doguendo ait ordre de rester avec la Flote aux Du-

nes, pour ne hazarder pas le Combat, & faire seulement passer l'Infanterie en Flandres par l'Escadre de Dunkerque, assistée des Vaisseaux même du Roi d'Angleterre.

Après la confiance que Monsieur le Prince d'Orange a eu de l'avis que Votre Eminence lui a donné, j'ai trouvé ledit Prince disposé à donner ses ordres pour équiper deux Flotes, dont l'une doit être commandée par le Lieutenant Amiral Tromp, laquelle sera composée de cinquante grands Vaisseaux & de vingt Brulots, & sera prête dans dix jours, avec ordre audit Amiral d'aller attendre la Flote d'Espagne à l'entrée du Canal & de la combattre.

L'autre Flote sera commandée par le Vice Amiral de Zélande, Jean Evertsz, que Monsieur le Prince d'Orange estime fort, elle sera de quarante Vaisseaux & dix Brulots, & se tiendra entre Dunkerque & les Dunes, pour observer l'Escadre de Dunkerque, & se joindre en cas de besoin avec l'Amiral Tromp. Je n'ai pas eu besoin de presser Monsieur le Prince d'Orange de donner ses ordres pour ce grand Armement. Il a trouvé les raisons que Vôtre Eminence allégue dans sa Dépêche si fortes, qu'il m'a dit d'abord qu'il falloit faire tout ce que vous demandiez, & que pour le mieux executer, il iroit se camper près de Berg-op-Zoom, pour presser les Equipages des Flotes qui se feront en Zélande & Hollande; ce Poste étant situé au milieu des Amirautez, & où par conséquent il poura être informé tous les jours de la diligence qu'on fera pour executer ses ordres.

Ce Prince a cette affaire si à cœur, qu'il dépêche tous les jours quatre Gentilshommes dans les Amirautez, pour lui rendre compte de l'état des Armemens. Votre Eminence doit être en repos de ce côté-là, & je la puis assurer qu'elle verra dans peu de tems quelque chose de grand. Dans l'entretien que j'ai eu avec lui ce jourd'hui, il m'a dit qu'il étoit tenté de monter lui-même sur la Flote, pour combattre celle d'Espagne, je lui ai repliqué que Votre Eminence ne seroit pas de cet avis, & que sa personne lui étoit trop chere pour la voir hazarder sans s'y opposer, mais qu'elle souhaitoit seulement qu'il donna ses ordres aux Amiraux de combattre la Flote d'Espagne dans les Dunes, nonobstant la protection que le Roi d'Angleterre sembloit lui vouloir donner, parceque ce seroit une résolution digne d'un aussi grand Capitaine qu'il étoit, & qui marqueroit une fermeté extraordinaire à surmonter les obstacles que deux grands Rois ont formez contre sa personne. Il me demanda sur cela, si je croyois que ce fût là véritablement la pensée de Votre Eminence. Je lui dis qu'il n'en devoit pas douter, qu'estimant sa personne, & aimant sa gloire, il n'y avoit rien qu'Elle souhaitât d'avantage, que de voir toutes ses grandes actions couronnées par la plus éclatante qu'on puisse imaginer, en défaisant la Flote d'Espagne dans un Port d'Angleterre, & soutenuë par les Vaisseaux de ce Roi, & ôtant ainsi toute sorte de secours à la Flandre, qui auroit peine après une telle défaite de se maintenir contre les Armées

du

du Roi & celle de Messieurs les Etats, commandées par lui-même.

Il me dit que son sentiment étoit conforme à celui de Votre Eminence ; & que je vous écrivisse que les ordres qu'elle avoit envoyez aux Places de la Côte de France, d'assister la Flote des Etats, l'avoit déterminé à combattre celle d'Espagne dans les Dunes, sçachant surement, & l'avis lui ayant été confirmé, qu'elle doit s'y retirer, ce qui l'a obligé de donner ordre au Lieutenant Amiral Tromp de ne s'engager pas à la combattre si-tôt ; mais seulement de l'inquieter sur les aîles par une Escadre détachée, en la suivant jusqu'à ce qu'elle soit entrée dans les Dunes ; & mettant sa Flote en Bataille à l'entrée desdites Dunes, jusques à ce que l'Amiral de Zélande Jean Evertsz soit arrivé, & qu'après la jonction il envoye un Chef d'Escadre à l'Amiral d'Angleterre, pour lui dire qu'il a ordre de Messieurs les Etats de combattre les Ennemis par tout où il les trouvera ; qu'il le prie de faire retirer les Vaisseaux du Roi d'Angleterre, ayant ordre de Messieurs les Etats de combattre contre eux, à moins qu'ils se joignissent à leurs Ennemis. Mais qu'au cas qu'ils ne voulussent pas demeurer neutre, son ordre étoit de combattre les uns & les autres. Voilà, Monseigneur, ce que Monsieur le Prince d'Orange m'a chargé de mander à Votre Eminence, dont j'espére que le succès sera heureux. Je suis, &c.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. De Berg-op-Zoom le 20. Septembre 1639.

MONSEIGNEUR,

Je dépêche ce Courier à Votre Eminence pour lui aprendre la défaite de la Flote d'Espagne, nonobstant la retraite que le Roi d'Angleterre lui avoit donnée dans un de ses Ports.

La Flote d'Angleterre voyant la resolution de l'Amiral Tromp, d'aller attaquer celle d'Espagne, s'est retirée à côté & demeurée neutre; le Combat a duré quatre heures, le Vaisseau la Therese Amiral de Portugal a été brûlé; il étoit monté de cent pieces de Canon de fonte, & quinze cent Soldats dessus; douze autres grands Vaisseaux ont été brûlez ou coulez à fond, seize ont été pris & menez à Flessingue avec quatre mille cinq cens prisonniers, quatorze Vaisseaux ont échouez aux Côtes de Boulogne & de Calais, étant poursuivis par les notres; l'Escadre de Dunkerque s'est sauvée, & a retiré Dom Antonio Doguendo qui commande l'Amiral d'Espagne, d'entre dix Vaisseaux des notres

qui

qui l'avoient investi ; nous avons perdus dans ce Combat dix de nos Navires qui ont été brûlez ou coulez à fond. La Victoire est la plus complette qui se soit jamais vuë.

D'ESTRADES.

FRAGMENS

De diverses Conversations que Monsieur le Comte d'Estrades a euës avec Monsieur le Prince d'Orange Henri, dans les Années 1639. 1640. & 1641.

APrès avoir reçû en plusieurs rencontres des preuves de l'amitié & confiance de Monsieur le Prince d'Orange Henri, il m'en donna un jour une grande marque, en me menant dans son Cabinet, où m'ayant montré les Mémoires du feu Prince Guillaume son Père, il me permit de les lire.

Je puis dire n'avoir jamais rien lû de si beau, les sujets des mauvais Offices qu'il avoit reçûs du Cardinal de Granvelle y sont très bien expliquez ; tous les Conseils qu'il donnoit à la Duchesse de Parme, lors Gouvernante des Païs-Bas, pour ne pousser pas ses Peuples dans le desespoir, y sont marquez avec tant de force & de zèle pour le maintien de ces Païs, que le meilleur sujet du Roi d'Espagne n'eut pas mieux

agi

agi pour le service de son Maître, que ce Prince avoit fait.

Je lû ensuite l'Apologie qu'il a faite contre le Roi d'Espagne, & l'Instruction qu'il donne au Prince Maurice son Fils. Il lui ordonne sur toutes choses de n'entendre jamais à aucun accommodement avec l'Espagne, & de ne se point laisser surprendre à des propositions avantageuses en apparence, mais qui en effet attireroient insensiblement sa ruine.

Que sur toutes choses il maintienne avec soin & respect les Alliances du Roi de France & d'Angleterre.

Qu'il ne se separe jamais de l'intérêt des Etats & du Traité d'Union, qu'il conserve avec soin la forme de la République & leurs Loix qu'il avoit établis, qu'il ne touche pas aux Privilèges des Villes, qu'il demeure toujours leur Arbitre dans leurs démêlez, comme ami & comme le prémier de l'Etat, sans que son autorité puisse donner aucun ombrage aux Villes & aux Peuples, & qu'il n'agisse jamais autrement que comme Général & Stadt-bouder de la République.

Ensuite de cette Lecture je remerciai Monsieur le Prince d'Orange, & lui témoignai la reconnoissance que j'avois de la confiance qu'il prenoit en moi, il me répondit à cela avec tant de bonté que j'en fus sensiblement touché, & me fit monter seul dans son Carosse pour l'accompagner à la promenade, pendant laquelle il me dit qu'il avoit eu beaucoup de peine à se maintenir dans l'amitié du feu Prince Maurice son Frere, qui le soubçonnoit de soutenir sous main le parti des Armeniens, dont Barneveld étoit Chef, il me

me dit qu'il étoit vrai qu'il tenoit correspondance avec eux, pour ne les avoir pas contraire dans l'Election, en cas que son Frere, qui n'avoit pas d'Enfans, vînt à mourir, mais que comme il lui étoit important de vivre bien avec son Frere, & d'effacer les impressions qu'il avoit de sa liaison avec les Armeniens, il se servit de Vander-Myle, qui étoit de ses amis particuliers, & Gendre de Barneveld, pour faire entendre à sa Cabale qu'il étoit nécessaire qu'il s'accommodât avec son Frere, pour être plus en état de les servir, ce que ledit Barneveld approuva. Le Prince Henri alla donc ensuite trouver son Frere, & lui dit qu'il n'avoit jamais eu de liaison avec les Armeniens que pour menager ses intérêts & être plus en état de les servir, en apprenant tout ce qui se passoit dans leur Assemblée; qu'il devoit lui dire que toute la Cabale de Barneveld & des Armeniens répendoit des bruits par les Villes, qu'il vouloit se rendre Souverain, qu'il ne continuoit la Guerre que dans cette vuë, & pour augmenter son autorité par les Armes & abbatre celle des Etats; qu'il s'appercevoit que plusieurs Villes, comme Dort, Leyde, Amsterdam, & autres, prenoient des mesures & s'opposoient aux desseins de la Guerre, qu'elles étoient toutes disposées à consentir à la Tréve avec l'Espagne, & même à passer plus outre & faire la Paix; que s'il s'appercevoit dans cette conjoncture il détrompât les Villes par ses amis, & leur fit sçavoir qu'il n'avoit jamais songé à la Souveraineté, mais seulement à maintenir l'Union, & conserver les Privileges des Etats, suivant la forme du Gouvernement; Il ne doutoit pas que cela ne fit revenir les Esprits

prits des Villes & ne les rassurât entiérement: Le Prince Maurice aprouva cette pensée, & pria le Prince Henri de s'y employer, ce qu'il me disoit avoir fait si utilement, que Barneveld & les principaux des Villes furent persuadez que le Prince Maurice ne songeoit pas à la Souveraineté. Il y eut une intervale assez favorable pour racommoder Barneveld avec le Prince, à quoi le Prince Henri me dit, qu'il avoit si bien travaillé que Barneveld donnoit toute sorte d'assurance d'amitié & de fidélité à Monsieur le Prince Maurice, mais ce racommodement ne fut pas de durée; Aertzen, Ambassadeur en France de la part des Etats, étoit ennemi de Barneveld, c'étoit un homme très habile, éloquent, & persuasif, il se rendit maître de l'Esprit du Prince Maurice, & lui fit entendre que dans l'Ambassade de Barneveld en Angleterre il avoit travaillé auprès du Roi d'Angleterre pour le détacher de l'amitié du Prince Maurice; il fit d'avantage, car il avança avoir vû des Lettres écrites à Henri IV. par Barneveld, qui taxoient la conduite du Prince Maurice, qui n'étoient pas approuvées des Etats, & de cette sorte il aigrit tellement l'esprit de ce Prince contre Barneveld, qu'il a toûjours été depuis son ennemi irreconciliable, & n'a point cessé de chercher les occasions de le perdre, jusqu'à ce qu'enfin il lui ait fait trancher la tête.

En d'autres Conversations, le Prince me dit que l'année d'après la mort du Prince Maurice son Frere, il entreprit le Siége de Bolduc, Place qu'on croyoit imprenable, tant par sa situation qui est entourée de Marais, où il y a

dix pieds d'eau par tout, que par sa Fortification, qui est réguliére & revêtuë de pierre. Ce Prince m'a dit, que ce qui l'y porta le plus, étoit que son Frère l'avoit attaquée deux fois, & en avoit levé le Siége, de sorte qu'en la prenant il espéroit élever sa réputation au dessus de celle de son Frere, & demeura trois mois devant la Place, & pendant ce tems là l'Armée d'Espagne & celle de l'Empereur se joignirent, prirent Amersfort & assiégerent Utrecht.

Messieurs les Etats de la Province de Hollande lui envoyerent des Députez, avec ordre de lever le Siége & de venir s'opposer à l'Armée des Ennemis, il donna des belles paroles aux Députez des Etats, & cependant il fit assembler le Conseil de Guerre. Avant que d'y entrer, il appella dans sa Chambre Monsieur le Maréchal de Châtillon, Général des François, & Monsieur d'Hauterive Colonel, Monsieur Wert, Colonel des Anglois, Monsieur de Starembourg, Lieutenant Général de la Cavallerie, & Monsieur le Comte de Stirum, qui en étoit Commissaire Général, avec plusieurs autres Hauts Officiers, auxquels il communiqua l'ordre qu'il avoit des Etats de lever le Siége, pour aller s'opposer aux Ennemis, qui avoient assiégé Utrecht, que son avis étoit de continuer le Siége, & qu'il ne doutoit pas qu'ils fussent tous de son sentiment, mais qu'il avoit avis que la face d'un Bastion de Wesel étoit tombée, que la Brêche y étoit grande, & comme il y avoit trente lieuës de son Camp à cette Place, il croyoit que les Ennemis ne soubçonneroient pas l'entreprise qu'il méditoit, qu'il avoit choisi le Baron de Heyde pour l'éxécuter, qui étoit un vieux

Co-

Colonel très brave homme, & à qui il donnoit pour cela six mille hommes & deux mille Chevaux, & le fit partir la même nuit, cependant il renvoya le Maréchal de Châtillon avec les autres Colonels dans le Conseil de Guerre, où il entra bien-tôt après avec les Députés de Messieurs les Etats, auxquels il avoit dit qu'il souhaitoit qu'ils fussent presens à ce qui se résoudroit, ne pouvant prendre sur lui une affaire de telle importance.

Tous les Colonels & Hauts Officiers furent d'avis de continuer le Siége, il fut de la même opinion, & dit aux Députez de Messieurs les Etats qu'ils s'en retournassent à la Haïe, & qu'ils y assurassent leurs Maitres qu'il donneroit dans peu de jours tant d'affaires à l'Armée des Ennemis, qu'ils n'auroient pas sujet de les craindre.

Le dixiéme jour d'après le départ de Monsieur le Baron de Heyde, la nouvelle vint que Wesel avoit été surpris, que les Vivres, le Bagage, & le gros Canon, avec les Munitions de Guerre de l'Armée des Ennemis avoient été pris dans la Place, & toute la Garnison tuée ou faite prisonniére ; ce qui obligea les Ennemis de lever le Siége d'Utrecht & de se retirer à Maestricht après cette grande perte. Six jours après l'Amiral Piet Heyn arriva au Texel avec la Flote des Indes d'Espagne qu'il avoit défaite, & dont il amenoit vingt-trois Gallions, vallans vingt-six millions. Peu de jours après Boisleduc se rendit.

Dans d'autres Conversations Monsieur le Prince d'Orange m'a dit qu'il avoit toujours eu dessein de menager Monsieur le Cardinal de Riche-

chelieu, pour le porter à disposer le Roi à déclarer la Guerre au Roi d'Espagne, mais qu'il étoit arrivé des incidens qui avoient rompus les mesures, comme celui de la Trahison que lui fit Valkembourg, que Monseigneur le Cardinal gagna par argent pour le faire revolter dans Orange & ne le reconnoître plus. Il me dit que pendant un an il avoit tenu vingt bons Officiers dans cette Place, qui avoient deux cent Soldats cachez dans des Caves, & qui attendoient l'occasion que Valkembourg descendroit du Château, pour venir au bout du Pont voir une Dame qui étoit sa Maitresse; qu'ils devoient investir cette maison quand il y seroit entré, afin de se saisir de lui & de le tuer, qu'il demeura long-tems sans sortir du Château, mais qu'enfin son malheur voulut qu'il alloit voir un jour cette Dame, & que la nuit suivante il y alla coucher, accompagné de cinquante Gardes braves gens. Ce Prince m'ajouta qu'il avoit chargé de cette éxécution Knuyt son Intendant, le Sieur de Beauvese Capitaine dans le Régiment de Châtillon, Minet & autres bons Officiers, que Valkembourg étant sorti du Château & entré dans cette maison, il fut aussi-tôt investi, que ses Gardes firent une vigoureuse résistance dans la Cour & dans l'Escallier, & qu'il sortit lui-même dans la Salle avec l'épée & le pistolet à la main, où il fut tué de plusieurs coups.

Knuyt qui avoit menagé quelque intelligence avec le Lieutenant du Château, alla aussi-tôt droit à la porte, dit que Valkembourg étoit mort, & montra un ordre du Prince d'Orange au Lieutenant de le recevoir dans la Place avec les Offi-

Officiers & les deux cens hommes, ce que le Lieutenant accepta.

Ce Prince me dit sur cela qu'il falloit oublier les offences dont on avoit tirée satisfaction; que son intention avoit toûjours été depuis qu'il eut repris Orange de se racommoder avec Monseigneur le Cardinal de Richelieu, qu'il fit dire par Enkerque Agent de Messieurs les Etats à Monsieur Boutillier Secretaire d'Etat, que si Monseigneur le Cardinal vouloit faire donner un ordre du Roi à Monsieur le Marefchal d'Estrées qui étoit à Tréves de se joindre à lui avec son Armée, qu'il s'obligeroit d'attaquer Venlo, Ruremonde, & Maestricht, que sa pensée avoit toûjours été d'engager le Roi à rompre avec l'Espagne, ce qui seroit arrivé infailliblement, si les deux Armées se fussent jointes. Monseigneur le Cardinal de Richelieu accepta cette proposition & promit que le Roi envoyeroit ses ordres à Monsieur le Maréchal d'Estrées pour se joindre à Monsieur le Prince d'Orange, lorsqu'il seroit devant Maestricht. Il le lui confirme par Monsieur d'Auterine Colonel, Frére de Monsieur le Garde des Sceaux de Chateauneuf, qu'il lui depêcha exprès pour lui reïterer la même promesse; sur cette parole le Prince d'Orange partit le 10. *de Mai, prit Venlo, & Ruremonde en peu de tems, & mit le Siége devant Maestricht, d'où il dépêcha en France Monsieur de Beverwaert, pour porter à Monsieur le Cardinal la nouvelle de la prise de Venlo & de Ruremonde, & lui dire qu'étant alors devant Maestricht il le supplioit très humblement de faire hâter la marche de Monsieur le Maréchal d'Estrées pour le joindre avant que l'Armée de l'Empereur eût joint celle d'Espagne,*

gne : sur quoi M. le Cardinal répondit, que le Roi avoit besoin de son Armée en d'autres Lieux ; que le Prince d'Orange étoit un si grand Capitaine, qu'après avoir pris Bois-le-Duc & Wesel en une Campagne, il prendroit bien encore Mastricht, & qu'il lui souhaitoit toute sorte de bonheur en son entreprise. Beverwaert s'en retourna avec cette belle réponse, dont le Prince d'Orange me disoit avoir été fort piqué. Cependant l'Armée de l'Empereur commandée par Papenheim arriva à la vûë de la Circonvallation, celle d'Espagne commandée par le Marquis de Sainte Croix étoit au delà de la Meuse, & se préparoit à la passer dans plusieurs bateaux, favorisée de 40. piéces de Canon & de 2000. Mousquetaires. Les Espagnols ayant tenté de passer la Meuse, le Prince d'Orange s'y opposa avec le Régiment de ses Gardes, celui de Candale & celui de Châtillon. Les Espagnols y perdirent 2000. hommes, qui furent tués ou faits prisonniers, & on brûla leurs bateaux ; M. Destio Lieutenant Colonel de Candale y fut tué, après avoir fait tout ce qu'un homme de cœur & d'expérience pouvoit faire, & fut fort regretté de M. le Prince d'Orange. Peu de jours après les Allemans commandez par Papenheim attaquérent la Circonvalation, ils furent vigoureusement repoussés, & perdirent 4000. hommes & plusieurs Officiers. Le siége de Mastricht dura huit semaines, & la défence y fut belle par le Marquis de Leyde ; il y eut un petit Ouvrage, qui fut pris & repris quatre fois.

Ensuite de la prise de Mastricht le Prince d'Orange reçût une Lettre du Roi & une de M. le Cardinal de Richelieu, qui lui témoignoient pren-

dre part à la gloire qu'il avoit acquise par cette conquête, faite en présence de deux Armées ennemies. Ce Prince répondit à Monseigneur le Cardinal qu'il lui étoit bien obligé de ses civilitez, mais que si par ses soins & son entremise les Armées du Roi & celle de Messieurs les Etats pouvoient quelque jour n'avoir qu'un même Ennemi, on le verroit encore agir avec plus de joie & de vigueur qu'il n'avoit fait cette Campagne, & qu'il se croiroit invincible s'il étoit appuyé de son Eminence.

Ce Prince me dit, qu'il vouloit par cette réponse ôter tout soupçon à Monseigneur le Cardinal, qu'il fut mécontent de lui, parce qu'il espéroit toûjours que le tems lui fourniroit quelque occasion de porter le Roi à rompre avec l'Espagne; ce qui est enfin arrivé.

Il faut rendre cette justice à la mémoire de Monsieur le Prince d'Orange Henri, que jamais grand Capitaine n'a eu plus de fermeté & d'intrépidité que lui dans les grandes actions, ni une plus grande vigilance pour pourvoir à toutes choses: il étoit exact & sévére dans le commandement & l'éxécution de ses ordres; il étoit généreux, bon ami & libéral; il distinguoit les gens de mérite par des familiarités accompagnées de bienfaits; il n'a jamais parlé mal de personne; il louoit hautement les bonnes actions, & les faisoit valoir devant les jeunes gens pour les exciter à les imiter; il étoit civil aux Etrangers, & leur parloit souvent; il se retiroit quelques heures du jour pour étudier; il étoit sçavant & portoit ordinairement les Commentaires de César *en petit volume en Latin dans sa poche; sa conduite a été admirée pendant le tems*

tems de son Gouvernement; il traitoit civilement ses Ennemis, & les obligeoit par sa douceur à revenir à lui, & à lui demander pardon; il n'a jamais abandonné ses amis, quelque disgrace qui leur soit arrivée; il étoit fort dissimulé, & avant de prendre confiance en quelqu'un, il falloit qu'il l'eût éprouvé plusieurs fois. Les flatteries n'avoient nul accès auprès de lui; il étoit un peu lent dans la conclusion des affaires, après les avoir résolus; il m'a dit plusieurs fois qu'ils falloit dormir dessus avant de signer, pour voir s'il n'avoit rien de mieux à faire,

INSTRUCTION

DE

Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu pour Monsieur le Comte d'Estrades, s'en allant en Hollande. A Ruël le 10. Janvier 1641.

LE Roi étant fatisfait de la capacité & fidélité de Monsieur le Comte d'Estrades dans tous les emplois que Sa Majesté lui a confiez, & particuliérement celui qu'il a eu près Madame la Duchesse de Savoye, l'a choisi, pour marque de la confiance qu'il a en lui, pour aller en Hollande faire le Traité de Campagne pour cette année.

Il dira à Monsieur le Prince d'Orange de ma

part, qu'il faut reparer les malheurs de la Campagne de Saint Omer par quelque grand dessein; qu'il a ordre de moi de lui dire, que je suivrai ses avis quant au choix des Places; & tâchera de porter ce Prince à me conseiller de faire attaquer Aire, le Maréchal de la Meilleraye m'ayant proposé ce Siége, qui fera le même effet que celui de Saint Omer.

Mais pour détourner les Ennemis de tenir un Corps d'Armée sur le neuf fossé, qui empêcheroit la Circonvallation, il faudroit que Monsieur le Prince d'Orange entrât en Flandre avec son Armée dix jours plûtôt que celle du Roi, & qu'il se campât sur le Canal entre Bruges & Gand, pour donner ombrage à ces deux Places, & obliger les Ennemis à s'assembler pour les mettre en sûreté, ce qui donneroit moyen à l'Armée du Roi de passer le neuf fossé, & de former sa Circonvallation sans opposition.

Si Monsieur le Prince d'Orange demandoit un subside pareil à celui de l'année derniére, le Comte d'Estrades lui dira, qu'il n'a pas de pouvoir d'accorder un million comme les autres années, & que puisqu'il ne sera pas engagé à faire de Siége, la dépense de la Campagne sera beaucoup moindre que celle de l'année derniére. S'il insiste à ne vouloir pas entrer en Campagne dix jours plûtôt que l'Armée du Roi sans une augmentation de subside, il faudra à toute extrêmité lui accorder 300000. livres d'avantage.

Le Comte d'Estrades observera de faire mettre dans le Traité, que les cinquante Vaisseaux de Guerre commandez par l'Amiral Tromp seront au 10. d'Avril sur la Côte de Flandres, & y resteront jusqu'au 15. Novembre, pour agir

agir contre les Ennemis communs.

Il donnera à Madame la Princesse d'Orange de la part du Roi des Pendans d'oreilles de Diamans, que Lopez m'a vendu cinquante mille écus, l'assûrera de mes très humbles services, & lui fera entendre qu'elle doit à mes soins la gratification que le Roi lui fait.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu. De la Haye le 21. Janvier 1641.

MONSEIGNEUR,

J'arrivai hier à la Haye, je fus voir le soir M. le Prince d'Orange, & lui rendis les Lettres du Roi & de votre Eminence; après les avoir lûës il me dit, qu'il falloit réparer les malheurs de la Campagne derniére, & que si le Roi vouloit reprendre les desseins d'attaquer conjointement Dunkerque & Gravelines, présentement que le Roi d'Angleterre a des affaires par la jonction des Ecossois & des Anglois, il croit qu'on en pourroit venir à bout, mais qu'il faudroit en ce cas que le Roi fit passer son Armée Navale à Brest pour se joindre à celle de Mrs. les Etats, qui tiendroit la Manche libre; & particu-

ticuliérement à présent qu'il sçait qu'il y a un Vice-Amiral & huit des principaux Capitaines, qui ont quitté le Roi d'Angleterre, & ont prêté serment au Parlement. Il me dit ensuite, que vôtre Eminence avoit Envoyé un Abbé Ecossois à Edimbourg, qui étoit habile homme, & qui avoit entiérement ruiné le parti du Roi d'Angleterre en Ecosse.

Je lui répondis, que le dessein sur Dunkerque & Gravelines étoit grand & digne d'un Général de son expérience & de sa capacité dans la Guerre, mais que je le suppliois de trouver bon que je lui représentasse, que les Ennemis avoient plus de 20000. hommes dans les Chatellenies de Bergues, Furnes, Bailleu, & aux environs de Saint Omer, qui peuvent être dans Dunkerque & Gravelines en trois heures de tems, & rendre ces Places inattaquables; que le Roi ayant ses Vaisseaux dans les Ports de la Mer Méditerranée, & ses Magasins à Toulon, ne pouvoit avoir assez de tems pour passer à Brest, ni même pour y faire des Magasins de Vivres & de toutes choses nécessaires pour la subsistance des équipages de l'Armée Navale, & qu'ainsi ce seroit risquer un grand dessein sur un projet fort incertain.

A quoi j'ajoûtai, que cette séparation d'Officiers de la Flote d'Angleterre, & même la jonction des Ecossois avec le Parlement, pourroit bien demeurer sans effet par leur réünion avec le Roi d'Angleterre, sur l'ombrage qu'ils recevroient de la perte de ces deux Places, qui attireroit celle de la Flandre.

M.

M. le Prince d'Orange approuva ce que je lui dis, & me proposa d'attaquer Anvers, si le Roi vouloit entrer avec son Armée en Campagne quinze jours avant lui, & marcher à Namur, ce qui attireroit les Troupes qui sont dans le Païs de Waas & aux environs d'Anvers, & lui donneroit le tems de faire sa Circonvalation.

Je lui répondis, que le Roi ne pourroit pas faire subsister son Armée, que les Convois seroient coupés par Charlemont, Philippeville, Marienbourg, mais qu'il me venoit une pensée par l'Ouverture qu'il me faisoit en proposant, que l'Armée du Roi entrât en Campagne quinze jours plûtôt que celle des Etats, & qu'elle marchât à Namur, pour y attirer les Troupes qui sont aux environs d'Anvers; que cette pensée étoit d'examiner, s'il ne seroit pas plus sûr que la diversion se fit par son Altesse en entrant en Campagne 15. jours plûtôt que l'Armée du Roi, & allant se camper sur le Canal de Bruges, pendant que le Roi attaqueroit Aire, qui feroit pour l'entrée de Flandre le même effet que Saint Omer, & faciliteroit la jonction des deux Armées, qui se pourroit faire aisément à Dixmude après la prise d'Aire.

Monsieur le Prince d Orange approuva la proposition que je lui fis, & prit la carte; & quand il eût bien examiné le poste d'Aire & sa situation, il demeura d'accord que c'étoit le meilleur dessein qu'on pût prendre; il me demanda le même subside que l'année

derniére, & je lui dis que cela ne se pouvoit pas, vû qu'il n'entreprenoit pas de Siége, mais que si après la prise d'Aire il attaquoit Bruges, ou Gand, je l'assûrois de la part de vôtre Eminence, qu'elle parleroit au Roi en sa faveur pour lui obtenir quelque augmentation, mais que pour le présent il n'y avoit rien à espérer.

Nous tombâmes d'accord de cet Article comme des autres; les Commissaires s'assembleront demain, & la journée ne se passera pas que nous n'ayons signé le Traité: je partirai aussi-tôt pour aller le porter à votre Eminence. Je suis, &c.

INSTRUCTION

DE

Monseigneur le Prince d'Orange Henri, à Monsieur le Comte d'Estrades, s'en allant en France, le 15. Décembre 1641.

JE m'apperçois depuis quelque tems, que les progrès du Roi dans les Païs-Bas donnent de grands ombrages aux Etats & aux Peuples, & j'ai été plusieurs fois pressé de ne me pas engager pendant les Campagnes à des entreprises qui

qui faciliteroient les conquêtes du Roi en Flandre ; je n'ai pas laissé, nonobstant toutes les remontrances qu'on m'a faites sur cela, & la mauvaise disposition des Peuples, de faire tous les efforts qu'il m'a été possible pour favoriser les desseins de Sa Majesté : mais je crois qu'il est de la prudence de temporiser, & de chercher les moyens de détruire ces soupçons : ainsi je crois, que si le Roi vouloit bien porter ses armes la Campagne prochaine du côté de la Catalogne, ou de l'Italie, cela me donneroit le tems & les occasions d'effacer les impressions qui se sont faites sur les esprits de ce Païs, & de les guérir de l'opinion qu'ils ont, que la grandeur du Roi leur est plus nuisible que celle du Roi d'Espagne.

C'est ce que je prie Monsieur le Comte d'Estrades de faire entendre à Monseigneur le Cardinal, & de l'assûrer en même tems, que je ne laisserai pas d'entrer en Campagne avec une Armée de 20000. hommes de pied & 6000. Chevaux, pour occuper l'Armée des Espagnols, & l'empêcher de rien entreprendre en France pendant l'éloignement du Roi. Je m'engagerai de plus à observer les Troupes tant de l'Empereur que de l'Espagne, & à me tenir en état de secourir Monsieur le Comte de Guébriant, qui est avec l'Armée du Roi sur la frontière du Païs de Cologne ; & pour être mieux à portée de lui donner secours, je me camperai avec l'Armée des Etats près de Bois-le-Duc. Je prie Monsieur le Comte d'Estrades de bien représenter tout ce que dessus à Monseigneur le Cardinal, afin qu'il approuve ma pensée, & que nous puissions faire le projet de la Campa-

gne prochaine sur ce piéd-là, & en signer le Traité.

J'ajoûterai à cela une pensée qui m'est venuë, & que Monsieur le Comte d'Estrades pourra insinuer adroitement à Monseigneur le Cardinal, qui est, que s'il vouloit m'assister de dix Galéres & de 3000. hommes de piéd, je ferois passer l'Amiral Tromp avec cinquante Vaisseaux & 6000. hommes de piéd, pour aller joindre à Toulon, ou Marseille, les Galéres du Roi, & le secours que je demande; & je donnerois ordre à l'Officier, qui commanderoit cette Armée, d'aller attaquer Majorque, ou Minorque; & ce dessein venant à réüssir, comme je l'espére, je laisserois toûjours une Escadre de bons Vaisseaux en ce lieu-là, qui se joindroit à l'Armée Navale du Roi quand les conjonctures le requerroient.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Prince d'Orange Henri. De Paris le..... 1642.

MONSEIGNEUR,

Mon passage n'a pas été si promt que j'eusse souhaité, ayant eu le vent contraire, qui m'a obligé de relâcher aux côtes d'Angleterre.

J'ai

J'ai représenté à Monseigneur le Cardinal tout ce que vôtre Altesse m'a ordonné par son Instruction: il a été fort satisfait d'avoir remarqué ses bonnes Instructions tant sur le dessein qu'elle donne au Roi de porter ses Armes du côté de Catalogne, ou d'Italie, que pour le projet qu'elle fait d'occuper l'Armée que les Espagnols ont en Flandre, & de secourir Monsieur le Comte de Guébriant, en cas que les Armées de l'Empereur & d'Espagne se joignissent pour l'attaquer. Son Eminence a rendu compte au Roi de cette proposition, comme aussi du sentiment de vôtre Altesse de prendre son tems pour agir près des Etats & des Peuples, & les détromper de l'opinion que nos Ennemis leur ont donnée, qu'ils doivent craindre la trop grande puissance du Roi. Toutes ces raisons ont été approuvées de Sa Majesté, & elle a ensuite pris la résolution de tourner ses forces cette Campagne du côté de Catalogne, ou d'Italie. Je dois dire à vôtre Altesse, que son Eminence a agi fortement dans le Conseil pour faire prendre cette résolution, aiant reconnu par tout ce que je lui ai dit de votre part, que vôtre Altesse désiroit que le grand effort de cette Campagne se fit dans un Païs éloigné de Flandre.

Avant que de parler à Monseigneur le Cardinal de la pensée, que vôtre Altesse m'a communiquée du dessein sur Majorque, ou Minorque, j'ai estimé qu'il étoit à propos de lui en parler de moi-même sans commettre votre Altesse; & pour cet effet m'étant

trouvé seul avec son Eminence je lui dis comme de moi, que l'Armée Navale de Messieurs les Etats étoit à présent inutile sur les Côtes de Flandre, que si elle jugeoit qu'on pût engager votre Altesse à quelque dessein du côté de Majorque, ou Minorque, elle avoit 6000. hommes de pied prêts à s'embarquer; & que si son Eminence trouvoit à propos de joindre dix Galéres & quelque Infanterie à la Flote des Etats, je croyois qu'on pourroit porter votre Altesse à l'exécution de ce dessein. Monseigneur le Cardinal me répondit sur cela, que le Roi avoit besoin de ses Galéres soit en Italie, ou en Catalogne; qu'il estimoit qu'il valoit mieux pour la cause commune, que les Etats fissent tenir leur Flote dans la Manche, & que les 6000. hommes de pied restassent pour se joindre à votre Altesse en cas de besoin. Cette réponse m'ayant fait connoître son sentiment, je n'en parlai pas d'avantage à son Eminence, & elle me dit ensuite, qu'elle me feroit partir dans huit jours avec le projet pour le Traité de Campagne. Je suis,



LET-

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu à Monsieur le Comte d'Estrades. De Ruël le 13. *Mai* 1642.

JE vous dépêche Dalidor, en qui je me confie, pour vous apprendre des choses importantes & qui vous surprendront. Je ne doute point qu'étant de mes amis au point que vous le témoignez être, & que je me le persuade, vous ne fassiez tout ce qui dépendra de vous, pour porter M. le Prince d'Orange à me donner des marques de son amitié dans cette rencontre. Vous sçaurez que Cinq-Marcs a conspiré contre moi, qu'il veut prendre ma place auprès du Roi, & que Dieu a permis que son ingratitude lui ait ôté le jugement, en lui faisant prendre des mesures, qui ont fait voir au Roi mon innocence & mes bonnes intentions. Quoique cet ingrat soit encore près du Roi, & qu'il ait fait ce qu'il a pû pour empêcher le voyage de Sa Majesté en Roussillon, que je lui ai conseillé comme étant nécessaire à son service, il ne laisse pas de pratiquer des gens de la Cour contre moi, comme Tréville, Tilladet, & autres, pour qui le Roi a de l'estime; j'ai même sujet de croire, que Monsieur, & Monsieur le Duc de Boüillon sont

de la partie, & que ce dernier étant Neveu de Monsieur le Prince d'Orange, il pourroit bien l'engager à être contre moi : ce qui m'oblige de vous dépêcher Dalidor pour prévenir Monsieur le Prince d'Orange, & vous servir en cette rencontre de tout le crédit que vous avez sur son esprit, pour le porter à faire paroître, qu'il conserve pour moi la même estime & la même amitié qu'il m'a toûjours témoignée: il suffira pour cela que vous le fassiez souvenir, qu'il vous a dit souvent, que c'est principalement la confiance qu'il a dans mes soins, qui le tient attaché aux intérêts de la France, & lui fait rejetter les offres de l'Espagne; que les sentimens, qu'il a pour moi sur cette matiére, sont assez connûës de tous ceux qui entrent dans les affaires, & qu'ainsi pendant qu'on s'efforce ici de blesser ma réputation, & de noircir ma conduite auprès du Roi, il est de mon avantage, & en quelque façon de mon honneur, de continuer à s'expliquer en ma faveur, & à témoigner par ses paroles & par ses actions, qu'il ne s'attache à mes intérêts que par la sûreté qu'il croit qu'on peut trouver dans ma conduite, & par la sincérité qu'il a toûjours remarqué dans mes intentions; & que comme il est persuadé que je suis toûjours le même, il continuë aussi d'être pour moi dans les mêmes sentimens. Cette maniére de s'expliquer dans un Prince aussi éclairé que lui me seroit avantageuse, & comme il en reviendroit ici quelque chose, elle feroit un bon effet pour moi, & je vous sçaurai bon gré du soin que vous au-

aurez employé à ménager en cela mes intérêts.

Il y a une autre affaire à ménager avec Monsieur le Prince d'Orange, qui est très-importante pour le service du Roi, & dont dépend le salut de toutes les affaires d'Allemagne, & celui de la personne & de l'Armée que commande le Comte de Guébriant; il m'a écrit par Larmor son Aide de Camp, qu'il marche pour entrer dans le Païs de Cologne, étant suivi par Axel Général de l'Armée de l'Empereur avec des forces considérables, & qui attend Lamboy, qui a 10000. hommes, pour se joindre à lui: le dit Comte de Guébriant a pris son parti d'aller attaquer Lamboy pour empêcher sa jonction, & me prie de faire en sorte auprès de Monsieur le Prince d'Orange, qu'il s'avance vers le Rhin avec son Armée, & de faire monter le Pont de bâteaux pour se joindre en cas de besoin, ayant des avis certains que l'Armée d'Espagne doit joindre celle de l'Empereur, dès qu'Axel sera près du Rhin, pour l'attaquer ensemble après leur jonction.

Vous voyez combien sera important le service que vous rendrez au Roi, en pressant Monsieur le Prince d'Orange de marcher en diligence avec son Armée pour joindre celle que commande Monsieur le Comte de Guébriant.

Comme vous pouvez avoir besoin d'argent pour distribuer aux personnes, qui contribueront à faire réüssir les affaires qui sont entre vos mains, j'ai donné une Lettre de change de cent mille livres à Dalidor adressante

sante au Sieur Matthieu Hœuft pour être payée sur vos ordres. J'attens de votre sçavoir faire un bon succès de ce que vous traitez, je le regarderai comme un effet de l'amitié que vous avez pour moi ; vous pouvez être assûré de la mienne, & que je suis.

LETTRE

De Monsieur de Chavigny à Monsieur le Comte d'Estrades, du 13. *Mai* 1642.

VOus serés informé, Monsieur, par la lettre de Monseigneur de ses intentions, & par le Sieur Dalidor mon Commis, qui a ordre de vous faire tout le détail de la conspiration, que Monsieur de Cinq-Marcs a fait contre son Maître & bienfaiteur: vous aurés occasion d'obliger sensiblement son Eminence, en faisant réüssir les affaires dont elle vous charge; & je dois vous dire, que Monseigneur, me parlant hier de vous, me dit, qu'il comptoit sur votre amitié comme sur celle de Monsieur le Marêchal de la Meilleraye, & je ne doute pas que vous ne receviés bien bien de la joie d'apprendre les sentimens qu'il a pour vous. Il m'a envoyé chercher présentement, & m'a ordonné de voir le Sieur Matthieu Hœuft, & d'en tirer une lettre de change jusqu'à 100000. livres pour être délivrée & payée suivant vos ordres; vous jugerés par là de la grande confiance que son Emi-

Eminence prend en vous. Continués moi, Monsieur, votre amitié, & croyés que je suis.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu. De Berg-op-Zoom le 10. *Juin* 1642.

MONSEIGNEUR,

Aussi-tôt que le Sieur Dalidor m'a rendu la dépêche de vôtre Eminence du 13. Mai, j'ai eté trouver Monsieur le Prince d'Orange, & lui ai fait entendre l'ingratitude de Monsieur de Cinq-Marcs, & les cabales qu'il faisoit à la Cour pour éloigner vôtre Eminence des affaires, & pour attenter même à sa personne, en cas que leur dessein ne pût réüssir. Je lui ai représenté, qu'il se souvenoit assez combien de fois il m'avoit dit, que si vôtre Eminence n'avoit en main les affaires de la France, il accepteroit les offres que lui faisoit le Roi d'Espagne, & s'accommoderoit avec cette Couronne; qu'aprés une telle marque de confiance & d'amitié votre Eminence se persuade aisément, que dans le tems qu'on travaille à la ruïner auprès du Roi, il voudra bien soûtenir vôtre réputation en

en témoignant à tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher, qu'il a toûjours remarqué dans vos actions trop de zéle pour le service du Roi, & trop de prudence dans toute vôtre conduite, pour ne pas conserver à vôtre Eminence dans tous les tems les mêmes sentimens d'estime & d'amitié, qu'il a toûjours témoigné avoir pour elle.

Monsieur le Prince d'Orange m'a parû, Monseigneur, avoir une telle horreur de l'ingratitude de Monsieur de Cinq-Marcs, & entrer si avant dans les intérêts de votre Eminence, que je la puis assûrer, qu'elle peut compter sûrement sur son amitié, & sur la maniére avantageuse, dont il se dispose à s'en expliquer dans les occasions.

Je lui dis ensuite, que vôtre Eminence m'avoit commandé de l'informer du peril où étoit l'Armée de Monsieur le Comte de Guébriant, si son Altesse ne faisoit marcher son Armée du coté du Rhin, & ne faisoit monter son Pont de bateaux pour en faire la jonction; que le Roi & vôtre Eminence étant éloignés, & attaquans les Espagnols dans le cœur de leur Païs, s'étoient confiez en son Altesse, pour maintenir les affaires de la cause commune en Allemagne; qu'ainsi je le suppliois de la part du Roi & de votre Eminence d'y vouloir promtement remédier. Il m'assûra qu'il le feroit, qu'il alloit donner ordre pour faire monter le Pont de bateaux à Rhinbergue, & qu'il marcheroit par la bruyere aussitôt que l'Armée d'Espagne se prépareroit à marcher, qu'il partiroit dans deux jours pour aller camper près de Bois-le-Duc, & qu'il auroit

deux

deux journées devant l'Armée d'Espagne. Voilà, Monseigneur, la disposition où témoigne être Monsieur le Prince d'Orange, qui est telle que vôtre Eminence peut la souhaiter, pour faire voir à toute l'Europe, combien il est étroitement uni à la France, & la part qu'il continue de prendre à vos intérêts.

J'ai à rendre de très-humbles graces à vôtre Eminence de la bonté qu'elle a euë de m'envoyer des Lettres de change sur le Sieur Hœuft, je les ai remises entre les mains du Sieur Dalidor; les choses s'étant passées ici d'une maniére, qu'il n'a pas été nécessaire de rien employer pour les faire réüssir. J'ai crû seulement qu'il étoit de mon devoir de renvoyer promptement le Sieur Dalidor pour informer vôtre Eminence de tout ce qui s'est passé ici. Je suis.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Monsieur de Chavigny. De Berg-op-Zoom le 10. Juin 1642.

VOus sçaurez, Monsieur, par le Sieur Dalidor comment toutes choses se sont passées ici entre Monsieur le Prince d'Orange & moi : la disposition dans laquelle il me paroît être sur l'ingratitude de Monsieur de Cinq-Marcs, & touchant le mouvement que doit faire l'Armée des Etats, me fait espérer que Monseigneur sera entiérement satisfait de ses

ſes ſentimens ; j'ai mille graces à vous rendre de ce qu'il vous à plû m'apprendre de ceux que ſon Eminence témoigne avoir pour moi ; je renvoie les Lettres de change que l'on m'avoit envoyées, n'aiant pas eu beſoin d'argent pour faire réüſſir les affaires. Je vous ſupplie, Monſieur, de me continuer vos bons offices auprès de Monſeigneur, & de l'aſſûrer qu'il n'a pas de plus fidèle ſerviteur que moi. Je ſuis.

INSTRUCTION

DE

Monſeigneur le Prince d'Orange pour Monſieur le Comte d'Eſtrades. A Ordinghen le 18. Juillet 1642.

Monſieur le Comte d'Eſtrades rendra ma Lettre au Roi, & à Monſeigneur le Cardinal, & fera entendre au Roi, comme pour rendre ſervice à Sa Majeſté j'ai marché ſix jours de ſuite avec l'Armée des Etats, en hazardant de donner Bataille aux Eſpagnols, m'étant campé pendant ce tems-là à deux lieuës de l'Armée d'Eſpagne, ſoûtenant l'avantage du terrain en couvrant l'Armée de Monſieur de Guébriant, & empêchant la jonction de celle d'Eſpagne avec celle de l'Empereur.

Si Monſeigneur le Cardinal Duc eſt hors des bon-

bonnes graces du Roi & fort malade, ainsi que les derniéres Lettres nous l'apprennent, il lui dira, que ne prenant plus confiance en de nouveaux Ministres, j'accepterai les offres que les Espagnols me font, qui sont très avantageuses aux Etats & à moi; mais si Monseigneur le Cardinal reste toûjours dans le même crédit & dans le gouvernement des affaires, il l'assûrera que je refuserai tout ce qui m'a été offert.

Il dira à Sa Majesté, que je la supplie de m'accorder la vie de Monsieur le Duc de Bouillon, en le faisant enfermer dans une prison perpetuelle pour punition de son crime, afin que du moins je ne voie pas répandre son sang sur un échafaut.

Monsieur le Comte d'Estrades témoignera à Monseigneur le Cardinal Duc, que j'espére qu'il obtiendra pour mon Neveu la grace que je lui demande, & que je lui serai infiniment obligé s'il lui peut faire accorder la liberté, en remettant Sedan entre les mains du Roi, & que la récompense du Domaine soit donnée à ma Sœur, sa dot & son doüaire ayant été employés pour les fortifications de cette Place.

Il lui témoignera de ma part combien j'ai été sensible à sa maladie, & quelle part j'ai prise à toutes les conspirations qui ont été faites contre sa personne, me déclarant hautement l'ennemi de tous les siens.

Monsieur le Comte d'Estrades se souviendra aussi de sçavoir de Monseigneur le Cardinal Duc, s'il n'a plus besoin de la Flote des Etats qui est devant le Havre & des Troupes qui y sont, afin que je leur envoie ordre de revenir.

S'il y a quelque chose à ajoûter pour le ser-

vice

vice de Monseigneur le Cardinal Duc, il fera & dira au Roi tout ce qu'il désirera, dont je l'avoüerai.

FREDERIC HENRI.

LETTRE

De Monseigneur le Prince d'Orange au Roi. D'Ordinghen le 18. *Juillet* 1642.

SIRE,

Je supplie très-humblement votre Majesté de m'accorder la vie de mon Neveu le Duc de Boüillon, & de le retenir pour son crime dans une prison perpetuelle.

J'ai prié Monsieur le Comte d'Estrades de dire à vôtre Majesté les offres qui me sont faites de la part des Espagnols.

Si les bruits qui courent, que Monseigneur le Cardinal Duc n'est plus dans les bonnes graces de votre Majesté, & qu'elle lui a ôté le soin de ses affaires, sont véritables, elle ne trouvera pas mauvais que j'accepte des conditions si avantageuses à Messieurs les Etats & à moi, d'autant plus que je ne pourrois pas prendre confiance en de nouveaux Ministres, qui seroient peut-être plus Espagnols que François.

J'ai prié aussi Monsieur le Comte d'Estrades, d'entretenir vôtre Majesté sur l'état des affaires de ce Païs, & de lui rendre compte de

de toutes choses ; je la supplie d'ajoûter foi à ce qu'il lui dira, & de me croire avec tout le respect possible.

SIRE, &c.

LETTRE

De Monseigneur le Prince d'Orange à Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu. D'Ordinghen le 18. Juillet 1642.

MOnseigneur, je remets à Monsieur le Comte d'Estrades à vous expliquer les véritables sentimens que j'ai pour vôtre santé, & pour tout ce qui regarde vos intérêts & vôtre service, dans lesquels je serai toûjours envers tous & contre tous : vous ajoûterez foi, s'il vous plait, à tout ce qu'il vous dira de ma part.

Je vous demande, Monsieur, pour marque de vôtre amitié, de sauver la vie à mon Neveu de Boüillon, & de considérer ma Sœur la Doüairiére, qui n'a de bien que celui du Domaine de Sedan. Faites moi l'honneur de croire que je suis,

LET-

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades à Mgr. le Prince d'Orange. De Lion le 4. Septembre 1642.

MONSEIGNEUR,

J'ai différé de rendre compte à vôtre Altesse de ce qui s'est passé dans l'audience que j'ai euë du Roi à Livry, où Sa Majesté étoit pour prendre le plaisir de la chasse, & se remettre des fatigues d'un grand voyage, par ce que j'ai dit au Roi, ayant rélation aux intérêts de Monseigneur le Cardinal, j'ai crû devoir attendre d'être auprès de lui pour lui expliquer mieux tout ce qui s'est passé, & pouvoir ensuite informer vôtre Altesse de ses sentimens.

Je commencerai par vous dire, qu'avant de voir le Roi je fus rendre visite à Messieurs de Chavigny & Desnoyers, & leur fis part de l'Instruction que vôtre Altesse m'avoit donnée ; après l'avoir lûe ils me témoignérent beaucoup de joie d'y remarquer l'amitié que vôtre Altesse faisoit paroître pour Mgr. le Cardinal, & ils furent d'avis que j'allasse trouver le Roi sans eux; ce que je fis aussi-tôt.

Dès

Dès que sa Majesté sçût que j'étois à la porte de sa chambre, elle me fit entrer, me demanda fort des nouvelles de la santé de Vôtre Altesse, & dit devant tout le monde, que vous lui aviez sauvé son Armée d'Allemagne, & qu'elle n'oublieroit jamais ce service.

Quand le Roi fut habillé il entra seul dans son Cabinet, & me fit appeller; je lui rendis la lettre de Vôtre Altesse; après l'avoir lûe il me dit, qu'il n'avoit jamais eu l'intention d'ôter ses affaires d'entre les mains de de M. le Cardinal, ni de l'éloigner d'auprès de sa personne; & pour preuve de cela, qu'il l'avoit laissé seul à commander son Armée avec tout pouvoir; mais que tout le désordre qui étoit arrivé venoit de M. le Duc de Bouillon, qui avoit débauché Monsieur, & M. le Grand, & qu'il méritoit d'avoir la tête tranchée comme le plus criminel.

Je répondis au Roi, que Vôtre Altesse le supplioit de sauver la vie à M. le Duc de Bouillon à sa considération; qu'il lui feroit bien rude de voir le sang de son neveu répandu sur un échafaut, dans le tems qu'elle hazardoit sa personne & les forces des Etats pour rendre des services considérables à sa Majesté; qu'elle sçavoit sûrement, que c'étoit M. le Grand qui avoit débauché M. le Duc de Bouillon par de fausses confidences, lui disant que M. le Cardinal le vouloit perdre, que ledit Cardinal étoit ruiné auprès de Sa Majesté, & qu'elle s'en d'fera dans peu de tems; que M. le Duc de Bouillon avoit été trop facile à croire cet esprit ambitieux, qui le persuadoit tous les jours par des conféren-

ces secretes, & lui faisoit entendre qu'il gouvernoit entiérement Sa Majesté, & qu'elle se déferoit de M. le Cardinal dans son voyage. Qu'étant aussi persuadé que vous l'étes de ce que je raportois de vôtre part, il y avoit à craindre, que si Sa Majesté n'accordoit à vôtre priére la vie de M. le Duc de Bouillon, & ne faisoit châtier M. le Grand comme criminel, pour faire voir par là qu'elle n'avoit jamais eu dessein d'ôter à M. le Cardinal la direction de ses affaires, Vôtre Altesse ne prit enfin le parti d'accepter les offres, qui lui sont faites par le Roi d'Espagne, tant pour lui que pour les Etats, & de conclurre son Traité avec cette Couronne.

Le Roi ne me répondit rien, & envoya chercher Mrs. de Chavigny & Desnoyers: en attendant qu'ils vinssent, il me commanda de lui faire le détail de la marche que Votre Altesse avoit faite depuis Bois-le-duc jusqu'à Ordinghen, ses Campemens & les Ordres de la Bataille, en cas que Vôtre Altesse eût rencontré l'Armée d'Espagne sur son passage. Il me parût satisfait de la rélation que je lui en fis, & Mrs. de Chavigny & Desnoyers étant venus, je me retirai. Le Roi tint Conseil deux heures, ensuite de quoi Sa Majesté me fit appeller, & me dit, qu'en considération de Vôtre Altesse elle sauveroit la vie à M. le Duc de Bouillon, qu'elle avoit résolu de me dépêcher vers M. le Cardinal avec tous les ordres nécessaires pour faire le procès à M. le Grand, & qu'elle ne lui pardonneroit pas.

Je partis le même jour en poste pour aller à Lion, où je trouvai M. le Comte de Roussi, qui

qui étoit venu avec Madame de Bouillon. Je lui fis entendre les intentions de Vôtre Alteſſe. Il ſe joignit à moi pour ſolliciter les intérêts de M. le Duc de Bouillon, où il lui donna des marques d'amitié très grandes par des avis ſecrets, & il fut agréé de M. le Cardinal pour aller trouver Madame la Ducheſſe de Bouillon la Douairiére, afin de la diſpoſer à ne réſiſter pas aux conditions qui furent arrêtées de la part du Roi avec M. le Duc de Bouillon, de remettre Sedan entre les mains de Sa Majeſté.

Je fus reçû de M. le Cardinal de Richelieu avec des ſentimens ſi tendres de reconnoiſſance pour Vôtre Alteſſe, tant ſur mon Inſtruction, que je lui ai montrée, que ſur ce que j'avois dit de vôtre part au Roi, que je ne puis aſſez témoigner à vôtre Alteſſe qu'il lui donneroit des marques de reconnoiſſance, en faiſant obtenir des graces à M. le Duc de Bouillon en vôtre conſidération ſeule, qu'il n'auroit jamais eûes ſans la priére de Vôtre Alteſſe. Il ajoûta, qu'il me chargeoit d'aſſûrer Vôtre Alteſſe, qu'il étoit ſi pénétré des bontez qu'elle lui avoit témoignées en cette rencontre, qu'il n'en perdroit jamais le ſouvenir, que Vôtre Alteſſe pouvoit diſpoſer de ſes biens, de ſa fortune, & de tout ce qu'il a au Monde; qu'il ſeroit toûjours prêt à les ſacrifier pour ſon ſervice. M. le Cardinal Mazarin entra dans ſa chambre dans le tems qu'il me parloit, il voulut ſe retirer, mais M. le Cardinal Duc le rappella, & répéta devant lui tout ce qu'il me venoit de dire.

Il me fut permis de voir M. le Duc de Bouil-

lon, que je trouvai fort abatu, aiant déja été interrogé deux fois, & se croyant perdu, je l'assûrai que Vôtre Altesse ne l'abandonnoit pas, & qu'elle m'avoit envoyé exprès auprès du Roi & de M. le Cardinal pour tâcher de lui sauver la vie; que j'avois grande espérance d'en venir à bout, mais qu'il lui en coûteroit Sedan, pour lequel il recevroit une bonne récompense: il se jetta à mon coû, & me dit, qu'il avoit les derniéres obligations à Vôtre Altesse, & qu'il feroit tout ce qu'on désireroit de lui, pourvû qu'on lui sauvât la vie.

J'en fis mon raport à M. Cardinal Duc; & dès le même jour M. le Cardinal de Mazarin eut ordre d'en aller signer le Traité avec M. le Duc de Bouillon: & nous devons partir ensemble dans deux jours pour aller à Sedan pour l'exécution de ce qui a été arrêté. M. le Cardinal Duc a prié M. le Comte de Roussi d'aller devant disposer Madame la Duchesse de Bouillon Douairiére à n'y aporter aucunes difficultés, vû le péril que M. le Duc de Bouillon courroit de sa vie en cas de refus des conditions proposées. Sur quoi je dirai, que M. le Comte de Roussi fut arrêté par les nouvelles qui nous vinrent de la mort de Madame la Duchesse de Bouillon Douairiére, dont M. le Cardinal fut fort touché, la croyant mieux intentionnée que Madame la Duchesse de Bouillon sa belle-fille, qui a toûjours conservé de l'inclination & l'intelligence avec l'Espagne.

Je donnerai avis à V. A. de tout ce qui se passera lorsque je serai à Sedan, où je vais, par

par ordre de M. le Cardinal Duc, avec M. le Cardinal Mazarin.

Je dois aussi dire à V. A qu'on ne peut pas témoigner plus de respect pour elle, & plus de desir d'avoir son amitié, que fait M. le Cardinal Mazarin; c'est une personne de grand mérite, & qui fait toutes les affaires sous M. le Cardinal Duc. Je suis,

INSTRUCTION

DE

Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu pour Monsieur le Comte d'Estrades, allant en Hollande, six semaines devant la mort de Son Eminence. Le 4. Octobre 1642.

Monsieur le Comte d'Estrades tâchera de pénétrer les sentimens de M. le Prince d'Orange sur le sujet de la Paix, c'est-à-dire, à quelles conditions il estime qu'elle peut & doit être faite, tant pour les intérêts des Mrs. les Etats, que pour ceux de la France & de la Couronne de Suéde.

Après avoir tiré son sentiment autant qu'il pourra, il lui dira comme de lui-même, qu'il estime que la meilleure façon de faire la Paix, est, que la France & la Suéde imitent l'exem-

ple des Hollandois, qui ne rendent rien de ce qu'ils ont pris quand ils font la Paix, parce que si on en usoit autrement avec les Espagnols, ils ne craindroient point de rentrer en Guerre, & d'en prendre le hazard, sur l'espérance, que si leur entreprise étoit desavantageuse, on leur rendroit toûjours une partie de ce qu'ils auroient perdu.

Il lui dira ensuite, qu'il a souvent ouï dire en France, qu'il n'y a quasi point d'autres moyens de faire une Paix sûre, qu'en la faisant à des conditions si cuisantes pour l'Espagne, qu'elle aprêhende de rentrer en Guerre par la crainte de recevoir un pareil traitement.

M. le Comte d'Estrades doit sçavoir, que par le Traité fait à la Haye le 15. d'Avril 1634. Mrs. les Etats ne peuvent faire la Paix sans que Pignerol demeure au Roi paisible; sans que les Traités faits avec l'Empereur & l'Espagne sur le sujet de Mantoüe ne soient entiérement exécutés, sans que les Grisons demeurent Seigneurs de la Valteline; & sans que le Roi d'Espagne abandonne le Duc de Lorraine, étant expressément porté, qu'il ne lui pourra donner aucuns secours contre les intérêts qu'a la France en l'exécution des Traités qu'elle a faits avec lui.

Par tout ce que dessus il apert, que puisque dès lors qu'on fit lesdits Traitez, il fut stipulé, que les Etats ne pourroient faire la Paix sans que les avantages, que la France s'étoit acquis, fussent stipulez, la raison ne permet pas d'y penser maintenant sans que ceux, que ce Royaume s'est acquis depuis, soient à couvert, principalement puisque la plus grande part de ce que la France a repris est son ancien Domaine.

Cette

Cette raison est d'autant plus considérable pour Mrs. les Etats, que moins la Paix sera avantageuse pour l'Espagne, moins sera-t-elle en état de les attaquer, & plus le sera-t-elle à la France, plus sera-t-elle en état de les assister & en volonté de le faire.

M. le Comte d'Estrades témoignera à M. le Prince d'Orange, que le Roi & S. E. desirent le bien de Mrs. les Etats & le sien jusqu'a tel point, qu'il a été chargé de voir avec ledit Prince, s'il ne peut point l'année qui vient emporter quelque Place notable, qui puisse favoriser la communication & conservation de Mastricht; ce qui est désiré avec tant de franchise, qu'en ce cas S. M donneroit ordre au Sieur de Guébriant d'en favoriser le dessein autant qu'il pourroit, sans abandonner ceux qu'il doit avoir aux lieux où il est.

On a cette pensée en France, afin que Mrs. les Etats puissent avoir, lorsqu'on fera la Paix, quelque Place d'importance entre les mains, laquelle ils pussent conserver par la conclusion du Traité.

En cas que le Prince d'Orange juge pouvoir faire quelque chose de cette nature, & non seulement la tenter, M. le Comte d'Estrades en pourroit communiquer avec M. le Comte Guébriant, qu'il iroit trouver à cet effet, afin qu'on prenne si bien ses mésures de toutes parts, que le dessein qu'on aura soit effectué.



LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu à Monseigneur le Prince d'Orange, du 4. Octobre 1642.

MONSEIGNEUR,

Monsieur le Comte d'Estrades vous dira ce qui s'est passé de deçà en l'affaire de M. le Duc de Bouillon ; il vous raportera aussi la connoissance que j'ai des sentimens avantageux pour moi, que vous avez eus sur le sujet de ma maladie, & des traverses que quelques mauvais esprits ont voulu donner aux affaires du Roi. Je n'ai point de paroles pour vous remercier de la faveur que vous m'avez faite en cette occasion, mais je vous supplie de croire, que je n'en perdrai aucune, qui vous puisse faire voir par bons effets que je suis.



LET-

LETTRE

De M. le Cardinal Mazarin à M. le Prince d'Orange, du 18. Février 1643.

MONSEIGNEUR,

Si j'ai différé jusques ici à rendre graces à V. A. du souvenir qu'il lui a plû avoir de moi, & des assûrances que M. le Comte d'Estrades m'a données de son affection en mon endroit, l'affliction extrême que j'ai euë & que j'ai encore de l'accident qui est arrivé en la personne de M. le Cardinal Duc, en est seulement la cause ; comme elle m'étoit infiniment chére par toutes sortes de raisons, sa perte m'a été si sensible, que je n'ai pas été capable depuis d'aucune consolation, ni même de penser à autre chose qu'au sujet de ma douleur ; je faisois état aprés un tel malheur de me retirer à Rome, pour essayer d'y servir le Roi ainsi qu'il m'y a obligé ; mais S. M. ne l'ayant pas désiré, & m'ayant fait l'honneur de me commander de demeurer auprès d'elle pour l'assister dans ses Conseils, & prendre la conduite de ses affaires les plus importantes, j'ai crû que je ne pouvois moins faire après toutes les graces que j'ai reçûes de sa bonté, que de me soûmettre à ses volontez, & de tâcher par tou-

toutes sortes de devoirs & de services de correspondre à la bonne opinion qu'elle a conçûe de mon affection & de ma fidélité, & à me rendre digne de son choix. Je supplie V. A. de croire qu'un de mes principaux soins dans ce glorieux Emploi sera, de rechercher les moyens de maintenir une bonne union & correspondance entre S. M. & V. A. & de vous faire connoître par effets, que de tous ceux qui honorent vôtre personne & vôtre mérite, il n'y en a point qui soit plus sincérement que moi, Monseigneur.

LETTRE

De M. le Prince d'Orange à M. le Comte d'Estrades, du 16. Avril 1644.

MONSIEUR,

J'apprens que vous êtes poursuivi au Parlement, & disgracié de la Reine Mere, pour avoir servi M. de Coligny, votre parent & le mien, dans une affaire d'honneur; je vous prie de quitter un Païs, où l'on ne connoit pas les bonnes gens comme vous êtes, & de me venir trouver ici, où je partagerai avec vous ce que j'ai, pour vous témoigner l'estime & l'amitié que j'ai pour vôtre personne.

Je vous envoye une Lettre de change de 100000. livres sur le Sieur Hœuft, qui vous les

les délivrera aussi-tôt ; si vous avez besoin de d'avantage, vous n'avez qu'à en prendre, & me venir trouver incessamment, sans vous arrêter plus long-tems en France., où l'on ne sçait pas ce que vous valez. Je suis.

LETTRE

De M. le Prince d'Orange à M.^r le Comte d'Estrades. De la Haye le 17. Avril 1645.

MOnsieur de Beringhen m'a confirmé que l'Armée du Roi attaqueroit Gravelines; & comme j'ai formé le dessein d'assiéger le Sas de Gand, à quoi je ne puis parvenir sans une grande diversion, j'ai jugé à propos de vous en communiquer ma pensée, afin que vous le disiez à M. le Cardinal Mazarin.

Mon avis seroit, que nous entrassions en Campagne le 10. de Mai; je m'irai poster à Maldeghen, entre Bruges & Gand, pour y attirer l'Armée des Ennemis; cependant l'Armée du Roi pourra investir Gravelines, & comme apparemment Picolomini & les forces d'Espagne marcheront au secours de cette Place, je tiendrai mes ponts de jong prêts avec les 500. nageurs, dont je vous ai parlé, pour passer durant la nuit au clair de la Lune la Riviére de Gand, & couper, s'il est possible, un Corps de 4000. hommes, qui est campé entre le Fort Philippe & le

Sas : tâchez de vous trouver auprès de moi à la fin de Mai : je vous ai destiné le prémier Corps que je commanderai pour passer la Riviére & pour investir la Place.

Vous direz aussi de ma part à M. le Cardinal Mazarin, que pour agir avec justesse dans une telle entreprise, il est nécessaire qu'il donne ordre à quelque personne de confiance de l'Armée du Roi de m'avertir, lorsqu'on aura passé le fossé de Gravelines, parce que je prendrai ce tems-là pour exécuter mon dessein. Je suis.

LETTRE

De Monseigneur le Prince d'Orange à M. le Comte d'Estrades, du 4. Février 1646.

JE ne comprens pas pourquoi Mrs. les Plénipotentiaires de France me pressent si fort d'envoyer nos Députez à Munster ; je vous prie de dire à M. le Cardinal Mazarin de ma part, qu'il est à propos de ne les envoyer pas si-tôt, mais bien de faire semblant de les faire partir, parce que tant qu'ils seront à la Haye, j'en serai le maître, mais quand ils seront une fois à Munster, je ne le serai plus ; & ils feront la Paix particuliére malgré la France & moi : ce que je vous dis est sûr ; & j'ai des avis que Pauw, qui est Député de la Province de Hollande, a deja pris des mésures avec l'Espagne pour faire une

Paix

Paix ſéparée ; à quoi je vous déclare que je ne pourrai pas rémédier, ſi l'on continue à me preſſer de faire partir nos Députez pour Munſter.

Je vous prie de bien repréſenter ce que je vous marque à M. le Cardinal Mazarin, rien n'étant plus important dans la conjoncture préſente. Je ſuis.

LETTRE

De M. le Comte d'Eſtrades à Monſeigneur le Cardinal de Mazarin, du 20. Mars 1648.

POur informer V. E. avec exactitude de l'état où ſont les Places de Portolongone & Piombino, j'ai eſtimé à propos de dépêcher M. de Beſemos pour lui en rendre compte ; il a été témoin de tout ce qui s'y eſt fait ; il eſt capable, affectionné & intelligent, & comme il eſt à V. E. je lui dois rendre cette juſtice, qu'il mérite d'être conſidéré d'elle ; & je la ſupplie de lui accorder une Galére, dont le Capitaine eſt mort depuis peu. J'ai chargé le dit Sieur de Beſemos d'un Mémoire pour remettre entre les mains de V. E. où elle verra le projet d'un deſſein pour la Campagne prochaine ; ſi elle l'approuve, je la ſupplie très humblement de m'envoyer ſes ordres au plûtot, n'y ayant pas de tems à perdre.

Je lui repréſenterai auſſi, que pour bien

faire agir l'Infanterie, il est nécessaire d'avoir deux Sergens de Bataille; M. de Saint Aignan, Lieutenant de Roi de Piombino, & M. Raimond en sont très capables, & je supplie V. E. de m'en envoyer les brevets, afin que je les établisse, ayant déja formé nôtre Infantérie en deux brigades. Je suis.

MEMOIRE

Envoyé à Monseigneur le Cardinal Mazarin. De Piombino le 20. Mars 1648.

JE crois être obligé pour le service du Roi & pour les intérêts particuliers de V. E. de lui représenter l'état de toutes choses, & de lui proposer un dessein, qui me paroît faisable & fort avantageux pour le succès des Armes de S. M. & pour la gloire particuliére de V. E.

Je commencerai par lui rendre compte de tout ce que j'ai fait depuis mon arrivée à Piombino.

J'ai trouvé toute nôtre Infanterie malade de fiévre & de flux de sang, sans aucun secours, & l'Hôpital en grand desordre; j'ai établi le Cordelier, que M. le Tellier m'a donné, pour chef de l'Hôpital, lequel a rétabli par son bon ordre toutes les choses, que la dureté du Sieur Brachet Intendant avoit gâtées, sous prétex-

te.

te d'épargne, & pour ne vouloir pas faire la dépense nécessaire pour la guérison des malades.

Je puis dire à V. E. que depuis le prémier Février jusqu'à ce jour il y a eu 3000. *soldats guéris; & que les recrûës arrivant avec le Régiment de la Marine du Levant, j'espére avoir* 8000. *hommes de piéd effectifs, en état de tout entreprendre en ces quartiers-ci. Voilà pour ce qui regarde l'Infanterie.*

Je parlerai à présent à V. E. de la Cavalerie, qui n'est composée que de quatre Compagnies de Crequi, bonnes & bien montées, de quatre Compagnies de Bentivoglio, & de quatre de Siront, qui ne sont pas encore montées.

La Compagnie Franche de Pilly, qui est bonne, est de 60. *Maîtres.*

Mon Régiment de Cavalerie est de six Compagnies, & le Régiment de Cavalerie du Comte de Pas est aussi de six, ces deux Régimens sont complets.

Si V. E. y vouloit encore joindre deux vieux Régimens de Cavalerie avec un bon Commandant, la remonte étant faite je pourrois faire état de 2000. *Chevaux effectifs. Il ne resteroit plus qu'à former un équipage d'Artillerie; on trouvera pour cela dans Piombino & Porto-Longone tous les Affuts & Canons nécessaires pour la Campagne, & les Munitions de Guerre & outils pour entreprendre un siége: de sorte que V. E. m'envoyant M. de Choupes avec de bons Officiers d'Artillerie, ainsi qu'elle me marque par sa Dépêche du* 10. *de Mars, je serai en état de pouvoir exécuter la proposi-*

tion

tion que je lui fais , qui est d'attaquer Port Hercules & le Mont Philippe, & d'investir en même tems Orbitello, afin de l'attaquer incontinent après la prise de ces deux Forts, qui sont sur le bord de la Mer. Pour cet effet il sera nécessaire de faire partir au plûtôt l'Armée Navale, afin qu'elle investisse par Mer le Port Hercules. J'embarquerai sur les Vaisseaux & sur les Galéres toute l'Infanterie, les Vivres & les Munitions de Guerre, & j'envoyerai la Cavalerie par Terre, ayant pris mes mésures pour les passages de Grossette & autres Places appartenantes à M. le Grand Duc.

Par le succès de ce dessein le Roi pourra chasser les Espagnols de toute cette côté, & sera en état de secourir par Mer & par Terre les Révoltez de Naples, & même d'empêcher que le Pape ne s'opose à ses volontez; car au cas qu'il en usât mal, on pourroit se saisir sans peine de la Duché de Castro, qui feroit subsister l'Armée de S M. dont le voisinage donneroit sans doute beaucoup d'inquiétude au Pape.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, du 16. Avril 1648.

J'Ai reçû vôtre Dépêche & vôtre Mémoire par Bezemos. Il ne se peut rien ajoûter aux ordres que vous avez donnez pour remettre l'Infanterie : je ne m'étois pas attendu

du à moins que cela de vôtre expérience & de vôtre capacité ; & en rendant compte à la Reine de tout ce que vous avez fait, je lui ai fait valoir vos services, & vous devez être persuadé, que personne ne vous estime & vous aime plus que moi.

J'ai lû & relû plusieurs fois vôtre Mémoire, & c'est avec beaucoup de chagrin que je me trouve engagé avec M. le Duc de Modéne, qui s'est obligé par un Traité avec le Roi de rompre avec l'Espagne, & de porter la Guerre dans le cœur de l'Etat de Milan; ce qui produira un grand avantage pour les affaires du Roi en Italie, l'Armée de Sa Majesté agissant du côté de Piémont en même tems que celle de M. de Modéne du côté de Crémone. Je vous envoye la Commission du Roi pour commander l'Armée de S. M. sous M. le Duc de Modéne, avec les ordres d'envoyer la Cavalerie par terre à Lericy, & vous embarquer sur les Vaisseaux avec 5000. hommes de pied pour mettre pied à terre à Lericy, où vous trouverez les étapes prêtes par les Montagnes de Génes, & traverser les Apennins, jusques à ce que vous ayez joint M. le Duc de Modéne, que le Roi a honoré du titre de Généralissime de ses Armées. Je ne doute pas que dans tous les Lieux où vous passerez avec les Troupes du Roi, vous ne fassiez observer une bonne Discipline, & que vous ne les empêchiez de commettre aucun desordre : je vous prie de vous y appliquer avec soin, étant fort important pour le service du Roi & pour ma satisfaction, que ce que j'ai promis aux Prin-

ces

ces Souverains, sur les Terres desquels vous passerez, soit observé ponctuellement.

Il n'y a rien de mieux que ce que porte vôtre projet; je le garderai, & ce qui ne se peut pas faire présentement, pourra s'exécuter une autre année.

Je suis bien aise que vous soyez satis-fait de Besemos; j'aurai soin de lui, & le placerai bien-tôt. Je le ferai partir demain avec tous les ordres nécessaires: il vous portera les deux brêvets de Sergent de Bataille pour les Sieurs de Saint Aignan & de Raimond. M. de Choupes partira aussi au plûtôt pour commander l'Artillerie; il méne avec lui de bons Commissaires d'Artillerie & autres Officiers, dont vous serez content. Je suis.

LETTRE

De Monsieur le Prince d'Orange, Fils du feu Prince Henry, à M. le Comte d'Estrades. De la Haye le 2. Septembre 1650.

MONSIEUR,

LA confiance que j'ai en vôtre amitié, & en celle que vous aviez pour feu M. mon Pere, me fait espérer que vous ne me refuserez pas la priére que je vous fais, de venir me trouver à la Haye au plûtôt, ayant à vous

vous communiquer des affaires très importantes, qui me regardent.

J'estime qu'il sera à propos que vous preniez le prétexte de venir solliciter ce qui vous est dû des appointemens de vôtre Régiment. Je n'ai voulu confier cette Lettre qu'à une personne fidéle comme est Deschamps : vous ajoûterez foi à ce qu'il vous dira de ma part, & croyez que je suis.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades. De Paris le 15. Septembre 1650.

J'Ai reçû vôtre Dépêche par le Sieur de Las, Major de Dunkerque avec la Lettre de M. le Prince d'Orange : je l'ai fait voir à la Reine, qui m'a commandé de vous dépêcher aussi-tôt le dit Sieur de Las, & de vous donner ordre de passer incontinent en Hollande près M. le Prince d'Orange : & afin que vous soyez en état de traiter avec lui, si vous le trouvez disposé à rompre avec l'Espagne, je vous envoye le pouvoir du Roi pour conclurre le Traité, & ce sera le plus grand service que vous sçauriez jamais rendre au Roi; & en mon particulier je vous sçaurai très bon gré, si vous portez ce Prince à rompre avec l'Espagne : ce qui romproit toutes les mésures de mes ennemis, & dissiperoit les cabales

les & factions, qui paroissent à la Cour & dans le Parlement contre moi. Je vous prie de ne rien négliger pour faire réüssir cette affaire, qui est très importante. Je suis.

PROJET
DE
Traité fait entre M. le Prince d'Orange Guillaume, & M. le Comte d'Estrades en 1650.

Que le Roi promet de mettre en Campagne au prémier de Mai 1651. *une Armée de* 10000. *hommes de piéd & de* 6000. *Chevaux, pour attaquer Bruges.*

Que pareillement M. le Prince d'Orange promet de rompre avec l'Espagne, & d'entrer en Campagne le dit jour 1. *Mai* 1651. *avec* 10000. *hommes de piéd &* 4000. *Chevaux, & d'attaquer Anvers.*

Que le Roi & M. le Prince d'Orange rompront en même tems le 1. *Mai* 1651. *avec Cromwel, & tâcheront par toutes sortes de voïes de rétablir le Roi d'Angleterre dans ses Royaumes, & qu'ils continueront la Guerre contre les Rebelles.*

Comme aussi de n'entendre à aucun accommodement avec l'Espagne, que de concert entre le Roi & M. le Prince d'Orange,

Ar-

Articles Secrets.

Que la Ville d'Anvers étant investie par M. le Prince d'Orange, le Roi détachera 2000. *Chevaux de l'Armée, qui attaquera Bruges, pour aller joindre M. le Prince d'Orange, & qu'après la prise des deux Places ci-dessus nommées les deux Armées se joindront, & marcheront pour attaquer Bruxelles & qu'au même tems l'Armée du Roi, qui est sur la frontiére de Picardie, attaquera Mons.*

Le Roi promet d'envoyer à M. le Prince d'Orange les expéditions pour être son Lieutenant Général soudain après la prise d'Anvers, & pour commander ses Armées en la même forme que ses Prédécesseurs les ont eûës.

Le Roi consent que M. le Prince d'Orange ait Anvers, & le Marquisât du Saint Empire en proprieté, tant pour lui que ses Héritiers; & ne consentira pas à la Paix que cet Article ne soit accordé.

M. le Prince d'Orange promet de faire tenir une Flote de 50. *Navires bien équipez dans la Manche, à commencer du prémier jour de Mai* 1651. *qui restera en Mer jusqu'à la fin de Novembre de la même année, pour agir tant contre l'Espagne que contre les Rebelles d'Angleterre.*

Qu'on tiendra le Traité de partage, qui fut accordé entre le feu Roi & Mrs. les Etats en l'Année 1634. *& que si les Armées séparées tant du Roi que des Etats attaquent & prennent des Places, qui ne soient pas de leur partage, elles seront gardées jusqu'à la Paix par* ce-

celui qui les prendra ; bien entendu que si les deux Armées sont jointes, & qu'elles attaquent & prennent une Place ensemble, elle demeurera à celui à qui elle appartiendra par le Traité qui en a été fait. Fait à la Haye le 20. Octobre 1650.

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin. De Dunkerque le 5. Février 1652.

MONSEIGNEUR,

Le Protecteur Cromwel m'a envoyé M. de Fitiémes son Colonel des Gardes, pour me proposer de traiter de Dunkerque, qu'il m'en donneroit deux millions, & qu'il s'engageroit de fournir 50. Vaisseaux & 15000. hommes de piéd, pour se joindre aux Armées du Roi, & se déclarer contre l'Espagne & contre les Ennemis du Roi & de V. E. avec qui il vouloit faire une très étroite amitié.

Je lui répondis, que si les troubles & la Guerre Civile, qui étoit en France, ne m'obligeoient pas d'envoyer vers la Reine & V. E. je l'aurois fait jetter dans la mer pour m'avoir crû capable de trahir mon Roi, mais que la conjoncture présente m'obligeoit à le retenir chez moi en attendant la réponse de la Cour. Ce-

Cependant j'ai fait assembler M. de Vuitermont Commandant les Gardes, & les Commandans de tous les corps qui sont en Garnison à Dunkerque, avec le Lieutenant de Roi, & leur ai communiqué la proposition qui m'a été faite, & le choix que je faisois de la personne de M. de Las, Major de la Place, pour rendre à V. E. un compte exact de toutes choses. Il lui porte aussi les Lettres, qui ont été interceptées, de M. de Pimentel à M. de Verguest qui commande 4000. hommes dans Bourbourg, où il lui mande de préparer toutes choses pour le siége de Gravelines, & que l'Armée d'Espagne sera devant cette Place au 15. d'Avril. Il marque dans ladite Lettre, qu'il n'y a pas de blé dans la Place pour quinze jours.

Un des Partis de Dunkerque de 31. hommes en a rencontré un des Espagnols près de Link, de 51. Il l'a défait & a pris le Commandant, qui étoit chargé de ces Lettres.

Nous manquons de beaucoup de choses dans Dunkerque, quelque retranchement que je puisse faire sur le pain, nous n'en sçaurions avoir pour aller jusqu'au mois d'Août; l'orge & le houblon est fini pour la biére, & on la retranche pour la Garnison à la moitié de l'ordinaire; les maladies y sont grandes, & si Gravelines se perd, elles augmenteront, Dunkerque étant enfermé sans aucune communication par Furnes, Bergues, Bourbourg, & Gravelines.

C'est présentement à V. E. à juger par sa prudence ordinaire, s'il ne seroit pas plus à pro-

propos de s'accommoder avec Cromwel, & de se rendre Ennemi de l'Espagne & de tous les Révoltez qui sont en France, que de rejetter sa proposition, ce qui l'engagera de se mettre dans le parti d'Espagne, & d'y joindre sa Flote & ses Troupes, pour attaquer Dunkerque & Gravelines en même tems.

M. de Las, qui a l'honneur d'être à V. E. & qui sert avec grande capacité & fidélité, vous dira l'impossibilité qu'il y a de conserver Gravelines & Dunkerque, si on perd l'occasion de l'offre que fait le Protecteur Cromwel. Je suis.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades. De Poitiers le 2. Mars 1652.

J'Ai reçû vôtre Dépêche par le Sieur de Las avec tous les avis que vous me donnez ; mon sentiment étoit qu'on acceptât la proposition de Cromwel, mais M. de Châteauneuf s'y est oposé, & l'a emporté près de la Reine, qui n'a pas voulu y consentir. Le Marêchal de Grancey s'est trouvé ici, je lui ai dit ce que vous me mandiez touchant le siége de Gravelines ; il m'a dit, & l'a confirmé en plein Conseil qu'il répondoit de la Place, pourvû qu'on lui dónnât de quoi fai-

faire des recrûes de 1000. hommes, qu'il distribueroit dans les Corps qui y sont en Garnison.

Je lui ai fait délivrer l'Argent pour faire les recrûës, & il est parti le même jour; tâchez, s'il est possible, de conserver Dunkerque jusqu'à la fin de Mai; & je vous promets qu'en cas que vous soyez attaqué, les Armées du Roi vous secourront: j'employerai tous mes soins pour faire réüssir la pensée que j'ai sur cela. Je me remets au Sieur de Las à vous dire les sentimens que j'ai pour vous; vos intérêts me sont aussi chers que les miens. Je suis.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, le 2. Mai 1653.

VOus devez juger de l'estime & de l'amitié que j'ai pour vous; puisque j'ai porté le Roi à vous choisir pour aller commander l'Armée en qualité de Lieutenant Général en Guienne sous l'Autorité de M. le Duc de Vendôme. Vôtre principal dessein doit être de prendre Bourg & Libourne, & après cela attaquer Bordeaux; j'espére un bon succès de cette entreprise, par la confiance que j'ai en vous, & en vôtre capacité & expérience dans la Guerre. Avant que de partir de Brouage donnez vos ordres dans tous les Lieux qui dépendent de vous, afin qu'il n'y arrive nul accident, & croyez que je suis.

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin, du Camp près de Libourne, le 24. Juin 1653.

MONSEIGNEUR,

Je tâcherai de répondre par mes actions à la bonne opinion que V. E. a de moi, & aux grandes obligations que je lui ai, de m'avoir proposé au Roi pour le commandement de son Armée sous l'Autorité de M. le Duc de Vendôme. Je l'ai joint à deux lieuës de Bourg avec le Corps que j'ai amené du Païs d'Aunis. Je lui ai proposé l'attaque de cette Place, bien qu'il y ait 3000. hommes dedans avec un Gouverneur Espagnol. Il y a trouvé de la difficulté, n'ayant pas assez d'Infanterie; sur quoi je lui ai dit, qu'on pouvoit remédier à cela, M. le Duc de Candale étant campé avec son Armée au Fort César, qui est au delà de la Riviére; qu'il falloit lui demander quatre Régimens d'Infanterie, & que M. l'Evêque de Xaintes, qui étoit son parent & logé chez moi, se chargeroit de l'aller trouver pour le disposer à détâcher ce Corps pour joindre nos Troupes; ce qui fut exécuté: & dès le lendemain M. de Candale arriva dans le Camp avec les quatre Régimens, & il

il y eut une attaque au Siége: la Place fut investie dès le soir même, & attaquée ensuite avec tant de vigueur, qu'elle fut emportée, & les Espagnols renvoyez en Espagne par la Capitulation. On a resté deux jours à raser les tranchées. Le troisiéme nous avons marché à Libourne, où le Comte de More étoit Gouverneur. La Garnison étoit composée de 1800. hommes de piéd des Troupes des Princes & de 200. Chevaux; la Place n'a duré que deux jours.

M. le Duc de Candale est ensuite parti de Bourg avec son Armée pour aller attaquer Bergerac; & M. le Duc de Vendôme part avec la sienne pour aller prendre le Poste de Lermont, où les Ennemis ont déja envoyé trois cens hommes dans le Château; & nos avis portent qu'on doit encore y envoyer 3000. hommes de Bordeaux; mais nous les avons prévenus, & sommes arrivés à la pointe du jour, ayant marché toute la nuit. La Garnison du Château s'est rendue à discrétion, & de là nous avons vû à une lieuë de Lermont la Flote de Bordeaux, sur laquelle il y a 3000. hommes, qui venoit pour se saisir de ce Poste; elle est retournée à Bordeaux; & je ne doute pas, que cette Ville, se voyant investie de tous côtez, ne cherche les occasions de rentrer dans les bonnes graces du Roi: nous y remarquons déja beaucoup de disposition. M. de Gourville s'en va trouver V.E. pour lui rendre compte de tout ce qui c'est passé; c'est une personne d'esprit, qui lui expliquera beaucoup de choses, qu'il est nécessaire qu'elle sache, pour faire réüssir les affaires. Il lui dira aussi la peine que j'ai à vivre avec M. de

Vendôme par ses inégalités: les moindres rapports, quoique faux, lui font changer toutes les résolutions qui ont étés prises dans le Conseil, dont le retardement préjudicie beaucoup au service du Roi. Je suis, &c.

LETTRE

De *M. le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, du* 6. *Juillet* 1653.

J'Ai reçû vôtre Lettre par le Sieur de Gourville, qui m'a informé du bon état où sont les affaires du Roi. Je croi que vous ne serés pas long-tems sans reduire Bordeaux à l'obéïssance de Sa Majesté. Il faudra après cela fortifier l'Armée Navale de tous les Vaisseaux & Matelots qui sont dans cette Ville, & préparer la Flote du Roi à combattre celle d'Espagne, qui doit venir pour rentrer dans la Garonne, & se saisir de l'Ile de Casaux. Si M. le Duc de Vendôme fait difficulté de monter sur l'Amiral pour combattre la Flote d'Espagne, je vous envoye un Ordre du Roi pour y monter, & embarquer sur la Flote 4000. hommes de piéd de l'Armée du Roi. J'écris à M. le Commandeur de Nuchese sur l'Ordre qu'on vous donne; vous vivrés bien ensemble: j'ai appris avec joye, que vous étiés fort amis; je vous prie tous deux que cette union continuë, les affaires du Roi en iront mieux. En cas que M. le Duc de

Ven-

Vendôme se resolve d'aller sur la Flote combattre les Ennemis, ne parlés point de l'Ordre que le Roi vous envoye, mais montés sur l'Amiral avec lui, afin que s'il changeoit l'Ordre qu'on lui donne de combattre la Flote des Ennemis, vous & le Commandeur de Nuchese le fassiez; & en ce cas vous montrerés tous deux l'Ordre que le Roi vous en a envoyé. Je n'ai pas été surpris de ce que le Sieur de Gourville m'a dit de votre part touchant Monsieur de Vendôme; je connois son humeur inégale & susceptible de fausses impressions; mais je connois aussi votre zéle pour le service du Roi & votre bonne conduite, c'est ce qui me met l'esprit en repos. Vous éprouvés déja, par les Ordres que le Roi vous envoye, l'effet qu'a produit ce que le Sieur de Gourville m'a dit de vôtre part: continués seulement d'agir avec la même fermeté & prudence que vous avés fait jusqu'à présent.

J'ai fort approuvé le Voyage que vous avés fait en Brouage; les 1200. Matelots, que vous avés amenez, étant bien repartis sur les Vaisseaux, mettront la Flote du Roi en bon état; c'est une service considérable que vous avés rendu à Sa Majesté & que je ferai valoir dans les occasions. Soyés persuadé que je suis,

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin. De Bordeaux, ce 10. *Septembre* 1653.

MONSEIGNEUR,

Les Ordres de Vôtre Eminence ont été exécutés. Je suis monté sur l'Amiral avec M. le Duc de Vendôme, & 4000. hommes de piéd ont étez embarqués sur la Flote, & dispersés dans les Vaisseaux. M. le Commandeur de Nuchese & tous les Capitaines sont disposés à bien faire; & j'ose assûrer Vôtre Eminence que nous périrons tous, ou que nous gagnerons la Bataille Les Ordres sont donnés à l'Infanterie de mettre piéd à Terre dans l'Ile de Casaux; il est nécessaire de la prendre avant que d'attaquer la Flote d'Espagne, parce que leurs batteries nous incommoderoient. Je suis,

LET-

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin. De la Rade de Royan, ce 28. Septembre 1653.

MONSEIGNEUR,

Il n'a pas été nécessaire d'attaquer l'Ile de Casaux; quand les Ennemis on vû que la Flote du Roi étoit à la Voile, ils ont retiré leurs Troupes de ce poste, & après les avoir embarquées; ils ont levé les Ancres; nous n'avons pû les joindre qu'auprès de Royan, où l'Arriére-Garde à été attaquée; on a pris deux grands Vaisseaux & une Flute, & fait 1800. Prisonniers; deux Flutes ont coulées à fonds: M. le Duc de Vendôme a mis piéd à Terre, & se sert du congé du Roi pour retourner à la Cour: il m'a remis le commandement de l'Armée; je ferai débarquer demain l'Infanterie, pour la conduire par terre à Bordeaux, où j'attendrai les Ordres de Vôtre Eminence. Je suis,

le Tellier les ordres en blanc, pour mettre les Troupes en quartier d'Hyver dans les Lieux que vous jugerez à propos; c'est vous donner une grande marque de confiance; & être assûré que vous en userez bien, que de vous mettre un si grand pouvoir entre les mains. Je suis.

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin. De Bordeaux le 12. Janvier 1654.

MONSEIGNEUR,

Je ne puis assez exprimer à V. E. les véritables sentimens de reconnoissance que j'ai de toutes les graces & marques de bonté, que je reçois d'elle, non-seulement en me procurant la Charge de Maire perpétuel de Bordeaux, mais aussi en me faisant donner l'Emploi du Commandement de toute la Province de Guienne, & de l'Armée du Roi, je tâcherai de m'aquiter si bien de ce grand Emploi, que V. E. n'aura pas de regret de me l'avoir procuré.

En prenant possession de ma Charge de Maire, j'ai assemblé tous les Colonels & Capitaines des quartiers de la Ville dans la Maison de Ville; & comme ils avoient été tous

mis par les Frondeurs, je les ai caſſez, & en ai établi d'autres, qui ſont affectionnez au ſervice du Roi, qui ſeront toûjours prêts à prendre les Armes pour les intérêts de S. M. & qui me rendent un compte exact de tout ce qui ſe paſſe dans la Ville. Sur l'avis que j'ai eu, que Duretefte Chef des revoltez étoit caché chez un charbonnier à Carcaſſonne près de la Mer, attendant une occaſion de paſſer en Eſpagne; j'ai envoyé le Lieutenant de mes Gardes avec trente Gardes pour le prendre; ce qu'il a exécuté, l'ayant trouvé dans ſon lit: je l'ai fait mettre dans les priſons de la Maiſon de Ville, où il eſt gardé à vûë; j'ai donné avis de ſa priſe au prémier Préſident, qui eſt à la Réolle, & que l'intention du Roi étoit qu'il fût jugé par le Parlement. Sur les avis que j'ai eus, que le peuple s'eſt émû par la priſon de cet homme, j'ai fait entrer dans Bordeaux deux Régimens d'Infanterie & un de Cavalerie, & j'ai logé à un quart de lieuë de Bordeaux 3000. hommes de piéd & 1000. Chevaux: par cette précaution je puis répondre à V. E. d'empécher que les mal intentionnez de la Ville ne me faſſent la moindre peine. J'eſtime qu'il eſt néceſſaire, pour bien rétablir l'Autorité du Roi dans Bordeaux & dans la Province, de faire condamner Duretéſte comme Rebelle par le Parlement, & l'exécuter dans la Ville, après qu'il aura fait Amande honorable devant l'Egliſe de Saint André & devant la Maiſon de Ville: je prendrai mes précautions pour ma ſûreté, en faiſant entrer les Troupes dans Bordeaux,

&

& les postant dans les Places ; je ferai conduire Duretefte par eau à la Réolle avec 300. hommes de piéd & 500. Chevaux, & le raméner de même : dès que ce malheureux sera éxécuté, je dispoferai toutes choses pour rétablir le Château Trompette, mais avant que de rien remuer, je supplierai Vôtre Eminence de m'envoyer un bon Ingénieur. Je suis.

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades à Monseigneur le Cardinal Mazarin. De Bordeaux le 10. *Février* 1654.

MONSEIGNEUR,

Duretefte a été condamné par le Parlement à être roüé vif, & à faire Amande honorable en chemise & la torche au poing devant l'Eglise de S. André ; ce qui a été éxécuté sans aucune émotion : sa tête a été mise sur un pillier à l'Armée : cet exemple tiendra les Péuples dans leur devoir ; mais je ne laisserai pas de réserver un Corps de Troupes aux environs de Bordeaux, pour m'en servir en cas de besoin. Je suis.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, le 20. Février 1654.

Vous avez fait un grand coup en faisant arrêter Duretefte; prenez bien vos sûretez contre le Peuple : je suis averti qu'il a dessein de le sauver. Il ne se peut rien ajoûter aux précautions que vous prenez pour le conduire & ramener de la Réolle ; ce sera une grande mortification au Parlement de le condamner, puisque plusieurs de ce Corps sont aussi coupables que lui. Il faut songer à travailler au Château Trompette ; le Roi a résolu de vous envoyer M. d'Argencourt pour le fortifier : je lui dépêche un Courier exprès à Narbonne, & lui mande de se rendre incessamment auprès de vous à Bordeaux, où il trouvera ses Ordres.

Vôtre Lettre du 10. Février vient de m'être renduë, par laquelle vous me mandez l'éxécution de Duretefte, & les précautions que vous avez prises pour empêcher qu'il n'arrive aucun désordre. Il ne se peut rien ajoûter à ce que vous faites ; & j'approuve fort vôtre conduite. Commencez à faire travailler au Château Trompette ; faites faire des Baraques pour y loger 300. hommes, & y mettre dedans le Canon qui est dans la Maison de Ville ; c'est un réduit qui vous servira en cas qu'il ar-

rive

rive quelque sédition dans la Ville. Je suis.

ORDRE

DE

Monseigneur le Cardinal Mazarin, à M. le Comte d'Estrades, du 28. Mai 1654.

Monsieur le Comte d'Estrades s'en allant en Guienne avec les Ordres & Instructions du Roi, sur les desseins & l'emploi de ses Armées pendant cette Campagne, même sur tout ce qui peut survenir en cette Province, & sur les côtes du Ponant, je désire & mon intention est; qu'il puisse tirer des Places de Brouage Oleron, la Rochelle, & l'Ile de Rhé, toutes les piéces d'Artillerie & Munitions de Guerre & de Bouche, dont il pourra avoir besoin, & généralement qu'il puisse disposer de tout ce qu'il trouvera dans les dites Places, sans qu'aucuns des Officiers servant en icelles y puissent aporter aucune difficulté; voulant au contraire qu'ils lui obéïssent en tout ce qu'il leur ordonnera, en exécution du présent Ordre, comme à ma propre personne.

MAZARIN.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin, à M. le Comte d'Estrades. De Paris le 31. *Octobre* 1654.

J'Ai reçû vos lettres des 12. 18. & 20. de ce mois; on ne peut rien trouver à redire que vous ayés envoyé à M. le Prince de Conti les trois Régimens d'Infanterie que vous me marqués, puisque vous vous étes conformé à l'Ordre que vous en aviés: mais je souhaiterois bien à présent que vous l'eussiés exécuté avec moins de ponctualité, ou que vous lui eussiés envoyé moins de Troupes, car vous en pourrés avoir bien-tôt besoin, & vous trouver embarassé à tenir la Province dans le devoir avec votre seul Régiment d'Infanterie & la Cavalerie que vous avez.

Cette crainte est fondée sur les avis que j'ai reçûs de bon lieu, & dont j'ai crû vous devoir faire part par un Courier exprès, que les Ennemis ont à présent leurs principales pensées tournées du côté de la Guienne; qu'il y a un Député de Bordeaux à Madrid, qui a laissé deux Députez de la Ville à Saint Sebastien; qu'il a fait instance au Roi d'Espagne d'envoyer une Flote dans la Riviére de Bordeaux; & que moyennant cela, sans l'obliger à mettre à terre aucunes Troupes, ils lui promettent que Bordeaux se soulévera de nouveau,

y ayant quantité de personnes, qui y sont toutes disposées, & qui ne demandent que quelque Secours apparent pour les appuyer.

Que Mayerolles & Cugnat s'y jetteront en même tems, afin de donner chaleur à la revolte, & de soûtenir les choses jusqu'à l'arrivée de l'Armée du Prince de Condé, qui est resolu de s'y en aller, aussi-tôt qu'il verra jour à pouvoir y agir utilement. Ces deux Bourgeois répondent sur leur vie, & offrent de demeurer en ôtage pour l'exécution de ce qu'ils avancent, & il est vraisemblable que le Cardinal de Retz a grande part à cette nouvelle cabale.

Cet avis est très certain, & l'armement de 10. ou 12. Vaisseaux ou Fregates, que vous aurés sçû qu'on fait à Saint Sebastien, confirme assez la vérité; ils prétendent être en état d'entrer en Riviére dans dix jours pour traiter du succès de cette entreprise; c'est pourquoi vous n'avés point de tems à perdre à vous jetter dans Bordeaux, & faire venir auprès de vous ce que vous avés de Troupes; & comme je ne croi pas que vous en ayez assez de ce qui vous reste, il faudroit songer promptement à quelque expédient pour vous renforcer; & écrire cependant à M. le Prince de Conti de vous renvoyer quelques Regimens délabrez, où il n'y a presque plus que les Officiers, parce que vous pourrez les remettre aisément. Il ne faut rien oublier aussi pour tâcher de découvrir, qui est le Député qui est allé à Madrid, & les deux Bourgeois qui sont demeurez à Saint Sebastien & ceux avec qui ils ont intelligence, afin d'en faire une puni-

punition exemplaire: sur quoi Sa Majesté approuvera les résolutions que vous prendrés. Enfin je ne doute point que vous n'agissiez en une affaire si importante avec tout le zéle & la vigueur que l'on attend de vous.

L'on a approuvé la condamnation du nommé la Fonds; j'ai peine à croire que le Sieur du Neotier ait eu part à son crime: je vous prie de le bien vérifier, & de me mander ce qui en est.

Le Chevalier de Riviére étant un esprit fort dangéreux, & capable de nuire, vous jugés bien que le service du Roi ne veut pas qu'on lui permette de revenir en France, particuliérement dans la conjoncture présente.

Je me souviendrai du Sieur de Montigni, & la qualité de vôtre Neveu jointe à son mérite me fera embrasser avec plaisir les occasions de l'avancer.

L'avis que je vous donne est si certain, que vous n'en devés nullement douter; nonobstant ce que l'on publie à Saint Sebastien, que l'armement, que Batteville y fait en diligence, soit pour le Levant; & je vous conjure de prendre bien vos mésures sans perdre un moment de tems, afin que le projet des Ennemis n'ait pas le succès qu'ils espérent.

Le Prince de Condé est tout prêt à partir pour se rendre à Bordeaux, lorsque Mayerolles, qui se doit embarquer avec Cugnat sur la Flote, qui entrera dans la Riviére, lui donnera avis que tout est préparé dans ladite ville pour le recevoir.

Il faut sur-tout que vous preniez soigneusement garde à vôtre personne, car le pré-

mier

mier dessein est contre vous, c'est pourquoi il seroit bon que vous eussiez quantité de monde qui vous accompagnât ; & vous pourriez même témoigner aux principaux de la Ville, & à ceux qui sont plus affectionnés pour le service du Roi, & qui ont intérêt à empêcher les brouilleries & les séditions, que vous êtes assûré que les mal intentionnez, & Partisans du Prince de Condé, pressent les Espagnols & les Anglois d'envoyer une Flote dans la Riviére, résolus, lorsqu'elle y sera arrivée, de faire une émotion dans la Ville en faveur du Prince, & chasser & tuer tous les bons serviteurs de Sa Majesté à l'instant. Comme il est vrai que Trancard a été conférer à Saint Sebastien avec le Cardinal de Retz & Batteville ; & qu'un autre bourgeois de Bordeaux est allé à Madrid avec Mayerolles & Cugnat, pour solliciter le Roi d'Espagne d'envoyer cette Flote dans la Riviére, cette déclaration ; que vous ferés, servira pour faire approuver aux bons Habitans de la Ville, les précautions que vous prendrés pour la garentir du malheur, dans lequel les méchans la voudroient jetter de nouveau.

Je me remets pour tout à ce que vous jugerés plus à propos, car étant sur les lieux, & voyant de plus près la disposition des esprits, vous résoudrés sans doute avec plus de prudence ce qu'il y aura à faire ; & si vous découvrés les correspondans de ceux qui sont en Espagne, il ne faut pas hésiter à les punir, comme aussi à chasser généralement tous ceux qui vous donnent le moindre soupçon ; & peut-être que les Ennemis, voyant leur dessein

dessein découvert, ne songeront plus à tenter de l'exécuter.

Une personne, qui a connoissance du détail de cette entreprise, m'en a donné avis par une personne exprès; c'est pourquoi vous ne devez pas éxaminer si la chose est véritable, mais vous appliquer seulement à en empêcher l'effet; & sans aucun retardement vous pourrez vous servir de mon Regiment de Cavalerie, de celui de Goas, des Compagnies des Gensdarmes & Chevaux legers de Vendôme, de six Compagnies de Cavalerie de la Meilleraye, de vôtre Régiment d'Infanterie, d'une partie des Garnisons des Places de mon Gouvernement, & de la Milice même, si vous le jugez à propos. Je croi aussi qu'il faut mettre des Troupes dans le Château Trompette, y faisant des Baraques pour les loger, comme aussi l'Artillerie, qui est dans la Maison de Ville, & toutes les Munitions de Guerre que vous pourrez; les prenant diligemment à Brouage, si vous ne pouvez les avoir plus promptement d'ailleurs. M. le Maréchal de la Meilleraye vous donnera toutes les assistances qui pourront dépendre de lui, lorsque vous lui en ferez instance.

Vous ne devez appréhender que le dedans de Bordeaux, car les Espagnols n'envoyeront point de Troupes, à ce que la même personne m'a mandé, pour les mettre à Terre.

Il me semble aussi que vous devez donner attention à la défense de Bourg, car s'il étoit tout-à-fait dépourvû, la Flote entrant dans la Riviére, les Ennemis s'en pourroient rendre maîtres: & si le Sieur de Montesson est

à

à Paris, je le ferai partir incontinent, pour se rendre auprès de vous & exécuter vos ordres. Les Surintendans m'ont promis de remettre demain ou après, sans faute, 50000. livres pour le rétablissement du Château Trompette.

Il faut que vous ayez quantité d'Officiers auprès de vous; que vous soyez Maître des portes de Bordeaux, ou au moins d'une; & que vous dispersiez les Troupes en sorte que vous puissiez en six heures de tems vous mettre en sûreté, en les faisant entrer dans la Ville; bien entendu que cependant vous serez en état, que les Habitans mal-intentionnez, faisans une sédition, ne pûssent s'en rendre les maîtres.

Je vous mets aussi en considération, s'il seroit bon de dire à M. le prémier Président & aux principaux Officiers du Parlement, que je suis résolu de les obliger tout-à-fait pour leur rétablissement dans Bordeaux, & que je prétens un de ces jours supplier très-humblement le Roi d'en faire expédier les Lettres; car comme j'ai toûjours eu intion de le faire, il me semble qu'il ne sera que très utile de les en assûrer en cette rencontre, & dans un tems que n'en étant pas sollicité, la grace fera plus d'effet dans leur esprit. Je remets néanmoins à vôtre prudence d'en user comme vous jugerez le mieux pour le service du Roi. Mrs. les Sur-Intendans m'ont dit aussi, qu'ils étoient assûrez, que le Parlement étant rétabli dans Bordeaux vérifieroit quelque Edit, pour assister le Roi dans les dépenses excessives qu'il est obli-

obligé de faire pour une si longue Guerre, & je croi que sans capituler le Parlement le fera de fort bonne grace.

M. le Prince de Conti vous pourroit renvoyer deux ou trois Régimens d'Infanterie délabrez, mais composez de bons Officiers, & je m'assûre qu'en lui écrivant il les fera partir à l'instant ; & cela n'empêchera pas que vous ne concluyez, ainsi que je vous ai écrit, l'exemption du quartier d'Hyver, que vous m'avez proposée, aux conditions que je vous ai prescrites, puisque vous m'avez mandé qu'on pourroit toûjours entretenir 5. ou 6. Régimens dans la Province durant l'Hyver.

Je vous dépêche en toute diligence un de mes Gardes, & je vous prie de me le renvoyer de même, & me mander, si vous croyez qu'il n'y ait rien à craindre de ce dessein des Ennemis, & les résolutions que vous avez prises pour le faire avorter : c'est tout ce que je vous dirai pour cette fois, vous repliquant seulement de ne rien oublier pour la sûreté de vôtre personne.



L'ET-

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades. De la Fére le 19. Juillet 1655.

IL me semble qu'il y a mille ans que je n'ai eu de vos nouvelles; je vous crois présentement à Bordeaux, mais je vous conjure d'en partir aussi-tôt que les Jurats seront faits pour vous rendre en Catalogne, & de croire que vous ne pouvés rien faire de plus agréable au Roi, ni qui m'oblige d'avantage en mon particulier, que de faire connoître à M. le Prince de Conti, que vous ne voulés épargner ni vos soins ni votre vie même, afin de contribuer à sa gloire; je vous répons qu'il vous fera tout l'acceuil que vous merités, & que vous aurez sujet d'être satisfait de l'estime & de la confiance qu'il vous témoignera. Je lui envoye présentement les pouvoirs de Lieutenant Général pour Saint Arbre, Chevalier d'Aubeterre, de Gadaigne, & Bellefonds, lesquels doivent servir sous vous. Je vous prie de m'écrire souvent & au long de toutes choses, & d'avoir toûjours pour moi l'amitié que vous m'avez promise, puis qu'assûrement il ne se peut rien ajoûter à celle que j'ai & aurai toute ma vie pour vous, sans parler de l'estime, qui est au point que vous pouvés souhaiter.

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades, du 25. Mars 1657.

JE ne doute pas que vous ne soyés bien aise du choix que le Roi a fait de vôtre personne pour commander son Armée en Italie sous l'autorité de M. le Prince de Conti; j'envoye les Ordres pour faire marcher huit Regimens d'Infanterie & six de Cavalerie des Troupes qui sont en Catalogne, pour se rendre à Lion, & de là passer en Piémont. Je vous prie de vous rendre à Turin le plûtôt que vous pourrez: l'on a de grands desseins cette Campagne; le Duc de Modéne joindra son Armée à celle de M. le Prince de Conti, & ils agiront conjointement & de concert. Je vous prie de veiller à ce qu'ils vivent tous deux en bonne intelligence: ils vous estiment l'un & l'autre, & je les ai priés d'avoir une entiére confiance en vous. Comme le dessein est d'attaquer une grande Place, j'envoyerai au mois d'Août M. le Comte de Quincé avec 5000. hommes de piéd & un fonds de 200000. livres pour renforcer l'Armée. Je suis,

LET-

LETTRE

De Monseigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Estrades. De la Fére le 12. Juin 1657.

QUoique vous deviés être assez persuadé de l'amitié que j'ai pour vous & pour toute votre famille ; vous ne sauriés croire à quel point je me rejouis de la belle action qu'a faite M. votre Fils par la prise de Nono, par un chemin très difficile & presqu'inaccessible ; la rélation, que M. le Duc de Modéne & le Prince de Conti en ont envoyé au Roi, vous en donne tout l'honneur, pour avoir reconnu le chemin, & avoir conseillé d'attirer la Garnison dans les dehors du côté de la plaine, pendant que vous faisiez attaquer les Ennemis du côté du chemin de la montagne par votre Fils à la tête de son Régiment, qui a emporté les traverses & la Place, & pris Prisonnier de Guerre le Comte de Saint Maurice Gouverneur & 2000. Allemans. C'est un coup d'essai, qui peut faire conjecturer ce qu'il fera un jour, & qui vous doit donner bien de la satisfaction de voir en lui des fruits si glorieux de vos instructions & de votre exemple. On ne pouvoit pas commencer la Campagne par une action plus glorieuse & plus capable d'intimider les Ennemis dans la suite, & les rendre moins hardis

hardis à s'oppoſer à ce que nous voulons entreprendre. Je croi que quand nos forces ſeront jointes, elle ne ſeront pas inférieures aux leurs en quantité, (tous les avis que j'ai portant qu'ils n'ont que 14000. hommes) & les ſurpaſſeront ſans doute de beaucoup en qualité : ſur quoi & ſur les nouvelles de delà je me remets à ce que j'écris plus particuliérement au Sieur Brachet.

Je vous prie d'embraſſer votre Fils de ma part, & de lui dire que j'ai reçû autant de joie que vous de l'action qu'il a faite. Je ſuis,

LETTRE

De Monſeigneur le Cardinal Mazarin à M. le Comte d'Eſtrades. De Sedan le 21. Août 1657.

LEs nouvelles, qui nous ſont venuës du Siége d'Alexandrie par les Lettres du 10. de ce mois, ne pouvoient être meilleures, à moins que d'avoir celle de la priſe de la Place ; il n'y a que la bleſſure de M. le Marquis de Ville qui trouble notre joye, mais nous eſpérons, s'il plait à Dieu, qu'il n'en aura que le mal ; & cependant nous attendons l'événement de ce Siége avec impatience.

Je vous félicite de l'honneur, que M. votre Fils a acquis encore en dernier lieu au logement de la Contreſcarpe de la demi-Lune que

vous attaquiez : vous pouvés croire que vous aimant & estimant comme je fais je prens plus de part que qui que ce soit à la satisfaction qu'il vous donne, & que je m'employerai très volontiers pour vous faire recevoir celle que vous désirés. Je suis,

LETTRE

Du Comte d'Estrades, au Roi. De Chelsei, le 21. Juillet 1661.

SIRE,

Le Roi d'Angleterre ayant été averti de mon arrivée, avant que j'en eusse donné part au grand Maître des Cérémonies, me fit dire le lendemain par M. d'Aubigny, qu'il seroit bien aise de me voir en mon particulier le 19. sur les sept heures du soir ; si bien que le même jour je me rendis pour cela à Witehal.

Dans cette audience particuliére je lui témoignai de la part de V. M. la joye qu'elle a de le voir rétabli si heureusement dans ses Etats, y ménager tant de différens esprits avec une conduite si délicate, qu'elle les a réduits en peu de tems à se conformer a ses intentions, & à rétablir les anciennes Loix du Royaume qui affermissent son Autorité ; que V. M. ayant toûjours fait une estime très particuliére de son amitié, avoit espéré qu'il la con-

sidéreroit préférablement à tous ses Alliez, & que pour se l'acquérir plus étroitement elle avoit desiré & pressé le mariage de Monsieur avec la Princesse d'Angleterre ; & que pour lui en donner une nouvelle preuve, j'étois chargé de lui offrir tout ce qui dépendoit du pouvoir de V. M. qui espéroit aussi que de sa part il lui donneroit la satisfaction sur les choses que j'avois à lui demander, lorsqu'il me feroit l'honneur de me vouloir entendre.

Il me répondit en ces propres termes, qu'il n'avoit jamais tant désiré l'amitié de personne qu'il avoit désiré celle de V. M. qu'il s'estimoit heureux de connoître par les choses que je lui disois, que ses souhaits étoient accomplis, & que quand l'Empereur & tous les Rois de la Terre lui auroient demandé sa Sœur, il les auroit tous refusez, pour la donner à Monsieur, dans la seule pensée d'être par cette Alliance attaché plus étroitement à la personne de V. M. qu'il étoit très aise d'apprendre, que sa conduite lui avoit plû, & qu'il m'assûroit qu'elle seroit telle à l'avenir, que V. M. auroit sujet d'en être satisfaite.

Il me parla ensuite de Dunkerque, de ses Troupes, des desseins qu'il faisoit de mettre cette Place en bon état, me voulant comme faire connoître qu'il en vouloit faire sa Place d'armes pour aller plus avant.

Je lui répondis, que quoique j'eusse été quatre ans Gouverneur de Dunkerque, il en savoit mieux l'importance que moi ; que par le séjour qu'il y avoit fait, & dans toute la Flan-

Flandre, il étoit plus instruit que personne de la difficulté des passages, tant des Riviéres que des Places qui se trouvent situées les unes si près des autres.

Je ne crûs pas devoir m'étendre davantage pour cette fois, pour ne lui donner pas de soupçon que je voulusse l'en détourner, & croyant bien aussi qu'il ne m'a pas commencé ce discours pour en demeurer là.

Il me dit, qu'il avoit fait le mariage de l'Infante de Portugal, & qu'il croyoit que V. M. avoit intérêt d'empêcher que ce Royaume ne tombât entre les mains des Espagnols; qu'il ne vouloit pas croire ce que l'Ambassadeur d'Espagne publioit, que Vôtre Majesté faisoit une Ligue défensive & offensive avec l'Espagne non plus que ce que disoient les Hollandois, qu'ils sont assûrez d'un Traité de Garantie avec Vôtre Majesté pour la Pêche.

Je lui répondis, que pour la Ligue offensive & défensive avec l'Espagne, il n'y en avoit point de faite de nouveau; que le Traité de Paix subsistoit, Vôtre Majesté étant très exacte à tenir sa parole & garder sa foi; que tout ce que le Roi d'Espagne peut desirer de l'amitié & de l'Alliance, que Vôtre Majesté a contractée avec lui par le Traité, sera ponctuellement observé, mais que je pouvois l'assûrer qu'il n'y avoit rien davantage sur ce sujet

Quand au Traité de Garantie avec les Hollandois au sujet de la Pêche, que je n'avois pas ouï qu'il fût fait, mais que je devois lui dire que s'il prétendoit étendre la défense

de la pêche à toutes les Nations au préjudice du Droit commun, qui en donnoit la liberté à tout le monde, Vôtre Majesté outre l'intérêt particulier qu'elle y avoit pour ses Sujets, ne pouvoit se défendre de donner la main en cette rencontre aux Hollandois ses Alliez, ni leur refuser son entremise pour accommoder un différend, qui les pouvoit contraindre à prendre un méchant parti contre l'Angleterre, & qui pourroit beaucoup nuire aux grands desseins, qu'il paroît à tout le monde qu'il a conçus en faisant le mariage de Portugal, & qu'il est sans doute en état d'exécuter, ayant des forces maritimes si puissantes qu'il n'y a personne qui lui puisse faire quelque obstacle, si les Hollandois demeurent ses Amis.

Je lui parlai ainsi, parce qu'il m'avoit témoigné avoir dessein de pousser l'affaire de la Jamaïque, & je remarquai qu'il prenoit plaisir à ce discours par l'instance qu'il me fit de lui dire mes sentimens avec liberté, & de lui expliquer ceux de Vôtre Majesté sur ses desseins.

J'estimai à propos de lui dire, que puisqu'il me commandoit de ne lui déguiser rien des sentimens de Vôtre Majesté sur ce sujet, je pouvois l'assûrer, que je lui avois ouï dire, que la conjoncture presente lui étoit si favorable par l'Alliance du Portugal, par les Places de l'Afrique & des Indes, & par les Colonies qu'il avoit établies dans l'Amérique, qu'il étoit en état de conquerir des Royaumes entiers pleins de richesses, & d'aporter des biens immenses dans ses Etats, sans qu'ils re-

çûs-

çûssent aucune incommodité de la Guerre.

Que la facilité dans l'exécution de ce dessein, & le grand avantage qu'il paroissoit a Vôtre Majesté qu'il y trouveroit, étoit fondée sur l'expérience qu'elle avoit fait d'une longue Guerre par Terre, qui lui ayant consumé beaucoup d'hommes & d'argent, avoit appauvri ses Peuples, & ne lui laissoit au bout de 30. années que des Conquêtes, qui lui coûtent présentement bien plus à entretenir qu'elle n'en retire, au lieu que par Mer avec des Armées puissantes, comme celle que Sa Majesté avoit sur pied, elle pouvoit tomber en des lieux qu'elle trouvoit foibles ou desarmez, & en raporter des avantages considérables par la situation de ces Places, qui lui étoient autant d'entreports & de lieux de retraite.

Il m'écouta fort attentivement, & me dit, qu'ils faudroit encore parler sur ce sujet, & qu'il ne vouloit rien faire qu'avec la participation de Vôtre Majesté.

Il me dit, que l'Ambassadeur de Portugal étoit parti des Dunes, que s'il eût été à Londres il m'eût fait faire compliment, & que comme l'Ambassadeur de France & celui de Portugal s'étoient visitez en Hollande, il croyoit que nous nous serions vûs ici. Je lui repartis, que je n'aurois pas manqué de répondre aux civilitez qu'il m'auroit faites, & qu'à cela j'ajoûtois, que Vôtre Majesté approuveroit toûjours ce qu'il m'auroit conseillé de faire là-dessus, quand bien l'exemple de M. de Thou n'y seroit pas. Ensuite il me dit, que l'Ambassadeur d'Espagne lui

avoit demandé Audience il y avoit trois jours, pour se plaindre de ce que l'Ambassadeur de Portugal avoit 400. chevaux, & les avoit embarquez dans des Navires Anglois, pour les transporter dans un Païs qui étoit ennemi de de son Maître, & que c'étoit contrevenir au Traité qui avoit été fait; & qu'il lui avoit répondu, que si au lieu de 400. il en avoit démandé 4000. il en auroit permis la levée, & qu'il avoit le prémier contrevenu au Traité par l'imprimé qu'il avoit jetté parmi le Peuple pour l'émouvoir à une révolte. Sur laquelle réponse l'Ambassadeur se retira fort mal satisfait; & il y a ordre du Roi à toute sa Cour de ne le pas voir.

Il me dit, que le dessein qu'il a de faire rétablir le Prince d'Orange dans ses Charges, l'a obligé de s'accommoder avec la Princesse Doûairiére, qu'il en est assûré, & qu'elle est détachée des Espagnols, qu'il est aussi assûré de l'Electeur de Brandebourg.

Et à l'égard de l'opposition, que de Wit, Avocat Général de Hollande, ancien ennemi de la Maison d'Orange, y peut aporter, qu'il y a dequoi la faire cesser, parce qu'il a découvert par Thurloc, Sécrétaire d'Etat & Confident de Cromwel, que ce de Wit étant Ambassadeur pour Mrs. les Etats près de Cromwel, se servoit sans charge de leur nom pour l'irriter contre la Maison d'Orange, & ainsi par cet artifice pendant tout le tems de son Ambassade il a été le promoteur de tous les desordres qui sont arrivés à cette Maison, dont il a toutes les piéces justificatives, qu'il ménace de produire à Mrs. les Etats, s'il ne chan-

change de conduite sur les intérêts du Prince; laquelle ménace il croit suffisante pour l'obliger à prendre le parti qu'il voudra, & qu'ainsi il voit qu'étant appuyé de l'entremise de Vôtre Majesté & agissant de concert avec elle, il n'y a nulle difficulté au rétablissement, & que par là il ne rende avec le tems tout l'Etat dépendant de Vôtre Majesté & de lui.

Le lendemain je vis de même en particulier le Chancélier Heyde en la présence de M. d'Aubigny, qui nous servit d'interprête, & dans l'entretien que j'eus avec lui, après lui avoir donné de la part de Vôtre Majesté toutes les marques d'estime & d'affection, il me parla de ce prétendu Traité de Garantie des Hollandois sur la Pêche, me confirmant tout ce que le Roi m'en avoit dit, de façon qu'il me paroît qu'on prend cette affaire assez à cœur: je lui répondis les mêmes choses que j'avois fait au Roi, ajoûtant qu'il étoit de sa prudence de n'engager pas le Roi à une contestation, qui pourroit avoir de mauvaises suites.

Il me répondit, que la dispute qui étoit entre l'Angleterre & la Hollande sur la Pêche n'intéressoit point les Sujets du Roi ni ses Côtes, parce qu'elle se faisoit à une distance bien plus éloignée que dix lieuës, & que depuis un mois quelques Pêcheurs de Dieppe s'étant plaints de l'empéchement qui leur avoit été fait à la dite Pêche, & de l'enlévement de leurs filets, ils leur avoient été rendus, & la liberté leur avoit été laissée toute entiére; mais que les Hollandois avoient usurpé ce

Droit, dans lequel le Roi d'Angleterre vouloit trer.

Il me dit, que le Comte de Saint Alban ayant été pressé à la Cour de faire venir un pouvoir pour renouveller l'Alliance entre les deux Couronnes, il avoit reçû un ordre d'écouter simplement les propositions de la France là-dessus.

Comme il est nécessaire d'avoir un Truchement avec M. le Chancélier Heyde, il m'a fait connoître qu'il vouloit se servir de M. Cartré, dont j'ai beaucoup de joye, parce que j'ai connû depuis long-tems que c'est une personne affectionnée aux intérêts de Vôtre Majesté & qui n'étant d'aucune cabale que de celle du Chancélier, l'on peut prendre en lui toute sorte de confiance.

J'ai envoyé visiter les Ambassadeurs d'Espagne, de Hollande, & de Dannemark, encore que ce dernier ait pris congé; mais comme j'ai eu autrefois avec lui quelque liaison d'amitié, j'ai été bien aise de l'inviter par là à me venir voir, pour apprendre de lui l'état des affaires de cette Cour.

La séparation du Parlement se doit faire dans huit jours; le Roi paroît être très satisfait de sa conduite; quinze jours après il doit faire son voyage, qu'on appelle ici le Progrès, pour revenir dans deux mois. Je suis,

SIRE,

AU-

LETTRE

Du Comte d'Estrades, Au Roi. De Chelsei, le 25. Juillet 1661.

SIRE,

En attendant mon Audience publique, & que les Commissaires, qu'on me doit donner, soient nommez, pour entendre les choses que j'ai à dire de la part de V. M. j'ai estimé devoir pénétrer autant que j'ai pû les cabales qui sont en cette Cour, quelles sont les plus fortes liaisons que le Roi d'Angleterre a faites avec ses Alliez, & quels peuvent être ses desseins.

Il m'a parû, que par sa conduite avec l'Ambassadeur d'Espagne sur la proposition du mariage de la Princesse de Parme, en traitant en même tems avec participation du Chancélier celui de l'Infante de Portugal, il a voulu jetter l'Ambassadeur d'Espagne dans les méchans pas où il s'est trouvé, afin que les suites lui donnassent prétexte de s'éloigner des Traitez, qui avoient été projettez avec l'Espagne, & en tirer ses avantages, soit par Dunkerque, ou aux Indes; & qu'au même tems le Chancélier, qui appréhendoit que M. le Comte de Bristol ne se rendit trop puissant dans l'es-

prit de son Maître, projetta de l'éloigner par l'Emploi de Parme; & dans son absence il s'est rendu si puissant dans les affaires, qu'il en est le Maître; & le Comte de Bristol a trouvé que pendant son éloignement on avoit si bien travaillé, qu'il n'a plus aucun crédit auprès du Roi d'Angleterre. Le Chancélier s'est ensuite déclaré hautement son ennemi: & présentement tous ceux, qui sont du parti contraire au Chancélier, n'ont aucune grace ni bienfaits du Roi d'Angleterre.

Les ordres, qui ont été envoyez au Gouverneur de Dunkerque de s'opposer à la construction d un Fort, que les Espagnols font faire entre Bergues & Link, ne se peuvent exécuter sans une Déclaration de Guerre, à moins que le Marquis de Caracéne le souffre, ainsi qu'il a fait de la levée des contributions. Je sçai qu'on a dessein d'attaquer Link; & que pour cet effet on se veut servir de Bombes, où l'on met cinq cens livres de Poudre, qui sont pareilles à celles dont se servit le Protecteur, quand il prit Gernezey; il est sûr qu'avec quatre Bombes ils prendront le Fort, étant impossible que des hommes puissent résister dans un lieu si serré aux effets des dites Bombes; & il est très important pour le service de V. M. que les Anglois n'ayent pas un passage sur la Colme comme celui-là. Si les Espagnols vouloient traiter un échange de Link avec le Fort Dannum; qui est situé au milieu du Païs de Langle qui est à eux, & qu'on entrât en quelque compensation des autres Lieux de la Flandre qui sont en conteste; V. M. y trouveroit grand avan-

avantage, en ce qu'elle feroit une tête à Dunker que sur la Riviére de Colme & d'Aa, que quelque révolution qui arrive, les Anglois ne feroient jamais en état de forcer ces passages soûtenus par Gravelines, & par la France qui est derriére, sans que les secours en puissent être empêchez. Les Espagnols y trouveront aussi de l'avantage, en ce que Link étant à V. M. les Anglois ne pourront pas prétendre d'occuper ce lieu ni demander passage, tant que V. M. sera en Paix, au lieu que s'ils le perdent une fois, toutes leurs autres Places courrent risque, & tout le Païs sera mis à contribution.

Pour retarder ce dessein j'ai dit à M. le Chancélier, que V. M. avoit prétention sur Link, que la moitié du Fort & des fossez étoit de la Chatellenie de Bourbourg, & que Mrs. les Commissaires travailloient à ajuster cette affaire. J'ai crû en devoir user de la sorte jusqu'à ce que V. M. m'eût fait savoir ses intentions, sur lesquelles je me réglerai très ponctuellement.

J'ai sû que l'ordre, qui a été donné à l'Amiral de Montaigu d'aller avec la Flote contre les Pirates d'Alger, n'est qu'un prétexte, & que le véritable ordre est d'aller avec les Vaisseaux Portugais au devant de la Flote des Indes; il est aisé de juger qu'il s'ensuivra bien-tôt une rupture entre les deux Couronnes, si les affaires ne changent de face.

Quant aux Alliances, le Roi d'Angleterre croit être assûré du Dannemarck & de la Suéde; & j'estime qu'il feroit important dans

la conjoncture présente, que V. M. eût en ces Païs une personne capable, qui en connût les intérêts, pour en observer de près tous les mouvemens & connoître mieux les liaisons que ces Etats prennent maintenant avec l'Angleterre.

Il croit aussi par la liaison, qu'il a faite avec Madame la Princesse d'Orange & l'Electeur de Brandebourg, & par leurs Cabales, être le Maître de la Hollande, mais je suis assûré qu'il n'a pas bien pris ses mésures de ce côté-là; tout le Corps de l'Etat étant fort piqué de ce qu'il les a exclus de la Tutéle du jeune Prince. Néanmoins comme ce sont deux Partis, l'Ambassadeur de V. M. qui est sur les lieux, peut donner l'avantage à celui que V. M. jugera être le meilleur pour son service, & avant de se déclarer, il sera de la prudence dudit Ambassadeur de bien pénétrer l'effet que produisent ces deux Partis dans les Esprits des Villes de Hollande & de Zélande.

Après avoir remarqué dans les discours du Roi d'Angleterre une grande ambition & un désir extréme de faire la Guerre, j'ai voulu examiner les moyens qu'il a d'en soûtenir la dépense.

J'ai trouvé que ses Doüanes, ses Domaines & ses Revenus extraordinaires ne se montent qu'à douze millions, & encore faut-il tous les ans que le Parlement donne des Actes pour en faire la levée; ce qui peut-être interrompu par la mauvaise volonté des Peuples & par celle d'un nouveau Parlement, dont les Esprits ne sont pas toûjours dans une

une même assiette ; la dépense de son Armée Navale coûte six millions, & elle est payé tous les mois ; Dunkerque coûte un million ; la Jamaïque un million ; il lui reste quatre millions pour sa Maison, celles des Reines, du Duc d'Yorck, l'entretien de sa Garde d'Infanterie & Cavalerie, les Ambassades, les présens, & pour toutes autres dépenses ordinaires & extraordinaires ; & je suis assûré par le détail que j'ai vû, qu'il ne sçauroit fournir à ces derniéres avec six millions.

Il faut qu'entreprenant une Guerre il ait quelque ressource secrete, qui ne m'est pas connuë.

Je remarque quantité de mécontens dans cette Cour, & encore plus parmi les Peuples. Les Presbytériens, qui sont ceux qui ont rétabli le Roi d'Angleterre, croyent être maltraitez par la résolution qu'il a prise de rétablir les Evêques, il use de cette grande adresse pour les faire venir à ce qu'il désire, & jusqu'à présent il y a réüssi.

Dans les conférences particuliéres, que j'ai euës avec les Ambassadeurs de Mrs. les Etats, j'ai remarqué qu'ils veulent par préférence à toutes choses se lier étroitement à V. M. & que même ils se relacheront des demandes qu'ils font à l'égard du fret & de l'huile de baleine : mais voulant approfondir quels avantages nous pourrions tirer de cette étroite union, j'ai estimé à propos de leur parler assez froidement sur ce qu'ils me disoient avec chaleur, leur faisant entendre que ce qui s'étoit passé à Munster faisoit appréhender pour

l'avenir; mais que V. M. avoit tant de bonté & usoit avec tant de prudence dans le Gouvernement de son Royaume, que l'intérêt de ses Alliez lui étoit aussi considérable que les siens, mais qu'il falloit aussi que de leur part ils fissent quelque chose de plus fort qu'à l'ordinaire, qui pût engager une confiance plus grande de part & d'autre.

Nous parlâmes de leurs forces de Mer, qui consistent en 100. Navires de Guerre bien équipez, sans compter plus de 300. grands Navires, appartenans aux Compagnies des Indes & aux Marchands, dont l'Etat se peut servir en cas de besoin.

Ils me dirent ensuite, que l'Armée Navale de V. M. n'étant pas en état d'aller à la Mer comme elle étoit autrefois, en attendant qu'elle eût remis ses Vaisseaux, elle pourroit louër par mois plus ou moins jusqu'à cinquante Navires, selon le tems qu'elle en auroit besoin, du port de trente & quarante piéces de Canon, équipez de toutes choses, avec de bons Capitaines, dont elle pourroit être assûrée selon la conjoncture de ses affaires, & à quoi Mrs. les Etats donneroient leur consentement; & que soit en cette rencontre ou en toutes autres, où la France auroit besoin d'eux, ils s'attacheroient entiérement aux intérêts de V. M.

Ils m'ajoûtérent, qu'ils voyoient bien que le Roi d'Angleterre vouloit s'autoriser dans leur Païs par des Cabales qui ne lui réüssiront pas, & qu'ils y donneroient bien-tôt ordre.

Je leur dis, que je leur voulois parler com-

comme ami, connoissant les sentimens de V. M. & selon les ordres que j'avois reçûs d'elle, qui sont, de les porter à s'accommoder avec le Roi d'Angleterre, tout autant qu'ils le pourront faire honnêtement, & que la plus grande satisfaction que V. M. sçauroit avoir, est de contribuer à unir & faire bien vivre tous ses Alliez ensemble.

Et quand à la maniére d'agir de la France & de l'Angleterre envers eux, je leur laissois décider, à qui des deux Rois ils devoient plus d'amitié, plus de respect & plus de reconnoissance pour les biens qu'ils en avoient reçûs.

Ils me répondirent avec des termes, qui marquoient les véritables sentimens de leur cœur; qu'ils me prioient d'être persuadé, qu'ils devoient tout à V. M. & qu'ils n'avoient encore pû s'acquiter de tant d'obligations qu'ils lui avoient, mais qu'ils ne devoient rien à l'Angleterre, lui ayant bien payé les prémiéres obligations.

Les Catholiques n'ont pas encore eu satisfaction, quoique leur intérêt ait été porté avec chaleur dans le Parlement par le Comte de Bristol, à quoi le Chancélier s'est opposé, plûtôt pour être contraire audit Comte de Bristol, qu'à dessein de nuire aux Catholiques. Je suis.

DISCOURS

Tenu au Roi d'Angleterre par M. le Comte d'Estrades dans sa prémiére Audience du 27. Juillet 1661.

SIRE,

„ L'Alliance que les Rois, Péres du Roi „ mon Maître, ont eüe de tout tems avec „ les Rois de la Grande Bretagne, Prédé- „ cesseurs de V. M. a été toûjours accom- „ pagnée d'une amitié aussi sincére qu'el- „ le le peut être parmi les hommes.

„ Le voisinage de leurs Etats, puissans „ par leur étenduë & leur abondance, a „ établi entre leurs Peuples une nécessité de „ bonne correspondance, qui a toûjours „ fait leur intérêt de leur union; & cette „ union n'a jamais été troublée sans une „ perte très considérable à tous les deux.

„ La prudence des Rois, qui les ont gou- „ vernez successivement, a employé tous „ ses soins pour les maintenir, mais souvent „ le Ciel a pris plaisir de la confondre par „ des accidens, qui troublent d'ordinaire „ toutes les Nations de la Terre, & qui „ font la haine de l'amitié, & la Guerre de „ la Paix du monde la mieux affermie.

„ Nous n'avons point vû de notre tems „ ar-

„ arriver entre ces deux Etats aucun de ces
„ changemens, qui ont paru fi fréquens aux
„ Siécles paffez; & fi c'eft un coup du
„ Ciel, qui n'a pas permis que le Roi mon
„ Maître fe joignit comme un Ennemi étran-
„ ger à cette foule d'Ennemis Domeftiques,
„ qui s'étoient élevez contre V. M. je puis
„ dire, Sire, que c'eft encore un effet de
„ cette fainte Alliance, renouvellée à fon heu-
„ reux avénement à la Couronne, & une
„ fuite de cette amitié fincére, qu'il garde
„ à tous fes Alliez.

„ C'eft par elle, qu'il a vû avec déplai-
„ fir toutes les révolutions malheureufes ar-
„ rivées dans vos Etats; que depuis il a fen-
„ ti de la joye pour tous vos bons fuc-
„ cès; qu'aujourd'hui il écoute avec ad-
„ miration les bruits que la renommée ré-
„ pand dedans le Monde de tant de Roya-
„ les vertus, qui éclatent dans la conduite
„ de V. M. qu'il fouhaite que la Princeffe,
„ dont elle a fait choix, lui donne bien-
„ tôt des Succeffeurs dignes d'un fi grand
„ Roi; & enfin, Sire, c'eft par ce principe
„ d'amitié fincére, établie depuis tant de
„ Siécles entre ces deux Etats, que le Roi
„ mon Maître a cherché à la renouër par
„ l'heureux mariage de Monfieur avec la
„ Princeffe d'Angleterre Sœur de V. M.

„ La maniére obligeante, avec laquelle
„ V. M. y a répondu, & les marques de
„ bonne correfpondance & union en tou-
„ tes chofes, qu'elle lui a fait donner par
„ fon Ambaffadeur, lui font efpérer que
„ cette amitié fera reciproque de la part
„ de

„ de V. M. qu'elle passera de vos personnes Royales en celles de vos Peuples, „ pour le bien & pour le repos commun. „ Et comme le Roi mon Maître ne désire „ rien avec plus de passion que d'entretenir „ une bonne intelligence, il m'a envoyé à „ cette fin vers V. M. en qualité de son „ Ambassadeur, pour lui en donner toutes „ les assûrances, & pour m'employer près „ d'elle, à divertir tous les obstacles qui „ pourroient la troubler : c'est à quoi, Sire, je m'employerai avec toute l'exactitude & tous les soins que mérite un ouvrage si nécessaire à l'utilité & au repos de „ tant de Peuples.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Chelsei le 28. Juillet 1661.

SIRE,

J'Eus hier mon Audience publique, & au lieu que la coutûme est, que les Carosses du Roi d'Angleterre vont prendre tous les Ambassadeurs à la Tour de Londres, où ils sont obligés de se rendre, ils ont été amenez jusques dans mon Palais à Chelsey; qui se trouve plus éloigné de deux milles: J'ai été accompagné de ceux des Ambassadeurs & Ministres, qui se trouvent en résidence à cette Cour, & de la plûpart de ceux des Milords

&

& des grands Seigneurs d'Angleterre.

Je fais ce détail à Vôtre Majesté afin qu'elle connoisse, que non seulement il n'a rien manqué à la cérémonie de ce qui a accoûtumé de se pratiquer pour dignement honorer Vôtre Majesté en la personne de son Ministre, mais qu'il y a eu encore quelque chose au delà.

J'adresse à M. le Comte de Brienne un abrégé du Discours, que j'ai tenu au Roi d'Angleterre dans cette Audience, pour ne rien omettre du compte que je dois à Vôtre Majesté sur les moindres choses; il y a été répondu par des protestations générales d'amitié & bonne correspondance envers Vôtre Majesté, qui se raportent à-peu-près à celles qui me furent faites dans mon Audience particuliére, dont je l'ai déja informée. Il y a des Commissaires nommez pour m'entendre sur les affaires: je prendrai mon tems pour les proposer suivant les ordres de Vôtre Majesté,

Je viens de voir M. le Chancélier, qui m'a assûré, que le Roi d'Angleterre écriroit demain à son Résident en Hollande, de ne prétendre autre rang ni qualité que celle que tous les Résidens des Couronnes ont eu par le passé.

J'en ai donné avis à M. de Thou, & de ce que j'ai appris de la négociation du Prince Maurice, & de celle de Mrs. les Etats.

M. le Chancélier m'a dit, que pour marque que le Roi d'Angleterre se vouloit accommoder avec eux, il étoit très content de renouveller le Traité, ainsi qu'ils ont fait avec Crom-

Cromwel, à la reserve des articles qui concernent la personne du Roi d'Angleterre & la Maison d'Orange.

Je l'ai fait sçavoir à Mrs. les Ambassadeurs de Hollande, afin qu'ils prissent leur mésures.

M. de Rutrefort, Gouverneur de Dunkerque, est arrivé hier à Londres; il a dit au Roi d'Angleterre, que les travaux, qu'on avoit commencez sur la Colme, ont cessé, & que les Espagnols lui ont dit sur la plainte qu'il en a faite, que c'étoit les païsans qui travailloient sans ordre, & qu'on leur défendroit de continuer.

Il est arrivé à Grenwich depuis trois jours des Ambassadeurs Extraordinaires de Venise, qui viennent à Londres samedi; & pour cela le Roi d'Angleterre leur envoye ses Carosses, & au même tems tous les Ambassadeurs suivant la coûtume y doivent envoyer les leurs, cette cérémonie à venir obligea M. l'Ambassadeur d'Espagne de prendre son tems le 26. que je lui envoyai le Sieur Batailler, lui donner part de l'Audience que je devois avoir le lendemain, d'entrer avec lui en un long raisonnement des précautions qu'il désiroit prendre pour aller au devant de toutes les brouilleries, qui pouvoient naître entre les Ambassadeur des deux Couronnes, troubler la bonne union & intelligence, dans laquelle ils devoient vivre pour l'intérêt de leurs Maîtres; & après s'être travaillé à justifier cette bonne intention par des circonstances de fort petite considération, & m'avoir fait valoir la civilité qu'il prétendoit me rendre, en laissant dans

dans notre Audience passer ses Carosses après le dernier des miens, au lieu de les faire marcher immédiatement après le Carrosse du corps; il vint à s'expliquer de ce qu'il croyoit que nous devons faire tous deux dans l'Entrée des Ambassadeurs de Venise, & en m'exaggérant à sa maniére les précautions qui avoyent été prises à Saint Jean de Luz par feu M. le Cardinal; pour partager la terre, l'eau, le soleil, & généralement toute choses également, (ce sont ses termes) il voulut rendre, par cet exemple, le Sieur Batailler & moi par son raport persuadez, qu'il n'y avoit nul doute, que dans l'occasion, qui se présentoit, nous ne dûssions nous abstenir d'envoyer l'un & l'autre nos Càrosses, pour éviter les prééminences de l'un des deux Rois, & soûtint ce discours de l'exemple de M. le Comte de Soissons, qui à l'Entrée des Ambassadeurs de Mrs. les Etats étoit convenu avec lui de la même chose. Il chargea le Sieur Batailler de me faire cette proposition, & ensuite de lui faire raport de mes sentimens: ce qu'il a fait aujourd'hui en ce sens que je n'avois pas moins à cœur que lui l'entretien de la bonne intelligence entre les deux Couronnes, & que c'étoit la prémiére chose qui m'étoit recommandée par mes ordres; que je cherchois, pour y obéir, à éviter tous les obstacles qui la pouvoient troubler; mais que je n'avois pas crû qu'il me pût faire une contestation sur la prééminence en l'occasion présente; que mes ordres étoient si exprès de la maintenir en faveur de Vôtre Majesté, que même je ne pouvois écouter aucun

cun tempérament, là-dessus, & qu'après l'exemple, qui en établissoit le droit dans tous les Siécles, je ne recevois aucunes raisons au contraire; que l'exemple de M. le Comte de Soissons ne m'étoit pas connû; que depuis j'avois reçu mes ordres, & qu'ainsi j'étois obligé de m'y conformer, quand même cet exemple seroit véritable. L'affaire en est demeurée là, & j'estime qu'après l'honneur que m'a fait Vôtre Majesté de me confier ses intérêts, je ne puis mieux lui marquer mon zéle & ma fidélité, qu'en les portant hautement dans la prémiére occasion que j'ai de faire voir dans mon ministére à toute l'Europe les avantages qui vous sont dûs par-dessus tous les Rois de la Chrêtienté: ce sera Samedi que se décidera ce différent; je fais mes préparatifs pour cela, comme l'Ambassadeur d'Espagne fait les siennes, & j'espére que je ne commettrai Votre Majesté à aucun événement fâcheux.

L E T T R E

De Monsieur le Comte d'Estrades au Roi. De Chelsey le 1. *Août* 1661.

SIRE,

Le parti, que le Roi d'Angleterre a pris de donner toute l'Autorité de la tutéle du jeune Prince d'Orange à la Princesse d'Orange

range Doüairiére & à l'Electeur de Brandebourg, donne un tel ombrage à la Province de Hollande, qu'il y a à craindre qu'il n'y ait bien des difficultez à la conclusion d'un Traité entre la Hollande & l'Angleterre ; le Roi s'est un peu trop déclaré ennemi de l'Avocat Général de Wit, & c'est à présent un Parti, qui deviendra avec le tems comme celui de Barneveld.

Il y a assûrément beaucoup de choses à préparer & à ménager dans ce Païs-là pour le service de Vôtre Majesté, pour en tirer de grands avantages: je m'apperçois bien que ces trois Ambassadeurs sont tous amis particuliers de l'Avocat Général, & qu'ils n'agissent que par la cabale d'Amsterdam, qui est la plus puissante de la Hollande.

En deux conférences, que nous avons euës, j'ai bien pénétré, qu'ils eussent désiré que je fusse entré dans les sentimens qu'ils m'ont assez expliqués, qui sont de se lier étroitement avec Vôtre Majesté d'avoir pour Amis les siens, & si dans leur voisinage il y en avoit quelqu'un qui ne l'eût pas toûjours été, que ce seroit assez de leur faire connoître les intentions de Vôtre Majesté pour les porter à tout ce qu'elle désireroit. Je leur répondis en termes généraux, que Vôtre Majesté seroit très aise de les voir dans ces bons sentimens, & qu'elle employeroit toûjours tout ce qui dépendroit d'elle, pour que ses Amis fussent les leurs.

J'ai cru ne devoir pas entrer plus avant avec eux sur ce discours, parce que connoissant que ce Parti veut se fortifier par Vôtre Ma-

Majesté contre celui du Roi d'Angleterre, & que les Amis, dont ils m'ont voulu parler, sont le Duc de Neubourg, pour s'en servir en cas de besoin à tenir tête à l'Electeur de Brandebourg sur les différends qu'ils ont ensemble; j'ai estimé ne me devoir pas engager d'avantage sans sçavoir les intentions de Vôtre Majesté.

M. le Prince Maurice & le Sieur Veyman son Collégue m'ont témoigné souhaiter fort, que M. l'Electeur de Brandebourg s'attachât à la France; & que pourvû qu'on l'aidât à entretenir ses Troupes, ainsi que l'Empereur faisoit, il y auroit moyen de le dégager. Je lui répondis, que Vôtre Majesté étoit en état de ne récherchér personne, & encore moins de donner de l'argent pour s'attacher à elle, mais que ceux qui désiroient avoir son amitié, & sa protection, l'obtenoient avec sûreté & sincérité, lorsqu'ils la demandoient sans intérêt; qu'on le pouvoit juger par ce qu'elle avoit fait pour M. le Duc de Neubourg dans la restitution de Juliers, à quoi il n'y avoit pas d'apparence de réüssir, à moins d'en avoir usé avec la fermeté que Vôtre Majesté fit sur cette affaire dans le Traité de Paix.

Quant aux affaires de Portugal, il me paroît que la plus grande part du Conseil du Roi d'Angleterre est gagnée par la cabale d'Espagne pour entendre à une Tréve; le Chancélier m'a demandé mon avis sur cette proposition; j'ai estimé devoir lui dire, que je la trouvois très desavantageuse pour le Portugal & pour les intérêts & desseins du Roi d'An-

d'Angleterre; le Roi d'Espagne, dans la foiblesse où il est, n'ayant qu'à gagner du tems pour remettre ses Troupes, amasser de l'argent, faire cesser les mécontentemens, qui sont dans ses Etats, tant à Naples qu'ailleurs, semer des cabales & des divisions dans le Portugal, & en former en Angleterre contre le Roi, pour lui donner des affaires; au lieu que s'il entreprend avec vigueur dans cette conjoncture de soûtenir le Portugal, & de porter ses conquêtes dans les Indes, il reduira les Espagnols à ne se pouvoir remettre des pertes qu'ils feront, & même à ne se rétablir jamais de celles qu'ils ont faites par la longue Guerre, qu'ils ont euë contre Vôtre Majesté.

Après avoir allégué ces raisons au Chancélier, il me répondit que je parlois fort bien, que l'intention du Roi son Maître seroit bien de prendre ce parti, s'il ne lui étoit impossible faute d'argent, mais que si Vôtre Majesté le vouloit assister par an de quelque somme considérable, il entreprendroit cette Guerre; qu'il estimoit aussi avantageux pour Vôtre Majesté que le Portugal fut conservé, comme pour le Roi d'Angleterre.

Je lui repliquai, que Vôtre Majesté ne m'ayant donné aucun ordre d'entendre ni de répondre sur telles propositions, je ne pouvois parler sur ce discours que de moi-même, & lui dire que je ne trouvois pas d'égalité d'intérêts entre Vôtre Majesté & le Roi d'Angleterre pour la conservation du Portugal, parce qu'il ne pouvoit jamais être à Vôtre Majesté & qu'au contraire il est comme assûré, qu'avec le tems le Portugal sera joint au Ro-

Royaume d'Angleterre.

Que je ne croyois pas, que Vôtre Majesté fût en état de fournir aucune somme d'argent pour ce dessein; que la longue Guerre, quelle avoit euë depuis tant d'années, avoit épuisé ses Finances; qu'elle les vouloit remettre, & pour cela diminuer les dépenses, plûtôt que les augmenter.

Il me répondit, il faut donc que contre mon gré je consente à la Tréve que les Espagnols proposent, & que je conçois par les raisons que vous alléguez nous être fort préjudiciable. Je lui dis, que je croyois, qu'il étoit de sa prudence de faire semblant d'en écouter les propositions, d'en différer les réponses sur divers prétextes autant qu'il pourra, & cependant d'essayer de disposer le Parlement à donner quelque secours extraordinaire au Roi d'Angleterre pour un si grand dessein.

Le Chancélier me pria très instamment, que cette conversation fût secrete, ne désirant pas que M. le Comte de Saint Alban la sçût.

J'ai sçû qu'il n'y a nûl Traité entre la Suéde & l'Angleterre, & qu'il n y a eu que des complimens de civilité, mais qu'avec le Roi de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg il y a une étroite alliance & grande union d'intérêt.

Comme le Roi d'Angleterre s'en va à la fin d'Août au Progrès, & qu'il sera deux mois absent de Londres, & M. le Chancélier aussi, je supplie Vôtre Majesté d'agréer, que je me serve de la permission qu'elle m'a donnée d'aller demeu-

meurer ce tems-là à Gravelines, pour y exécuter les choses qui sont nécessaires à son service & au bien du Gouvernement.

Après avoir envoyé ma dépêche de l'ordinaire dernier, je reçûs à dix heures du soir une lettre de M. l'Ambassadeur d'Espagne, que j'envoie à M. de Brienne avec la copie de celle que j'y répondis; & le lendemain je lui envoyai le Sieur Batailler, comme je lui promettois par ma lettre: & parce que je lui devois une visite de civilité, je fus là lui rendre l'après-diné, & pris occasion de lui confirmer, que j'étois en résolution de faire marcher le lendemain mes carrosses devant les siens dans la Cérémonie de l'Entrée de Mrs. les Ambassadeurs de Venise; & je voulus encore lui rendre les raisons que j'en avois, pour lui faire mieux comprendre, que je n'agissois point dans l'occasion présente par aucun esprit d'aigreur ni de pointille, qui pût altérer nôtre bonne intelligence, mais par la seule obligation où j'étois de satisfaire à mon devoir, en conservant les droits de prééminence dûs à Vôtre Majesté & établis par tant d'exemples en cette Cour, mais plus auhentiquement à Rome & à Venise, où les Ambassadeurs de Sa Majesté Catholique n'assistent jamais aux Cérémonies où se trouvent ceux de Vôtre Majesté pour éviter de marcher après eux; ce qui étoit un exemple pour lui à suivre dans cette rencontre.

Il n'eût à répondre que par les exemples de M. le Comte de Soissons, & de M. de Thou; au prémier je répondis, que la raison, pour laqu'elle M. le Comte de Soissons

n'avoit pas envoyé ses carosses à l'Entrée des Ambassadeurs de Messieurs les Etats, ne venoit pas d'aucune convention qui eût été arrêtée avec lui, mais de ce que se trouvant chargé de visites & pressé de s'en retourner, il n'en eût pas le tems, & ce fût l'excuse qu'il prit auprès de ces Ambassadeurs, lorsqu'il leur en envoya faire compliment, dont même ils démeuroient d'acord à présent.

Pour ce qui étoit de M. de Thou, que Mrs. les Etats, pour empêcher le desordre qui pouvoit arriver d'une pareille contestation, étoient intervenus & avoient prié tous les Ambassadeurs de ne pas envoyer leurs carrosses; ce qui ne se trouvoit pas dans la rencontre présente. Mais que quand ces deux exemples seroient formels, mes ordres ayant été expédiez depuis, il falloit que je m'y conformasse.

Il me témoigna, que puisque j'étois dans cette résolution, il la prenoit toute semblable en cas que Mrs. les Ambassadeurs de Venise lui envoyassent notifier leur arrivée, ce qu'ils n'avoient pas encore fait: & parce que je n'avois eu non plus que lui aucune visite de leur part, & qu'il est constant qu'en ce cas il n'est pas de la bienséance d'envoyer rendre aucun honneur, nous convinmes, pour nous éclaircir de leur intention, d'envoyer chercher sur l'heure le Résident, qui nous assûra que Mrs. les Ambassadeurs n'envoyeroient point faire de notification ni pour leur Entrée, ni pour leur Audience, & qu'en cela ils vouloient se conformer à l'exemple de M. le Comte de Soissons & de M. le Prince de Li-

Ligne, qui étoient Ambassadeurs extraordinaires comme eux. Là-dessus nous convinmes de n'envoyer ni l'un ni l'autre; & m'étant même éclairci ensuite avec les Ambassadeurs de Mrs. les Etats, je trouvai qu'il ne leur avoit été faite aucune notification non plus qu'à nous.

Je ne déciderai pas à Vôtre Majesté si l'Ambassadeur d'Espagne cherchant tous les moyens pour éviter une concurrence, qui sans doute lui devoit être périlleuse par les grands préparatifs qu'il pouvoit sçavoir que j'avois faits, a obligé Mrs. les Ambassadeurs de Venise d'en user ainsi par l'entremise de leur Résident, qui est son ami particulier, & que je sçai qui dina ce jour-là chez lui; ou si la vanité de suivre l'exemple de M. le Comte de Soissons & de M. le Prince de Ligne ne leur a point fait prendre ce parti.

Le lendemain à midi le Roi d'Angleterre m'envoya un Gentilhomme, Officier de sa Maison, me prier de sa part de n'envoyer point mes carosses ni à l'Entrée ni a l'Audience de Mrs. les Ambassadeurs de Venise, me disant que la même priére se devoit faire à tous les Ambassadeurs. J'ai sû que le grand nombre des gens armés, qui avoient des deux Partis leur rendez-vous dans les cours & places de Witehal, pour aider nos carosses à prendre leur rang immédiatement après ceux du Roi, lui avoit fait appréhender une affaire, qui eût eu de la suite dans le Peuple; & que même pour prévenir les désordres, qui arrivent de ces contestations, il s'étoit porté à en user ainsi après l'exemple qu'il

avoit vû pratiquer à la Haye par Mrs. les Etats à son occasion.

Je supplie très-humblement Vôtre Majesté de me faire sçavoir si elle approuve la conduite que j'ai gardée en cela, afin que dans les occasions qui se présenteront de cette nature, & que j'attens chaque jour par l'arrivée des Ambassadeurs de Dannemarc, de Suéde, de Génes, & de l'Empereur, j'y ajoûte ou diminue ce que Vôtre Majesté jugera à propos pour le bien de son service & pour sa plus grande gloire.

Dans les Audiences publiques, que j'ai euës de M. le Duc d'Yorck & du Chancélier, je pris mon tems de leur parler en particulier des droits de prééminence de Vôtre Majesté pardessus le Roi d'Espagne, & de l'injuste prétention de son Ambassadeur dans l'occasion présente; que ces avantages lui avoient été conservés plus exactement dans cette Cour que dans pas une autre, où Vôtre Majesté avoit des Ambassadeurs; & qu'ainsi je ne voulois point leur alléguer l'usage de Rome & de Venise, où le Pape & la République avoient employé jusqu'à leurs Gardes pour empêcher qu'elle ne fût troublée dans ses droits par les Espagnols, qui par là avoient été obligés de ne se trouver jamais aux cérémonies; que j'espérois que le Roi d'Angleterre, demeurant dans les mêmes sentimens de ses Prédécesseurs, ne me réfuseroit pas les mêmes secours si j'en avois besoin.

Ils me répondirent tous deux en termes fort généraux, & de telle maniére qu'après avoir vû depuis intervenir le Roi, je comprens bien

bien que dans de pareilles rencontres il interviendra toûjours, principalement pour l'intérêt qu'il a d'éviter un desordre, qui pourroit causer de la sédition dans Londres.

Dans la contestation présente si nous en étions venus aux mains, je croi que l'affaire se fût terminé à mon avantage, parce qu'aiant prévû que d'ordinaire dans les commencemens ces concurrences arrivent, j'ai amené avec moi nombre d'Officiers de mon Régiment d'Infanterie & de la Compagnie de Cavalerie de mon Fils, & quelques-uns de la Garnison de Gravelines. J'ai rassemblé ici tout ce que les Colonels Rudhrefort, Dillon, Napere, & Mousqueri, ont eu d'amis, & avec ce que je prenois de ma maison je me voyois assûrément en état de repousser tout l'effort de l'Ambassadeur d'Espagne. Mais, Sire, je considére que ces Colonels, qui heureusement se sont rencontrez en cette Cour, n'y seront pas toûjours, que le Roi d'Espagne aussi-bien que Vôtre Majesté a nombre de Colonels Irlandois attachez à son service; que toute cette Nation lui est particuliérement devouée; qu'il a beaucoup de crédit sur tous les Catholiques des trois Royaumes, & que Batteville n'épargne ni argent, ni promesse pour engager tout le monde; qu'il reçoit pour cela de grandes pensions du Roi son Maître; & qu'ainsi il pourroit arriver qu'après avoir eu l'avantage une fois, l'Ambassadeur d'Espagne pourroit bien l'emporter une autre.

Vôtre Majesté fera là-dessus telles reflexions qu'elle jugera à propos, & me donnera tels ordres qu'il lui plaira, je les exécuterai

très ponctuellement. Je suis,

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades au Roi. De Chelsey le 4. Août 1661.

SIRE,

LE Roi d'Angleterre m'a envoyé chercher pour me dire les propositions qu'il a fait faire à Vôtre Majesté par M. le Comte de Saint Alban, lesquelles ne sont que générales, mais que desirant venir à des propositions particuliéres, & qui soient seulement entre Vôtre Majesté & lui, sans que le dit Comte de Saint Alban en ait connoissance, il a bien voulu me dire que prenant la derniére confiance en moi, il vouloit me remettre tous ses intérêts entre les mains, pour que Vôtre Majesté en décidât, & lui donnât ses conseils sur sa conduite, ne voulant rien entreprendre que par sa participation.

Sa pensée & celle de M. le Chancélier sont, qu'il faut le dernier secret pour faire réüssir cette affaire, à cause de la grande cabale, que les Espagnols ont dans sa Maison & dans le Parlement; & que pour ôter tout soupçon d'un Traité, sous prétexte d'aller à Gravelines j'aille trouver Vôtre Majesté avec les dites Propositions, dont la substance est.

Sçavoir, si on ne donnera pas secours, pour le

le bien & l'avantage des deux Couronnes au Portugal, & empêcher qu'il ne tombe entre les mains des Espagnols.

Les moyens qu'on prendra pour cela, & si pour cet effet Vôtre Majesté donnera quelque somme d'argent considérable.

Ou bien en cas que ce que dessus ne se puisse faire, si le Roi d'Angleterre acceptera la médiation que les Espagnols lui offrent pour faire une Tréve.

Je lui ai répondu, que pour aller trouver Vôtre Majesté avec des Propositions, je ne le pouvois faire sans ses ordres & sa permission: mais que je me chargeois bien de lui mander par un Courier exprès tout ce qu'il me disoit, & qu'après la réponse de Vôtre Majesté on pourroit prendre des mésures plus justes, & que pour accepter la médiation pour faire la Tréve avec l'Espagne, je n'avois rien à ajoûter aux raisons, que je lui avois alléguées il y a trois jours sur ce sujet; & que je croyois qu'elle lui seroit aussi préjudiciable qu'au Portugal.

Que cependant j'estimois qu'il étoit de son service de préparer toutes choses, comme si Vôtre Majesté acceptoit lesdites Propositions, pour ne perdre pas du tems; que les Espagnols n'en perdoient point, puisque leur Armée étoit entrée dans le Royaume de Portugal; & que pouvant joindre les 3000. hommes licentiez des Places d'Ecosse aux 4000 hommes qu'il vouloit tirer de Dunkerque, ce seroit un secours si considérable, qu'il y avoit lieu d'espérer que les desseins des Espagnols ne réüssiroient pas si facilement qu'ils ont crû.

Si Vôtre Majesté me donne ordre de me charger des dites Propositions, je partirai tout aussi-tôt en poste pour me rendre auprès d'elle, & lui rendre par même moyen un compte très exact tant des affaires & des intérêts de cette Cour, que de celle de la Hollande, & des Rois & Princes ses Alliez, qui sont du côté du Nord.

Dans les difficultez, que j'ai aportées au Roi d'Angleterre pour ce secours d'argent il m'a dit, que l'Ambassadeur de Portugal l'avoit assûré, que feu M. le Cardinal avoit promis de la part de Vôtre Majesté à leur Ambassadeur, qui étoit lors en France, qu'elle l'assisteroit d'une somme considérable pour les aider à se maintenir, & que Mr. le Tellier en étoit informé.

Je puis assûrer Vôtre Majesté que le Roi d'Angleterre est absolument porté au dessein des Indes & du Portugal, & qu'il n'a plus aucune pensée sur les Places de la Flandre, comme il m'avoit parû au commencement. Je suis, &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Fontainebleau le 5. Août 1661.

MOnsieur d'Estrades, j'ai résolu de répondre moi-même à toutes les lettres que j'ai chargé mes Ambassadeurs de m'écrire sous

ſous la couverture de M. de Lionne, lorſqu'ils auront à m'informer de quelque choſe, dont l'importance requerra un plus grand ſujet; & pour commencer de tenir cet ordre avec vous, je vous dirai touchant vos dépêches des 25. & 28. du mois paſſé, prémiérement en général, qu'elles m'ont donné lieu de reconnoître combien il importe de faire un bon choix pour les Emplois de dehors, puiſqu'il eſt certain qu'une perſonne, qui n'auroit pas eu vôtre capacité & vôtre adreſſe, n'auroit pû me rien écrire d'approchant de ce que vous avez fait, ni me donner les lumiéres, que je vois bien que j'aurai de vous, pour prendre en toutes occaſions les réſolutions qui ſeront le plus de mon ſervice.

La confidence, que vous a faite le Roi mon Frére du deſſein qu'il a de faire rétablir le Prince ſon Neveu dans ſes Charges, & des moyens par leſquels il prétend fermer la bouche à l'Avocat Général de Hollande, qui y eſt le plus contraire, m'a parû une maniére de négocier fort adroite pour m'engager dans une affaire, où il ne me ſemble pas que je doive entrer ſi avant; car outre que dans la diſpoſition où ſe trouvent préſentement Mrs. les Etats, rien ne les peut choquer davantage qu'un pareil deſſein, parce qu'ils voyent auſſi-bien que le Roi d'Angleterre la fin qu'il ſe propoſe en cela, qui eſt de les rendre plus dépendans de lui; à quoi ſans doute il les trouvera contraires. Je conſidére d'ailleurs, que ne pouvant m'aſſûrer du Roi d'Angleterre, ni de Madame la Princeſſe Doüairiére d'Orange, ni de M. l'Electeur de Brandebourg,

je ferois un méchant personnage dans cette affaire ; je dis même quand elle réüssiroit, parce que j'aurois desobligé les Etats de Hollande, pour accroître l'autorité d'Angleterre dans leur Etat, ce qui ne me convient pas ; & je n'aurois pas gagné pour cela M. le Prince d'Orange, qui croiroit en avoir la principale obligation à son Oncle ; ainsi je juge qu'en ce point ci il faut se contenter de donner de bonnes paroles au Roi d'Angleterre, lui témoigner que je souhaite tous les avantages de la Maison d'Orange, tant pour l'affection que j'ai pour le Prince, que par l'intérêt que prend mon dit Frére : mais s'il me presse de passer au delà, & déclarer par des offices publics de mon Ambassadeur à la Haye, j'aurai un bon prétexte de m'en défendre sur les attachemens de M. l'Electeur de Brandebourg & de Madame la Princesse Doüairiére d'Orange, qui m'empêchent de pouvoir m'assûrer de leur affection.

J'ai vû ce que vous me marquez touchant le Fort de Link, & il peut être bien utile dans la suite, que vous ayez découvert le dessein qu'ont les Anglois de s'en emparer avec des Bombes ; je sai quel effet elles sont capables de faire, sur-tout dans un petit lieu ; car j'en ai vû jetter à Dunkerque, où elles faisoient un grand fracas ; cependant j'ai fort approuvé la pensée, qui vous est venuë dans l'esprit, de faire un échange de ce poste-là avec celui d'Hermuin ; & si Fuensaldagne ne se fut pas trouvé considérablement malade, je lui en aurois fait faire la proposition ; mais afin qu'il n'y soit pas perdu de tems, j'en ai écrit

écrit à l'Archevêque d'Ambrun mon Ambassadeur à Madrid d'où aussi bien il auroit fallu, que ledit Comte eût attendu les ordres: je lui ai même donné là-dessus un avis, qui est, que sachant par les rélations, qui m'ont souvent été faites de la maniére d'agir de Dom Loüis de Haro, & qu'il est toûjours en garde sur toutes les ouvertures qu'on lui fait, quelques avantageuses qu'elles puissent être pour son Maître, comme si on avoit dessein de le surprendre; il se contente de lui en faire la proposition, sans prétendre la trop appuyer à force de raisons, le laissant délibérer à loisir, étant sans doute la meilleure voie pour faire réüssir la chose. Cependant il a été bien à propos, que pour mettre en considération aux Anglois de ne rien entreprendre sur Link, vous ayez déclaré au Chancélier Heyde, que la moitié du Fort & les fossez étoient de la Chatellenie de Bourbourg qui m'appartient; & que les Commissaires, nommez de part & d'autre pour l'exécution de la Paix, travailloient a ajuster cette affaire: cela me donnera peut-être le tems de voir ce qui pourra réüssir en Espagne dudit échange.

J'avois toûjours eu le soupçon, que vous me confirmez par vôtre lettre, que le véritable sujet de l'envoi de la prémiére Flote partie de Londres n'étoit pas le dessein d'Alger, mais bien plûtôt pour aller à la rencontre de celle qui vient des Indes.

J'ai entre mes mains le Traité qui a été fait entre l'Angleterre & le Dannemarc, qui n'est que d'une Alliance défensive entre les deux Etats, mais ce que vous me mandés m'obli-

gera à le revoir, pour reconnoître s'il y a quelque chose de plus particulier, où j'ai quelque intérêt; sur quoi, si cela se trouve, je vous manderai ce que vous aurez à faire.

A l'égard de la Suéde, je n'ai pas oüi dire, qu'il y ait eu aucun nouveau Traité de liaison & d'union entr'eux, au contraire il me semble que toutes les mésures des Suédois étoient plûtôt prises avec le feu Protecteur, & telles, que le Roi d'Angleterre doit être plûtôt mal satisfait d'eux qu'autrement.

Vous devés juger vous-même, qu'il ne m'est pas desavantageux que le Roi d'Angleterre ne soit pas tellement satisfait des Hollandois, que je dûsse craindre que ces deux Puissances, qui sont aujourd'hui les plus considérables sur la Mer, puissent prendre ensemble de fort étroites liaison; cependant vous ne pouvez parler avec plus de force que vous avez fait aux Ambassadeurs de Mrs. les Etats.

J'ai été bien aise d'avoir été informé, aussi particuliérement que je le suis par vôtre lettre, de l'état présent des revenus du Roi d'Angleterre, & de celui des dépenses, ausquelles il est indispensablement obligé: par le compte que vous m'en rendez, il me paroît, qu'il n'est pas en si bon état qu'on le croit, puisque sans une ressource extraordinaire, il sera toûjours en arriére de deux millions toutes les années; ce qui non seulement lui fera considérer davantage ses Amis, mais lui ôtera aussi le moyen de songer à entreprendre de grandes choses, comme d'ailleurs il seroit en état de les tenter, se trouvant aujourd'hui une Flote de cent soixante vaisseaux, que ses malheurs

heurs passez lui ont valu, par le soin que le Protecteur a pris, dans le tems de son autorité, d'augmenter les forces de Mer bien au delà de ce que l'avoient jamais pû faire les Rois d'Angleterre.

Continués de m'informer, aussi exactement que vous avez commencé de faire, de tout ce que vous jugerez mériter de venir à ma connoissance. J'ai commandé à de Lionne de vous écrire sur une circonstance qui m'a fait un peu de peine.

Cependant je ne veux pas finir sans vous témoigner que j'ai une entiére satisfaction de vôtre conduite, & que je m'en promets beaucoup davantage dans la suite pour le bien de mes affaires. Priant Dieu qu'il vous ait en sa garde.

LOUIS.

LETTRE

Du Comte d'Estrades, Au Roi. De Chelsey, le 11. *Août* 1661.

SIRE,

J'ai appris avec beaucoup de joie par la Dépêche, que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. de ce mois, qu'elle a été satisfaite du compte que je lui ai rendu de l'état des affaires de ce Païs.

Le Roi d'Angleterre a résolu de donner demain

demain des Commissaires aux Ambassadeurs de Mrs. les Etats, pour traiter de leurs affaires. J'ai sû qu'il doit leur faire une proposition, qui est inserée dans le Traité de Dannemarc, qui est, que tous les meubles & pierreries, qui se trouveront en Hollande appartenir à la Couronne d'Angleterre, lui seront renduës, & que tous ceux, qui ont trempé à la mort du feu Roi son Pére, & qui seront refugiez en Hollande, seront arrêtez & renvoyez en Angleterre, pour en faire la justice.

Si les Ambassadeurs de Hollande acceptent ces conditions, il a dessein de demander de même lorsqu'on fera le Traité avec Votre Majesté

Cette demande n'est pas raisonnable, j'en ai conferé avec Mrs. les Ambassadeurs, qui sont convenus de rompre sur cet Article, s'il y persiste; mais ils consentent qu'il y soit mis, qu'au cas que le Roi d'Angleterre veuille rembourser le prix qu'on a donné pour les dites pierreries & meubles, qui ont été vendus en Hollande appartenant à la Couronne d'Angleterre, ils feront restituër les dites pierreries & meubles. Et pour ce qui est des coupables de la mort du Roi, quand ils seront demandez, ils s'obligeront de les remettre entre ses mains.

Mrs. les Ambassadeurs de Hollande me communiquent toutes leurs affaires les plus particuliéres. Je suis confirmé de plus en plus, que quelque Traité qui se fasse, l'union & l'amitié ne sera pas trop forte entre la Hollande & l'Angleterre, ce qui ne sera pas peu avantageux à Vôtre Majesté & je conçois bien par

par les conférences, qui j'ai eués avec eux, que l'Avocat Général se précautionne autant qu'il peut contre le Roi d'Angleterre, se rendant agréable aux Peuples & mettant des Créatures dans les Magistrats des Villes de Hollande. Sans m'ouvrir trop à eux je les ménage; & leur parle en termes, que vivant comme ils doivent avec Vôtre Majesté ils peuvent s'assûrer de son affection.

D'un autre côté le Roi d'Angleterre m'a commencé deux fois le discours du mauvais traitement, que les Etats, & particuliérement l'Avocat Général, faisoit au jeune Prince, ce qu'il ne pouvoit souffrir; & que quand Vôtre Majesté & lui voudriez, il seroit facile de les mettre à la raison.

Je lui ai répondu, que le Prince n'ayant qu'onze ans, il ne pouvoit entrer dans les Charges qu'à 16. qu'entre ci & ce tems là il pourroit ménager son rétablissement avec les Etats du consentement de toutes les Provinces; & que j'étois assûré, que Vôtre Majesté employeroit ses offices avec joie vers eux, quand il seroit en âge. Après deux tentatives sur ce sujet, il changea de discours. Il fait état de partir au commencement de Décembre pour son Progrès, où il demeurera deux mois, Je suis,



LET-

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Fontainebleau, le 13. *Août* 1661.

Monsieur D'Estrades, j'ai reçû vos deux Lettres des prémier & 4. du courant ; j'avouë qu'après ce que vous m'avez mandé par vos précédentes, sur le sujet des Ambassadeurs Extraordinaires de Vénise dans Londres, & sur les préparatifs que vous faisiez pour maintenir en cette rencontre-là les Prérogatives dûës à ma Couronne par-dessus toutes les autres, il ne m'avoit pû tomber dans l'esprit, que cette affaire-là se dût passer & finir comme j'aprens qu'elle a fait. Je ne vous célerai pas, que j'ai été fort touché de deux choses : l'une, que le Roi mon Frère se soit mêlé dans cette affaire sans nécessité, & assez desobligeamment, puisqu'il semble avoir voulu décider une entiére égalité entre moi & mon Frére le Roi d'Espagne, quoiqu'il ne pût ignorer par combien de raisons la prééminence m'appartient, & que j'en suis de tous tems en possession en tous lieux : l'autre, que vous ayez déféré à ce qu'il vous a envoyé dire, n'ayant même été qu'une priére de sa part, de n'envoyer pas vos carosses, vû que quand même ç'auroit été un ordre exprès, comme il

il lui est libre de les donner tels qu'il veut dans ses Etats, vous auriez dû lui répondre, que vous n'en receviez que de moi; & s'il eût après cela résolu d'user de violence, le parti que vous aviez à prendre étoit de vous retirer de sa Cour attendant ma volonté sur ce qui se seroit passé. Je n'ai pas procédé de la même maniére quand l'Ambassadeur de Suéde a fait son Entrée dans ma Cour, ayant pris soin qu'il n'en fit savoir le jour ni l'heure aux autres Ambassadeurs, & par ce moyen j'ai évité, sans que personne ait eu sujet de se plaindre, les embarras qui eussent pû naître entr'eux. Vous voyez donc bien que j'ai grande raison de dire, que le Roi mon Frére est entré là-dedans sans aucune nécessité, puisqu'il ne vouloit pas me faire rendre ce qui m'est dû, quoique dans une conjoncture, où les Espagnols ne doivent pas avoir grand crédit auprès de lui; il pouvoit au moins pratiquer le même expédient, dont je me suis servi, faisant auprès des Ambassadeurs de Venise, qu'ils ne notifiassent pas leur arrivée à aucun Ministre Etranger. Je ne désire pas que vous en fassiés présentement aucune plainte formelle, mais bien que vous vous mettiez en état de réparer à la prémiére occasion le préjudice, qu'on m'a voulu faire en celle-ci; sur quoi j'aurai le loisir de vous faire sçavoir plus particuliérement mes intentions.

Si les Hollandois veulent se servir du Duc de Neubourg, pour en cas de besoin tenir tête à M. l'Electeur de Brandebourg, qui ne vit pas bien avec eux, il seroit nécessaire qu'ils commençassent par un traitement plus favo-

favorable au dit Duc en ses intérêts de sa Terre de Ravestein, suivant les instances que je leur en ai souvent faites, & que jusqu'ici ils n'ont nullement considérées. Cependant je vous dirai qu'il est bon pour moi, que les affaires prennent ce train-là, tant pour les engagemens où se trouve présentement l'Electeur de Brandebourg, qu'afin que je sois toûjours plus assûré, que la puissance d'Angle- & celle des Hollandois ne puisse pas se réünir facilement; comme il y à peu d'apparence dè le devoir craindre, tant qu'il naîtra entr'eux de pareils ombrages & jalousies: il faut seulement que je m'y conduise en sorte, que le Roi d'Angleterre n'ait pas sujet de se plaindre que je traverse ses desseins & ses intérêts.

J'ai fort considéré tout ce que le Roi d'Angleterre & le Chancélier Heyde vous ont dit, sur le sujet des affaires de Portugal & de la Tréve, qu'ils vous ont fait entendre, que les Espagnols proposent: sur la présuposition, que cette ouverture d'une Tréve fût véritable, ce que vous ne pouviez sçavoir vous avez fort bien répondu à ce qu'ils vous ont dit; mais comme par tous les avis, que je reçois de divers endroits du Monde, je sçai quasi de science certaine, que les Espagnols n'ont jamais proposé cette Tréve, qui donneroit lieu à la conclusion paisible du mariage de l'Infante de Portugal, & qu'au contraire toutes leurs visées jusqu'ici & leurs actions ont tendu à faire appréhender en Angleterre, que cette alliance ne se pût achever sans une déclaration de Guerre entre leurs Couronnes; & comme d'ail-

d'ailleurs l'Espagne tomberoit dans le dernier décréditement & perte de reputation, si après avoir conclu la Paix avec moi, elle ne laissoit le Portugal en plein repos.

Pour commencer sur les trois Propositions qu'on a voulu vous charger, ou, pour mieux dire, les trois questions qu'on me fait; dont la prémiére est de sçavoir si on ne doit pas, pour le bien & avantage des deux Couronnes, faire tous efforts possibles pour conserver le Portugal, & empêcher qu'il ne tombe entre les mains des Espagnols; la seconde, les moyens qu'on prendra pour cela, & si pour cet effet je donnerai quelque somme d'argent considérable; la troisiéme, en cas que ce que dessus ne se puisse faire, si on acceptera la médiation, que les Espagnols offrent pour une Tréve.

Je vous dirai pour la prémiére, qu'autre chose est mon intérêt que je connois fort bien, & peut être mon désir, & autre chose s'en expliquer, & y agir ayant les mains liées par un Traité, que mon honneur ni ma foi ne me permettent pas de violer en rien; & si j'en usois autrement, le Roi d'Angleterre lui-même n'auroit pas grand sujet de s'assûrer en ce que je lui pourrois promettre aujourd'hui. Quand donc on parle de faire tous les efforts possibles en commun pour conserver le Portugal, & que le Roi d'Angleterre prétend mettre sur moi une partie du poids, dont il s'est chargé en résolvant son mariage, duquel il tire d'ailleurs des avantages indicibles, & qui lui sont particuliers, sans que j'y participe, vous voyez bien que la chose n'est ni juste

ni honnête à mon égard, & que par conséquent je ne dois ni ne puis y entendre.

La seconde question se résout par la réponse à la prémiére. Et pour la troisiême, qui regarde la Tréve, il faut que vous demeuriez aux termes de ce que vous leur avez déja fort prudemment représenté sur cette matiére: & si on vous réplique comme a fait le Chancélier Heyde, que ne pouvant de leurs seules forces soûtenir le Portugal, ils seront obligez d'accepter l'ouverture d'une Tréve, vous témoignerez de ma part y acquiescer comme à un mal nécessaire, qui doit arriver au Portugal & à eux, dont j'aurai grand déplaisir, mais que je ne sçaurois empêcher ni prévenir par les voies qu'ils le désirent.

J'ai été bien aise d'apprendre par la dépéche, que m'a lûë le Sieur de Brienne, que vous eussiez ajusté les Articles contenus dans vos Instructions touchant les Iroquois, que les Anglois assistent contre mes Sujets, & pour le Commissaire, que j'ai droit d'envoyer à Dunkerque pour la création des Magistrats.

Mais comme je vois que l'on trouble les François dans le fait de la Pêche, que le feu Protecteur leur avoit laissé libre, ce qui est une atteinte au Traité, que signa avec lui le feu Sieur de Bordeaux, laquelle je n'avois pas voulu commencer le prémier, j'ai crû que le Roi mon Frére ne l'exécutant pas en un point si important je ne devois pas être plus retenu sur un autre point du même Traité, qui m'est desavantageux; & j'ai ce matin ordonné à mon cousin le Duc de Saint Simon, Gouverneur de Blaye, de remettre les choses au pré-

mier

mier état, qu'elles avoient accoûtumé d'être touchant la décharge des canons à Blaye des vaisseaux Anglois qui viennent à Bordeaux, dont j'ai crû vous devoir donner avis, & du motif qui m'y a porté, afin que vous ayez de quoi répondre, & même avec grande justification, s'il vous en est fait quelque plainte à l'avenir.

Cependant pour vous faire voir, que ce qu'on vous a dit touchant la Pêche, ne s'accorde pas bien avec la vérité de ce qui s'est de tout tems pratiqué, je vous envoye un mémoire bien exact qui m'a été adressé, certifié des principaux Officiers & habitans de Dieppe, & en même tems un acte fait par le Duc d'Yorck Amiral d'Angleterre, pour faire rendre de certains filets de pêcheurs, qu'il dit n'avoir accordé que comme par pure grace, dont j'ai grand sujet de me plaindre. Je fis il y a quelque tems mettre les mêmes Piéces entre les mains du Comte de Saint Alban, qui les ayant vûës déclara d'abord, qu'il les tenoit incontestables, & qu'il ne doutoit point qu'on ne me donnât là dessus toute satisfaction, comme je vous ordonne de la poursuivre.

J'ai jugé comme vous, que ceux de Boulogne ont eu tort d'user de représailles, ce qui ne se devoit que par mon ordre, après m'avoir porté leurs plaintes de la prise de leurs filets, mais puisque la chose est arrivée, & que j'apprens que le Vaisseaux a été relâché, après que les Boulonnois ont été dédommagés de leur perte, il n'est pas mal que les Anglois ayent connû par là, que nous ne demeurerons pas d'accord de leurs prétendus droits au fait de la Pêche.

Ce

Ce ne sont pas les Hollandois seuls, qui ont intérêt à ce que le Roi d'Angleterre a commencé d'entreprendre en Afrique à la riviére de Gambia : j'ai donné charge qu'on vous adresse la copie d'une lettre, que le Sur-Intendant de mes Finances a reçûe de Rouën, par laquelle vous verrés que l'on veut troubler mes Sujets dans un trafic, dont ils sont en possession depuis plus de 80. ans; ce qui seroit bien éloigné des protestations que le dit Roi me fait continuellement, de vouloir lier avec moi une étroite union : c'est pourquoi je ne doute pas qu'on ne m'en fasse raison sur les prémiéres plaintes que vous en ferez de ma part, comme je vous l'ordonne bien précisément.

Cependant je vous dirai, que je ne tombe point dans vôtre sens, que je doive écrire ni audit Roi, ni en Hollande, pour inviter & presser les deux parties de renouveller leur Alliance; je juge au contraire, qu'il faut laisser aller l'affaire comme elle pourra; quand ils vivront en quelque jalousie, & mal satisfaits l'un de l'autre, j'en serai d'autant plus considérable à tous les deux. Je vois bien que le Roi d'Angleterre s'engageant à soûtenir le Portugal, il ne feroit pas bien qu'il lui survint des embarras du côté des Hollandois; mais comme il n'est pas à croire qu'ils les commencent, s'il n'y sont provoqués par de très grands préjudices qu'on leur veuille faire, à quoi j'estime que le Roi d'Angleterre, qui voit son intérêt comme nous, ne se portera pas. Je juge qu'il importe beaucoup plus que ces deux Puissances,

dont

dont la jonction les rendroit formidables sur Mer ne vivent pas en état de s'unir étroitement, qu'il n'est à craindre que je ne reçoive du préjudice, quand ils vivront entr'eux en quelque petite desunion, qui n'ira pas à une rupture.

Je ne juge pas à propos que vous traitiez par écrit avec le Chancélier Heyde, qui est l'expédient que vous avez proposé, pour éviter la nécessité d'un Truchement entre vous; on dit beaucoup de choses de vive voix, qu'on feroit difficulté de mettre sur le papier; & souvent pour faire réüssir une affaire, vous seriez obligé d'employer des raisons, dont en d'autres occasions, qu'on n'auroit pû prévoir, on se prévaudroit contre nous-mêmes. Priant Dieu,

Ecrit à, &c.

LOUIS

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi, De Chelsey, le 15. Août 1661.

SIRE,

Après avoir bien repassé dans mon esprit toutes les conférences, que j'ai euës avec le Roi d'Angleterre, & considéré les réponses, que Vôtre Majesté m'a faites par sa Dépêche

du 5. de ce mois, j'ai été tellement confirmé & fortifié dans le jugement qu'elle a fait de la maniére d'agir fine du Roi d'Angleterre sur le fait du jeune Prince d'Orange, que m'ayant envoyé chercher hier, je me préparai à entendre ce qu'il avoit à me dire, comme si son dessein étoit de me surprendre; & en effet il commença par me dire, que Mrs. les Ambassadeurs de Hollande n'étoient pas raisonnables, qu'il leur offroit le renouvellement d'Alliance comme les Rois ses Prédécesseurs; qu'il vouloit seulement y ajoûter quelque chose, qui avoit été usurpé à la Couronne; & que pour marque de ses bonnes intentions, il vouloit bien me prendre pour médiateur de ses différens; mais qu'assûrément ils me donneroient peu de satisfaction, cette Nation étant ingrate & Orgueilleuse; mais que si Vôtre Majesté vouloit, il y auroit bien moyen de les mettre à la raison, & de les faire dépendre de vous deux, pressant Mrs. les Etats de rétablir le jeune Prince d'Orange dans ses Charges, ce qu'ils n'oseroient refuser, si tous deux ensemble vous en faisiez la demande.

Je lui répondis, que je lui étois obligé de l'honneur qu'il me faisoit, de me croire capable d'être médiateur dans ses affaires; mais qu'étant informé de celles de Mrs. les Ambassadeurs de Hollande, ils ont leurs ordres si précis par écrit, qu'ils ne les passeront pas, & ne peuvent accepter de médiation sur les propositions qu'ils lui ont faites, d'autant que je suis assûré qu'ils ont ordre de se retirer dès qu'il les aura refusées.

Quant

Quant aux offices qu'il désiroit que Vôtre Majesté fit pour le retablissement du Prince d'Orange, je m'étois donné l'honneur de lui dire, dans la derniére conférence que j'eus avec lui, dans le tems je croyois que Vôtre Majesté le feroit par la considération qu'il est son Neveu, & par celle de l'amitié & des services que le Grand-Pere & le Pere ont rendus à la France; mais que connoissant la maniére d'agir de Vôtre Majesté je n'oserois jamais lui proposer de faire des offices inutiles, & que Mrs. les Etats prendroient pour une rupture & pour une atteinte à leur autorité, au lieu que si on attend encore 5. ans, qui est l'âge, que le feu Prince Maurice fut retabli dans ses charges, ils ne pourront que loüer l'affection de Vôtre Majesté en ce qu'il leur fera une priére agréable, & dont leur regîtres sont chargez par l'exemple que j'ai cité.

Que je le suppliois aussi de me permettre de lui dire, avec le respect que je lui dois, que voulant hâter le retablissement de son Neveu par cette voye, il le reculera, & qu'il l'affermira bien plus en ménageant doucement les Esprits de Mrs. les Etats pendant cinq années, que par la force, dont il faudroit se servir présentement. Il me parût n'être pas trop satisfait de ce que je n'avois pas donné dans son sens; il changea de discours, & me parla de la même proposition qu'il m'avoit faite touchant l'assistance du Portugal; & comme je jugeai bien qu'il ne vouloit que m'engager par des témoignages d'estime, & des flateries accompagnées d'amitié

& de confiance,ainsi qu'il avoit fait sur l'Article précédent, j'estimai à propos de couper court à cette conversation, & de lui dire, que depuis que Vôtre Majesté gouverne ses affaires elle-même; ceux qui étoient dans les Emplois, avoient ordre de lui mander toutes choses & d'attendre sa réponse, pour être informez de ses intentions, ainsi je ne pouvois lui rien dire si ce n'est, que j'ai rendu compte à Vôtre Majesté de ce qu'il m'avoit dit sur le fait du Portugal; que je pouvois bien lui réïterer ce que je lui avois répondu, qui est, que je ne croyois pas les finances de Vôtre Majesté assez rétablies pour l'assister dans une telle Guerre, & qu'aussi je connoissois les sentimens de Vôtre Majesté si délicats dans les choses où son honneur & sa parole étoient engagez, que je ne sçavois point si elle n'auroit par quelque scrupule de donner une assistance contre les Espagnols; mais que c'étoit de moi-même ce que je lui en disois. Il me répondit avec une action assez émûë, que le feu Roi Henri IV. son Grand-Pére, qui étoit un Prince très prudent & exact à tenir sa parole, n'avoit pas hésité d'assister Mrs. les Etats d'hommes & d'Argent, nonobstant qu'il y eût un Article dans le Traité de Vervins, que le Roi n'assisteroit pas lesdits Etats contre le Roi d'Espagne, par la seule considération de l'avantage qu'il retiroit de donner des affaires au Roi d'Espagne; que cette même raison subsistoit pour les intérêtz de la France.

Je lui répondis que ce n'étoit pas la même chose; que ce que le feu Roi Henri IV. avoit fait

fait, étoit très prudent & avantageux à son Royaume, dans la conjonĉture des affaires de ce tems-là; que même il avoit aussi fait l'Alliance avec les Cantons Suisses, & leur avoit donné de l'Argent, pour les soustraire aux Espagnols, & les attacher à ses intérêts, parce qu'il sortoit d'une longue Guerre, devant des sommes immenses; ayant divers partis dans son Royaume, la confusion dans la justice, la division dans toutes les Provinces, & un parti de la Réligion, qui l'avoit servi, à contenter; les Espagnols puissans dans tous les Royaumes, sans aucune revolte que dans la Flandre: & de plus étant bien informé que Philippe II. hâta la Paix, parce qu'il avoit une maladie incurable, & qu'il appréhendoit que, laissant la Guerre à son Fils, qui étoit un jeune Prince sans expérience, il hazarderoit de perdre ses Etats contre un grand Capitaine & un Roi, dont l'expérience étoit consommée par le gain d'un grand nombre de Batailles, de prises de Villes, & de Provinces conquises contre toutes les assistances que le dit Philippe II. avoit données à la Ligue & à ses Ennemis particuliers.

Que ce n'étoit pas à présent de même; que Vôtre Majesté avoit fait la Paix sans aucune nécessité; qu'il n'y avoit que le seul désir de mettre le repos dans la Chrêtienté qui l'y avoit obligé & même qu'elle avoit consenti de perdre, voulant faire une si grande œuvre, & procurer des avantages à tous ses Alliez; qu'elle étoit assûrée, que continuant la Guerre deux ans elle auroit conquis la Flandre & l'Etat de Milan; & qu'avec

H 3 toute

toute ſorte d'apparence les autres Royaumes euſſent ſuivi ; qu'ainſi ſe trouvant ſans affaires, ſans diviſion dans ſon Royaume, & ſans apparence d'en avoir, Vôtre Majeſté n'avoit pas de ſujet pour un intérêt d'Etat de contribuer à donner des affaires au Roi d'Eſpagne après une Paix faite.

Je crois que le Roi d'Angleterre ſe rendra plus facile à traiter avec Mrs. les Etats, qu'il n'eût fait, s'il avoit remarqué en Vôtre Majeſté de la diſpoſition à conſentir aux deux propoſitions qu'il m'a faites ; mais je la puis aſſûrer, que quoiqu'il en arrive, Mrs. les Etats ſeront plus attachés à la France qu'à l'Angleterre ; & que jamais l'occaſion n'a été plus favorable, pour attacher entiérement cet Etat à Vôtre Majeſté qu'elle eſt à préſent, par la défiance qui eſt entre le Roi d'Angleterre & l'Avocat Général.

Je ſupplie très humblement Vôtre Majeſté d'excuſer ſi je l'importune par une ſi longue Lettre, & ſi je prens la liberté de donner mon avis ſur des affaires, qu'elle voit & connoît mieux que moi, mais je m'y ſens obligé par la paſſion & le zéle que j'ai pour ſon ſervice. Je ſuis,





LET-

LETTRE.

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Fontainebleau le 25. *Août* 1661.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû vos Dépêches du 11. & 15. du courant: pour y répondre par article, je vous dirai prémiérement touchant la demande que le Roi d'Angleterre doit faire aux Ambassadeurs des Etats, de la restitution de tous les meubles & pierreries, qui se trouveront dans les Provinces-Unies appartenant à la Couronne d'Angleterre, que vous devez autant qu'il se pourra détourner adroitement & empêcher, qu'on ne me fasse jamais une semblable instance; car par plusieurs raisons, qui seroient trop longues à déduire, je ne demeurerois pas même d'accord de l'offre que feront là-dessus, à ce que vous me mandez, les Ambassadeurs Hollandois, qui est, que leur Etat fera restituer les meubles & les pierreries, si le Roi d'Angleterre veut faire rembourser le prix pour lequel ils ont été vendus en Hollande. Il ne faudra point parler de ce que je vous mande, si on ne vous en dit mot.

Quant aux coupables du parricide & de la mort du feu Roi, je ne puis croire qu'il y en ait aucun d'entr'eux assez hardi pour avoir choisi sa retraite dans mes Etats, comme en

un asyle pour son impunité; & s'il y en avoit quelques-uns, je leur ferois bien connoître, qu'ils n'y sont pas plus en sûreté qu'en Angleterre.

Cependant je suis bien aise que vous m'ayez rendu un compte aussi exact que vous avez fait, de ce qui s'est passé entre le Roi d'Angleterre & vous dans un entretien de plus de deux heures; je vois qu'il s'étoit préparé à vous attaquer avec beaucoup d'adresse sur deux points fort importans, & que vous vous en êtes défendu comme je pouvois souhaiter.

J'aurois seulement désiré sur le prémier, par lequel il me vouloit engager à me joindre à lui pour presser auprès de Mrs. les Etats le retablissement du jeune Prince d'Orange dans ses Charges, qu'en lui disant toutes les raisons que vous lui avez alléguées pour m'en excuser, & que j'ai trouvées fort prudentes & judicieuses, vous n'y eussiez pas omis de toucher un mot de Mr. l'Electeur de Brandebourg, & de Madame la Princesse Doüairière d'Orange, qui sont si avant engagez contre mes intérêts, & y témoignent tant d'aversion, que ce jeune Prince étant comme il est entre leurs mains, je ne puis me promettre que fort incertainement, qu'il eût jamais aucune reconnoissance de ce que je ferois pour ses avantages; néanmoins cette raison, sans les autres que vous avez dites, ne seroit pas capable de me retenir à m'y employer avec chaleur, & cela par la seule considération de l'amitié que j'ai pour le Roi mon Frere; mais connoissant bien, comme vous l'avez remarqué, que nos offices & instances communes

munes ne feroient que gâter davantage l'affaire, qui n'est pas encore meure à cause du bas âge du Prince, & de l'exemple du feu Prince Maurice, qui n'eût ses Charges qu'à 16. ans, j'estime que ne la pouvant pas avancer aujourd'hui, il est de l'intérêt du Prince même, qu'au moins on ne la perde pas pour l'avenir.

Vous ne pouviez aussi répondre mieux à mon dit Frere, suivant mes intentions, sur l'autre point de l'assistance du Portugal, où il voudroit m'engager; & quoique je vous aye déja écrit fort amplement sur cette matiére; je ne puis pourtant m'empêcher d'y ajoûter encore sur l'exemple, que mon dit Frere vous a allégué du feu Roi Henri le Grand mon Ayeul, lequel étant très prudent & exact à tenir sa parole, n'avoit pas pourtant hésité d'assister les Provinces-Unies d'hommes & d'Argent, nonobstant l'Article du Traité de Vervins, qui le lui défendoit; que comme je me propose pour principal modéle de ma conduite & de mes actions celles de ce grand Prince, de qui j'ai la gloire de descendre, je ne ferai jamais difficulté de l'imiter en toutes choses autant qu'il sera en mon pouvoir; & qu'ainsi alléguer, comme vous avez fait, des raisons de la différence des tems & des affaires pour me défendre de suivre son exemple, je veux bien encore aujourd'hui faire le même à l'égard du Portugal, que le Roi mon Ayeul fit pour les Hollandois; si les Espagnols m'en donnent la même occasion qu'à lui; mais pour cela il est nécessaire que le Roi mon Frere soit informé de quelques circonstances,

ſtances, que peu de gens ſçavant; quand on fut ſur le point de conclurre en 1598. la Paix de Vervins, le Roi mon Ayeul fit déclarer par ſes Plénipotentiaires à ceux d'Eſpagne, que Meſſieurs les Etats l'avoient conſidérablement aſſiſté de Troupes, de Vaiſſeaux & d'Argent pour lui aider à recouvrer ſon Royaume, ſur les promeſſes qu'il leur avoit faites de les rembourſer de toutes ces dépenſes; auſſi-tôt que l'état de ſes affaires le lui permettroit; qu'il ne prétendoit pas que la Paix qu'il alloit ſigner, lui fit faire Banqueroute à ſes bons Amis; & que plûtôt que de leur faire perdre un ſou des ſommes qu'ils avoient avancées pour ſon ſervice, il aimoit mieux continuer la Guerre; enfin qu'il étoit réſolu de les rembourſer chaque année de la ſomme, que ſes finances pourroient ſuporter, & qu'il étoit bien aiſe de le déclarer par avance au Roi Catholique, afin qu'il ne le prit point après pour une contravention au Traité, & qu'il ſçût que c'étoit le payement d'une dette, & non pas d'une aſſiſtance volontaire contre la teneur du dit Traité. Il eſt vrai que ce grand Roi pût conſidérer, que ce rembourſement pourroit tenir lieu d'aſſiſtance à ſes Amis, pour les empêcher de tomber ſous les Armes du Roi Catholique, qui devoient fondre ſur les Provinces-Unies, auſſi-tôt que la Paix l'auroit dégagé de la Guerre de France: mais la cauſe de ce payement étoit ſi juſte, qu'il ne pût être conteſté par le Roi Catholique, qui y acquieſça. Le Roi mon Ayeul fournit donc en cette conformité aux Hollandois pluſieurs ſommes ſi conſidérables, que

peu

peu d'années après il alloit être quite de la dette: & le prétexte légitime de leur en fournir d'autres étoit prêt à cesser, lorsqu'en l'Année 1602. qui fut quatre ans après la P..ix signée, le Roi découvrit la conjurati n du Maréchal de Biron tramée par les Espagnols, qui lui avoient même promis de le faire Duc de Bourgogne, en lui faisant épouser la Fille du Duc Charles Emanuël de Savoye. Comme ce dessein de brouiller le Royaume, & d'en détacher une Province de cette considération, s'il leur eût réüssi de faire entrer les Armes du Duc de Savoye en Provence, étoit une manifeste contravention au Traité de Paix, & tout-a-fait inconteſtable. Le Roi mon Ayeul donna à la vérité au bien des Peuples; de ne prendre pas sujet sur cette entreprise d'en rompre effectivement la Paix quoique déja violée de la part des Espagnols; mais voyant bien qu'il ne se pouvoit plus confier à leur bonne foi, puisqu'ils ne s'appliquoient qu'à lui jetter sur les bras des affaires fâcheuses, & que sans manquer à ce qu'il devoit à son Etat & à soi-même, il ne pouvoit s'empêcher de prendre d'autres mésures, qu'il n'avoit point prises jusques alors; il ne fit plus de difficulté & avec raison d'assister hautement & ouvertement les Hollandois, en quoi aucune personne sensée & raisonnable ne lui sçauroit donner le moindre blâme. Je veux donc dire; que si les Espagnols me donnoient jamais une pareille occasion de me plaindre de leur mauvaise foi, en l'observation de ce qu'ils m'ont promis par la Paix, que nous avons faite ensemble,

 je

je ne ferai aucune difficulté, non plus que le Roi mon Ayeul, d'affifter ouvertement le Portugal; mais tant que cela ne fera point, je ne puis entendre avec honneur à des propofitions de cette nature. Je me fuis un peu étendu fur cette matiére au delà des bornes d'une Lettre, par le plaifir que j'ai eu à juftifier la mémoire d'un Prince, à la valeur & à la prudence duquel je dois tout ce que je poffédé de grandeur, d'Etats, & de gloire; & je ferai bien aife que vous cherchiez quelque occafion de défendre cette Mémoire dans l'efprit du Roi mon Frere. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Comte d'Eftrades, en fa fainte garde.

Ecrit à &c.

LOUIS.

LETTRE

Du Roi d'Angleterre à M. le Comte d'Eftrades. De Londres, le 12. *Octobre* 1661.

MOnfieur l'Ambaffadeur, j'ai reçû la Lettre, que vous m'avez écrite de Calais fur le fujet du reffentiment, qu'a le Roi mon Frere du procédé de l'Ambaffadeur d'Efpagne, & vous fuis obligé d'avoir repréfenté les chofes comme elles fe font paffées, & de telle maniére que le Roi mon Frere eft fatisfait de l'ordre que j'y avois mis; que s'il refte

reste quelque éclaircissement à faire, comme mon Ambassadeur m'écrit qu'il en sera besoin, je m'assûre que vous achéverez de convaincre les esprits, & de confirmer le Roi mon Frere dans la véritable créance que vous lui avez déja causée, c'est ce que j'attens de vôtre affection, sur laquelle je fais fondement: aussi pouvez-vous vous assûrer, que j'ai pour vous une estime très particuliére, & que je serai toûjours, Monsieur l'Ambassadeur,

Vôtre affectionné ami.

CHARLES R.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Chelsey, le 20. Janvier 1662.

SIRE,

VOtre Majesté aûra sû que j'arrivai ici le 14. j'appris à mon arrivée, que le Roi d'Angleterre étoit résolu de faire baisser le Pavillon à la Flote de Vôtre Majesté & que toute sa Cour en parloit de maniére, comme si c'étoit une querelle, qu'elle lui voulut faire de gayeté de cœur en si oposant. Messieurs d'Aubigny & de Cartret me vinrent voir l'un après l'autre le 17. ils me parlérent comme

d'eux-mêmes sur une lettre, qu'ils dirent que Madame avoit écrite au Roi d'Angleterre sur ce sujet, & je découvris par leurs discours, qu'ils étoient persuadez, que c'étoit avec la participation de Vôtre Majesté que le Roi d'Angleterre dans ce même sentiment y avoit répondu, qu'il ne pouvoit se relâcher de son droit; qu'il risquera plûtôt sa Couronne que de l'abandonner; & que son Amiral avoit Ordre de faire baisser le Pavillon à toutes les Flotes qu'il rencontreroit. Je leur répondis, que je n'avois point sû que Madame eût écrit, & que j'étois assûré que Vôtre Majesté n'en sçavoit rien; que l'on connoissoit assez par la maniére, dont elle gouvernoit ses affaires, qu'elle ne les communique pas à Madame, mais peut-être elle avoit été portée, par l'affection qu'elle a pour le Roi son Frere, à faire quelques avances d'elle-même, pour prévenir les sujets que Vôtre Majesté auroit de se plaindre de lui, s'il prétendoit des choses où elle a plus de droit que lui de toute ancienneté. Et j'ajoûtai, que je m'étonnois fort du grand bruit qui s'etoit répandu dans Londres, & dans les Ports où j'avois passé, d'une mesintelligence entre la France & d'Angleterre sur ce sujet; que tout ce que je sçavois étoit, que Vôtre Majesté avoit donné Ordre à son Amiral de faire baisser le Pavillon à toutes les Flotes qu'il rencontreroit à la Mer; & pour cet effet, qu'elle avoit fait préparer vingt Brulots, & choisir les plus déterminez & expérimentez Capitaines qu'elle eût dans son Royaume, pour être employez à cet Armement; lequel n'étant com-

composé que de vingt Vaisseaux & vingt Brulots, peut trouver des Flotes plus fortes en nombre de Vaisseaux, mais non pas plus résolues à périr, si on leur veut contester ce qui est dû à Vôtre Majesté que je leur parlois comme de moi-même, parce qu'il m'en avoient commencé le discours, n'ayant rien à proposer sur ce sujet au Roi d'Angleterre. Je les trouvai fort surpris de ce discours, & ils me dirent, qu'on avoit mandé de France que j'avois ordre d'en parler au Roi d'Angleterre; à quoi je répondis, qu'ils connoîtroient par les suites que je leur disois vrai, & que si le Roi d'Angleterre ne m'en parloit pas, je ne lui en dirois rien; que véritablement je voyois bien qu'il arriveroit dans peu de tems des choses fâcheuses, à quoi il ne seroit plus tems de remédier, mais que c'étoit à celui qui avoit ses affaires en plus mauvais état, & moins de puissance à les soûtenir, à faire reflexion sur les inconvéniens qui en peuvent arriver.

Le lendemain je fus voir le Roi d'Angleterre, qui me reçût fort civilement, je lui parlai de la Proposition, que Gudane avoit faite à Vôtre Majesté pour Dunkerque; il se mit à rire, & me fit connoître que c'étoit un fou, & qu'il proposoit en même tems la même entreprise aux Espagnols, & qu'il lui rendroit compte de tout; qu'il se sentoit fort obligé à Vôtre Majesté de la maniére, dont elle en usoit en lui faisant sçavoir cette Proposition. Je lui parlai ensuite de la lettre de Hollande, & lui lûs ce qu'elle contenoit il me dit que son Résident n'avoit pas Ordre

de parler de la ſorte, & qu'il lui en feroit une rude reprimande ; qu'il le deſavoûroit, mais qu'il avoit lieu de croire que c'étoit une lettre ſupoſée par quelques-uns de Meſſieurs les Etats, pour donner à Vôtre Majeſté de méchantes impreſſions de ſa conduite.

Il me dit, que Fanchon étoit arrivé de Portugal ; qu'il l'avoit preſſé d'envoyer un peu plus d'Infanterie ; & qu'il étoit néceſſaire que la Flote arrivât au plûtôt parce qu'au mois de Mars le Roi de Portugal vouloit entreprendre quelque choſe de conſidérable contre les Eſpagnols.

Que pour ſubvenir à toutes ces dépenſes, il étoit néceſſaire qu'il reçût au plûtôt les 200000. écus. Je lui répondis, que j'en écrirois à Vôtre Majeſté & qu'il falloit du tems pour aſſembler cette quantité d'eſpéces en or.

Et comme l'heure de ſon Conſeil étoit venuë, je pris congé de lui, ſous prétexte d'aller voir M. le Duc d'York, & lors en ſortant il me rappella, & me dit qu'il avoit oublié de me dire, que Madame lui avoit écrit ſur le fait du Pavillon, craignant que cela ne cauſât quelque démélé entre Vôtre Majeſté & lui ; qu'il ne croyoit pas qu'elle lui voulût conteſter un droit établi, & à quoi Henri IV avoit conſenti, lorſque la Reine Eliſabeth lui prêta la Flote ; qu'il en étoit en poſſeſſion & que cela lui ſeroit bien rude de voir que Vôtre Majeſté de l'amitié de laquelle il faiſoit un fondement aſſûré, lui voulut retrancher les plus belles marques qu'il eût de la Royauté ; & qu'il n'y avoit rien au Monde

de qu'il ne fit pour le conserver, se trouvant engagé d'honneur de le maintenir dans toutes les Mers.

Je lui répondis froidement, que ce qu'il m'alléguoit d'Henri IV. n'étoit pas un exemple, qui pût établir un droit & une possession; qu'ayant la revolte dans son Royaume, ses Places maritimes occupées par la Ligue, & n'ayant en tout que dix Vaisseaux à son service il fût obligé d'avoir recours à la Reine Elisabeth, & à lui emprunter sa Flote, laquelle exigea de lui des conditions, que la nécessité de ses affaires l'obligea d'accepter; que j'étois assûré, que Vôtre Majesté ne se serviroit jamais d'un tel avantage sur ses Alliez, & qu'elle étoit si généreuse, qu'en pareille rencontre elle leur feroit la grace & le plaisir tout entier sans leur imposer aucunes conditions; qu'il ne falloit pas aujourd'hui tirer une conséquence de cet exemple sur Vôtre Majesté parce que connoissant sa délicatesse sur le fondement qu'elle fait de son amitié, il arriveroit que s'en voyant déchûe par une prétention, qui ne se peut soûtenir contre un Roi puissant sur Mer & sur Terre; qui le peut devenir tous les jours d'avantage, & sans l'assistance de qui que ce soit; qui gouverne les affaires de son Etat & celles des Etrangers par lui-même; & qui pénétre les intérêts des uns & des autres jusqu'au fonds: il seroit difficile après de la faire revenir dans les mêmes sentimens, si elle étoit une fois persuadée qu'il n'eût pas agi sincérement avec elle. Que je le supplois de m'excuser si je parlois avec cette liberté,

berté, mais qu'en cette rencontre j'agiffois plus dans fes intérêts que dans ceux de Vôtre Majefté parce qu'affûrément il y avoit plus à perdre pour lui.

Il me répondit d'un ton affez fier, que quand les affaires fe poufferoient jufques à l'offenfer, il trouveroit des Amis, qu'on n'avoit pas attendu jufqu'à cette heure à s'offrir à lui, & qu'il auroit dequoi foûtenir. Je lui dis, que je ne pénétrois par où étoit l'offenfe, *ni* par qui, puifque je ne lui demandois ni propofois rien en cela de la part de Vôtre Majefté que je n'eftimois pas que les Amis, dont il entendoit parler, fuffent du poids de Vôtre Majefté & que je doutois encore qu'ils vouluffent fe lier avec lui contre elle, s'il arrivoit que la bonne intelligence, qui eft à préfent, fut rompuë, ce que je fouhaitois avec paffion qui n'arrivât jamais. Comme il vit que je ne m'inquiétois pas beaucoup de la maniére dont il m'avoit parlé, il fe radoucit, & me demanda fi je ne verrois pas M. le Chancelier. Je lui dis que je m'y en allois fur l'heure, & pris congé de lui; néanmoins je ne pûs le voir que le lendemain.

Pour n'importuner pas Vôtre Majefté par des redites, elle faura que la converfation, que j'eus enfuite avec M. le Chancelier, me parût en partie concertée avec celle du Roi d'Angleterre, & que ce fût prefque la même chofe; je lui dis feulement, que ce devoit être un ouvrage de fa main & de fon crédit, de difpofer les chofes en forte que les deux Rois ne fe brouillaffent pas. Il me répondit, qu'il

qu'il donneroit de son sang pour cela, & qu'il étoit si obligé à Vôtre Majesté de toutes les bontez qu'elle lui avoit témoignées en son particulier, & de l'honneur qu'elle avoit fait à son Fils, que hors le service du Roi son Maître, il Sacrifieroit toutes choses pour lui en témoigner sa reconnoissance, Je le trouvai ferme & dans les mêmes sentimens de ne rien relâcher, disant que le Parlement ne consentiroit jamais à aucun expédient, & que les Peuples donneroient tout leur bien pour soûtenir leur Roi dans ce droit. Je lui répondis, que j'étois assez informé des ordres que le Roi d'Angleterre avoit accoûtumé de donner à son Amiral, pour savoir qu'il les donne tels qu'il lui plait, sans la participation du Parlement; qu'il est vrai que quand il voudra déclarer une Guerre, il faudra qu'il leur en fasse part pour en tirer dequoi la soûtenir; que pour ce qui étoit des expédiens je n'en demandois ni n'en cherchois pas.

Il me dit, que je voulois donc la Guerre; je répondis que l'intention de Vôtre Majesté étoit de l'éviter, mais que quand on la voudroit faire par prétentions injustes, elle la soûtiendroit long-tems & avec vigueur. Il me dit là-dessus, qu'il avoit sujet de croire que nous voulions la Guerre, & qu'ainsi il croyoit inutile de chercher des expédiens pour le Pavillon; qu'il se confirmoit dans cette opinion par les avis qu'il avoit de toutes parts, que Vôtre Majesté avoit résolu un Traité avec les Hollandois, par lequel elle leur garantissoit la Pêche; que M. de Thou étoit arri-

vé

vé à la Haye, pour en donner des assûrances; que c'étoit tout-à-fait s'éloigner de la liaison étroite que Vôtre Majesté avoit protesté, dès mon arrivée, de vouloir faire avec le Roi d'Angleterre; & qu'à sa seule considération la liberté de la Pêche leur avoit été accordée contre l'usage des vieux Traitez; & que c'étoit lui attirer des Ennemis sur les bras, qui dépouillez de sa protection ne songeroient jamais à le quéreller; qu'ainsi avant que d'entrer en aucune recherche des accommodemens, qui pouvoient se trouver sur cette contestation, le Roi son Maître désiroit sçavoir en quelle volonté Vôtre Majesté étoit sur cette garantie; me laissant entrevoir que cette difficulté levée, l'autre se termineroit aisément.

C'est maintenant à Vôtre Majesté à voir ce qui lui convient le mieux, ou de rompre avec l'Angleterre appuyée des forces maritimes de Messieurs les Etats, qui ne manqueront pas de s'y offrir librement par l'avantage qui leur vient de cette garantie, ou bien de la leur refuser présentement pour profiter d'un ajustement favorable sur le Pavillon; & s'il faut retomber dans cette rupture, en prendre le tems que Vôtre Majesté se trouve la plus puissante à la Mer, qu'elle s'y puisse maintenir d'elle-même sans aucun secours étranger, & prendre l'occasion de s'y engager sur la première contestation, qui se formera sur ce sujet entre l'Angleterre & la Hollande; ce qui ne manquera pas d'arriver assûrément, dont l'intérêt de ses Sujets, avec qui la même contestation pourroit être formée, lui fournira un prétexte fort plausible.

Je dois encore avertir Vôtre Majefté que le Roi d'Angleterre m'a dit, que Batteville lui avoit il y a huit jours envoyé demander Audience, pour lui rendre une lettre du Roi fon Maître; qu'il avoit répondu, qu'il pouvoit la remettre entre les mains de fon Secretaire d'Etat, ce qu'il avoit fait; & que cette lettre l'informoit du rappel qu'il faifoit de Batteville, fur les chofes arrivées en Angleterre & de l'ordre qu'il avoit d'aller rendre compte de fes actions; que néanmoins il ne partoit point, & qu'il fçavoit bien qu'il le faifoit, à deffein de voir où finiroit le bruit, qui s'étoit déjà répandu, de cette conteftation entre la France & l'Angleterre. Je pris de là occafion de lui dire la réponfe que Vôtre Majefté avoit euë d'Efpagne par le retour de fon Courrier, & comme quoi l'ordre, qu'elle avoit défiré, fut général à tous les Ambaffadeurs d'Efpagne, de n'affifter à aucune des cérémonies, où les Ambaffadeurs de France fe trouveroient, avoit été accordé; que le Comte de Fuentes étoit chargé de le dire encore à Vôtre Majefté, & afin qu'elle fût pleinement fatisfaite fur ce fujet; qu'elle en avoit reçu la copie fignée d'un Secretaire d'Etat, qui contenoit les mêmes paroles, que le Comte de Fuentes devoit dire à Vôtre Majefté de la part du Roi fon Maître. Il me répondit, que cela étoit faux, & qu'on avoit crû tout le contraire; que c'étoit une marque bien grande de la foibleffe des Efpagnols; je lui dis, que s'en pouvoit être une auffi de la grande paffion que le Roi d'Efpagne avoit d'entretenir une étroite liaifon avec Vôtre Majefté,

jesté, en qui il reconnoissoit beaucoup de sincérité, & où il ne pouvoit jamais se méprendre.

Je me servirai à l'avenir de l'adresse d'un Marchand d'ici, qui a son Correspondant à Paris, ainsi que Vôtre Majesté m'a témoigné le désirer; de cette façon toutes les Dépêches iront & viendront fort sûrement. Je suis.

LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades, du 25. Janvier 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû par le Courier extraordinaire, que vous m'avez dépêché, vôtre Lettre du 20. Janvier, & vû ce qui s'étoit passé prémiérement entre vous & les Sieurs d'Aubigny & de Cartret sur l'affaire du Pavillon; & ensuite avec le Roi mon Frere la prémiére fois que vous l'avez salué; & enfin dans la conférence que vous avez euë avec le Chancélier Heyde. Sur quoi je vous dirai, qu'il ne se pouvoit rien penser de mieux ni de plus conforme à mes intentions, que tout ce que vous avez dit aux uns & aux autres, selon qu'ils vous y ont obligé plus ou moins fortement, par leurs discours, sur une matiére qui est de soi fort délicate.

Ce que j'ai remarqué dans toute la teneur de votre Dépêche, c'est que le Roi mon Frére, ni ceux dont il prend conseil, ne me con-

connoissent pas encore bien, quand ils prennent avec moi des voyes de hauteur & d'une certaine fermeté qui sent la ménace. Je ne connois Puissance sous le Ciel, qui soit capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette sorte; & il me peut bien arriver du mal, mais non pas une impression de crainte. Je pensois avoir gagné dans le monde qu'on eût un peu meilleure opinion de moi; mais je ne console en ce que peut-être n'est-ce qu'à Londres qu'on fait de si faux jugemens: c'est à moi à faire par ma conduite qu'ils ne demeurent par long-tems en de semblables erreurs.

Je suis assûré qu'à Madrid, ni en aucun autre lieu de la Terre, il ne seroit sorti de la bouche d'un Ministre, parlant à mon Ambassadeur, ce que le Chancélier Heyde a bien voulu vous dire, qu'il n'y avoit point d'accommodement du Roi son Maître avec moi sur le Pavillon, si je voulois garantir leur Pêche aux Hollandois; à ouïr parler le Chancélier, ne diroit-on pas que je suis perdu, si ce différend du Pavillon ne s'accommode par quelque tempérament? Cependant il est vrai, que rien ne m'est plus indifférent, parce que je prétens mettre bien-tôt mes forces de Mer en tel état, que les Anglois tiendroient à grace que je veuille bien alors entendre à des tempéramens touchant un droit qui m'est dû plus légitimement qu'à eux. Le Roi d'Angleterre & son Chancélier peuvent bien voir à-peu-près qu'elles sont mes forces, mais ils ne voyent pas mon cœur; mais moi, qui sens & connois l'un & l'autre, je désire que pour

toute

toute réponse à une déclaration si hautaine, ils sçachent par votre bouche au retour de ce Courrier, que je ne demande ni ne recherche d'accommodement en l'affaire du Pavillon parce que je sçaurai bien soûtenir mon droit, quoiqu'il en puisse arriver; & que pour ce qui est de la garantie de la Pêche, j'en userai comme il me plaira, sans aucune rélation à l'autre affaire du Pavillon, parce que je sçaurai bien soûtenir mon droit, & suivant que je l'estimerai juste, & que je trouverai le droit des Hollandois bien ou mal fondé. Je ne veux pas même que vous les éclaircissiez, sçavoir si je suis engagé ou non à la dite garantie, quoi qu'à vous (pour votre information particuliére qui ne doit point aller jusqu'à eux, puisqu'ils tiennent avec moi un si mauvais procédé) je veuille bien vous dire, que je n'ai encore là-dessus aucun engagement avec les Hollandois.

Avec des Princes comme moi, qui regardent l'honneur & visent à la gloire préférablement à toute autre considération, il y avoit de meilleurs chemins à prendre pour le Chancélier, s'il vouloit parvenir à la fin; les affaires se font ou se ruïnent souvent par la bonne ou mauvaise maniére de les porter; & en celle-ci je vous avouë que je ne sçai pas moi-même ce qui seroit arrivé de la garantie de la Pêche, dont les Hollandois me pressent, si au lieu de me parler avec la hauteur qu'a fait le Chancélier, il vous auroit dit bonnement, qu'il falloit en toutes façons empêcher que vos Maîtres ne se brouillassent ensemble, qu'en même tems il eût proposé des expédiens

diens pour éviter les ruptures, que peut causer le différend du Pavillon; & qu'ensuite il eût témoigné que le Roi son Maître espéroit de l'amitié, dont je l'avois tant fait assûrer que je ne voudrois par lui donner le déplaisir de me voir engager avec les Hollandois dans une garantie, que l'Angleterre ne peut souffrir sans préjudice; c'étoit presque la même chose en des termes plus civils, & je doute que j'eusse pû m'en défendre; mais de la hauteur qu'il l'a pris, je crois que la premiére que je ferai sera d'entrer dans l'engagement, sur lequel je vois qu'on me ménace.

Je ne doute pas qu'après ce coup le Chancélier ne vous représente maintenant les inconvéniens de cette résolution, si je m'y porte, & qu'en traitant il n'exagére le salut ou la perte du Portugal, dont il vous fera voir qu'ils sont sur le point d'abandonner les intérêts, de rompre le mariage & un besoin de se joindre au Roi Catholique pour l'aider à cette conquête.

Je crois que tout cela peut facilement arriver, & je vois aussi-bien qu'eux l'intérêt que j'ai qu'il n'arrive pas: & cependant tout cela ne m'est rien à l'égard d'un point d'honneur, où je croirois la reputation de ma Couronne tant soit peu blessée; car en pareil cas bien loin de me soucier ni me mettre en peine de tout ce qui peut arriver des Etats d'autrui, comme du Portugal, je serai toûjours prêt de hazarder les miens propres, plûtôt que de commettre la moindre foiblesse, qui ternît la gloire, où je vise en toutes

 cho-

choses, comme au principal objet de toute mes actions.

Le Chancelier s'est donc bien fort mécompté en son opinion, & je veux dire aussi que quelque suite que cette affaire ait, il ne se mécomptera pas peut-être moins en ses mesures; car s'il en faut venir à des extrémitez avec son Maître pour un point d'honneur, j'espére sans ménacer personne, & assez facilement, mettre les affaires en état que mon parti, pour parler modestement, ne sera pas le plus foible. Je dis même quand je serois seul à le soûtenir, quoique j'aye d'ailleurs tout sujet de croire qu'en un besoin je serai assez bien secondé de divers endroits même, dont le Roi d'Angleterre se doute le moins.

Aussi-tôt que j'ai reçû vôtre Dépêche, j'ai donné incessamment des ordres pour mettre ma Flote en état, qu'elle n'ait pas beaucoup à craindre quelqu'autre Flote qu'elle puisse rencontrer, & je crois pouvoir dire avec vérité & sans présomption, que quand il lui arriveroit un malheur, ce seroit peut-être la plus mauvaise affaire en toutes façons, que le Roi d'Angleterre eût pû s'attirer sur les bras. Il en sera après cela ce qu'il plaira à Dieu; il me suffira de n'avoir rien fait de bas, ni que je puisse me reprocher moi-même. Je ne veux pas finir sans vous témoigner que la grande perte, que vous venez de faire, m'a fait participer à la douleur que je vois bien que vous en avez ressentie, & avec raison, quoiqu'il y ait long-tems que Dieu vous ait voulu préparer à ce rude coup: si je puis con-

contribuër quelque chose à soulager vôtre affliction, je le ferai fort volontiers. Sur ce je prie Dieu,

L E T T R E

Du Comte d'Estrades au Roi. De Chelsey le 1. *Février* 1662.

SIRE,

Dans l'indisposition & l'affliction où je suis, je ne me trouve guéres capable de la bonne conduite qu'il faut tenir dans les affaires de Vôtre Majesté; le zéle pourtant que j'ai pour son service me fera faire tous les efforts possibles, afin qu'il ne reçoive aucun préjudice entre mes mains; & l'honneur que Vôtre Majesté m'a fait de me témoigner avec tant de bonté, qu'elle est touchée de ma perte, adoucit bien un peu ma douleur, mais elle reste encore si forte, que je la supplie très humblement de lui imputer toutes les fautes que je pourrai commettre à l'avenir dans le cours de ma négociation, & même dans le compte que je lui rendrai de l'état, où elle se trouve à présent.

Je dois prémiérement répondre à la Lettre que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire le 22. où je vois que M. de Montaigu a parlé sur l'affaire du Pavillon en un sens contraire à celui où j'ai trouvé le Roi d'An-

gleterre. Je ne sçai pas si dès ce tems-là il a bien pû entrevoir que cette facilité, qu'il lui donne pour un accommodement, lui venoit de l'espérance qu'il avoit conçûë, que Vôtre Majesté en cette considération feroit aussi quelque chose pour lui dans l'affaire des Hollandois; mais comme il me parût quatre jours après ma Dépêche du 20 dans la même fermeté, où je l'ai vû la prémiére fois, je croirois que M. de Montaigu n'a pas été bien informé de ses intentions.

Quant à ce qui regarde les avis, qui ont été donnez à Vôtre Majesté des bruits que Batteville & ses Emissaires ont répandus; que sa revocation étoit concertée avec la mienne; que cela présupposoit, que nous avions été jugez également coupables, puisque nous étions tous deux traitez également; que Vôtre Majesté trouve un notable intérêt à faire cesser des bruits qui vont à lui dérober les avantages d'une reparation, qui lui a été accordée par le Roi d'Espagne, & qu'elle n'en trouve point de meilleur moyen que de me faire rester ici un tems considérable après lui. Je dois dire là-dessus à Vôtre Majesté que je reçois ses ordres avec tout le respect qu'elle peut désirer en un Sujet véritablement soûmis: mais s'il m'est permis de lui découvrir mes sentimens, je lui dirai, qu'en quelque lieu que Batteville ait tenu ce discours, il n'en a rien été oüi, ni crû dans cette Cour; que parmi tout le monde sa revocation y est précise pour une reparation, que le Roi son Maître a voulu donner à Vôtre Majesté de sa méchante conduite; qu'il en est même en

quel-

quelque façon disgracié, n'ayant pû obtenir par le Courier, qu'il a dépêché en Espagne, la permission d'y aller, & ayant au contraire reçû ordre de se retirer à Bruges, où l'on le regarde comme relégué: c'est ainsi que le Roi d'Angleterre m'en a parlé, & c'est le jugement que font de lui tous les Courtisans.

Il est parti aujourd'hui, après avoir distribué en présens quantité de ses meubles au Maître des Cérémonies & aux Résidens des Princes & Républiques, qui se sont trouvez en cette Cour, & en faisant toutes ces actions de libéralité il a laissé à payer pour 10000. Jacobus de détes.

Après ce départ Vôtre Majesté jugera s'il lui plait, si mon séjour en cette Cour lui est encore nécessaire, & si (quand il s'y répandroit des bruits desavantageux) quinze jours ne suffiroient pas pour les détruire: dans ce tems, ou fort peu davantage, j'espére finir les affaires, que Vôtre Majesté m'a commises, & sur-tout à présent que je sçai ses intention par le retour de mon Courier; cela étant fait je supplie très humblement Vôtre Majesté de trouver bon que je m'en aille à Paris, & que pour raison de m'en accorder la permission je lui représenté cent obligations de conscience qui le veulent, pour satisfaire aux legs pieux & autres dispositions, que ma femme a faites en mourant, & pour régler aussi les affaires d'un famille qui se trouve dans la derniére désolation.

Mon Courier revint le 28. bien tard: le lendemain j'envoyai prier M. d'Aubigny de me venir voir, ne me trouvant pas en état

d'aller à la Cour. Je l'informai en général des choses, me reservant de descendre dans le détail avec M. le Chancélier; & j'ai été bien aise de me servir prémiérement de cette voye, pour faire sentir au Roi d Angleterre & au Chancélier la délicatesse de Vôtre Majesté sur la maniére, dont il se faut conduire avec elle dans les affaires, & afin aussi par là de les rendre mieux disposez à convenir des choses qui regardent ses intérêts.

Le 30. je vis le Roi d'Angleterre, & j'en pris l'occasion du Courier, que je reçûs ce jour-là, par lequel Vôtre Majesté me donnoit les avis qu'elle a eû de Portugal : je lui représentois le mauvais état des affaires de ce Royaume; les obligations où il étoit de le secourir promptement, devant que les Espagnols eussent le loisir de se prévaloir de la division & de l'ignorance de ceux qui étoient chargez du Gouvernement; que Vôtre Majesté ne pouvoit le voir aussi intéressé qu'il étoit en la protection de ce Prince, sans être touchée pour l'amour de lui de la méchante conduite de ses Ministres; & qu'elle m'avoit dépéché un Courier exprés, afin que par moi il en reçût tous les avis.

Il me répondit, que ces avis se trouvoient conformes à ceux qu'il avoit reçûs par Fanchon, & que même on lui mandoit quelque chose de pis; que pour satisfaire à la protection qu'il devoit au Roi de Portugal, il avoit résolu de faire partir 3000. hommes de piéd & 1000 Chevaux pour arriver à Lisbonne le 15. de Mars; qu'il faisoit équiper dix Navires de Guerre de 60. piéces de Canon chacun,

cun, & en prenoit 15. des Marchands pour paſſer la Cavalerie; qu'il travailloit à faire ceſſer dans cette Cour-là les jalouſies, qui diviſoient les Miniſtres; mais qu'après avoir ſatisfait à ce qui eſt de ſon obligation, il ne pouvoit être chargé de tous les événemens fâcheux, qui empireroient les affaires du Royaume de Portugal; qu'il ne pouvoit les prévenir, s'il n'étoit aſſiſté du ſecours que Vôtre Majeſté avoit promis; & qu'il me prioit de lui dire là-deſſus ſes ſentimens.

Je lui témoignai, que j'étois perſuadé, qu'ils étoient toûjours les mêmes; que les ordres avoient été donnez pour cela, & que l'exécution n'en avoit été différée que par la peine que l'on aura maintenant à trouver de l'or pour une ſomme comme celle-là; & qu'auſſi j'avois attendu à preſſer Vôtre Majeſté là-deſſus; que j'euſſe en même tems à lui dire poſitivement la réſolution qu'il prenoit au ſujet du Pavillon, comme une choſe qui pouvoit le plus étreindre ou diminuer la bonne intelligence; qui ſembloit avoir été un peu altérée par la maniére, dont M. le Chancélier m'avoit parlé la derniére fois ſur la garantie de la Pêche demandée par les Hollandois.

Il me répondit, qu'il ne pouvoit pas croire, que le Chancélier eût rien avancé ni contre la bonne intelligence, ni contre le reſpect qu'il devoit à Vôtre Majeſté qu'il l'en deſavouëroit ſi cela étoit; mais que connoiſſant ſes intérêts, il auroit pû me dire, comme il vouloit bien m'en aſſûrer lui-même, qu'il ne pourroit jamais ſe perſuader, que Vôtre Ma-

jeſté ſe pût engager à aucune garantie en faveur des Hollandois, qui pût à l'avenir tourner à ſon préjudice, bien qu'il en reçût des avis de toutes parts, & que même encore à préſent les Hollandois ſe vantoient d'en avoir de bonnes aſſûrances; qu'il préſumoit mieux de ſon amitié & des proteſtations, que je lui en avois fait ſi ſouvent de ſa part; que du moins Vôtre Majeſté auroit pour lui & pour eux une conſidération égale, qu'il la laiſſeroit toûjours arbitre de ſes intérêts, & qu'il me prioit de lui en écrire; que quand elle y mettroit de la différence à ſon deſavantage, cela le pourroit obliger à ſe plaindre, mais non pas à s'éloigner de cette bonne intelligence, qu'il ne trouveroit jamais bon de rompre pour un ſujet comme celui-là; qu'il n'avoit point eu deſſein d'en faire une compenſation avec l'affaire du Pavillon, ni de rien exiger de Vôtre Majeſté pour tous les acommodemens qu'elle pouvoit approuver ſur ce ſujet; qu'il ne croyoit pas que Vôtre Majeſté en demandât dans les 4. mers, qui ſe trouvent opoſées aux 4. côtes d'Angleterre, parce qu'en celles-là la ſupériorité ne lui avoit jamais été diſputée par aucun Prince; mais que pour la Mer, qui commence depuis le Cap de Finiſterre juſqu'au Détroit, du Détroit à la Mediterranée, & en ſuite dans toute cette Mer, il conſentoit pour l'intérêt de cette bonne intelligence, que les deux Flotes venant à ſe rencontrer dans tous ces endroits, ne ſe demandaſſent rien l'une à l'autre; qu'elles portaſſent toutes deux également le Pavillon, quoiqu'il n'y eût point

point d'exemple que cela se fût pratiqué dans les tems passez ; & que dans cette Mer comme dans toutes les autres ses Flotes ayent toûjours eu ordre de faire baisser le Pavillon à toutes celles qu'elles rencontreroient.

Je vis ensuite le Chancélier ; je trouvai qu'il avoit sçû par des Lettres de France, que Vôtre Majesté avoit été fort mal satisfaite de la maniére, dont il m'avoit parlé sur ces deux Articles ; je le confirmai dans cette opinion, lui faisant entendre que Vôtre Majesté se proposant dans toutes ses actions les plus hauts sentimens de la gloire, ne souffriroit jamais qu'aucun Prince de l'Europe lui imposât des conditions, & marchandât avec elle, comme il sembloit qu'il en avoit eu le dessein ; qu'elle se pouvoit fléchir par les voyes honnêtes, & par la confiance que l'on prenoit en sa parole ; mais qu'elle ne pouvoit jamais être détournée de ses desseins par aucun procédé, qui sentit tant soit peu la hauteur.

A ce discours il me parût fort étonné, & me dit, qu'après le Roi son Maître il ne connoissoit point de Prince dans le Monde, pour qui il eût tant de vénération qu'il en avoit pour Vôtre Majesté & pour qui il se sentit plus obligé d'en avoir ; qu'il n'avoit pas crû sortir de ces sentimens dans les discours qu'il m'avoit tenus ; que la maniére de s'expliquer en sa Langue, moins civile & moins honnête que la Françoise, avoit pû donner lieu au jugement que j'en avois fait, & au compte que j'en avois rendu ; mais qu'il m'assûroit, que ses pensées étoient pleines de respect & fort éloignées de toute hauteur ; il poussa

là-dessus des choses très obligeantes pour Vôtre Majesté par lesquelles il me parût sensiblement touché de voir, que ce qu'il m'avoit dit eût été expliqué contre son sens. Il me redit sur la garantie & sur le Pavillon les mêmes choses que j'avois déjà entenduës du Roi d'Angleterre; il y ajoûta, qu'il devoit faire partir une frégate après la Flote, qui porteroit les ordres à Milord Sandwick qui commande celle du Levant, & à Milord Jennings Vice-Amiral qui commande celle de Lisbonne & de Tanger, d'éviter depuis le Cap de Finisterre la rencontre de celle de Vôtre Majesté & en cas que cela ne se pût, qu'elles eussent à la saluer du Canon ou du Pavillon également; que c'étoit tout ce que M. de Beaufort avoit prétendu, ainsi qu'il l'avoit vû par les lettres de la Reine d'Angleterre & de Madame; qu'il ne se pouvoit rien faire au delà pour contenter Vôtre Majesté & que le Roi son Maître ne sçauroit aller plus loin sans se perdre, ni lui, entreprendre de lui en donner le conseil, sans se voir exposé d'être cité 24. heures après à la Barre, qui est le banc de justice, par le Parlement; & qu'il ne croyoit pas que Vôtre Majesté voulut le commettre à un décri public par une prétention, qui ne pouvoit être aprouvée, & qui ne lui étoit d'aucune utilité dans l'occasion présente.

J'ai répondu à ce discours & à celui du Roi d'Angleterre, en soutenant toûjours le droit de supériorité dans toutes les Mers pour Vôtre Majesté & ne convenant d'aucunes des raisons ni des exemples, que le Chancélier m'al-

m'allégua pour maintenir celui du Roi son Maître, & témoignant n'avoir aucun ordre de chercher les tempéramens; mais voulant bien de mon chef représenter les inconveniens qui pouvoient naître de ce différend, que l'Angleterre avoit pour le moins autant d'intérêt d'éviter que la France; que je n'avois rien à dire au delà, si ce n'est, que je rendrois compte à Vôtre Majesté de tout ce qui m'étoit dit là-dessus; & que ce seroit à elle à donner tels ordres qu'elle jugeroit à propos à son Amiral. Et au Roi d'Angleterre je répondis sur la garantie, que je n'avois aucune connoissance, qu'il eût été rien conclu avec les Hollandois, ainsi qu'ils le publioient; que je ne doutois pas, que Vôtre Majesté ne fit considération sur ses intérêts dans cette affaire, après la priére qu'il me chargeoit de lui en faire.

Vôtre Majesté voit par tout ce discours, que le Roi d'Angleterre ayant donné par avance ses ordres, sans être assûré de la résolution qu'elle prendra sur la garantie, témoigne vouloir éviter un sujet de troubles, & ne vouloir pas, comme il le pourroit, tirer avantage de ce qu'il se trouve armé, & que Vôtre Majesté ne l'est pas encore; que la route, que sa Flote doit faire pour passer de la Rochelle au Levant, s'éloigne de celle que tient la Flote Angloise, & qu'elles ne peuvent se rencontrer que par delà le Cap de Finisterre, où il n'y a plus de contestation; & que cette occasion évitée, elle se peut après donner tout le tems nécessaire, pour se mettre en état de soûtenir son droit,

& obliger lors le Roi d'Angleterre à des choses qu'il refuse à présent, & qu'il n'oseroit même accorder dans une autorité foible, comme celle où il se trouve avec son Peuple, & auxquelles le Parlement s'oposeroit tout bien intentionné qu'il est. Il a parû déjà fort émû des bruits qui ont couru de cette contestation; & cela a donné lieu à une députation de la Chambre Basse pour être éclairci, & pour des offres sur ce sujet, lesquelles le Roi d'Angleterre a refusées, se proposant toûjours que l'affaire se termineroit par voye de douceur. Et je dois lui dire encore, que tous les discours, qu'il m'a tenus, ont été accompagnez de toutes sortes de marques d'estime & de considération pour Vôtre Majesté & qu'il m'a quasi plus fait valoir l'opiniatreté de son Peuple & l'acharnement de son Parlement sur cette affaire, que l'intérêt qu'il peut avoir de la soûtenir.

Pour le Portugal, il m'a parû dans la maniére, dont le Roi d'Angleterre & le Chancélier ont reçû les avis que je leur ai donnez, & dans les discours qu'ils m'ont tenus là-dessus, qu'ils sont fort resignez à tout le mauvais succès, qui peut arriver dans les affaires de ce Royaume; & il a fallu les presser beaucoup pour leur faire prendre la résolution de ce prompt secours. Je vois presque qu'ils se consolent déjà de sa perte, dans l'espérance d'en recueillir les principales piéces aux Indes; & cela, ce me semble, doit déterminer plûtôt Vôtre Majesté à ce qu'elle doit faire pour son soûtien; & à s'expliquer de ce qu'elle veut que je dise sur l'Argent

qu'elle

qu'elle à destiné pour cela, comme une affaire où elle s'engage bien plus pour son intérêt particulier que pour celui du Roi d'Angleterre.

La Flote est partie le 25. à midi, & a été rencontrée à moitié chemin de la Manche le 27. à trois heures après midi; comme le vent a toûjours été bon jusques au 29. l'on compte ici qu'elle l'aura passée; & quelque vent qu'il fasse se trouvant hors d'entre les Terres, qu'elle s'en pourra servir pour continuer son voyage. Je suis,

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 5. Févier 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, le Courrier, que je vous dépêchai le 26. de l'autre mois: arriva ici de retour hier après mon diné, & me rendit votre Lettre du 1. du courant; comme il a fallu du tems pour la déchiffrer, qu'il en faut aussi pour mettre en chiffre celle-ci, vous jugerez bien que l'ordinaire d'Angleterre partant ce matin, je ne puis répondre à tout ce que vous me mandez que fort succintement, si je veux profiter de l'occasion de son départ, comme je crois qu'il importe que je ne remette pas à le faire jusqu'à l'ordinaire de Mercredi.

Je vous dirai donc en peu de mots, que

j'ai été très satisfait de la maniére obligeante, dont le Roi mon Frere vous a parlé tant sur le sujet des différens; qui pouvoient naître entre nous à la Mer, si nous nous fussions voulu en cette conjoncture opiniatrer l'un & l'autre à contester & soûtenir nos droits par la force, que sur le point de la garantie de la Pêche, où le Roi d'Angleterre vous a témoigné qu'il me feroit volontiers arbitre de ses intérêts, & que quelque résolution que je puisse prendre dans mon Traité avec la Hollande, si elle lui étoit desavantageuse, il pourroit bien avoir sujet de s'en plaindre, mais que cela ne l'obligeroit pas à s'éloigner de la bonne intelligence qui est entre nous; & enfin qu'il n'avoit jamais eu dessein de faire une compensation de l'affaire de la garantie avec celle du Pavillon.

A présent que je sçai, que le Roi mon Frere, avant même qu'être assûré de la derniére résolution que je prendrois, a envoyé exprès une frégate trouver ses Flotes pour porter ses ordres aux Milords Sandwick & Jennings, qui les commandent, d'éviter la rencontre de la mienne, & en cas que cela ne se pût, qu'elles eussent à la saluer du Canon ou du Pavillon également; j'envoyerai aussi ordre à ceux qui commandent ma Flote d'en user avec celle d'Angleterre en la même conformité, dont il sera bon que vous informiez le Roi & le Chancélier aussi-tôt que cette Dépêche vous aura été renduë.

Pour ce qui est des 600000. livres, que vous sçavez qui sont au Havre il y a longtems, présuposant que la frégate, que j'ai dit

dit ci-dessus, sera partie, & qu'ainsi il n'y a plus de risque que nous nous puissions brouiller présentement sur l'affaire du Pavillon, vous pourrez maintenant dire au Roi mon Frere, qu'il n'a qu'à envoyer le Vaisseau qui doit aller enlever cette somme, & que j'ai donné ordre qu'elle soit remise sans délai à celui qui portera le contre-seing, dont nous sommes convenus.

Je ne vous mande rien de ce que vous avez à dire de delà, pour faire valoir cette marque de ma bonne volonté, m'en remettant entiérement sur vôtre zéle & sur vôtre adresse; je vous recommande seulement que cela vous serve pour presser l'envoi des 3000. hommes de piéd & des 1000. chevaux, dont vous a parlé le Roi d'Angleterre, me paroissant de la derniére importance que ce secours arrive, où il est destiné, avant le commmencement de la Campagne.

Ne vous inquiétez point pour vôtre congé, je vous assûre que je ne vous laisserai en Angleterre que le tems qu'il faut nécessairement pour dissiper les bruits, que je vous ai mandé qu'on a fait courir, autant à mon desavantage qu'au vôtre. Faites moi savoir le plûtôt que vous pourrez, si la frégate sera partie pour aller trouver les Flotes avec les ordres qu'on vous a dit, & avant que vous la sçachiez à la Mer, ne vous expliquez point sur l'Argent, &c. Sur ce, &c.

LET-

LETTRE.

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 6. Février 1662.

SIRE,

Je ne puis presque rien ajoûter par cet ordinaire au compte que j'ai rendu à Vôtre Majesté de toutes choses par le retour du Courier de M. de Lionne, qui partit d'ici le prémier du mois, si ce n'est que le Roi d'Angleterre me fit sçavoir samedi, qu'il seroit bien aise de me parler le lendemain; & ce qu'il me dit ce jour-là fût, que de plus en plus les avis, qu'il avoit reçûs de Vôtre Majesté sur le mauvais état des affaires du Portugal, lui étoient confirmez; qu'il aprèhendoit, s'il n'y remédioit à tems, qu'il n'y pourroit plus revenir, que ce tems s'entendoit à la fin de ce mois, afin qu'au commencement de Mars l'on pût prévenir les Espagnols dans leurs desseins; qu'il m'avoüoit, qu'il n'avoit pas un sol; que les payemens des gratifications, qu'il avoit reçûs du Parlement, étoient longs à venir & que pour équiper les dix Vaisseaux de guerre, qu'il destinoit pour cela, & les quinze, qu'il devoit prendre des Marchands, il n'avoit pas de fonds pour le présent que celui qu'il at-

ten-

tendoit de Vôtre Majesté qu'il me prioit de lui en écrire incessamment; & cependant pour ne perdre point de tems, de lui donner une Lettre pour celui qui devoit être chargé de la Voiture au Havre, afin qu'il la délivrât à son homme tout aussi-tôt qu'il en auroit reçû les ordres de Vôtre Majesté & il me marqua qu'il prenoit ces devans pour ne perdre pas l'occasion du vent, qui se trouve favorable pour cette route. Je lui promis d'en écrire à Vôtre Majesté & j'ai crû ne lui accorder rien en lui donnant une Lettre au sens qu'elle le verra par la copie qui est cijointe.

Il me dit en même-tems, qu'une des frégates de la Flote, qui est partie le 25. armée de 60. piéces de Canon, ayant été demâtée avoit relâché à Portsmouth; que par cette voye il alloit confirmer les ordres qu'il avoit donnez à ses Amiraux, conformément à ce qu'il m'avoit promis, afin de leur faire éviter tout sujet de contestation à la Mer avec celle de Vôtre Majesté.

Il y a ici des lettres de Milord Sandwick, qui disent, que le Roi de Maroc & de Fez lui a envoyé donner avis, que le Roi d'Espagne le sollicitoit de s'oposer à l'établissement des Anglois dans Tanger, sous prétexte que cette Place est du Royaume de Fez; & qu'il lui offroit d'y contribuer sous main; mais qu'attendu que les Rois ses Prédécesseurs avoient toûjours gardé bonne correspondance avec les Rois d'Angleterre, il n'avoit pas voulu entendre à cette sollicitation; qu'au contraire il protestoit de vouloir vivre en bonne

amitié

amitié avec lui; qu'il s'y sentoit encore invité en son particulier par le malheur qu'il avoit eu en commun avec lui, se trouvant avoir été dépoüillé de ses Etats au même tems, que le Roi d'Angleterre avoit été chassé des siens; & qu'il estimoit qu'ils étoient obligez par là de s'entre-secourir plûtot l'un l'autre; qu'un Maure nommé Sainte avoit envahi ses deux Royaumes, établi son fils dans celui de Maroc, lequel étant mort depuis peu, il en avoit repris la possession quasi au même tems, que le Roi d'Angleterre étoit rentré dans ses Etats; & qu'il tenoit depuis six mois ce Tyran assiégé dans Salé, Place forte sur le bord de la Mer à quarante lieuës de Tanger, laquelle il ne pouvoit prendre, parce qu'elle étoit secouruë par Mer; & que n'ayant aucunes forces Maritimes, il prioit Mylord Sandwick de l'assister, & d'assûrer le Roi son Maître de son amitié & bonne correspondance; que là-dessus Mylord Sandwick lui a envoyé dix Navires, & donné avis de tout ce procédé au Roi son Maître, qui se prépare à secourir ce Prince, & à faire une forte alliance avec lui; que cela peut beaucoup servir au dessein d'Alger, auquel ce Roi se portera d'autant plus volontiers, que ce n'est que des forces de ces Pirates, que ce Tyran à été secouru, & le peut-être encore dans Salé.

La Cabale oposée à celle du Chancélier fait de grandes brigues, pour obliger le Roi d'Angleterre à nommer le Chevalier Benet Ambassadeur en France en la place du Comte de Saint Alban, qui a depuis peu reçû ses lettres de congé pour revenir en cette Cour.

Je

Je crois qu'il est de l'intérêt de Vôtre Majesté qu'un homme comme celui-là, qui est connu publiquement pour être Pensionnaire d'Espagne, & abandonné à ses intérêts, ne soit chargé d'aucune Négociation dans sa Cour, & n'y paroisse pas même avec un caractére public; c'est pour cela que j'ai fait représenter au Chancélier par des personnes qui sont dans ses intérêts, combien il lui est important qu'un Emploi de cette nature, qui donne la connoissance des plus grandes & plus secretes affaires d'Angleterre, ne soit pas confié à une personne qui lui est suspecte; & en même tems je lui ai fait proposer M. Cartret; mais il s'est trouvé tellement nécessaire auprès de lui pour les affaires de la Marine, qu'il n'a pû consentir de l'éloigner. Je lui ai fait nommer ensuite M. Lockhart, lequel, bien qu'éloigné de la Cour, n'est pourtant point déchû d'estime dans l'esprit du Roi d'Angleterre, & avoir été, il n'y a que 4 jours, Ambassadeur de l'Usurpateur, n'est rien en cette Cour contre la bien-séance, qui le puisse empêcher de le devenir du Roi légitime, après l'exemple de Downing, qui étoit au même tems Résident auprès de Messieurs les Etats, & qui l'est encore a présent.

Les Ennemis du Chevalier Digby ayant pris occasion de la pension qu'il a de Vôtre Majesté pour le décrier au Parlement & en cette Cour, & le rendre par là suspect au Roi d'Angleterre, même pour l'éloigner de la Charge de Général des Postes, qui lui étoit promise il y a long-tems: il m'a raporté le Brevet, que Vôtre Majesté en avoit fait expédier,

dier, me témoignant qu'il recevoit à grand honneur la gratification, qu'elle avoit eu la bonté de lui continuer; mais qu'il croyoit, qu'elle ne trouveroit pas mauvais qu'il l'en remerciât, pour fermer la bouche à ses Ennemis; & qu'il se trouveroit bien plus en état de soûtenir les intérêts de la France contre ceux qui les voudroient choquer, quand tout le monde sçauroit qu'il n'en recevoit plus aucune grace Celui, qui a le plus poussé l'affaire, a été Kraff, lequel avec la Comtesse de Castelmaine, autrefois Madame Palmer; à porté le Roi d'Angleterre à lui refuser la Ferme de la Poste, après lui en avoir promis la Charge; & comme c'est une affaire, où il y a 200000. livres à gagner tous les ans, lui & sa cabale ont si bienfait, qu'elle a été donnée à Benet, qui en partage le gain avec eux.

Le Parlement à passé un acte la semaine passée, qui déclare pour illégitimes tous les Parlemens, qui ont été assemblez depuis l'Année 1641, qui anulle tous leurs Actes, & ordonne, que nonobstant l'amnistie accordée, l'on continuëra de faire recherche de tous ceux qui se trouveront avoir trempé dans la mort du feu Roi d'Angleterre: & dans peu de jours l'on en doit faire mourir quelquesuns, dont les principaux doivent être Lambert & Wenes.

Samedi dernier il arriva dans le Parlement une contestation entre le Duc de Buckingham & le Comte de Northumberland, qui divisa tous les Membres en deux partis; le sujet vint de la demande que fait la Province d'Yorck

d'Yorck, dont le Duc de Buckingham est Gouverneur, d'une Cour de justice dans ce Païs, qui lui épargne la peine d'aller à Londres plaider; comme l'on examinoit cette demande, le Comte de Northumberland dit, qu'elle ne se pouvoit accorder sans intéresser le service du Roi; que ce n'étoit que quelques particuliers Justiciers de la Province, qui poussoient pour leur intérêt; M. le Duc de Buckingham parlant après lui dit, qu'il avoit visité depuis peu son Gouvernement, & qu'il avoit trouvé généralement tous les Ordres portez à désirer cette Cour; qu'il avoit seulement remarqué quelques particuliers, qui avoient été autrefois contre le Roi, qui s'en éloignoient; le Comte de Northumberland, qui a été de ce nombre, croyant que cela avoit été dit pour lui, s'en plaignit, & entra en justification de sa conduite passée. Le Duc de Buckingham dit, qu'il avoit avancé cela sans dessein; & quoique le Parlement leur eût ordonné à tous deux de demeurer bons amis, ils ne laissèrent pas, venant à se joindre dans la Chambre un moment après, de se dire encore quelque chose de fâcheux, qui ayant été entendu par Mylord Manchester, le Parlement les fit sortir, & délibera s'il les envoyeroit tous deux à la Tour: sur cette délibération chacun prit son parti, les uns pour le Duc, les autres pour le Comte; & comme ce dernier est un des plus fameux Presbytériens, il entraina dans ses intérêts tous ceux de sa Secte, & l'autre tous les Royalistes; & il se trouva en un instant, d'un différend particulier, une affaire gé-

générale, qui auroit produit un grand desordre, si le Roi d'Angleterre le soir ne s'en étoit mêlé, & ne les avoit fait embrasser tous deux.

L'on m'a assûré, que le Roi d'Angleterre avoit encore refusé de voir Batteville sur son départ, quelques instances qui lui en ayent été faites de sa part; il publie ici, qu'il s'en alloit être Ambassadeur en Allemagne, & qu'il devoit remuer de grandes affaires contre la France. Je suis,

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 12. Février 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades; j'ai reçû votre Lettre du 6. avec la copie du billet que vous avez mis entre les mains du nommé de Fox, pour être donné à celui qui est chargé de la Voiture au Havre: ma Lettre du 5. que vous avez reçûe depuis, vous aura fait connoître, qu'en écrivant ce billet vous ne vous étiez avancé à rien, qui ne fût conforme à mon intention, puisque j'avois déjà envoyé mes ordres au Havre, pour faire remettre sans plus de délai la somme, qui y est, à la personne, qui aporteroit le contre-seing. J'oubliai seulement alors de vous mander, que l'homme, qui a l'argent à sa disposition, s'appelle le Negre; & qu'il sera logé proche du port avec mes Mousquetaires,

qui

qui l'ont accompagné. Cependant il importé extrêmement, que de Fox se conduise en sorte dans cette affaire, qu'elle puisse demeurer toûjours dans le dernier secret.

Commencez à faire tous vos offices auprès du Chancélier, & s'il est nécessaire auprès du Roi, pour empêcher que le Chevalier Benet ne succéde au Comte de Saint Alban en l'Ambassade auprès de moi. Je sçai bien que je n'ai pas droit d'exiger du Roi mon Frere, qu'il jette les yeux plûtôt sur une personne que sur une autre pour cet Emploi, que celui qui le remplira doit être de son choix, & non pas du mien; mais comme je ne voudrois pas lui envoyer un Ambassadeur, qu'il m'eût témoigné lui être suspect, je crois qu'il me voudra bien traiter de même, & d'autant plus, qu'il n'ignore pas les raisons que j'ai de ne pourvoir pas prendre confiance audit Chevalier Benet; car outre son long séjour en Espagne, & les gratifications extraordinaires, qu'il y reçût à son départ, le Roi mon Frere peut bien se souvenir des avis, que je lui ai donnez, de ce qui s'est passé, à son insçû & contre ses ordres, entre le dit Chevalier & Batteville, & qu'il vous a avoüé dpuis, qu'il avoit trouvé tous ces-avis-là véritables.

Quand j'ai accordé une pension au Chevalier Digby, ç'a été dans le dessein de le gratifier & lui procurer un avantage, & non pas de lui nuire; mais puisque ses ennemis se servent du prétexte de cette pension, pour lui faire préjudice en des choses plus importantes, je trouve fort bon, qu'il se dispense de la recevoir à l'avenir, & crois, comme il

vous

vous l'a dit qu'il n'en aura pas moins de zéle pour mes intérêts, comme vous pouvez l'assûrer, que je conserverai la même estime & affection pour lui.

Le Gentilhomme, qui a porté l'ordre à l'Archévêque d'Ambrun, est revenu hier, & m'a raporté la nouvelle, que le Roi mon beau-Pere avoit eu la fiévre tierce trois jours durant par des accès avec frisson; son indisposition commença le 27. du mois passé, mais le 30. il se portoit beaucoup mieux, & on espéroit avec beaucoup d'aparence, que son mal n'auroit point de suite fâcheuse. Il sembloit qu'on eût pris la résolution de n'envoyer plus Gamarre en Angleterre, afin qu'il ne se trouvât pas là quand la Princesse de Portugal y arrivera.

Vous donnerez part en mon nom au Roi mon Frere du Traité, que je viens de conclurre avec le Duc de Lorraine, m'assûrant qu'il a pour moi une affection si sincére, qu'il se rejouira toûjours de tous mes avantages: les principales conditions dudit Traité sont, qu'il me céde & transporte la proprieté & souveraineté de ses Duchez de Lorraine & Bar, pour en joüir après sa mort, & être unis & incorporez à ma Couronne; & je lui en laisse la jouïssance sa vie durant; que la Place de Marsal me sera dès à présent remise entre les mains; que j'appelle à la succession de ma Couronne, après la Maison de Bourbon, les Princes de celle de Lorraine; qu'il ne pourra faire d'impositions nouvelles, ni de levées extraordinaires dans le Païs pendant sa vie; que je payerai toutes les détes contractées

par

par les Ducs Henri & François; & que je lui donnerai cent mille écus de rente à dispo-ser, en faveur de telle personne que bon lui semblera. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. De de Lonares, le 13. *Février* 1662.

SIRE,

Sur une lettre, que j'ai reçûe de Monsieur de Vendôme du 26. du mois passé, en réponse de celle que je lui avois écrite, pour lui donner avis de l'arrivée en ces Côtes du Vaisseau apellé la Renommée, j'ai fait fournir au Sieur Foran, qui le commande, 583. écus, pour le mettre en état de se rendre au plutôt dans la Riviére de Seudre, & j'en ai tiré lettre de change sur le Thrésorier de la Marine, si bien que si le vent peut devenir bon pour cette route, il arrivera devant la fin du mois.

J'envoye à Vôtre Majesté un état de la Flote Angloise, qui est partie pour Tanger & pour Lisbonne, telle que me l'a aportée depuis deux jours le Sieur Foran, qui s'est trouvé mouiller à même rade avec elle; & que j'avois chargé dès son arrivée de s'en informer exactement; & Vôtre Majesté l'auroit reçû bien plûtôt, si les lettres, par lesquel-

les il m'en donnoit avis il y a 15. jours, n'avoient été toutes interceptées.

M. d'Aubigny m'eſt venu voir ce matin, & m'a dit, qu'hier le Roi d'Angleterre & le Chancelier lui ayant parlé des affaires de France, lui avoient fait entendre, que par les nouvelles, qu'ils avoient de Hollande, ils avoient appris, que Vôtre Majeſté avoit conclu ſon Traité avec Mrs. les Etats, par lequel elle s'obligeoit avec eux de s'entr'aider reſpectivement, pour maintenir tous les droits qui pourroient être diſputez par Mer & par Terre à l'une & l'autre Nation; & que par ces termes généraux ils prétendoient que la garantie de la Pêche ſe trouvât expliquée; & qu'ils en parloient comme d'une condition accordée par le Traité; que cela faiſoit voir le peu de conſidération que Vôtre Majeſté faiſoit de ſes intérêts, puiſqu'en même tems qu'il leur accordoit la liberté de la Pêche en ſa conſidération, elle ſignoit un Traité en leur faveur, qui lui étoit préjudiciable.

J'ai répondu, que je n'avois nulle connoiſſance des conditions de ce Traité, que je ne croyois pas qu'il fut conclu; mais que quand il le ſeroit en ce ſens, cela ne ſignifioit rien pour les Hollandois, dont le Roi d'Angleterre eût ſujet de ſe plaindre; vû que par le diſcours, que M. d'Aubigny m'a tenu là-deſſus, j'ai appris encore, que même la Cabale des de Wits n'en étoit pas contente, parce que la garantie ne s'y trouvoit ni entenduë ni ſpécifiée, qui eſt ce qu'ils déſiroient le plus; & que ſi Vôtre Majeſté avoit conçû quelque deſſein deſobligeant en cette occaſion con-

contre le Roi d'Angleterre, elle n'useroit d'aucun déguisement, ces maniéres d'agir cachées n'étant nullement de son humeur, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 16. Février 1662.

SIRE,

J'ai reçû le 14. de ce mois la dépêche, que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. & j'attens par l'ordinaire, qui doit arriver aujourd'hui, quelque chose de plus étendu & de plus particulier sur tous les points de ma dépêche du prémier, ainsi que Vôtre Majesté me l'a fait espérer. Cependant j'ai vû le Roi d'Angleterre, & lui ai fait entendre la maniére obligeante, dont Vôtre Majesté a reçû les assûrances, qu'il m'avoit données, de vouloir garder avec elle toute sorte de bonne intelligence, & la volonté où elle étoit d'y répondre de sa part. Il y a répondu par des termes de civilité dont j'ai sujet d'être satisfait, & de là il a pris occasion d'entrer en matiére sur l'affaire de la garantie, & de me redire les mêmes choses, que j'avois déja aprises par M. d'Aubigny, & dont ma derniére Dépêche a rendu compte à Vôtre Majesté. Il y a ajoûté, qu'il espéroit toûjours, qu'elle feroit assez de considération de son amitié, pour ne rien conclurre avec

les Hollandois au préjudice de ses intérêts; qu'encore que les avis lui venoient de toutes parts, mais principalement de Hollande, qu'il y avoit un Traité signé avec eux, & qu'en des termes généraux & équivalens la garantie y étoit suffisamment expliquée; il ne pouvoit néanmoins se le persuader, parce qu'il ne comprenoit pas que l'amitié des Hollandois pût être plus utile à Vôtre Majesté que la sienne; qu'il avoit 150. Vaisseaux, dont elle pouvoit disposer; & qu'elle ne pourroit jamais craindre de lui une infidélité pareille à celle qu'elle avoit reçû des Hollandois dans la Paix de Munster. Comme par toutes les Lettres de Vôtre Majesté même par la derniére, elle ne me donne aucune part de l'état de ce Traité, je ne pûs lui rien répondre là-dessus qu'en termes généraux, & par des assûrances de la bonne disposition, où étoit Vôtre Majesté de ne faire rien, dont il pût avoir quelque sujet de se plaindre.

J'ai vû ensuite le Chancélier, qui m'a plus expressément fait entendre, que les avis de la conclusion du prétendu Traité contenant la garantie lui venoient de Hollande; qu'il étoit conçû en termes généraux équivalens la garantie; que partie de Mrs. les Etats en étoient contens, estimans que de cette façon elle se trouvoit suffisamment entenduë; mais que de Wit, & sa Cabale, ne l'étoit pas; qu'il avoit souhaité, que le mot de garantie y fut exprimé, pour desobliger le Roi d'Angleterre, & se vanger ainsi des termes injurieux, auxquels il avoit parlé de lui sur les intérêts du Prince d'Orange son Neveu; mais que

que sur les assûrances, que je lui avois toûjours données, des bonnes intentions de Vôtre Majesté il suspendoit le jugement qu'il en devoit faire, jusqu'à ce que par moi elle eût la bonté de faire sçavoir au Roi son Maître sa derniere résolution là-dessus.

Il me parla ensuite de l'affaire du Havre, & me fit comprendre, que tous les préparatifs du secours de Portugal se fondoient là-dessus; que les bons effets, que l'on en attendoit, dependoient de la diligence; qu'ainsi il étoit à désirer que Vôtre Majesté ne différât plus à faire partir la Voiture préparée pour cela.

Il me dit aussi, que la Frégate, qui avoit relâché à Portsmouth, avoit été chargée des ordres nécessaires pour éviter tout sujet de contestation avec la Flote de Vôtre Majesté Après cela Vôtre Majesté verra si elle peut envoyer ordre au Havre, pour délivrer à l'Envoyé du Roi d'Angleterre ce qu'il y est allé chercher, vû la conséquence de l'affaire, & combien il est important de hâter ce secours. J'estime que Vôtre Majesté n'en fera aucune difficulté; mais cependant je ne l'ai voulu engager à rien, & il dépendra d'elle de prendre là-dessus telle résolution qu'elle jugera à propos. Je suis.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 21. Février 1662.

SIRE,

Depuis le Lettre, que j'eus l'honneur d'écrire hier à Vôtre Majesté j'ai eu ce matin une Conférence avec le Roi d'Angleterre; j'en ai pris le prétexte sur les avis que j'ai reçûs de Vôtre Majesté des grands préparatifs que font les Espagnols, pour entrer au mois d'Avril prochain en Portugal, se promettant par le moyen de leurs forces & de leurs intelligences, qu'ils auront conquis ce Royaume avant que le secours, qu'on prépare, soit arrivé; que Vôtre Majesté avoit eu une pensée, qu'elle me commandoit de lui communiquer, qui est de joindre 2000. hommes de piéd des vieilles Troupes, qu'il a envoyées à Tanger, aux 3000. de piéd & aux 1000. chevaux qu'il doit faire partir, afin que ce secours joint à l'armée des Portugais puisse être en état de rompre le prémier effort des Espagnols; & afin que cela s'exécute avec diligence, que Vôtre Majesté m'avoit commandé de lui dire qu'il seroit nécessaire, qu'il envoyât par avance ses ordres au Gouverneur de Tanger pour faire ce détachement

en

en même tems que les Troupes destinées pour le Portugal y arriveroient. Il m'a témoigné être fort obligé à Vôtre Majesté du conseil qu'elle lui donnoit, qu'il envoyeroit dès demain 1500. hommes de la garnison pour les joindre audit secours; que par bonheur une Frégate de sa Flote avoit relâché pour prendre en mât, & qu'elle étoit prête de partir; qu'il hâteroit toutes choses pour le départ de ce secours; & qu'il espéroit que tout seroit prêt au 15. Mars.

Il me dit ensuite, que le Parlement lui avoit accordé vingt millions payables en dix-huit mois à trois termes, & que la Ville de Londres, sachant la nécessité d'argent où il se trouvoit, lui avoit député les principaux Bourgeois pour porter deux millions, qu'il a reçûs en prêt jusqu'à ce qu'il soit en état de les rembourser. Je suis.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 26. Février 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, le Chévalier de Clerville m'ayant raporté, que vous lui aviez dit avant votre départ, que le Cavalier Muty n'ayant pû faire ici recevoir la proposition qu'il faisoit, d'occuper les Iles des Albouséмes, avoit passé en Angleterre pour proposer la même entreprise; & ayant

ſçû d'un autre côté, que le Capitaine Supar qui commande une des Frégates Angloiſes dans la Mer Méditerranée, avoit été ſonder les mouillages des dites Iles, & en viſiter les terrains, j'ai ſujet d'appréhender en conciliant ces deux avis, que les Anglois ne veuillent s'emparer de ces Poſtes-là pour avoir un port à donner la main à Tanger; tenir mieux les deux embouchures du Détroit de Gibraltar, & peut-être enfin y établir un péage, à l'exemple du Roi de Dannemarc ſur celui du Sundt; ce qui ſeroit d'un grand préjudice en toutes façons à tous les Princes, dont les Sujets trafiquent dans les deux Mers. Je déſire donc que vous m'écriviez amplement vos ſentimens ſur cette affaire, & que vous me mandiez tout ce que vous en ſçavez; ce que vous pourrez même apprendre encore adroitement dudit Cavalier Muty, ſans qu'il s'apperçoive que vous lui en parliez avec aucun deſſein: car comme le Poſte, dont il s'agit, paroit être ſi commode pour les Anglois, qu'ils pourroient bien l'occuper, quand même perſonne ne leur auroit propoſé l'entrepriſe, il ſe pourroit faire que je priſſe la réſolution de les prévenir dans un deſſein de cet établiſſement, & même m'emparer encore des Iles des Chéfalines, qui leur ſeroient preſque de même utilité que les Albouſémes.

Si vous avez pû apprendre en détail toutes les commoditez des dites Albouſémes, ſur leſquelles le Cavalier Muty fonde le mérite de la propoſition, & notamment celle du bois, de la Terre, & de l'eau, ne manquez pas de m'en informer bien exactement, & tâchez auſſi

aussi de découvrir, si ensuite de sa proposition les Anglois ont fait quelque embarquement de matériaux & d'ouvriers singuliers, par où je puisse connoître leur résolution, & le tems à-peu-près qu'ils ont destiné à l'exécution, sur quoi je prendrai mes mésures. Priant Dieu, &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 26. Février 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû vos deux Dépêches des 13. & 26. du courant dans un même jour, & la plus fraîche trois heures devant l'autre de plus vieille date.

Je crois qu'avant que celle-ci arrive à Londres Fox sera de retour avec ce qu'il a chargé au Havre, puisque j'ai avis qu'on avoit passé la nuit du 18. à lui compter la somme, & que tout s'étoit trouvé à sa satisfaction.

Je vois par le reste du contenu de vos deux Lettres, que les affaires sont souvent mal prises faute de s'entendre, ou quand on ajoûte foi à des grandes plaintes, qu'on vous a faites sur des avis faux reçûs de la Haye touchant la garantie de la Pêche, on me devoit plûtôt de grands remercimens de la maniére dont j'en ai usé jusqu'ici, pour la seule considération du Roi mon Frere. Mais je

remets à vous entretenir une autre fois sur cette matiére, qui requiert un long discours, que je ne me trouve pas le loisir de vous faire aujourd'hui.

Je veux employer tous les moyens possibles pour rétablir le corps de mes Galéres; & comme je suis informé, que les Anglois & les Hollandois font un commerce d'Esclaves noirs sur les côtes de Guinée & du Cap Vert, je désire que vous vous informiez soigneusement, si aucune Compagnie Angloise, ou quelques Marchands particuliers de cette Nation, voudroit traiter avec moi de la fourniture d'un nombre considérable d'Esclaves tirez de ce Païs-là, propres à la rame, moyennant un prix, dont on conviendroit avec eux, qui pourroit être de 200. ou de 250. livres chacun au plus; à la charge que pour autant d'Esclaves, qu'ils fourniroient à Toulon, on leur payeroit cette somme. Sur ce je prie Dieu, &c.

L E T T R E.

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 27. Février 1662.

SIRE,

Vôtre Majesté aura pû sçavoir comme le Sieur le Négre a compté le 18. au Sieur Fox

les

les 600000. livres, dont il étoit chargé en espéces d'or, suivant un bordereau qui m'a été remis: il est revenu ici à bon port le 24: & le Roi d'Angleterre me l'envoya ce même jour pour m'en donner avis; & ensuite il me dit, qu'il alloit faire travailler avec toute la diligence possible à l'équipage de sa Flote & à l'embarquement des troupes, afin que le tout fut prêt à partir au 15. du mois de Mars. Je ne perdrai point de tems à le presser, & j'estime que, vû l'intérêt qu'il a dans l'affaire, il agira de son chef comme Vôtre Majesté le peut souhaiter.

Il me témoigna; qu'il avoit sujet de croire que l'affaire avoit été éventée en France; nonobstant toutes les précautions qui avoient été prises de la part de Vôtre Majesté & de la sienne, afin qu'elle fût conduite dans le dernier secret: il se fonde pour cela sur un discours, qui a été reçû par le Comte de Saint Alban, à un des siens, qu'il ne m'a pas nommé, par lequel il lui découvrit, qu'il avoit avis de France, qu'il se traitoit quelque affaire très secrete entre Vôtre Majesté & le Roi son Maître; qu'il s'agissoit d'une grande somme d'argent, qui avoit été conduite au Havre, que l'on présumoit que Vôtre Majesté lui prêtoit; que la Reine d'Angleterre n'en sçavoit rien, & qu'à lui il n'en avoit été communiqué non plus aucune choses; que les Lettres des Marchands en avoient répandu quelque chose confusément dans Londres; que là-dessus il ne pouvoit bien démêler ce que ce pouvoit être; que dans l'obligation où il étoit d'en rendre compte à la Reine, il

il se devoit conduire pour ne manquer pas ni à ce qu'il lui devoit, ni à ce qu'il devoit au Roi, qu'il lui demandoit là-dessus ses avis, & de lui en vouloir parler; que ce discours avoit été fait à la même personne devant & après le voyage de Fox; & qu'il a toûjours donné ordre d'y répondre; que la Reine sa Mere ne devoit pas se mettre en peine de ces bruits, qu'il se traitoit quelque affaire entre Vôtre Majesté & lui, dont elle n'eût pas connoissance, elle devoit être persuadée qu'elle en seroit informée, quand il seroit tems.

Qu'il avoit appris par le raport de Fox, que les Mousquetaires de Vôtre Majesté avoient escorté la voiture; qu'ils étoient encore au Havre lorsqu'elle lui fût remise; qu'il bût & mangea avec eux; & qu'ils y avoient été très long-tems devant; qu'il avoit parû à tout le Monde que c'étoit de l'argent qu'ils avoient escorté, & qui avoit été ensuite embarqué dans un de ses Navires de Guerre; que ces circonstances étant publiques, il étoit facile de juger que c'étoit une affaire qui se passoit de Roi à Roi, mais que personne ne pouvoit démêler à quelle fin; qu'il m'informoit de ce detail, afin que j'en rendisse compte à Vôtre Majesté & qu'il attendoit de sçavoir si elle trouveroit à propos qu'il convint (quand il seroit obligé de s'en expliquer) que c'est un prêt qu'il a reçû de Vôtre Majesté dans la nécessité de ses affaires, qui l'oblige d'avoir recours à ses Amis, en attendant les payemens des gratifications de son Parlement qui sont longs à venir, ou bien qu'il en par-

le-

seroit de telle maniére qu'il plairoit à Vôtre Majesté.

M. d'Aubigny doit partir dans peu de jours pour aller en France travailler à l'achât des choses nécessaires pour la chapelle de la Reine d'Angleterre, & aussi pour donner ordre à ses affaires domestiques. Il m'a fait connoître qu'ayant toûjours entré dans le Louvre avec son carrosse comme Prince du sang d'Ecosse, & comme descendu du Connêtable Stuard, à qui cette grace fut accordée, il s'attendoit que dans ce voyage elle lui seroit continuée par Vôtre Majesté & qu'il me prioit de lui en écrire; il cite pour témoins la Reine Mere de Vôtre Majesté Madame la Princesse Palatine, & M. de Turenne; il est bien facile d'éclaircir par là s'il est bien fondé de le prétendre.

La Reine de Bohéme mourut le 24. âgée de 67. ans; elle a nommé pour son héritier l'Electeur Palatin, seulement pour la forme & la validité du Testament, mais dans l'effet c'est le Prince Robert, à qui elle a donné ses pierreries & ses détes actives, en quoi consiste tout son bien, & au Prince Palatin un Diamant. Elle a prié le Roi d'Angleterre de lui continuër le payement de sa pension encore cinq années, pour l'acquiter de tout ce qu'elle doit en Hollande, ce qui lui a été accordé. Toute cette Cour va prendre le grand deuil.

Depuis ma derniére Dépêche il est arrivé auprès du Roi d'Angleterre des Députez de la Nouvelle Angleterre accompagnez de deux François de la Réligion, l'un a été Minis-

tre des Sevennes, & l'autre eſt du Bourg de Tarennes près la Rochelle; ils ont préſenté une Requête au Roi d'Angleterre & au Parlement remplie de pluſieurs & fortes raiſons pour ne conſentir pas que l'Acadie, qui contient quatre vingt lieuës de Terre avec pluſieurs Riviéres navigables & de bon Havres capables de contenir de grands navires de 1000. tonneaux, ſoit reſtituée à Vôtre Majeſté.

Ils alléguent qu'il y a déja pluſieurs Temples conſtruits & la Réligion d'Angleterre bien établie dans quatre Colonies; à quoi les Peuples d'Angleterre ont travaillé avec grande dépenſe & hazardé leur vie pour les conconſerver, ſuivant la conceſſion qui leur fût donnée par feu Cromwel, & confirmée par le Roi d'Angleterre à ſon avénement à la Couronne.

Qu'ils ſupplient Sa Majeſté & le Parlement de conſidérer les avantages que le Roi & le dit Parlement retireront de la conſervation de ce Païs, leur offrant de la part de la Nouvelle Angleterre de fournir à leur dépens dans Londres tous les mâts des navires néceſſaires pour ſa Flote, & telle quantité de godron que Sa Majeſté ordonnera, offrant de plus de bâtir à leurs dépens deux Frégates de 60. piéces de canon, & les envoyer dans ſix mois à Sa Majeſté ils ajoûtérent, que s'il ne tenoit qu'à de l'argent pour dédommager les intérêts des Sujets de Vôtre Majeſté ils donneroient 300000. livres comptant, & qu'ils étoient aſſûrez, que plus de 6000. François de la Réligion quitteroient leur Païs pour venir habiter le leur, s'ils en étoient les maîtres,

tres, comme ils n'en doutent pas, pourvû qu'ils soient certains de sa protection & de celle du Parlement.

Ayant été informé du contenu de cette Requête, je fus aussi-tôt trouver le Roi d'Angleterre & m'en plaindre, & demandai des Commissaires pour finir cette affaire, attendu que Vôtre Majesté m'avoit réitéré ses ordres, & qu'elle lui demandoit justice sur l'usurpation qui avoit été faite de sa Souveraineté & du bien de ses Sujets: j'en dis autant à M. le Chancélier, & il fût résolu que dès le lendemain on me donneroit des Commissaires; ce qui fût exécuté. Nous avons déja Traité de cette affaire en deux Conférences.

Pour agir contre les points de leur Requête, je demandai la restitution de toute l'Acadie, contenant 80. lieuës de Païs, que les Forts du Pantagoet, du Fort Royal, & de la Heue soient rendus au même état qu'ils étoient quand ils ont été pris; que le canon & munitions de Guerre, armes, vivres, & marchandises soient restituez suivant l'inventaire, qui en fût fait dès ce tems-là, ou bien apréciez en argent suivant la valeur.

Que le Couvent des Capucins, leur maison & l'Eglise, & pareillement toutes les Eglises Catholiques, les Paroisses & Chapelles dans l'étenduë de l'Acadie soient rebâties à leurs dépens, ainsi qu'elles étoient avant la démolition; qu'il ne sera permis à aucun habitant de rester ni d'habiter dans l'étenduë du Païs de l'Acadie apartenant au Roi, qu'il n'ait fait profession publique de la foi Catholique,

Apos-

Apostolique & Romaine; & que les Curez des lieux seront obligez de rendre compte toutes les semaines à celui qui commandera dans le Païs de la part de Vôtre Majesté s'il y a quelque Hérétique dans les habitations, afin qu'ils soient châtiez selon ses ordres.

Que les Temples & maisons particuliéres où le préche & autres exercices de la Réligion d'Angleterre, ou autres contraires à la Catholique habitans des lieux, soient démolis, & les pierres & bois employez à réédifier les Eglises qui avoient été ruïnées.

Je me suis attaché à détruire par ces demandes toutes les fins de leur Requête, & à leur faire connoître qu'il n'y avoit nul accommodement à espérer de la part de Vôtre Majesté ni par argent, ni par autre voye, sur la restitution de l'Acadie, pourvû qu'elle se fasse, je pourrai bien consentir que quelques-unes de mes demandes soient adoucies, concernant seulement ce qui regarde la valeur des Munitions & pertes de Marchandises, parce qu'aussi-bien les propriétaires ne peuvent pas justifier ce qu'ils ont perdu

Vôtre Majesté peut voir par les offres que ces Peuples ont faites au Roi d'Angleterre les avantages qu'il retire de ce Païs-là; & celui que Vôtre Majesté en pourroit retirer avec le tems, s'il y avoit un bon ordre, & qu'on s'appliquât à fortifier ces Colonies, en leur envoyant cette année 1200. hommes d'Infanterie commandez par de bons Officiers, avec quoi étant bien conduits on pourroit venir à bout des Iroquois, qui sont leurs Ennemis, & gagner plus de 300. lieues de

Païs,

Païs, qui est fort peuplé de Sauvages, qui ayant une fois reconnû l'autorité de Vôtre Majêsté demeureroient dans l'obéïssance, & la Réligion Catholique pourroit s'augmenter considérablement. Comme j'ai parlé de tout ce que dessus avec plusieurs personnes, qui ont demeuré des années entiéres dans ce Païs-là, je m'en suis informé particuliérement, & Vôtre Majesté peut faire un Royaume considérable d'un Païs, qui n'a pas été connû jusqu'à cette heure, & que les Anglois souhaitent d'avoir, par les grands biens qu'ils espérent en retirer pour le commerce & la marine.

Je dois avoir demain une troisiéme Conférence avec les Commissaires, j'en rendrai compte à Vôtre Majesté par le prémier ordinaire. Je suis, &c.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 1. Mars 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, je ne pourrai encore par cet ordinaire-ci répondre à ce qui vous a été dit, par le Roi mon Frere & par son Chancélier, sur le sujet de la Garantie de la Pêche, la matiére requérant un fort long discours, que d'autres occupations m'obligent à remettre; & je ne prens la plume que pour vous adresser un recit, que j'ai fait mettre par écrit, de toute la conduite qu'a tenuë avec moi le

Duc

Duc de Lorraine dans le Traité que nous avons fait ensemble ; laquelle m'a à la fin nécessité, pour me parer contre sa mauvaise conduite, son intention & ses surprises, de prendre la résolution que vous verrez par la fin dudit écrit. Je désire qu'aussi-tôt que vous l'aurez reçû vous en donniez part au Roi mon Frere, & je m'assûre qu'il approuvera autant la sincérité de mon procédé, qu'il trouvera tout-à-fait étrange & mauvais celui dudit Duc. Il est vrai qu'on peut dire, que s'il avoit agi d'autre maniére, ce n'auroit plus été Monsieur de Lorraine, qui n'a jamais rien fait de net, & où il n'ait mélé quelques mauvaises finesses, qui ont toûjours accoûtumé de tourner à son dommage ; & en cette occasion, où il n'a pour but que de me faire servir moi-même à rompre un Mariage, que j'affectionnois, & qui lui déplaisoit, il n'aura pas à la fin sujet de dire qu'il s'est moqué de moi. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

SIRE,

J'ai vû le Roi d'Angleterre sur la Lettre de Vôtre Majesté du 12. de ce mois, & pris occasion de lui confirmer encore les assûrances que je lui avois données de son amitié, il n'y a que trois jours, par les témoignages qu'el-

qu'elle lui en donne à présent dans l'affaire du Havre; je lui ai fait entendre que sur la diligence qu'il avoit désiré que Vôtre Majesté aportât à faire délivrer à son homme au Havre la somme convenuë, elle avoit soudain envoyé ordre pour cela au Commis, qui en étoit chargé; & de ma part j'y ai ajoûté une Lettre en conformité, qui lui sera renduë par cette même personne, qui s'est trouvée n'être pas encore partie. Il m'a assûré, qu'il lui a si bien recommandé le secret, qu'il ne faut pas craindre que par sa faute il soit rien découvert de tout ce qui se passera là-dessus.

Je me suis étendu sur le grand besoin qu'avoit le Portugal d'être promptement secouru, pour prévenir les Espagnols dans le commencement de la Campagne; & je l'ai pressé par toutes les raisons, que m'ont fourni les Dépêches de V. M. de ne rien omettre pour la conservation de ce Royaume; que toute l'Europe considéroit ce secours comme la prémiére protection, où il s'étoit engagé, & d'où aussi elle ne manqueroit pas de tirer des conséquences, pour former l'opinion de l'estime qu'elle devoit faire de son Alliance.

Le Roi d'Angleterre me répondit, qu'il se faisoit une affaire d'honneur de cette protection; que de plus il y trouvoit son intérêt, & que comme il ne pouvoit manquer à l'un ni à l'autre, il espéroit que tout le monde seroit content de lui là-dessus; qu'il alloit faire travailler aux victuailles des dix Vaisseaux de Guerre destinez pour cela, & retenir les quinze Vaisseaux Marchands, qui devoient porter les Troupes qui seroient de 3000. hommes,

mes, qu'il tiroit des garnisons licentiées d'Ecosse; qu'il se promettoit avec cela, que les affaires de ce Royaume prendroient un meilleur train; vû même que tout le secours, que les Espagnols avoient prétendu tirer des Troupes de Flandre embarquées à Ostende, étoit perdu; qu'il avoit avis que la tourmente avoit fait relâcher deux des plus grands navires de cette Flote dans les ports d'Irlande, qui assûroient qu'ils en avoient vû perir deux autres, dont l'un portoit grande quantité d'équipage apartenant à M. le Marquis de Caracene, & que tout le reste de la Flote étoit dissipé; qu'il y avoit près de 1000. hommes dans ces deux Vaisseaux, dont les Capitaines avoient demandé permission de les mettre à Terre, pour les soulager des grands maux qu'ils avoient soufferts à la Mer; que lui Roi d'Angleterre avoit envoyé ses ordres pour cela, & en même tems chargé ses Gouverneurs de les faire évader par dessous main, ce qui leur seroit bien facile en leur accordant des passeports, comme ils en avoient l'ordre; de plus que leurs victuailles étoient consumées, & que devant qu'elles fussent renouvellées, & qu'ils eussent reçû provision d'Espagne pour cela, il se passeroit bien du tems. J'ai vû ces Lettres qui portent ces avis, & M. de Rudhrefort, qui arrive nouvellement de Dunkerque, assûre, qu'il ne s'est embarqué que 3000. hommes, & qu'il en a déserté plus de 2000.

Je lui ai fait part des nouvelles, que Vôtre Majesté me donne de la maladie du Roi d'Espagne, & de l'espérance qu'elle a conçûe

sur

sur le rapport de son Courier, qu'il n'en arrivera rien de fâcheux: je trouvai qu'il en avoit aussi, mais les siennes assûroient qu'il est en grand péril; & là-dessus il prit occasion de me dire, que le tems pouvoit approcher, qu'il ne se trouveroit pas un ami foible & inutile à Vôtre Majesté qu'il n'avoit rien tant à cœur que de lui en donner des marques en toutes occasions; & qu'il souhaitoit grandement pour cela d'entrer dans une liaison étroite avec elle; qu'il sçavoit bien que les Hollandois travailloient de tout leur pouvoir à l'empêcher, en semant des defiances de part & d'autre; qu'ils publioient plus que jamais la résolution du Traité avec la garantie de la Pêche; que même il lui avoit été envoyé copie d'une lettre écrite à Mrs. les Etats par leurs Ambassadeurs, qui sont en France, portant que M. de Brienne les étoit allé trouver de la part de Vôtre Majesté pour leur dire, qu'on ne pouvoit employer dans le Traité le mot de garantie, de crainte de choquer ses intérêts; mais que l'on y mettroit des termes équivalens, qui signifieroient la même chose: que là-dessus, il s'est formé des gazettes publiques, qui débitent l'affaire à son desavantage.

Ensuite il m'a côtté tous les griefs qu'il recevroit, si Vôtre Majesté pouvoit se laisser porter à passer cet article à l'avantage des Hollandois, ce qu'il ne pourroit jamais croire, lui paroissant que les intérêts de Vôtre Majesté se trouvoient bien mieux assûrez avec lui qu'avec eux; qu'il la prioit de faire réflexion & de prendre la peine de démêler les artifi-

ces

ces, dont ils se servoient pour vous brouiller; que de Wit en étoit le véritable artisan, animé d'une vieille haine contre lui & contre la Maison d'Orange; qu'à présent il traitoit avec la Princesse Douairiére pour la mettre dans sa cabale; & ensuite la faire tomber dans quelque méchant pas, qui ruïnât les affaires du jeune Prince & éloignât son rétablissement, afin de se perpetuer ainsi dans une Autorité, qu'il usurpe tous les jours sur Mrs. les Etats; que la situation de l'Angleterre faisoit, qu'ils ne pouvoient se passer de ses ports; que dans la derniére tourmente il y avoit 300. de leurs Navires, qui avoient été contraints d'y relâcher; que Vôtre Majesté étant assûrée des Suédois, comme il l'étoit du Dannemarck & de l'Electeur de Brandebourg, ils ne pourroient se défendre de faire tout ce que vous désireriez d'eux; qu'avec tous les avantages, qu'ils publioient que l'Espagne leur offroit pour se lier avec elle, ils n'oseroient s'y engager, quand ils verroient deux Puissances voisines unies ensemble, qui pouvoient ruïner tout leur commerce.

Vôtre Majesté peut aisément vérifier, si ce qui a été écrit du discours, que l'on impute à M de Brienne, est vrai; & après elle pourra voir clairement s'il y a de l'artifice dans la conduite des Hollandois; & s'il s'en trouve, comme j'en conçois quelque soupçon, il est sans doute qu'il faut l'attribuer à de Wit, qui est assez maître de l'esprit des Ambassadeurs, pour leur faire tenir le langage qu'il lui plaira. Tout ce que j'ai pû faire en Négociant sous main avec le Chancélier, a été

de

de donner l'exclusion à Benet sur l'Ambassade de France, & de le porter à faire choix d'un sujet, qui ne fût pas suspect à Vôtre Majesté. Le Roi me déclara dans cette Audience, qu'il avoit jetté les yeux pour cela sur Mylord d'Holis, qui est tenu dans cette Cour pour n'être d'aucune cabale que de celle du Chancélier, & nullement attaché aux intérêts de l'Espagne: il me témoigna, qu'il avoit en lui la derniére confiance, & qu'il prioit Vôtre Majesté de l'y prendre toute entiére; qu'il prétendoit le faire partir dans un mois.

Je lui dis, que j'avois charge de lui donner part du Traité fait par Vôtre Majesté avec M. le Duc de Lorraine, croyant bien qu'il en auroit de la joye. Il me répondit, qu'il l'avoit déja apris; & de plus, que suivant la maniére d'agir ordinaire de ce Duc, il s'en étoit repenti dès le lendemain; & que comme il prenoit un intérêt tout particulier aux avantages de Vôtre Majesté il étoit bien aise que ce procédé lui donnât une juste raison de retenir ses Etats, & de lui refuser les récompenses, qu'elle lui avoit promises par le Traité.

Je fus voir ensuite M. le Chancélier; & comme cette visite se passa sur les même matiéres, à la reserve de l'affaire de Portugal, dont il ne fût fait aucune mention, à cause de Monsieur d'Aubigny qui nous servoit de Truchement, il ne se tint que des discours conformes à ceux du Roi d'Angleterre, si bien que je n'en ferai point une redite à Vôtre Majesté. Je suis, &c.

LET-

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 4. Mars 1668.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai appris par vôtre Lettre du 27. du passé la peine, où se trouvoit le Roi mon Frere, suivant ce qu'il vous a témoigné, de ne sçavoir de quelle maniére il devroit parler des 200000. écus, qu'on a comptez au Havre à ses gens, aprés ce qu'en a découvert le Comte de Saint Alban, & ne voulant pas manquer d'ailleurs au secret qu'il m'a promis, comme je vois que son embarras en cela regarde principalement la Reine d'Angleterre, & que je serai bien aise de contribuër ce que je puis pour l'en tirer. Je demeure d'accord, qu'il lui avouë en grand secret que l'argent vient de moi, la conjurant qu'elle ait seule cette connoissance, sans qu'aucune autre personne le sçache, & ajoûtant que je lui ai fait le plaisir de lui prêter cette somme, sur ce qu'il m'a témoigné qu'il en avoit présentement besoin, pour éviter les préjudices que lui causeroit la longueur des recouvremens de ce que son Parlement lui a accordé; pour tous les autres, hors la Reine seule, je prie le Roi mon Frere quand on lui en parlera de continuër à dire, qu'il ne sçait ce que c'est, & laisser deviner

ner & juger tout ce qu'on voudra.

J'approuve fort tout ce que vous avez fait jusqu'ici pour me faire rendre l'Acadie, & je me promets de vôtre zéle & de vôtre adresse, que vous n'abandonnerez pas l'affaire, que vous ne m'ayez fait avoir une satisfaction qui est juste, dont le refus ou le délai pourroit entrainer des conséquences fâcheuses: c'est un effet de vôtre prudence, quoique j'ai fort estimé d'avoir conçû vos demandes directement oposées à tout ce que contenoit la Requête des Calvinistes, qui vouloient engager le Roi mon Frere par leur intérêt au soûtien d'une si manifeste injustice, & vous avez agi fort prudemment, quand vous avez fait connoître que l'affaire n'étoit pas accommodable par aucune somme d'argent.

Vous pouvez dire au Roi d'Angleterre, que ce qu'on a sçû ici de l'argent du Havre, est venu de Fox même, qui n'a pas tenu grand compte de garder le secret, & cela a été en partie cause de tous les sots bruits, qui ont couru dedans Paris, & qui n'auront pas manqué sans doute de passer jusqu'à Londres, que je m'accommodois de Dunkerque avec ledit Roi pour une somme d'argent, afin de l'échanger après avec les Espagnols contre Cambrai, où contre Aire & Saint Omer.

Vous sçavez mieux que personne si j'en ai eu la moindre pensée, & néanmoins il est venu encore jusqu'à moi de fort bon lieu, que des personnes qui lui sont proches ont écrit au Roi, que dans les préparatifs, que je fais pour mon voyage d'Alsace, j'avois

plûtôt ma visée sur Dunkerque que sur l'Allemagne, quoique cela soit tout-à-fait éloigné du bon sens, aussi-bien que de mes intentions, puisque je ne fais tenir en état de marcher que ma Garde ordinaire; je serois bien aise que vous sondassiez un peu ledit Roi là-dessus, pour reconnoître s'il aura la sincérité de vous dire quelque chose des soupçons, qu'on lui a voulu donner par les Lettres que je viens de dire; car s'il fait le reservé, ce sera une marque qu'il aura été capable de donner quelque foi à des avis si chimériques : gardez vous pourtant, quoiqu'il dise, ou ne dise pas, de vous expliquer à lui, & contentez vous de lui faire connoître, s'il en est besoin, à quel point ces ombrages & ces craintes sont ridicules, & combien le dessein, qu'on m'impute malignement, s'accorde peu au témoignage d'Amitié que je viens de lui donner dans cette affaire du Havre.

Je vous addresse une Lettre, que vous présenterez au Roi, par laquelle je lui témoigne la part que j'ai prise à la perte qu'il a faite de la Reine de Bohéme. Sur ce je prie Dieu, &c.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, ce 6. Mars 1662.

SIRE,

J'ai reçû les deux derniéres Dépêches de Vôtre Majesté du 26. du mois passé, & j'attens par celle, qu'elle me fait espérer pour l'Ordinaire prochain, d'être plus particuliérement informé de ce qui s'est passé entre Vôtre Majesté & Messieurs les Etats au sujet de la garantie, pour pouvoir après avec plus de facilité dissiper les défiances que le Roi d'Angleterre semble avoir conçûes sur les mauvais avis qui lui ont été donnez. Cependant j'ai crû qu'il seroit à propos de le préparer à croire toute autre chose, en lui faisant part des assûrances que Vôtre Majesté me donne en général, que dans toute la conduite, qui a été gardée en cette affaire, elle a agi avec une si grande considération pour ses intérêts, qu'elle devoit s'attendre à recevoir de lui plûtôt des remercimens que des plaintes: il a reçû très bien tout ce que je lui ai dit sur ce sujet; & pour peu que Vôtre Majesté me donne occasion d'entrer en matiére, & de lui dire quelque chose d'obligeant, qui confirme tout ce que j'ai déjà avancé en termes

généraux, j'estime qu'il me sera très facile de le contenter.

Mes Dépêches précédentes ont rendu suffisamment compte à Vôtre Majesté de l'affaire du Havre.

A l'égard de la pensée, où est Vôtre Majesté de trouver quelqu'un, avec qui elle puisse traiter du nombre d'Esclaves, qui lui sont nécessaires pour servir dans les Galéres, & de l'opinion, où elle est, que les Négres, qui se prennent sur les côtes de Guinée & du Cap Vert, lui seroient propres pour cela, je dois lui répondre, qu'après m'en être informé très soigneusement de plusieurs personnes, & spécialement de Monsieur Cartret, qui se trouve intéressé dans la Compagnie qui fait ce trafic; j'apprens que ces sortes d'Esclaves ne sont nullement propres à ce trafic, que cette Compagnie, qui en a fait depuis peu une vente qui va à 100000. livres, s'est adressé à la Jamaïque & aux Habitans de l'Amerique, où l'on a besoin d'hommes pour travailler la terre, à quoi ils réüssissent bien; que pour cet usage ils valent jusqu'à 28. piéces chacun, qui font 400. livres de nôtre monnoïe; & que pour les rendre à Toulon, quand même on pourroit s'en servir, il en coûteroit beaucoup d'avantage, parce qu'il y a beaucoup plus loin; mais que le meilleur parti, que Vôtre Majesté puisse prendre pour exécuter ce dessein, est d'obliger la Flote, que le Roi d'Angleterre tient dans le Levant & à Tanger, d'amener à Toulon tous les Esclaves qu'elle fait dans les Mers, & de les vendre à un Commissaire, que Vôtre Majesté établira pour

pour cela, au lieu de les aller trafiquer en Espagne; comme ce sont tous Gens bienfaits, accoûtumez à la Mer & à l'air de nos côtes, il est sans doute, que Vôtre M. en tirera un meilleur service que de ceux de Guinée. J'en ai parlé ensuite au Roi d'Angleterre, & j'ai pris occasion de lui demander un ordre pour cela au Commissaire, qu'il tient à Toulon, sur le raport qu'il a fait des Lettres qu'il en a reçûës, qui lui apprennent, que quelques-uns de ses Vaisseaux y sont allé faire leurs victuailles. Il m'a promis cet ordre, & je prendrai soin de le faire expédier au plûtôt pour l'envoyer à Vôtre Majesté.

Je n'ai pas laissé de m'adresser aux Hollandois, & par les habitudes, que j'ai en ce Païs-là, j'éclaircis si ce qu'on m'a dit du Cap Vert & de la Guinée est bien véritable pour la force & constitution des hommes, & pour le prix: j'ai donné des Mémoires pour cela, & sur la réponse que j'en aurai Vôtre Majesté pourra connoître où elle trouvera mieux ses avantages; mais j'ai besoin de sçavoir, jusqu'à quel nombre elle en pourra prendre. L'on peut agir avec les Hollandois pour les Esclaves, que fera leur Flote au Levant, de la même façon que j'ai fait ici avec le Roi d'Angleterre, ils ne s'en défendront pas.

Je ne doute pas que les Anglois ne cherchent à occuper quelques postes dans les Iles, que Vôtre Majesté m'a indiquées, & qu'ils ne puissent former quelque dessein là-dessus, & sur le voisinage de Tanger. Messieurs les Ambassadeurs de Hollande m'ont assûré, que leur Amiral de Ruyter avoit donné avis, qu'ils

les avoient toutes reconnuës avec soin, & je me suis aperçû qu'ils en ont même pris quelque alarme.

J'ai apris que le Cavalier Muty est parti de ce Païs, & je n'ai pû découvrir de pas un de cette Cour, qu'il y ait fait aucune proposition pareille à celle qu'il a faite en France: je m en informerai, & jusqu'à présent c'est tout l'éclarcissement que je puis donner là-dessus à Vôtre Majesté.

M. d'Aubigny devoit aller en France, mais son voyage est rompu par les nouvelles qui vinrent hier de Portugal. L'Amiral a dépéché une Frégate, qui n'a été que dix jours en chemin; il écrit au Roi d'Angleterre, que la Flote est arrivée le 10. de Février, devant Lisbonne; qu'il a pris possession de Tanger, & que la Reine prétend s'embarquer le 15. de Mars pour venir en Angleterre: le Roi fait état de partir le 20. de ce mois pour l'aller recevoir à Ports-mouth; il a donné congé au Parlement pour deux mois J'espére que Vôtre Majesté me fera la grace de m'accorder mon congé, puisque je lui ferai à présent inutile par l'absence du Roi d'Angleterre. Il n'y pas eu de conseil depuis dix jours, & il n'y en aura que mécredi prochain; on a différé jusques là à me répondre sur la demande, que j'ai faite de la part de Vôtre Majesté de la restitution de l'Acadie. Le Mylord Hollis doit partir dans quinze jours pour son Ambassade en France; il est tout-à-fait ami du Chancélier, & le Roi d'Angleterre prend en lui une entiére confian-

LET-

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris, le 12. Mars 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, je vous mandai derniérement sur quelques discours, que vous avoit tenus le Roi d'Angleterre touchant le Traité d'Alliance, que poursuivent ici près de moi les Ambassadeurs de Hollande, que ledit Roi avoit plus de sujet de me faire des remercîmens que des plaintes, de la maniére dont j'en avois usé jusqu'alors pour l'amour de lui en cette Négociation, & qu'avec plus de loisir je lui donnerois moyen de reconnoître & avouër cette vérité.

C'est à quoi je prétens satisfaire par cette Lettre, & je dois commencer par vous expliquer le fait ; car je comprens par vos Dépêches, que ni le Roi mon Frere, ni le Chancélier Heyde n'en sont pas bien informez.

Dès que l'on commença, il y a déja plus d'un an, à négocier cette Alliance, lesdits Ambassadeurs me présentérent des Articles, par lesquels ils m'offroient de la part de leur Etat la garantie de tout ce que je posséde, tant de ce qui appartient d'ancienneté à ma Couronne, que de mes nouvelles acquisitions par des Traitez, & généralement de tous mes droits sans limitation aucune. Vous ju-

gez bien qu'en me faisant cette offre, ils n'omirent pas de me demander la même chose pour leur Etat, & que je leur garantisse réciproquement toutes leurs possessions & tous leurs droits; à quoi il n'y eût pas lieu d'aporter la moindre difficulté, parce que leur demande étoit juste, honnête & conforme à ce qui s'étoit pratiqué dans les anciens Traitez; & dès lors ce fondement d'une garantie générale mutuelle fût établi, sur lequel on a bâti depuis tout le Traité.

Or il est arrivé que comme en Angleterre on a donné quelque crainte auxdits Etats, que le Roi mon Frere voulût les inquiéter sur le fait de la Pêche, (qu'ils disent être un droit public, en la jouïssance duquel ils n'ont jamais été troublez) les Ambassadeurs desdits Etats ont désiré, pour plus de précaution & leur plus grande sûreté, que l'on ajoûtât à l'Article, par lequel nous nous promettions la garantie générale de tous nos droits, les trois mots suivans, *même celui de la Pêche.*

J'ai jusqu'ici reparti, que cette expression n'étoit nullement nécessaire, puisque la dite Pêche se trouvoit suffisamment comprise dans la garantie générale de tous leurs droits: présentement nous en sommes là-dessus, & le Traité n'est plus arrêté que par la difficulté que je fais encore de passer ces mots.

La raison, qui m'a porté à le leur contester, n'est pas que je me croye moins obligé à leur garantir leur droit de *Pêche*, soit que ce terme s'exprime, ou s'omette dans le Traité, car qui dit tous droits en général, n'en exclut

exclut aucun; mais j'ai bien voulu avoir cet égard pour le Roi d'Angleterre, de rejetter jusqu'ici le dit mot, jugeant que son expression le pourroit choquer plus qu'une désignation générale de tous droits; quoiqu'à dire vrai je connoisse fort bien que la clause en termes généraux, dont il y a long-tems que je suis demeuré d'accord, me liera tout autant à l'appui & à la défense des Hollandois en cas de trouble, que la spécification qu'ils désirent du mot de *Pêche* dans le Traité. Ainsi à proprement parler ce n'est plus qu'une question simplement du mot, & non pas de rien qui regarde la substance: & cela étant évident, comme il est, je laisse à juger au Roi mon Frere, si voyant que les Etats sont sur le point de revoquer leurs Ambassadeurs, plûtôt que de conclurre le Traité sans l'expression dudit mot; & présuposé d'autre part, que non seulement je trouve mon avantage à renoüer cette ancienne Alliance, mais que j'aie à craindre divers préjudices de ne la faire pas, je lui laisse, dis-je, à juger, si je serois bien conseillé de laisser partir lesdits Ambassadeurs, & rompre un Traité si avancé, plûtôt que de passer un simple mot, dont j'ai promis la substance & l'effet, & lequel d'ailleurs étant omis ou inséré dans les Articles, n'ajoûte ni diminuë quoique ce soit à la force de la garantie.

Cependant je puis dire, que j'ai préféré jusqu'ici la simple satisfaction du Roi mon Frere à mon intérêt particulier & réel, car dans le mot même, que je conteste aux Hollandois avec un telle fermeté, que je leur ai

fait jusqu'ici entrevoir la rupture entiére du Traité, s'ils ne s'en relâchent, il est certain qu'à le bien prendre j'y ai tout le même intérêt qu'eux, puisqu'il s'agit de la liberté de la Pêche, que les Anglois ne peuvent entreprendre de troubler, qu'en vertu de leur prétendu droit de souveraineté sur la Mer, dont je puis si peu demeurer d'accord qu'avec bien plus de raison qu'ils n'en ont, je soûtiendrois en un besoin qu'il m'appartient; & comme d'ailleurs cette liberté de Pêche peut être aussi-bien contestée par l'Angleterre à mes Sujets qu'à ceux des Etats Généraux, & particuliérement après ce que vous savez que Downing debitoit derniérement à la Haye, que le Roi son Maître étoit résolu de ne point permettre la Pêche aux François, faisant même entendre qu'on en laisseroit paisiblement joüir les Provinces-Unies, pourvû qu'elles ne fissent point d'Alliance avec moi; vous voyez si en cette demande lesdites Provinces me pressent de rien que je ne doive leur accorder pour ma propre sûreté, & pour l'avantage de mes Sujets; & néanmoins j'ai passé jusqu'ici sur tant de considérations importantes, pour tâcher, autant qu'il me seroit possible, d'éviter de rien faire en cela, dont le Roi mon Frere pût avoir du dégoût.

A dire vrai, si après la conduite que j'ai tenuë il ne se payoit pas de mes raisons, & qu'il voulût se tenir desobligé, quand à la derniére nécessité je serai obligé de passer ce mot plûtot que de rompre cette affaire, ce seroit vouloir exercer une espéce de tyrannie en nôtre Amitié, & je n'aurois pas sujet de croire

que

que la sienne fût aussi sincére que celle que j'ai pour lui, ni qu'il souhaitât de bon cœur mes avantages, comme de bon cœur je désire les siens.

Il n'y a personne assûrément, qui prenne plus de part que moi à tout ce qui arrive de bien, de gloire & d'honneur au Roi mon Frere; je vois avec plaisir l'acquisition qu'il a faite de Tanger, qui est un poste de la derniére importance pour la situation au Détroit des deux Mers, & de tant d'autres Places aux deux Indes, qui lui vont donner moyen de mettre presqu'entiérement entre les mains de ses Sujets le principal profit de tout le commerce des Nations connuës. Cependant s'il persistoit dans les sentimens qu'il vous a témoignez, il sembleroit que ledit Roi m'envieroit un petit avantage, que je puis rencontrer à acquérir quelques Amis, sur qui même il a intérêt que j'aie du crédit, afin de les mieux disposer en toutes occasions aux choses qu'il désirera.

D'ailleurs je sçai de science certaine, que si je laissois partir d'ici les Ambassadeurs de Hollande sans avoir conclu nôtre Traité, ceux qui ont présentement le principal crédit dans la direction des Provinces-Unies, ont résolu de se jetter entre les bras des Espagnols, & d'entendre & s'appliquer sérieusement au Traité d'une étroite union, qui leur a été proposé par Dom Esteven de Gamarre avant son départ de la Haye; qu'on croit qu'un nommé Huygens négocie aujourd'hui avec lui à Bruxelles, en attendant que par son retour à la Haye, où il est attendu, il puisse continuër les Conférences avec les Commissai-

 res

res qui lui ont été accordez pour traiter cette affaire; & je sçai que quelques-uns ont déja parlé de reprendre les erremens de la Pacification de Gand.

Quand il ne seroit donc question que de rompre ce coup, pourrois-je par aucune raison de prudence & de bonne politique m'empêcher à la derniére extrêmité de conclurre avec les Etats, pour les retenir de se précipiter dans des engagemens, qui se trouveroient si contraires au bien commun de la France & de l'Angleterre? & je demanderois volontiers là-dessus au Roi mon Frere, s'il aimeroit mieux voir lesdits Etats liez avec les Espagnols pour la reduction du Portugal, que de les voir entrer dans mon Alliance, & par mon moyen dans le même intérêt de soûtenir ce Royaume-là? Comme les choses sont en tel état dans cette crise d'affaires, que par nécessité lesdits Etats embrasseront l'un desdits partis, que je viens de dire, il faudroit que nous eussions moi & le Roi mon Frere fermé les yeux à ce qui nous convient, si nous leur laissions la nécessité & la liberté de ce choix, pouvant empêcher l'un & l'autre, en les attachant à nous pour les ôter à l'Espagne.

Cependant pour vous faire voir, que si tant de pressantes raisons ne touchent pas mon dit Frere, pour le faire entrer dans mes sentimens, j'aurois quelque sujet de croire, qu'il ne peut avoir en cela d'autre motif qu'une pure mauvaise volonté contre moi, ou, comme disent les Ambassadeurs de Hollande, un pur caprice, pour à quel prix que ce soit empêcher la liaison de la France & de leur Etat.

Je

Je vous adresse un Mémoire, que Downing donna derniérement à la Généralité de la Haye, par lequel il promet formellement par écrit au nom de son Maître, que les Provinces-Unies ne seront point inquiétées par l'Angleterre dans l'usage de leur Pêche.

Après cette déclaration je demanderois volontiers au Roi mon Frere, quel intérêt réel il a, que je ne leur garantisse pas un droit, dans lequel il a publiquement protesté qu'il n'a pas intérêt de les troubler, comme je ne crois pas qu'il soit de son service de l'entreprendre; & en tout cas je le prierois de me fournir une bonne raison, par laquelle je pûsse avec tant soit peu d'apparence de justice prétexter le refus, que je ferois, de garantir aux Provinces-Unies un droit, qui m'est commun avec elles, & qu'après la déclaration, que je viens de dire, je ne vois pas que personne leur veuille disputer; outre qu'on peut encore ajoûter à cela, que l'Angleterre est demeurée elle-même garante d'un Traité entre la Couronne de Suéde & les dites Provinces, contenant ladite garantie de Pêche en termes positifs. Comme il n'y a point de Nation au Monde, qui puisse justement prétendre, que la France & les Provinces-Unies n'ayent droit de pêcher, il est évident que la compréhension de ce droit dans un Traité ne regardant que la pure défense dudit droit, ne peut-être raisonnablement préjudiciable à aucune Nation. Il est encore évident, qu'une Ligue offensive générale par Mer & par Terre doit nécessairement comprendre le droit de Pêche, si on ne veut laisser une porte ouverte, pour

la rendre illusoire quand on voudra en ce qui concerne la Mer, & exclurre une partie des Sujets de part & d'autre de la protection, qui est dûë à tous également, en privant ceux qui exercent la Pêche du bénéfice de ladite Ligue, en quoi mes Sujets, qui sont en plus grand nombre, sont même plus intéressez que ceux des Provinces-Unies.

Mais quand je voudrois entiérement abandonner cet intérêt commun, & que pour une simple petite satisfaction du Roi d'Angleterre je laisserois partir les Ambassadeurs de Hollande sans avoir rien conclu avec eux, & qu'ensuite leur Etat vint à être attaqué sur le fait de la Pêche par l'Angleterre, pourrois-je, pour n'en avoir rien promis, m'exemter de prendre quelque part à une Guerre, qui se feroit à ma vûë, & pour un intérêt, qui m'est entiérement commun avec lesdits Etats, qui est la liberté de la Mer? & ne devrois-je pas en ce cas-là apréhender, que si les Provinces-Unies venoient à succomber par la force, & à être obligées d'abandonner ce droit & cette possession, qui ne leur a jamais été contestée, l'Angleterre ne voulût aussi-tôt exercer à la Mer le même empire sur mes Sujets?

Je ne veux pas croire, que vous ayant cidessus suggéré tant d'autres considérations, qui sont sans replique sur la matiére dont est question, vous soyez forcé de dire cette derniére raison, qui pourroit paroître desobligeante, en ce que sans une absoluë nécessité ce seroit faire une déclaration de ma part, qui pourroit être interprétée pour une ména-

ce,

ce, ce qui n'est pas mon intention; mais seulement de dire ingenuëment les choses comme probablement elles arriveroient. C'est pourquoi je désire, que si pour le bien de l'affaire vous vous trouvez obligé d'employer cette derniére considération, vous y usiez de telle discrétion, qu'il ne paroisse pas au Roi mon Frere que je vous l'ai écrit.

J'ai été bien aise de donner avis par avance au Roi mon Frere par vôtre moyen, avant que vous quitez l'Angleterre de tout ce que dessus, & de toutes les considérations, qui m'obligeront à passer outre bien-tôt à mon Traité avec les Hollandois, peut-être même avec l'expression du mot de *Pêche*, si je ne puis venir à bout de les en faire relâcher, & cela, afin que mon dit Frere n'en soit pas surpris, ayant crû devoir à la sincérité de nôtre Amitié de lui ouvrir ingenuëment mon cœur avant même qu'avoir fait la chose, qui est d'ailleurs appuyée de si bonnes raisons, que je suis comme assûré non seulement qu'il ne disconviendra interieurement d'aucune, quand vous prendrez soin de les lui bien représenter, mais qu'elles feront sur son esprit toute l'impression que je puis désirer, afin que le nœud de nôtre union ne se relâche point dans cet incident.

Voici la derniére affaire que je vous commettrai, trouvant bon qu'après que vous vous serez acquité de ce que je vous ordonne, & que vous me pourrez raporter une réponse décisive sur la restitution de l'Acadie, vous puissiez revenir ici donner ordre à vos affaires, suivant l'instante priére que vous m'en faites

par

par toutes vos Dépêches.

Je veux encore vous faire prendre garde avant finir, qu'en formant cette Dépêche j'y ai employé diverses raisons, & peut-être avec de telles expressions, qu'il ne me seroit pas utile pour le but, que vous vous devez proposer, de les spécifier si crûment au Roi d'Angleterre; ce qui m'y a obligé, c'est que je n'ai rien voulu omettre qui pût contribuër à vôtre information, & à vous mieux imprimer dans l'esprit la force & l'équité de toutes les considérations que j'ai euës sur cette matiére. Mais je remets entiérement à vôtre prudence & à vôtre discrétion, de ne vous servir que des raisons & des termes, que vous estimerés à propos, pour mieux disposer le Roi mon Frere (ce qui doit être vôtre objet) à recevoir sans dégoût la résolution que je suis sur le point de prendre, & dont je ne puis me dispenser, pour ne manquer pas l'occasion de conclurre une grande affaire, qui me convient, & qui ne peut nuire à personne qu'à ceux qui ne m'aiment pas, ou qui ont des intérêts contraires aux miens.

Depuis ma lettre écrite jusqu'ici j'ai reçû la vôtre du 6. du courant, qui ne me donne occasion d'y ajoûter autre chose, si ce n'est que je trouve comme vous beaucoup meilleure la pensée de songer à avoir des Esclaves pour mes galéres, en les achetant des Anglois & des Hollandois de ceux qu'ils pourront faire dans leurs courses sur les côtes de Barbarie, que non pas de s'attendre à avoir des Négres de Guinée qui coûteroient davantage, & ne seroient pas néanmoins de si bon

usage pour le service. N'oubliez pas avant que venir de tirer l'ordre, que le Roi mon Frere vous a promis pour le Commissaire qu'il tient à Toulon. Cependant sur l'éclaircissement que vous demandez, jusqu'à quel nombre de Forçats on pourroit traiter, je vous dirai, que pourvû qu'on convienne d'un prix raisonnable, j'en voudrois avoir autant qu'on m'en pourra fournir, je dis même jusques à trois & quatre mille. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, ce 13. Mars 1662.

SIRE,

Sur la Dépéche de Vôtre Majesté du prémier de ce mois j'ai rendu compte au Roi d'Angleterre du Traité de M. le Duc de Lorraine, & je lui ai fait la lecture du recit qui m'en a été envoyé. Il a grandement aprouvé toute la conduite de Vôtre Majesté dans cette affaire, & remarqué sa bonne foi dans les offres qu'elle fait d'en observer encore toutes les conditions, si les Princes qui ont abusé de sa bonté, & qui par un procédé inouï se sont éloignez du respect qui lui est dû, rentrent dans leur devoir, il estime que per-

persistant dans les protestations qu'ils ont faites, Vôtre Majesté a juste raison de retenir leurs Etats, & de faire valoir son prémier droit de conquête, par lequel ils lui sont si légitimement acquis. Il doute fort que toutes leurs plaintes en Allemagne puissent émouvoir quelqu'un, qui veuille se charger de leurs intérêts contre Vôtre Majesté & il ne se peut parler plus obligeamment qu'il a fait dans tout l'entretien, que j'ai eu avec lui sur ce sujet. Il a voulu que je lui laissasse ce recit, & je n'en ai pas fait de difficulté, voyant bien qu'il vouloit en faire part à M. le Duc d'Yorck, & à M. le Chancélier.

Sur la Dépéche du 4. que j'ai reçûë presqu'à même tems que celle du prémier, je l'ai fort satisfait quand je lui ai appris, que Vôtre Majesté voulant bien l'ôter de l'embaras où il étoit avec la Reine d'Angleterre sur l'affaire du Hâvre, demeuroit d'accord qu'il lui avouât, qu'il avoit reçû de Vôtre Majesté une somme de 600000. livres en prêt, pour subvenir à des nécessitez pressantes, qui ne lui permettoient pas, sans un préjudice très considérable, d'attendre le payement des gratifications de son Parlement; qu'il avoit été obligé de lui en faire un secret jusqu'à présent, parce que Vôtre Majesté avoit désiré que généralement personne n'en eût connoissance: il est convenu avec moi, qu'il écriroit en ce sens à la Reine d'Angleterre, & qu'il lui recommanderoit très soigneusement, qu'elle ne fit part de ce secret à pas un des siens. Je me suis bien apperçû qu'il a eu de la joye, que Vôtre Majesté lui eût ouvert un moyen,

qui

qui lui fait éviter une affaire avec elle sur cette reserve.

Je lui ai témoigné, que Fox n'avoit pas eu toute la retenuë nécessaire pour ce secret, & qu'il en avoit parlé trop librement au Havre. Il m'a répondu, qu'il ne pouvoit pas y avoir de sa faute, parce qu'il n'avoit vû personne, dans tout le tems qu'il y avoit été, que le Sieur le Négre, qui lui compta l'argent, & les Mousquetaires de Vôtre Majesté qu'il n'avoit fait autre logis que le leur, & n'avoit pas même eu le tems de voir la Ville ni de visiter le Lieutenant de Roi; & qu'il lui avoit raporté, qu'étant de retour à son Vaisseau, il avoit été bien surpris d'aprendre, par les discours des Matelots qui l'avoient amené à terre, que tout le Port & toute la Ville étoient pleins de bruits qu'il y avoit une somme considérable d'argent, que Vôtre Majesté lui envoyoit; qu'elle avoit attendu près de deux mois l'arrivée de son Vaisseau; & que là-dessus chacun conclûoit, qu'une bonne intelligence entre Vôtre Majesté & lui vous faisoit avoir divers desseins sans découvrir le véritable; que de là s'étoient formées les nouvelles bizarres, qui avoient couru en Flandre, & même en cette Cour; qu'il falloit laisser la liberté à tout le monde de raisonner, mais qu'il s'assûroit que personne n'auroit jamais dequoi le convaincre du véritable sujet qui avoit donné lieu à cet envoi; que ces nouvelles étoient venues jusqu'à lui; & me dit confidemment, qu'on lui avoit même écrit que Vôtre Majesté se proposoit au lieu du voyage d'Alsace d'en faire un à

Ca-

Calais, que l'on lui en avoit voulu donner de l'ombrage, en lui voulant persuader qu'elle avoit formé quelque dessein sur Dunkerque; mais comme ces avis étoient ridicules, qu'il s'en étoit moqué.

Je lui répondis, qu'il ne pouvoit pas rendre une plus grande justice à Vôtre Majesté que de demeurer toûjours persuadé, comme il le paroissoit en cette occasion, de la sincérité de ses intentions; qu'il en pouvoit mieux juger que personne par la maniére dont Vôtre Majesté en avoit usé jusqu'à présent; que cela continuëroit de même; que j'étois très aise de voir, que ces faux bruits n'avoient fait aucune impression sur son esprit; que par là il pourroit connoître la mauvaise intention de ceux qui les lui avoient donnez; & il me sembla que je le laissai assez résolu de n'y ajoûter aucune foi. Je lui ai rendu la lettre de Vôtre Majesté sur la mort de la Reine de Bohéme, & à M. le Duc d'Yorck celle qui m'a été adressée pour lui, l'une & l'autre a été reçûe avec toute l'honnêteté que méritoit un office de cette nature.

J'ai pris occasion de la visite, que j'ai renduë à M. le Duc d'Yorck, pour découvrir les diligences qui se faisoient sur l'équipage des Vaisseaux, qui doivent porter le secours de Portugal; il m'a appris, qu'il y en avoit dix de prêts, qui doivent aller embarquer l'Infanterie dans les Ports d'Ecosse; & que les Vaisseaux marchands embarqueroient la Cavalerie à Portsmouth; mais qu'afin que l'on ne perdit point de tems, ce qui se trouveroit le prémier partiroit, de crainte qu'il n'arri-

vât

vât le même inconvénient qui étoit arrivé à la derniére Flote, laquelle, pour s'attendre & marcher en corps, avoit demeuré deux mois à consumer ses victuailles dans les Ports.

Milord Morgun & Milord Jusquin * doivent commander ce secours; le prémier est celui qui a commandé dans Dunkerque depuis que Lockhart en est sorti, jusqu'à ce que M. de Rudhrefort en ait été fait Gouverneur.

J'aurois souhaité avoir pû éviter d'importuner Vôtre Majesté par une si longue lettre, mais étant question de lui rendre compte d'un Royaume, qui a autant d'étendue que la France & fort envié de l'Angleterre, j'ai crû être de son service & de mon devoir de m'étendre sur tout ce qui s'est passé concernant cette Négociation.

M'étant apperçû que tous les délais qui étoient arrivez sur la restitution de l'Acadie ne provenoient que d'une deuxiéme Requête, présentée au Roi d'Angleterre par les habitans & Députez de la Nouvelle Angleterre, & appuyée par son Parlement, je lui représentai fortement de la part de Vôtre Majesté le préjudice qu'elle recevoit de tant de délais sur la restitution de l'Acadie; que j'avois ordre exprès d'en tirer la derniére résolution, afin de prendre ensuite ses mesures. Le Roi d'Angleterre me dit, qu'il vouloit contenter Vôtre Majesté mais qu'il étoit juste qu'il n'abandonnât pas ses intérêts; que si je voulois il feroit venir les Commissaires dans sa chambre, qui me feroient voir par bon-

* C'est apparemment le même, que Frem d'Ablancourt, dans ses Mémoires pag. 124. nomme le Comte d'*Inchequin*, Irlandois.

bonnes raisons le droit qu'il avoit dans le Païs.

J'acceptai cette proposition, & lui témoignai qu'après avoir répondu en sa présence sur ce que ces Commissaires me diroient, j'espérois qu'il me feroit justice, en restituant à Vôtre Majesté ce qui lui appartenoit légitimement. Les Commissaires alléguérent, pour justifier leur possession, une Commission du Roi Jaques en 1607. à un Capitaine Richard, Chef d'une compagnie d'Anglois, avec pouvoir d'habiter dans le Païs qu'on appelle Nouvelle Angleterre, où ensuite plusieurs familles allérent s'établir, & depuis ce tems-là jusqu'à présent y ont bâti trois Villes & plus de cent bourgs; qu'ils firent un Fort au delà de la Riviére de Noremberg appellée Pantagoet, qu'ils l'avoient habité des prémiers & commencé à défricher les terres.

Qu'il étoit vrai qu'il y avoit eu des troubles par la mesintelligence des deux Royaumes, qui ont causé des Guerres entre les François & les Anglois; que Pantagoet fût pris sur les Anglois par le Commandeur de Razilly; que depuis en l'An 1654. Olivier Cromwel donna commission aux habitans de la Nouvelle Angleterre d'user de représailles; & que sur beaucoup de pertes, que ceux de leur Païs avoient souffertes par diverses invasions des François par Mer & par Terre, ils s'étoient saisis de l'Acadie.

Que même par le Traité fait entre Olivier Cromwel & Vôtre Majesté l'on étoit convenu qu'on ne parleroit pas de cette restitution, mais qu'on remettroit d'en examiner les points, lorsque les Commissaires feroient assem-

semblés pour traiter des représailles, dans lequel tems on rendroit justice à un chacun.

Que tout ce qu'ils marquoient faisoit voir le droit, que les Anglois avoient de conserver l'Acadie, comme en étant saisis des prémiers, qui est la véritable possession dans les Païs nouvellement découverts.

Après que les Commissaires eurent dit leurs raisons en présence du Roi d'Angleterre, je répondis, qu'ils ne m'avoient allégué qu'une Commission donnée par le Roi Jaques en 1607. a une compagnie de Marchands conduits par un Capitaine Anglois nommé Richard, & que je leur voulois justifier une possession de l'Amérique aux Rois de France de plus de cent ans avant la Commission du Roi Jaques.

Que pour prouver ce que je disois, je ne me contenterois pas de parler en termes généraux, comme Mrs. les Commissaires avoient fait, mais que je raporterois par qui la prémiére Terre a été découverte, & les Rois qui ont ensuite donné des Commissions à leurs Sujets, & les noms de ceux qui ont été employez, afin que le Roi d'Angleterre pût voir plus clairement l'injustice qu'on faisoit pour retenir les Terres de Vôtre Majesté.

Que je commençois par le voyage de deux Capitaines Bretons en l'An 1504. qui découvrirent les prémiers les Terres de l'Amérique, ainsi qu'il est vérifié par l'Histoire de Niflet & Magin imprimée à Douai; que depuis le Roi François I. en ayant été averti envoya Jean Verassan Capitaine de mer avec deux Vaisseaux de Guerre pour prendre possession du Païs en son nom; commençant depuis le 33. dégré jusqu'au 47. où le Païs, que les An-

Anglois habitent à présent, & qu'ils ont nommé la Nouvelle Angleterre, est compris dans les limites appartenantes à Vôtre Majesté.

Le dit Jean Verassan y fit deux voyages, dont le dernier fût en l'An 1523. & dès lors le Païs fût nommé la Nouvelle France.

En l'An 1535. Jaques Cartier, grand hómme de mer, natif de Diépe, de simple matelot venu à être Capitaine, découvrit la plus grande partie des côtes du dit Païs de la riviére de Saint Laurens.

L'An 1541. le dit Cartier fit un autre voyage avec trois Vaisseaux, & eût la qualité de Lieutenant du Sieur de Roberval, à qui le Roi donna la charge de Lieutenant Général de toute l'Amérique.

L'An 1542. le dit Sieur de Roberval y fût en personne avec six Vaisseaux bien équipez de toutes choses nécessaires, & fit une habitation à une Ile prés de Quebec, qu'il nomma l'Ile d'Orleans.

En l'Année 1543. le dit Sieur Roberval envoya le Capitaine Alphonse Saintongeois avec un Vaisseau vers le Païs de Labrador, & découvrit le passage qui est entre la grande Terre & l'Ile de la Terre Neuve.

En l'An 1564. 65. & 66. les Sieurs Ribault & Loudonniéres furent à la Nouvelle France par ordre du Roi Charles IX. avec huit Vaisseaux, ils fortifiérent les Colonies, & furent ensuite prendre la Floride dans les Indes, qui appartenoit à Philippe II. Roi d'Espagne, lequel fit équiper vingt Vaisseaux commandés par son Amiral, reprit la Floride,

&

& fit mourir les dits Capitaines Ribault & Loudonniéres comme Pirates.

En l'An 1598. le Roi Henri IV. réſolut d'envoyer une perſonne de conſidération en ce Païs-là, ayant jugé que ce Royaume pourroit être un jour de grande utilité à la France ; & pour cet effet donna la charge de Lieutenant Général de l'Amérique au Marquis de la Roche Giffard, Seigneur de Bretagne, avec un pouvoir abſolu de commander dans l'étenduë du dit Païs.

L'An 1600. le Commandeur de la Châtre, Gouverneur de Diépe, ſuccéda au dit Gouvernement, lequel y envoya, en qualité de ſon Lieutenant, le Sieur de Mons, qui établit des habitations ſur les riviéres du Port-Royal, de Sainte Croix, & de Noremberg.

L'An 1603. Henri le Grand ſe voyant après beaucoup de dépenſe en poſſeſſion du dit Païs, pour être mieux éclairci de toutes choſes, de la ſituation, des ports de mer, & des riviéres navigables, y envoya le Sieur Champlain, homme ſçavant, bon Géographe & expérimenté dans la fortification, pour lui faire un raport exact de tout ce qu'il y auroit remarqué, comme en fait foi ſon Livre & Carte intitulé *le Voyage du Sieur Champlain dans l'Amérique.*

La mort d'Henri IV. étant arrivée, ce Païs demeura comme abandonné par la perte de ſon Protecteur & Souverain ; & les troubles qui arrivérent enſuite dans le Royaume durant la minorité du feu Roi Louis XII. ayant empêché qu'on ne s'appliquât à faire le grand deſſein, que le feu Roi Henri le Grand

avoit conçû pour la Nouvelle France, ce Païs resta sans secours & abandonné de la protection Royale. Ce fût donc dans cette conjoncture que le Roi Jaques donna sa Commission l'An 1607. pour aller établir une Colonie Angloise dans l'Amérique.

En l'Année 1549. sous le feu Roi d'Angleterre Charles, le Chevalier Alexandre Sterlin fut attaquer l'Acadie, prit les Forts de Pantagoet, Sainte Croix, & Port-Royal, prit ensuite Quebec & tout ce que nous tenions dans l'Amérique. Et par la Paix qui fût faite entre les deux Rois en 1632. la restitution fût faite depuis Quebec jusqu'à la riviére de Noremberg, où le Fort de Pantagoet est construit, qui est la prémiére Place de l'Acadie; ensuite duquel Traité le feu Roi Louis XIII. envoya M. le Commandeur de Razilly avec quatre vaisseaux pour prendre possession de toute l'Acadie, & fût pourvû de la Lieutenance générale de tout ce Païs; dont nous avons paisiblement joüi jusqu'en l'Année 1654. qu'Olivier Cromwel, sous prétexte de lettres de représailles, envoya faire une descente avec quatre vaisseaux dans la riviére de Saint Jean, & ensuite prit les Forts de l'Acadie, sans aucun sujet légitime de rupture & contre le droit des Gens.

J'ajoûtai, que puisque par le raport de Mrs. les Commissaires il ne me paroissoit aucun titre valable pour justifier la légitime possession de la Nouvelle Angleterre, qui avoit été usurpée sur le fonds de Vôtre Majesté j'aurois sujet d'en demander la restitution, aussi-bien que de celle de l'Acadie; mais

que

que l'estime, que Vôtre Majesté faisoit de l'Amitié du Roi d'Angleterre, lui faisoit considérer, que sa prétension quoique juste pouvant dans cette conjoncture aporter quelque trouble parmi ses Sujets en ce Païs-là, l'obligeoit de passer par-dessus ses propres intérêts, & s'attacher seulement à la demande de la restitution de toute l'Acadie, sans pourtant renoncer à ses droits sur la Nouvelle Angleterre.

Si après cette Conférence, où il m'a parû avoir amplement éclairci le droit de Vôtre Majesté on ne lui donne satisfaction, je ne crois pas qu'on en doive plus attendre: mais je suis persuadé que le Roi d'Angleterre & le Chancélier y feront reflexion, leur ayant fait entendre à tous deux comme de moi-même, que j'appréhendois que s'ils refusoient la justice que Vôtre Majesté leur demande dans cette restitution, elle eût sujet de croire que toutes les protestations d'Amitié, qui lui ont été faites de sa part jusqu'à présent, ne sont que des paroles, & que les actions n'y répondent pas; que dans la passion que j'ai de voir vos Majestez bien unies, je souhaiterois fort que toute sorte de sujet de plainte leur fût ôté.

Le Roi d'Angleterre me dit, que les affaires d'Irlande occuperoient son Conseil toute la semaine; qu'il ne pouvoit travailler à celle, dont je lui avois parlé, que dans huit jours; mais qu'il me disoit par avance, qu'il feroit son possible pour donner contentement à Vôtre Majesté. Je suis,

LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Paris, le 18. Mars 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû vôtre Dépêche du 13. du courant, & j'ai eu beaucoup de joye, que le Roi d'Angleterre ait autant approuvé & loüé tout le procédé que j'ai tenu dans la Négociation de mon Traité avec le Duc de Lorraine, qu'il a blâmé la conduite dudit Duc; cette affaire est encore au même état, parce qu'encore que j'aye clairement découvert l'intention qu'il a eu de me tromper, je veux éviter autant qu'il sera en mon pouvoir de faire aucune chose, qui sente la violence & la force, jusqu'à ce au moins que je lui aye donné un tems suffisant pour se rendre à celle de la raison.

Tout ce que le Roi d'Angleterre vous a dit à la décharge de Fox, sur le peu de secret qu'il a gardé, seroit bon, si ledit Fox lui-même n'avoit pas écrit ici ce qu'il étoit venu faire au Havre, & ce qu'il y a fait, mais c'est aujourd'hui une chose sans autre remêde que de laisser au monde la liberté de raisonner; & je n'apprens pas jusqu'ici que personne ait deviné la véritable cause de l'affaire.

J'ai été bien aise d'apprendre, que le Roi d'An-

d'Angleterre lui-même vous ait déclaré & avoüé ce que je sçavois qu'on lui avoit écrit pour lui donner des ombrages contre moi sur le sujet de Dunkerque, puisque ce franc aveu est une marque, qu'il n'a eû que l'égard qu'il devoit à des avis de cette nature, qui n'ont pas même le fard de la vraisemblance.

Sur ce que vous avez mandé à de Lionne par l'ordinaire précédent, je trouve bon & désire, que vous fassiez passer droit en Hollande tout votre équipage, afin que vous évitiez les fraix de l'y faire transporter d'ici, par un tour bien plus long, que vous pouvez vous empêcher de prendre; cependant j'ai écrit il y a trois jours à la Haye pour en rapeller le Sieur de Thou.

J'aurois bien voulu pouvoir attendre le départ des Milords Morgan & Inchequin, avec le secours qu'ils doivent commander pour le Portugal, avant qu'être obligé de faire ici voir au Roi d'Angleterre la résolution que j'ai été nécessité de prendre sur le fait de la Pêche des Hollandois, mais leurs Ambassadeurs m'ont pressé si fortement de la déclarer, à cause des ordres qu'ils peuvent recevoir d'heure en heure de leur rapel, qu'il ne m'a pas été possible de différer davantage à vous en écrire aux termes que vous aurez vû par ma derniére Dépêche. Je veux croire que le Roi d'Angleterre mon Frere se payera de raison, puisqu'avec bien plus d'équité, qu'il n'a pû vous le dire sur le fait de l'Acadie, je puis lui tenir le même discours, que je veux bien le contenter en tout ce que je pourrai, mais qu'il est juste que je n'abandonne pas mes intérêts: & par-

ticuliérement quand les siens ne s'y trouvent par réellement, mais seulement par une pure volonté d'empêcher que je ne me lie avec un autre Etat, au lieu qu'en l'affaire, dont il parloit, je puis me plaindre que jusqu'ici il me refuse mon bien.

Je ne veux pas croire que ce refus dure long-tems, mais plûtôt que tant de fortes raisons, que vous lui avez représentées en la présence de ses Commissaires, l'obligeront à ne vous laisser point partir sans que vous puissiez me raporter une si juste satisfaction, dont je vous sçaurai en vôtre particulier beaucoup de gré, ayant vû avec qu'elle suffisance & combien de connoissance de tout le passé vous avez soûtenu mon droit. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 23. Mars 1662.

VOtre Majesté aura sçû par le Sieur Bailler de quelle maniére le Roi d'Angleterre a pris ce que je lui ai dit sur la garantie de la Pêche; il en est toûjours fort touché, aussi-bien que son Chancélier. J'avois souhaité que le secours de Portugal eût été parti avant cette nouvelle & il me paroît bien de la lenteur pour cet embarquement. Pour l'Acadie il n'y a rien à espérer, que lorsqu'il se fera un Traité entre la France & l'Angleterre; ils ont

ont si peu de droit à la retenir, qu'ils ne pourront pas se défendre de la rendre ; en tout cas avec 2000. hommes de piéd & 10. Vaisseaux on la reprendroit en peu de tems, bien qu'ils soyent alliez des Sauvages, & qu'ils ayent 16000. hommes de Milice dans la Nouvelle Angleterre : mais ce ne sont pas gens aguerris pour nous faire quitter des postes, qu'on auroit occupez avec de bonnes Troupes. Je pris hier mon Audience de congé, & je partirai dans trois ou quatre jours.

Je me servirai du départ des Vaisseaux de Hollande pour mon équipage, puisque Vôtre Majesté me permet de l'envoyer.

Le Roi d'Angleterre a obtenu de son Parlement l'imposition de vingt millions par an, pour lui & ses successeurs, sur divers Edits ; dont le plus considérable est de 24. s. par cheminée de chaque maison d'Angleterre ; l'on estime que cela seul montera à douze millions par an : il a obtenu de plus une Milice réglée de 10000. hommes, qui sera séparée dans les Provinces, & prête à marcher en cas de Guerre civile ou étrangére ; le Roi d'Angleterre nomme dès à présent tous les Colonels & Officiers : il leur donne les commissions, & ordonne du payément de leurs appointemens. Les trois Chambres ont passé cet Acte, & c'est une affaire qui augmente fort la puissance & crédit du Roi d'Angleterre. Je suis,

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

SIRE,

Depuis le depart du Sieur Batailler j'ai reçû des visites de Messieurs d'Aubigny, Cartret, & Mylord Hollis nommé à l'Ambassade de France, & qui est tout-à-fait attaché au Chancélier Heyde.

Tous trois séparément ne m'ont entretenu que des grandes instances, que l'Empereur & le Roi d'Espagne faisoient au Roi d'Angleterre de se lier avec eux, & les offres considérables qu'ils lui faisoient, jusqu'à le laisser arbitre de l'accommodement du Portugal. Je n'eus pas de peine à pénétrer leur intention; ce qui m'obligea de leur répondre, que j'étois fort persuadé que Vôtre Majesté seroit très aise de voir le Roi d'Angleterre bien uni avec le Roi d'Espagne, & que même il en reçût cette marque de confiance, que de devenir l'arbitre de l'affaire du Portugal; que comme il ne s'agissoit que d'un Royaume, le Roi d'Espagne ne pouvoit pas en user plus généreusement, que de remettre tous ses intérêts entre les mains du beau-Frére de son Ennemi; & que cela me paroissoit si extraordinaire, que je ne pouvois assez admirer cette proposition, & estimer en même tems la grande conduite du Roi d'Espagne, qui non

non content de la Paix & de l'Alliance qu'il a faite avec V. M. la recherche encore avec tous les soins imaginables, pour faire un Traité de Ligue offensive & défensive envers tous & contre tous; jugeant bien qu'il n'y a rien au Monde, qui puisse plus affermir ses Etats que cette liaison par un nouveau Traité: ils me demandérent si j'avois avis qu'il fût commencé; je leur dis que non, mais que je sçavois de bonne part, qu'il ne tenoit qu'à Vôtre Majesté qu'il seroit conclu en fort peu de tems.

Ils me parurent fort surpris, & j'estimai à propos d'aller voir le lendemain le Roi d'Angleterre, & le Chancélier, pour voir ce qu'ils me diroient. Ils me parlérent encore sur la garantie de la Pêche, formant les mêmes sujets de plainte, que Vôtre Majesté sait déjà. Je leur dis, que le tems que Vôtre Majesté avoit demeuré à conclurre une affaire qui lui étoit très importante, pour chercher les moyens de le satisfaire, méritoit bien un consentement; sans chagrin d'une chose où il n'avoit pas d'intérêt, par la déclaration qu'il en avoit fait faire lui-même à Messieurs les Etats par son Résident; & que j'espérois que quand il feroit reflexion sur toutes les raisons, que Vôtre Majesté lui avoit alléguées, il reprendroit la même chaleur que je lui avois vûë pour maintenir un Royaume, qui ne peut être soûtenu que par lui.

Il me dit, que son secours seroit bien utile, si Vôtre Majesté faisoit une Ligue offensive & défensive avec le Roi d'Espagne; je lui repartis, que Vôtre Majesté y seroit bien

obligée, si le Roi d'Espagne venoit à le prendre pour l'Arbitre des différends qu'il a avec le Portugal; mais comme il falloit que cela allât devant le Traité, dont il parloit, il n'en pourroit pas être surpris; qu'il n'en étoit pas de même de Vôtre Majesté puisqu'il pouvoit accepter les grandes offres, qu'on dit que l'Empereur & tous ses Alliez lui faisoient de toutes parts, sans qu'elle en sçût rien.

Le Roi d'Angleterre connoissant bien que je n'avois pas pris grande alarme de ces bruits, me dit, ne parlons plus de cela; mais je veux bien que vous soyez persuadé, que je fais toute sorte de diligence pour hâter le secours de Portugal, & m'assûra, qu'il avoit envoyé à Portsmouth les Vaisseaux pour embarquer la Cavalerie; & qu'il avoit donné les mêmes ordres pour ceux qui doivent aller en Ecosse embarquer l'Infanterie.

Je le louai fort de voir le soin qu'il prenoit d'exécuter ses promesses & sa parole avec tant de ponctualité; & le trouvant en bonne humeur je pris mon tems de le prier, de trouver bon que je lui représentasse de nouveau, qu'il n'avoit pas sujet de se plaindre de Vôtre Majesté sur le mot de la garantie de la Pêche; que les mesures, que Vôtre Majesté prenoit pour le lui faire agréer, étoient si obligeantes pour lui, qu'elle en devoit attendre plûtôt des remercîmens que des plaintes: il me dit, que ce qui le touchoit le plus étoit de voir de Wit & sa cabale préferez à lui. Je lui répondis, que je ne pouvois souffrir cette comparaison, ni

qu'il

qu'il lui pût entrer dans l'esprit, que Vôtre Majesté mit jamais la moindre égalité entre lui & de Wit.

Que je le pouvois assûrer, que la plus véritable passion de Vôtre Majesté étoit de lier une étroite Amitié avec lui, mais qu'il falloit s'approcher, & faire tous deux la moitié du chemin; qu'il ne suffisoit pas que Vôtre Majesté fit toutes les avances, qu'il en falloit aussi de sa part; qu'il en avoit maintenant l'occasion, en prenant bien la civilité que Vôtre Majesté lui faisoit de lui faire part de son Traité avec les Hollandois.

Quoique cette conversation ait été plus douce que les autres, je ne me suis pas encore aperçû d'un consentement tel que je désirois; mais du moins m'a-t-elle fait connoître, que leur maniére d'agir ne leur a pas réüssi. Je suis.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 5. Avril 1662.

SIRE,

J'aï été plainement informé par le retour du Sieur Batailler des raisons, que Vôtre Majesté a euës de conclurre avec Messieurs les Etats le Traité de garantie générale de tous droits, avec l'expression particuliére de celui de la Pêche, & du peu de sujet qu'elle a

de craindre toutes les propositions que l'Angleterre se vante, qui lui sont faites de la part de l'Empereur & de l'Espagne, dont il semble qu'elle auroit voulu se servir pour empêcher une Alliance si avantageuse au bien des affaires de Vôtre Majesté laquelle s'en est si clairement expliquée par ses Dépêches & de vive voix; que j'en suis demeuré absolument persuadé, jusques à ne plus douter que le Roi d'Angleterre & le Chancélier ne pussent donner de bonne grace leur consentement à ce Traité, & ne plus prendre pour une action de mépris, ce qui dans la vérité leur doit être une marque de la sincérité de l'Amitié de Vôtre Majesté.

Pour les mettre dans ce sentiment, je n'ai rien omis de tout ce que le dit Sieur Batailler m'a raporté de la part de Vôtre Majesté mais la raison, qui m'a parû la plus forte, laquelle j'ai le plus étenduë, & celle aussi qui les a le plus touchez, est, que par cette garantie de la Pêche Vôtre Majesté ne s'engage à rien, qui soit directement contre le Roi d'Angleterre, parce que les Hollandois ont des Pêches à prétendre ailleurs que dans les Mers d'Angleterre; que de plus en ce qu'il est dit du droit de Pêche, quand ils le voudroient prétendre contre le Roi d'Angleterre & en former la contestation, il faudroit qu'ils le justifiassent, devant que Vôtre Majesté pût être engagée par cette clause de leur garantir; que par ce Traité elle devenoit juge de la contestation sur les Hollandois, & s'acquéroit par là un pouvoir, qui les obligeoit d'accepter telle décision qu'elle voudra donner à

ce

ce différend; que pour lors Vôtre Majesté sauroit bien faire la différence de ses Alliez, & donner au Roi d'Angleterre des marques de sa considération & de son Amitié, plus fortes que toutes celles que les Hollandois en auront reçû; que cette différence a déja parû en ce que Vôtre Majesté a demeuré un an entier sur cette contestation avec leurs Ambassadeurs, se défendant même d'énoncer ce mot général de Pêche, parce qu'il pouvoit être expliqué contre l'intérêt du Roi d'Angleterre; que Vôtre Majesté lui avoit donné avis du Traité & des raisons qu'elle avoit de le conclurre, qu'il avoit été invité d'y donner son consentement, même d'y vouloir entrer; & qu'ensuite elle ne l'avoit conclu, qu'après avoir été assûrée à n'en pouvoir douter, que les Espagnols, profitant dans cette conjoncture du mécontentement de Messieurs les Etats sur ce refus, les avoient disposés aprés une longue & secrete Négociation d'entrer avec eux en une très étroite Alliance, qui alloit directement contre ses intérêts & contre celui même que le Roi d'Angleterre prenoit à la conservation du Portugal; & qu'enfin le Traité n'avoit été conclu qu'après que les Etats Généraux avoient signé & envoyé la revocation de leurs Ambassadeurs; que Vôtre Majesté n'avoit en cela autre intention que de conserver des Alliez qui leur étoient également utiles, & que l'intérêt de la Maison d'Orange l'obligeoit même de ménager avec quelque soin.

A ce discours le Chancélier, que j'ai entretenu le prémier, s'est rendu, & n'a pû

s'empêcher de reconnoître, que le véritable intérêt de Vôtre Majesté se trouvoit dans la conservation dés Hollandois; que celui du Roi son Maître s'y rencontroit aussi; & que Vôtre Majesté agissant par ce seul principe d'entretenir une bonne intelligence entre les trois Etats, & non par une préférence qu'elle voulût faire de l'Alliance des Hollandois à celle du Roi d'Angleterre, qui denotât quelque mépris, le trouveroit dispofé à donner les mains à toutes liaisons que Vôtre Majesté désiroit de lui; que pour cela Milord Hollis partiroit bien-tôt chargé de lui en donner de nouvelles assûrances. Je vis ensuite le Roi d'Angleterre, qui ayant été entrenu auparavant par le Chancélier me parût dans les mêmes sentimens, & le Duc d'Yorck aussi, s'excusant tous trois de la resistance qui avoit été aportée jusqu'à présent à la vûe de toute la Chrêtienté, par l'injure que l'Angleterre eût parû recevoir de la conclusion de ce Traité, si Vôtre Majesté l'eût conclu par un autre esprit que celui qu'elle avoit d'entretenir une bonne intelligence entre les trois Etats, & d'empêcher par là les engagemens, où les Hollandois s'alloient jetter contre les intérêts communs.

Je pars demain pour me rendre auprès de Vôtre Majesté & lui faire un recit plus exact de toutes les particularitez, qui se sont passées dans cette Négociation.

Je laisse ici le Sieur Batailler, ainsi que Vôtre Majesté l'a désiré, instruit de toutes choses & assez agréable en cette Cour, pour y conduire les affaires, dont Vôtre Majesté le voudra charger. Je suis,

TRAI-

TRAITÉ

Fait pour l'achât de

DUNKERQUE.

En l'Année 1662.

Lettre de M. le Comte de Clarendon, Chancélier d'Angleterre, à M. le Comte d'Estrades. De Hamptoncourt, le 29. Juin 1662.

MONSIEUR,

Faisant souvent reflexion sur quelques particularitez des Conférences que nous avons euës ensemble, & trouvant le Roi mon Maître dans la disposition de donner toutes sortes de preuves du desir qu'il a d'étreindre le nœud de l'Amitié qu'il a avec sa Majesté très Chrêtienne, je fais entreprendre ce voyage à M. Bellings, que vous sçavez être dans ma confidence, pour vous communiquer mes sentimens. Je vous prie de lui ajoû-

ajoûter foi, & de croire que je suis très véritablement.

MONSIEUR,

Votre très humble & très obéïssant Serviteur,

Le Comte de Clarendon.

LETTRE

Du Roi d'Angleterre à M. le Comte d'Estrades. De Hamptoncourt, le 27. Juillet 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'apprens que vous étes en chemin pour vôtre Ambassade de Hollande, & que celle-ci vous trouvera à Calais; c'est pourquoi ayant beaucoup de choses à vous communiquer, & à prendre résolution sur une affaire que le Chancélier m'a proposée, je souhaite que vous fassiez ici un petit détour à ma considération en passant par ici. Je m'assûre que le Roi mon Frere ne le desapprouvera pas; & pour faciliter vôtre voyage, j'ai donné ordre qu'on vous envoyât le Yacht de mon Frere: en attendant je demeure,

Monsieur le Comte d'Estrades,

Vôtre affectionné ami.

CHARLES R.

LET-

LETTRE

De M. le Comte de Clarendon, Chancélier d'Angleterre, à Monsieur le Comte d'Estrades. D'Hamptoncourt, le 27. Juillet 1662.

MONSIEUR,

Le Roi vous ayant témoigné par sa lettre le désir qu'il a que vous passiez par ici pour conférer avec vous sur quelques affaires, je m'assûre que vous ne lui refuserez pas cette satisfaction, & je prens cette occasion pour vous dire la joie que ce me sera de vous revoir, & de pouvoir vous assûrer de bouche, combien véritablement je suis,

MONSIEUR

Vôtre très humble & très obeissant serviteur,

Le Comte de Clarendon.

LET-

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 22. Août 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû vôtre lettre de Calais écrite d'avant-hier, & les copies de celles que vous ont écrites le Roi de la Grand' Bretagne & son Chancélier, pour vous témoigner le désir que ledit Roi mon Frere avoit de vous parler sur quelques affaires importantes: sur quoi je vous dirai, que j'ai approuvé la résolution que vous avez prise de passer en Angleterre pour lui donner cette satisfaction; je ferai sçavoir en Hollande que ce ne sera qu'un détour de peu de jours. Cependant j'attendrai avec impatience d'apprendre par vos prémiéres Dépéches le sujet pour lequel on a désiré de vous voir, priant Dieu qu'il vous ait, M. le Comte d'Estrades, en sa sainte garde.

Signé LOUIS

LET-

LETTRE.

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Saint Germain le 15. Août 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, je vous écrivis il y a quelques jours une lettre pleine d'avis importans, qui regardoient le bien du service du Roi d'Angleterre, & que je vous chargeois de lui donner de ma part; le principal de tous étoit, que par le moyen d'un Moine Catalan, qui a entrée chez les Ministres de Portugal, les Espagnols prétendoient avoir découvert une menée, qui se faisoit pour surprendre une de leurs Places maritimes par huit Vaisseaux, que le Roi d'Angleterre devoit fournir, & quelques Troupes de terre, que celui qui lui proposoit l'entreprise auroit à sa disposition à jour nommé, quand les Vaisseaux approcheroient; mais je ne pûs alors vous nommer ni la Place ni l'Auteur du dessein: depuis trois jours j'ai achevé d'en avoir toute information, car l'Ambassadeur d'Espagne étant venu pour d'autres affaires à l'Audience, avant que se retirer m'a fait une plainte formelle de cette entreprise, parce qu'il se rencontre que son prétendu Auteur est aujourd'hui mon Sujet, & pour me convier de témoigner à celui-ci, que je n'aprouvois pas sa conduite, il fût obligé de m'en dire le nom & celui de la Place; je sçûs

sçûs donc de lui, que l'un étoit Cadagues, & l'autre Dom Emanuel Dauch, qui a toûjours suivi mon parti depuis les révolutions de Catalogne, & le suit encore. Le Roi d'Angleterre, quand vous lui direz comme je le désire ces nouvelles particularitez, sçaura bien mieux à cette heure, si ce que le Moine a revélé aux Espagnols a un fondement véritable, ou s'il leur à donné seulement un avis faux, dans la pensée de tirer d'eux quelque recompense considérable. Vous aurez lieu cependant de faire valoir au Roi mon Frere le soin, que je prens de lui donner en toutes rencontres les marques que je puis de la sincérité de mon affection. Sur ce je prie Dieu, &c.

Depuis ma lettre écrite j'ai reçû vôtre Dépéche du 17. du courant, qui ne me donne pas lieu de pouvoir rien dire sur la matiére dont est question, que je n'aye reçû les suivantes.

Signé LOUIS.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 17. Août 1662.

SIRE,

Depuis que je suis ici j'ai eu une conférence

ce avec le Roi d'Angleterre, & deux avec le Chancélier, ſur le ſujet de mon voyage: elles ſe ſont paſſées de leur part à m'expliquer les motifs de la propoſition, qui a été faite à Vôtre Majeſté qui ſont principalement la forte paſſion qu'a le Roi d'Angleterre de parvenir par là à une étroite Alliance avec Vôtre Majeſté & à me faire entendre les raiſons qu'il a euës de porter ſes demandes à une ſomme de douze millions, par les grandes dépenſes où l'a engagé juſques ici l'entretien de cette Place, celles qu'il eſt obligé de ſoûtenir pour la conſervation du Portugal, qui lui ont conſumé juſqu'à préſent dix millions, & par la propre valeur de la Place, ſes canons, ſes ports, ſa grande reputation, & les avantages que Vôtre Majeſté en pouvoit tirer.

J'ai voulu rompre la Négociation là-deſſus, en faiſant voir combien ils s'éloignoient de ſon véritable prix, par la différence qu'il y avoit de cinq cens mille écus d'Angleterre auſquels Cromwel l'avoit portée dans un tems où la Guerre, qu'il minutoit contre les Hollandois, faiſoit qu'elle lui étoit bien plus néceſſaire qu'elle ne peut jamais être à Vôtre Majeſté & j'ai donné à entendre, que ſur cet exemple mes offres ne pouvoient s'étendre plus loin; & que j'avois lieu de croire que l'Amitié de Vôtre Majeſté ne leur étoit pas ſi conſidérable, puiſqu'ils déſiroient d'elle en cette occaſion des ſommes ſi exceſſives: & que même j'en pouvois tirer une conſéquence, qu'ils n'avoient pas envie de traiter. Par ce diſcours, que j'accompagnai d'un air

assez froid, je les jettai dans le dernier étonnement, ne pouvant pas se persuader que je reçûsse la chose de cette maniére, ni que j'eusse ordre de leur offrir si peu, vû la conséquence & la reputation de la Place, ses canons & munitions, qu'ils estiment beaucoup au delà les fortifications, qu'ils font monter à deux millions, & dont ils prétendent que nous leur devons tenir compte, puisqu'elles nous demeurent. A tout cela le Chancélier ajoûta, que la pensée de ce Traité étoit venuë de lui; qu'il ne me déguisoit point que la nécessité des affaires d'Angleterre la lui avoit donnée, mais qu'elle ne pouvoit l'obliger à faire un méchant marché; qu'il étoit seul dans ce sentiment avec le Roi & Monsieur le Duc d'Yorck, & qu'il avoit encore a ménager Monk, le Grand Thrésorier, & Sandwich, lesquels il ne pouvoit espérer de gagner que par les grands deniers qui en reviendroient au Roi; que déja leur en ayant fait la proposition sur les nécessitez de l'État, ils avoient offert un expédient pour la conserver, & pour soulager le Roi de cette dépense; qui étoit de remettre cette Place sous l'autorité du Parlement, qui en avoit été séparée jusqu'à présent, parce qu'en ce cas il se chargeroit de toutes ces dépenses, & le Roi n'en seroit pas moins le Maître; que si cela arrivoit, & que l'on fût forcé d'accepter cet expédient, il n'y avoit plus de retour pour un Traité comme celui qui se proposoit, pour lequel il n'y avoit que l'intervale à prendre de la séparation du Parlement, parce que quand il seroit rassemblé l'on n'oseroit pas

pas en faire la moindre proposition; qu'il ne me vouloit point faire valoir les offres que faisoit l'Espagne là-dessus, parce que le Roi son Maître les avoient toutes rejettées, dans la passion qu'il avoit de se lier étroitement avec Vôtre Majesté avec qui il jugeoit aussi que ses intérêts se trouvoient mieux établis.

A cela j'ai répondu, que je n'entrois pas dans ces inconvéniens, & que j'estimois que dès qu'il avoit eu la pensée du Traité, il les avoit tous prévûs, & avoit songé en même tems au moyen de les surmonter; que je devois seulement représenter, que comme le Roi d'Angleterre avoit ses nécessitez, Vôtre Majesté avoit les siennes, qui l'empêchoient de débourser des sommes si considérables que celles qu'il lui demandoit; & qu'assûrement il se trompoit dans la bonne opinion qu'il avoit de cette Place, & des avantages que Vôtre Majesté en pouvoit retirer, parce qu'elle en avoit dix autres, qui lui donnoient des entrées plus importantes dans la Flandre, quand elle auroit à pousser de ce côté-là; & de cette façon je finis la derniére des trois Conférences, leur paroissant dans le dernier dégout de leur demande. Je les verrai venir, & s'ils me font des propositions plus raisonnables, je dépêcherai un Courier à Vôtre Majesté pour lui en rendre compte, & lui expliquer plus au long le détail de cette Négociation. Cependant elle peut voir bien mieux que moi, que nous sommes fort éloignez de prix, & qu'il n'y a pas grande apparence, que nous nous puissions joindre: j'attendrai là-dessus d'autres ordres de Vôtre Majesté que ceux qu'elle m'a donnez en partant.

Je

Je ne dois pas omettre de dire à Vôtre Majesté que le Chancélier m'a fait entendre, qu'il y avoit des précautions à garder avec la Reine Mere sur cette affaire; que le Roi lui avoit dit pour cela, qu'il m'avoit prié de passer en Angleterre, pour tâcher de me persuader de porter Vôtre Majesté à lui prêter quelque somme d'argent dans le grand besoin où il se trouvoit; qu'il avoit ordonné au Chancélier de me voir là-dessus; & qu'il avoit été convenu entr'eux deux, qu'il se plaindroit fort de ma dureté sur ce prêt; & que le Chancélier principalement diroit à la Reine Mere par forme de confidence, que j'étois un étrange homme, & qu'il étoit le plus trompé du monde, si par les discours, que je lui avois tenus, je n'avois entendu lui demander pour sûreté du prêt quelque Place en engagement, comme la Hollande, & même la France, en avoit donné autrefois à l'Angleterre en pareil cas; & qu'il avoit fait semblant de ne me pas entendre, comme une demande, à laquelle il ne conseilleroit jamais le Roi de consentir. Tous ce déguisement pratiqué à dessein, que si le Traité vient à se conclurre, la Reine soit préparée à croire qu'elle en a sçû quelque chose, & qu'on a été forcé d'en venir là; & de mon côté je dois aussi me plaindre du Chancélier comme d'un homme, qui aveuglément désire de procurer les avantages du Roi son Maître sans entrer en aucune considération de ceux de Vôtre Majesté. Tout ce procédé me confirme dans l'opinion où je suis, qu'ils veulent le Traité, & qu'il n'y a que le prix; sur

sur lequel ils ne sont pas raisonnables. Je suis.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 20. Août 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, divers avis importans, que j'ai reçûs de Hollande cette semaine, m'obligent à vous faire cette lettre, pour vous en donner part; & vous en dire mes sentimens, afin que vous régliez là-dessus vôtre conduite, de sorte que vous pourrez considérer cette Dépêche comme étant une addition à l'Instruction que je vous ai donné à vôtre depart.

En prémier lieu on a nommé certaines Villes de Hollande comme pour Commissaires, qui doivent examiner la proposition que fait Esteven de Gamarre de la Ligue de Messieurs les Etats avec le Roi son Maître, pour la défense des dix-sept Provinces des Païs-Bas; & ledit Esteven de Gamarre ne s'épargne pas à faire toutes sortes de diligences dans lesdites villes auprès des principaux qui y ont du crédit, pour obliger à faire une favorable relation sur l'affaire, quand les Etats de ladite Province se rassembleront. J'estime donc qu'un des principaux soins que vous devez prendre en arrrivant en Hollande sera, après avoir sçû, comme il vous sera facile, qu'elles sont

 les-

lesdites Villes, d'y agir avec grande application; ou en vous y transportant vous-même, ou par le moyen de vos amis, pour traverser cette Négociation dudit Esteven de Gamarre par toutes les voyes & les raisons les plus propres qui vous tomberont dans l'esprit, suivant ce qui est expliqué si en détail par vôtre Instruction, qu'il seroit superflu de le répéter ici. Comme ledit Esteven de Gamarre se contente de tâcher de persuader ce qu'il voudroit par de belles paroles sans distribuër un seul sou, ayant lui-même grande peine de tirer de Madrid ce dont il a besoin pour sa subsistance, il me semble que ses diligences ne sont guéres à craindre, quand vous vous appliquerez bien à en détruire l'effet; & particuliérement en cette conjoncture du renouvellement de l'Alliance, où les Peuples se piquent de témoigner la chaleur de leur ancienne affection envers cette Couronne.

En second lieu les Etats ont envoyé leurs ordres à l'Ambassadeur Boréel, qu'en échangeant les ratifications qu'ils lui ont addressées de nôtre Traité, il ménage qu'il soit accordé un tems de trois mois, pendant lequel on examine à fonds les autres Traitez, qui doivent être exhibez de part & d'autre; à condition que si l'une des Parties y remarque des choses qu'elle ait peine à passer, ou quelque intérêt quelle ait au contraire, elle ait à le communiquer dans ce terme-là, sinon que lesdits Traités se tiendront pour approuvez & garantis; & pour conclusion de cet Article les Etats donnent ordre audit Sieur Boréel, que si mes Commissaires lui représentent parmi

mi les autres le dernier Traité, que j'ai fait avec le Duc de Lorraine pour la cession de ses Etats après sa mort, il ne le reçoive pas sous prétexte qu'il n'est pas achevé ni ratifié.

Sur quoi je vous dirois, que je ferois volontiers demeuré d'accord de ce terme de trois mois pour examiner tous les Traitez de part & d'autre, & cependant d'échanger les ratifications sans délai, si les Etats n'y eussent point ajoûté par avance cette reserve sur mon Traité de la cession de la Lorraine; mais cela m'a obligé à prendre la résolution de ne point échanger lesdites ratifications qu'ils n'ayent auparavant reçû & garanti ledit Traité comme les autres.

J'ai donné charge qu'on le déclarât de ma part de cette sorte à l'Ambassadeur Boréel; cependant j'ai d'autant plus de sujet d'être surpris de cette nouveauté, (en cas que les Etats y voulussent persister, ce que je ne puis croire) qu'elle est directement contraire à tout ce que les trois Ambassadeurs & Boréel lui-même ont souvent dit ici à més Commissaires dans le cours de la Négociation, quand pour avancer leurs affaires & me faire valoir ce qu'ils passoient à mon avantage, ils ont cent fois déclaré, que ledit Traité de Lorraine seroit garanti comme les autres par leur Etat, je ne pense pas que lesdits Ambassadeurs veuillent aujourd'hui desavouër cette vérité, & je puis même dire, que cette considération fût un des principaux motifs qui m'obligérent à me résoudre de leur garantir réciproquement leur Pêche, & de desobliger le Roi d'Angle-

terre en ce point-là, que vous sçavez mieux que personne qui lui étoit extraordinairement sensible. Cependant aujourd'hui après m'avoir engagé à faire ce grand pas pour leur intérêt, il semble qu'ils veuillent revoquer ce que leurs Ambassadeurs avoient passé comme un point qui ne pouvoit recevoir la moindre difficulté; & cela sous un si foible prétexte, que je ne puis assez m'en étonner, car de dire que ledit Traité de Lorraine n'est pas achevé ni ratifié, c'est la moindre excuse qu'on puisse alléguer: en voici les raisons.

Prémiérement, il faut considérer que ledit Traité ne doit avoir son effet qu'après la mort du Duc, jusques là nous avons stipulé qu'il possédera son Etat avec le même pouvoir de Souveraineté & proprieté que s'il ne me l'avoit point cédé; mais cependant le droit m'en est acquis, & c'est ce droit-là que je désire avec toute équité de me faire garantir comme tous les autres que j'ai, de quelque nature qu'ils soient, par les Provinces-Unies en la même maniére que je suis demeuré d'accord de leur garantir tous leurs droits & possessions. Cependant jamais Traité ne se peut dire plus achevé que l'est celui-là par ma signature & celle du Duc souverain de cet Etat, par l'échange que nous en avons fait reciproquement, & enfin par l'enregîtrement que j'en ai fait faire dans ma Cour de Parlement de Paris. Je ne pense pas qu'ils se puisse désirer autre chose pour rendre un Traité complet; car pour les ratifications, chacun sçait que ce sont Actes qui s'expédient seulement pour approuver & valider ce que des Mi-

Ministres subalternes ont Traité entr'eux, en vertu des pouvoirs qu'ils avoient de leurs Maîtres; mais qu'il n'en est nul besoin, & même qu'il seroit ridicule de demander des ratifications, lorsque les Souverains eux-mêmes ont signé quelque Traité, parce que ce second acte ne sçauroit aporter une plus grande validité, ni donner une marque plus expresse de leurs intentions qu'a déjà fait le premier.

Pour conclusion, il est évident que pour la substance dudit Traité, & tout ce qui regarde ou moi, ou ledit Duc, rien ne peut plus être achevé ni plus complet. Il est bien vrai que j'ai suspendu présentement l'effet d'un seul Article, qui concerne les Princes de mon sang, que j'ai accordé au Princes de la Maison de Lorraine, jusques à ce que tous ceux qui peuvent avoir quelque intérêt à cette succession, ayent donné leur déclaration qu'ils consentent & se tiennent à ce que le Duc, qui est leur chef, a Traité avec moi, ne m'ayant pas semblé juste, comme il ne le paroîtra pas aussi à quelque personne raisonnable que ce soit, que je misse d'abord lesdits Princes en possession d'un si grand honneur & avantage, qui est celui de pouvoir eux ou leurs descendans porter un jour m'a Couronne, pendant que quelques-uns d'entr'eux, & même les plus proches, témoignent encore de vouloir fortement résister à la teneur dudit Traité, & combatre mon droit par toutes les voyes qui sont en leur pouvoir: mais comme d'un côté cette résistance ne peut en aucune maniére invalider ni seulement af-

foiblir ce que le Souverain a traité avec moi pour le bien de son Etat & de ses Sujets, & que d'autre part je suis même tout disposé à faire joüir les Princes de Lorraine de tout ce que le Traité leur donne droit de prétendre, dès qu'ils auront accepté à leur égard tout ce qu'il contient; je ne vois pas comment on puisse ni ose dire, que ce soit un Traité auquel il manque la moindre formalité, pour être aussi valide qu'aucun autre qui se soit jamais fait entre des Princes. Il importe qu'à vôtre arrivée à la Haye vous représentiés fortement tout ce que je vous mande là-dessus aux principaux Directeurs de l'Etat, nommément au Sieur de Wit, leur faisant comprendre qu'ils ne me trouveront pas d'humeur à rien relâcher en une affaire si juste & si claire; & qu'enfin s'ils ont intention que le renouvellement de nôtre Alliance ait son effet, il faut qu'ils commencent par revoquer l'ordre qu'ils ont envoyé à l'Ambassadeur Boréel, sans quoi vous leur pouvez nettement déclarer que les Ratifications ne s'échangeront point.

En troisiéme lieu, ils ont ordonné audit Boréel de ménager que le Traité, qu'ils ont fait avec moi, soit vérifié en tous mes Parlemens & aux Justices des Admirautez, afin que les jugemens s'y donnent dorenavant en conformité de ce qu'il contient dans les cas qui arriveront, où leurs Sujets ou eux-mêmes auront intérêt; c'est aussi ce que je ne ferai point, parce que ni ce n'est la coûtume, ni ma dignité ne permet pas que je donne connoissance de pareils Traitez à mes Parlemens, ni à aucun autre Tribunal de Justi-

ce,

ce, du moins en la maniére que voudroient les Hollandois: il n'y a que les Traitez de Paix générale, qui éteignent quelque longue Guerre, que l'on ait accoûtumé d'enregiter dans les Parlemens, plûtôt pour leur faire honneur que par aucune néceſſité; ou bien les Traitez de la nature de celui de Lorraine, par lequel on a acquis quelque Etat, Territoire, ou Place, dont il ſoit néceſſaire de déclarer l'incorporation à la Couronne, & cet enregîtrement fait la derniére conſolidation de cette union; mais pour les Traitez d'Alliance, la même choſe ne ſe pratique point, les Rois ne donnant point connoiſſance des matiéres d'Etat à des Tribunaux, qu'ils n'ont établis que pour rendre la juſtice en leur nom à des particuliers. Tout ce que je pourrai donc faire, s'il eſt jugé néceſſaire, ſera d'envoyer aux dits Parlemens & Juſtices de l'Amirauté des déclarations contenant mes intentions conformément audit Traité, ſur la maniére dont ils auront à juger à l'avenir les cas, où il arrivera conteſtation ſur la matiére de la navigation & du commerce; ce qui eſt la même choſe pour l'enregîtrement qu'ils déſirent.

En quatriême lieu, Boréel a eu charge de m'aſſurer de la part de l'Etat, (ce qu'il n'a pas encore exécuté) que l'on recommencera à traiter de l'affaire de la reſtitution des biens de l'Ordre de Malthe, dès que le Cardinal de Heſſe aura donné ſatisfaction aux Provinces-Unies ſur la ſaiſie faite à Londres de leurs Vaiſſeaux; or comme depuis cet ordre envoyé à Boréel, le Cardinal a écrit une gran-

de Lettre d'excuse à l'Etat, dont il s'est contenté, rien ne vous empêchera plus de mettre la derniére main à cette affaire dès que vous serez arrivé.

En cinquiéme lieu, le même Boréel a eu encore charge de m'assûrer, que les Superieurs étoient entiérement disposez, comme je le pouvois désirer, à traiter avec mon Cousin le Duc de Neubourg de sa Comté de Ravestein par échange d'autres Terres, ou par récompense en argent, s'il envoye une personne sur les lieux; de sorte que vous pourrez encore travailler incessamment à achever cette affaire à la satisfaction dudit Duc, qui me mande avoir envoyé une personne expresse à la Haye avec plein pouvoir de lui de la négocier.

Il est bon encore que vous sçachiez pour votre information, afin que cela vous oblige à tenir une conduite toute contraire, que les mêmes avis porteñt, que l'Ambassadeur d'Espagne, qui réside auprès des Etats, n'oublie aucune sorte de diligence dans les Provinces pour traverser la conclusion du Traité qu'elles font négocier à Londres, & pour empêcher aussi qu'on ne passe outre à l'échange des ratifications du Traité, qui a été fait entre le Portugal & les dits Etats.

Les mêmes avis disent aussi une assez plaisante instance, que ledit Ambassadeur d'Espagne étoit sur le point de faire aux Etats, comme s'il en avoit reçû ordre du Roi son Maître, du moins s'en est-il expliqué de la sorte à une personne confidente, c'est qu'il prétend faire de vives plaintes à l'Etat, que leurs

leurs Sujets manquent & contreviennent au Traité de Marine entre l'Espagne & les Provinces-Unies, en ce qu'ils envoyent tous les jours du Blé & toutes autres provisions de guerre & de bouche en Portugal, & que le dit Traité porte, qu'on n'en pourra porter aux Places assiégées ou bloquées par les Armes de l'un des deux contractans, Esteven de Gamarre prétendant que tout le Royaume de Portugal est assiégé ou bloqué par les trois Corps d'Armée, que le Roi son Maître a destiné à sa conquête; mais peut-être seroit-il bien embarassé, si quand il aura fait cette plainte Messieurs les Etats pour toute réponse se contentoient d'envoyer lui demander, s'il a quelque avis que Lisbonne ou quelqu'autre port de Mer soient assiégez, qui sont les seuls endroits où les Marchands Hollandois peuvent aborder, pour y débiter leurs denrées & exercer leur trafic. Sur ce je prie Dieu, &c.

Et plus bas est écrit de la propre main du Roi,

Ne parlez point encore à votre arrivée à la Haye de ce que je vous mande dans cette Lettre sur la garantie du Traité de Lorraine, que je ne vous écrive encore une fois sur cette matiére.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 20. Août 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, vous pouvez juger avec quelle impatience j'attens l'arrivée de votre Dépêche, qui me doit apprendre le sujet pour lequel le Roi de la Grande Bretagne a désiré de vous parler, & vous a obligé de vous détourner de vôtre voyage de Hollande pour faire un tour à Londres; cependant espérant que mes Lettres pourront encore vous y rencontrer, j'ai voulu vous faire celle-ci, pour vous donner quelques avis importans, que j'ai eus, qui regardent le service du Roi mon Frere, afin que les lui communiquant de ma part, il puisse de plus en plus reconnoître combien je passionne de lier avec lui une très étroite Amitié.

Je lui fis sçavoir il y a quelques jours par Batailler, qu'il devoit prendre garde de près à un certain Pere Raphaël ou Gabriel Catalan de l'Ordre de Saint François, Confesseur d'un des Ministres de Portugal, qui est présentement à Londres, parce que j'avois avis de bon lieu, qu'il est entiérement devoûé & gagné par les Espagnols, & leur rend compte de tout ce qu'il peut pénétrer dans les maisons desdits Ministres. Batailler me man-

de,

de par sa derniére, que le Roi d'Angleterre avoit reçû l'avis avec des démonstrations de m'en être fort obligé, & qu'il feroit les perquisitions & donneroit les ordres nécessaires, sans commettre en rien la personne qui m'a dit la chose. Depuis cela j'y puis ajoûter, que les recherches qu'on aura faites à Londres de ce Moine se seront trouvées inutiles présentement, car il est venu faire un voyage à Paris, & ayant fait suivre tous ses pas dès qu'il est arrivé, j'ai trouvé qu'il a de longues conférences secretes avec le Marquis de Fuentes, que j aurois bien empêchées, n'eût été la même considération que j'ai euë de ne pas hazader la ruïne de sa personne, qui me donne des avis si particuliers avec tant de zéle & de vérité, & ne me pas priver à l'avenir de cet avantage.

J'ai même mieux aimé laisser courir la chose pour sçavoir le détail de ce qui se passe, ce qui m'a réüssi heureusement; car jai appris que le Moine a découvert audit Marquis, ou du moins le lui a fait croire de la sorte, qu'un autre Catalan, qu'on ne m'a sçû encore nommer, proposoit au Roi d'Angleterre de le rendre facilement Maître d'une Place maritime des Espagnols bien fortifiée, & où il y a un bon port dans la Mer Méditerranée, ne lui demandant que sept ou 8. Vaisseaux pour mettre à fin l'entreprise, parce qu'il n'y avoit qu'un fort petit nombre de Soldats en garnison; qu'il avoit d'ailleurs deux amis fidéles dans la Place, & à sa disposition au déhors trois ou quatre cens Miquelets; ce qui m'a fait juger, si la chose

eſt vraye, que ce doit être un des Ports de Catalogne. Le Marquis de Fuentes après avoir rendu au Réligieux les graces que l'on peut juger d'un ſervice ſi important & à point nommé qu'il alloit Dépêcher un Courier exprès à Madrid pour lui en donner avis, afin qu'il fit renforcer la Garniſon, chaſſant les perſonnes ſuſpectes, & qu'on s'y tint ſur ſes gardes. Depuis cela ledit Marquis m'a dit à moi-même, qu'il avoit envoyé un Exprès en Eſpagne, quoique prenant un autre prétexte, ce qui m'a fait voir que l'avis eſt bon.

Ce n'eſt pas qu'il ne pût être que le Moine eût forgé tout ce deſſein ſans qu'il y ait aucun fondement, pour eſſayer d'en tirer quelque récompenſe; mais la véritable pierre de touche de la vérité ou fauſſeté de l'avis ſera, ſi une pareille propoſition a été faite au Roi mon Frere, ou lui ſera faite à l'avenir; cependant j'ai crû pour ſon intérêt, qu'il ne falloit pas mépriſer la choſe, car vous ſçavez que ces ſortes de ſurpriſes de Places ne peuvent quaſi réüſſir, quand l'autre parti eſt averti du deſſein.

Le même Moine a dit une autre circonſtance au Marquis de Fuentes, qui mériteroit encore moins d'être négligée, ſi elle avoit quelque fondement; il dit, que quand le Roi de Portugal, comme tous les avis le portent, a ôté le Gouvernement à la Reine Mére, ou que d'elle-même elle l'a laiſſé, il a mis le plus avant dans ſes affaires un Evêque, qui eſt ſecretement à la dévotion des Eſpagnols, & que déja autrefois ſur ce ſoupçon, qu'on ne pût alors bien vérifier, ledit Evêque avoit été quelque tems en arrêt. Voilà

là tout ce que j'ai pû apprendre jusqu'ici de menées secretes de ce Religieux. Il y a bien ajoûté une autre chose, mais comme je la tiens pour fausse, je n'en fais pas le même cas que des deux autres avis; il me dit, que Dom Francesco de Mellos doit aller bien-tôt Ambassadeur à Rome, accompagné de douze Vaisseaux Anglois, & qu'étant arrivé à la Marine des Etats du Pape, il envoyera déclarer à sa Sainteté, que si elle refuse encore de reconnoître son Maître pour Roi, il se servira de cette Flote pour priver la Ville de Rome de tout son commerce. Mandez moi bien particuliérement, de quelle maniére le Roi mon Frere aura reçû ces nouvelles marques que je lui donne de mon amitié, & tout ce qu'il vous aura dit sur les trois avis, & me remettant du surplus aux affaires, qui regardent votre Ambassade de Hollande, à l'autre lettre ci-jointe, que je vous écris. Je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi De Londres, le 21. Août 1661.

SIRE,

Tout ce qui s'est passé dans les trois Conférences, que j'ai euës avec le Roi d'Angleterre & Monsieur le Chancélier, a été communiqué au Duc d'Yorck, au Général Monk,

au grand Thréforier, & à Sandwich, & là-dessus il a été tenu entr'eux deux Conférences, pour résoudre ce qui se pouvoit répondre aux offres que j'avois faites; & le lendemain, qui fût le jour d'hier, Monsieur le Chancélier m'envoya dire par Monsieur Belling, qu'il seroit bien aise de me parler; & au même tems je me rendis chez lui. Il me redit encore, que la seule nécessité obligeoit le Roi son Maître à se défaire de Dunkerque; qu'il n'avoit pas craint dès le commencement de me faire cette confidence; parce qu'il traitoit avec moi comme avec un Ami du Roi d'Angleterre, & le Ministre d'un grand Prince son Allié, du quel il ne seméfioit pas; & qu'en l'une & l'autre qualité il m'avouëroit, qu'il avoit quatre expédiens à prendre sur l'affaire qu'il m'avoit proposée; le prémier, de traiter avec les Espagnols, qui lui faisoient présentement tout offrir pour cette Place; le deuxième, avec les Hollandois, qui en donneroient des sommes immenses; le 3. de la remettre entre les mains du Parlement, qui se chargeoit de toutes ses dépenses, & qui laisseroit pourtant au Roi la même autorité qu'il y a à présent; & le 4. d'en accommoder Vôtre Majesté que ce dernier lui paroissoit plus juste & plus convenable aux intérêts du Roi son Maître; que c'étoit pour cela qu'il m'en avoit fait les prémiéres propositions; mais que lorsqu'il avoit entendu mes offres, & qu'il les avoit raportées à ceux que je viens de nommer, & que là-dessus on avoit cherché à prendre quelque résolution, tout le monde en avoit

été

été étonné, & l'on s'étoit bien souvenu, que quand Cromwel avoit mis les siennes à cinq cens mille écus, ç'avoit été sans y comprendre l'Artillerie, les munitions & les travaux, dont il avoit entendu faire un Traité séparé; que de là ils avoient tous conclu de prendre le parti de soûmettre cette Place au Parlement, parce que quand il seroit sçû, qu'on en auroit fait le Traité avec une somme si modique, le Roi ne pourroit se sauver de ce reproche, & que du moins lui Chancélier demeureroit exposé à une censure publique, qui mettroit sa vie en péril; que son sentiment avoit été après cela d'en faire un présent à Vôtre Majesté & de laisser dépendre la récompense de sa libéralité; mais que comme il n'étoit pas le maître, & qu'il avoit un notable intérêt de se ménager dans une affaire si délicate que celle-ci, il étoit obligé de cacher ses sentimens, & de paroître adhérer à ceux des autres, afin de n'être pas pris pour le principal promoteur du Traité; que la raison la plus pressante, dont il s'étoit servi pour les porter à y conséntir, étoit les grands secours que le Roi son Maître en pouvoit tirer; que de là il pourroit acquitter les dettes, dont il avoit été obligé de se charger pour l'entretien de cette Place; que mes offres modiques faisoient cesser cette raison & leur découvroient, ou que nous n'avons pas envie de Dunkerque, ou que nous l'estimons trop peu; & là-dessus il s'étendit encore à me faire voir l'importance de cette Place par sa situation & ses ports, qui lui avoient acquis dans les tems passez une si grande reputa-

tation, & à m'exaggérer les avantages que Vôtre Majesté en pouvoit tirer, s'il arrivoit jamais qu'elle eût quelque dessein à pousser ses conquêtes dans la Flandre; de là il descendit aux dépenses qu'elle avoit causées à l'Angleterre devant & depuis le rétablissement du Roi son Maître, par l'entretien d'une grosse Garnison, & les Fortifications qui y avoient été élevées; que je devois songer si la France prenoit jamais envie de l'avoir par une autre voye que celle qui se présentoit, à quelles dépenses elle seroit obligée pour cela, & si elles n'excéderoient pas de baucoup les deux millions que j'offrois; que ses fortifications seules avoient coûté plus de deux millions que l'Artillerie & les munitions; valoient un million; & que je visse si depuis trois ans, que le Roi son Maître y entretenoit une puissante garnison, il n'y avoit pas bien dépensé quatre millions; qu'ainsi rassemblant toutes ces sommes & les reduisant à un prix moderé, il croyoit que c'étoit bien témoigner l'envie que le Roi son Maître avoit d'en traiter avec Vôtre Majesté que de se contenter de sept millions; que tout ce qu'il avoit pû obtenir du grand Thrésorier & des autres avoit été de les faire consentir à cette réduction, que c'étoit à moi là-dessus d'expliquer les derniéres intentions de V. M. que pour lui après cela il n'avoit plus rien à me dire de la part du Roi son Maître. Je lui ai répondu, que je me sentois infiniment son obligé de l'ouverture sincére qu'il me faisoit de l'état des affaires, & que Vôtre Majesté qui avoit toûjours fait un cas très particulier de son Amitié, auroit lieu de connoî-

tre

tre en cette occasion, qu'elle ne s'étoit pas trompée dans la bonne opinion qu'elle en avoit euë; que cela l'avoit obligée d'autant plus à bien recevoir les propositions qui m'avoient été faites par M. Beling, croyant bien que venant de lui elles étoient toutes sincéres, & ne tendoient en aucune façon à l'éloigner des engagemens où elle étoit entrée avec l'Espagne & la Hollande, mais seulement à lier une amitié plus étroite avec Vôtre Majesté par un Traité comme celui-ci, présuposant que le Roi d'Angleterre ne lui vouloit imposer que des conditions honnêtes & raisonnables; que c'étoit sur ce fondement qu'elle m'avoit permis de passer en Angleterre, & m'avoit donné le pouvoir que je lui avois déja communiqué; mais que si le prémier prix, auquel il avoit mis Dunkerque, m'avoit parû exorbitant, le dernier me paroissoit encore excessif; qu'à la maniére qu'il avoit d'estimer les Places, il n'y en avoit point de si peu considérable qu'il ne portât à un prix extraordinaire, quand l'on voudroit compter la dépense qu'elle avoit causée; mais que je croyois, que pour ne se pas tromper il falloit les juger par les avantages qu'elles donnoient, par leur situation, par leurs fortifications & par l'étenduë du païs & des revenus qu'elles aportoient; que rien de tout ceci ne se trouvoit en Dunkerque; que Vôtre Majesté avoit des entrées de toutes parts dans la Flandre, quand elle y voudroit pousser quelque dessein; que Gravelines, Bethune, Arras, Bapaume étoient des postes très commodes pour cela; mais qu'elle ne pou-

voit

voit tirer aucun aide de Dunkerque, qui se trouvoit acculé du côté de la Mer, sans revenu, sans Païs, sans Fortifications, & presque sans Ports, la fosse de Mardick se trouvant même assez incommode par les bancs qui en bouchoient l'entrée; que néanmoins je demeurois d'accord be bonne foi, qu'il étoit avantageux à Vôtre Majesté de la joindre à ce qu'elle avoit déja dans la Flandre; que dans la pensée où elle étoit de remettre le Commerce parmi ses Sujets, ce Port lui étoit de quelque utilité; & que pour cela je jugeois, qu'elle ne devoit pas négliger les propositions que le Roi d'Angleterre lui faisoit, quand elles se reduiroient à un prix modéré; que pour le régler j'avois estimé qu'on ne pouvoit se tromper de suivre en cela l'exemple de Cromwel; que c'étoit un homme habile, & qui connoissoit l'importance des Places maritimes; qu'il sçavoit encore considérer le tems auquel il avoit eu envie de celle-ci, & l'utilité dont elle lui étoit dans l'occasion d'une Guerre, qu'il minutoit dès lors contre les Hollandois, & qui éclata bientôt après; que néanmoins avec tous les avantages qu'il en pouvoit espérer dans ce dessein il n'en offrit que deux millions, que je ne croyois pas que le Roi d'Angleterre voulût me faire valoir les offres que l'Espagne lui pouvoit faire, parce qu'au même tems qu'elle agissoit ainsi avec lui je pouvois l'assûrer, qu'elle offroit non seulement Dunkerque à Vôtre Majesté mais des Païs & des Places bien plus considérables pour parvenir à une Ligue défensive avec elle; que j'étois persua-

ſuadé qu'il pouvoit eſpérer de plus grandes ſommes de Meſſieurs les Etats qu'il n'en tireroit de Vôtre Majeſté ſi un Traité de cette nature ne ſe trouvoit d'ailleurs très contraire à ſes intérêts; qu'à l'égard du Parlement, le ſouvenir des derniers troubles lui faiſoit aſſez voir, combien il étoit dangereux d'étendre ſon autorité en diminuant celle du Roi qu'il me ſembloit, qu'il devoit plus conſidérer cette affaire par les avantages qui lui en revenoient d'une étroite liaiſon, qui s'étreindroit dès là avec Vôtre Majeſté que par les grands déniers qu'il en retireroit que cela auroit des ſuites plus utiles à ſes intérêts qu'il ne penſoit, lui laiſſant entrevoir par forme de confidence & comme de moi, que le tems pouvoit amener des révolutions où il lui ſeroit plus avantageux, que Dunkerque ſe trouvât entre les mains de Vôtre Majeſté que dans les ſiennes propres.

Cette derniére Conférence, qui dura bien trois heures, & dont M. Beling fut l'interprête, comme il l'a été des autres, finit là. C'eſt maintenant à Vôtre Majeſté qui connoît ſes intérêts mieux que perſonne, de juger le parti qu'elle doit prendre ſur ces demandes, & ſi elle trouve à propos que j'eſſuye ici toutes les longueurs que je prévois & crains que l'on n'aporte à cette Négociation, ou bien que la finiſſant par la réponſe qu'elle m'ordonnera de leur faire, je continuë mon voyage en Hollande ſans repaſſer en France. J'attendrai que Vôtre Majeſté me faſſe ſçavoir là-deſſus ſes intentions.

Le nombre de perſonnes, à qui Vôtre Majeſté

jesté voit que le Chancélier a été obligé de communiquer cette affaire, a fait que dans la Cour & même dans Londres il s'est répandu des bruits, qui ont deviné le sujet de mon voyage, & cela me fait croire qu'il est important d'en presser la conclusion, si l'on veut en avoir un bon succès.

Vendredi dernier M. & Madame la Duchesse d'Yorck vinrent à Saint James, & je pris ce tems de présenter à Madame la Duchesse d'Yorck le présent de Vôtre Majesté dont je lui avois parlé la prémiére fois que je la vis: elle le reçût avec tous les sentimens de reconnoissance & d'honnêteté, qui se peuvent témoigner en une occasion comme celle-là; elle en admira la façon, & M. le Duc d'Yorck, qui se trouva présent, convint avec elle qu'il n'y pouvoit avoir rien au Monde de plus galant ni de mieux entendu: il a été porté le même jour à Hamptoncourt, pour le faire voir au Roi & à la Reine d'Angleterre. Je suis.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades.
De Saint Germain en Laye, le 27. *Août* 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû vôtre Dépêche du 21. du courant, qui me rend compte de l'état où se trouvoit alors la Négociation, pour laquelle le Roi d'Angleterre

tre mon Frére a désiré que vous passassiez en Angleterre; après vous avoir témoigné, que vous ne pouviez y tenir une meilleure conduite que vous avez fait jusques ici, que je l'ai fort approuvée, & vous en sçais bon gré, je vous dirai, qu'encore que vôtre Dépêche precédente à la derniére contienne un rabais de cinq millions, il me semble que la somme qu'on demande encore est non seulement si excessive comme vous leur avez représenté, mais si exorbitante, que je ne vois pas, s'ils ne se mettent plus à la raison, qu'il y ait lieu de rien traiter & conclurre.

Il me semble en second lieu, que le meilleur moyen, même le seul, pour leur faire entendre cette raison, s'ils en sont capables, ce sera de ne témoigner pas plus d'empressement que vous avez fait jusqu'a présent pour la chose, avoüant bien de bonne foi que je la désire, mais non pas à un prix immodéré, que ma propre réputation ne me permettroit pas de payer, quand il seroit d'ailleurs en mon pouvoir & en ma volonté, ce qui n'est pas.

Si on persiste donc au sept millions, qu'on vous a demandez en dernier lieu, vous devez nettement déclarer qu'il n'y a rien à faire, prendre vôtre congé pour passer en Hollande sans délai, & ne laisser pas de remercier le Roi mon Frere de la bonne volonté qu'il m'a fait paroître en cette rencontre, en voulant bien me faire tomber entre les mains une Place, qui sans doute m'auroit accommodé, & que j'en conserverai bien chérement le souvenir, pour m'en ressentir

en

en toutes les occasions où j'aurai moyen de le faire; & vous ferez aussi un remerciment de ma part au Chancélier sur le même sujet, l'assûrant bien expressément de ma bienveillance & de ma protection en toutes les rencontres qui s'en offriront.

Mais s'ils veulent bien entrer en une véritable & plus solide Négociation, c'est-à-dire, à des conditions plus tolérables, & telles qu'une personne tierce intelligente & desintéressée pourroit dire, & nous y condamner les uns & les autres, vous pourrez assûrer ledit Chancélier qu'il m'y trouvera très disposé, & même qu'en payant quelque chose au delà de ce que vaut la Place selon son juste prix, toutes choses bien pesées, je me trouverai encore fort obligé au Roi mon Frere de ce qu'il aura bien voulu en traiter avec moi. Cependant pour entrer en matiére, afin que vous puissiez vous prévaloir de ce que je vous manderai de mes sentimens, en cas que la Négociation doive avoir son cours, je vous ferai remarquer en prémier lieu, que des quatre partis, que le Chancélier vous a dit que le Roi son Maître pouvoit prendre, supofant l'absoluë nécessité de se défaire de la Place, il n'y en a aucun qui ne vaille mieux pour moi, que si elle demeuroit en l'état où elle est; j'y pourrois encore même ajoûter le cinquiéme, dont a parlé Mylord Sandwich, qui est celui de la démolir & de gâter le Port, car pour mon intérêt ladite Place seroit mieux entre les mains des Espagnols ou des Hollandois, ou démolie, qu'elle n'est présentement, pour plusieurs raisons, qu'il est superflus de

de dire, parce qu'elles vous tomberont assez dans l'esprit. Ainsi vous voyez déjà que ces motifs que le Chancélier vous a avancez, pour me porter à faire de plus grandes offres, n'ont aucune force pour m'y obliger; ce que je vous dis est pour vous seul, sans qu'il soit bon de vous laisser entendre, que j'aimerois mieux que Dunkerque fût entre les mains des Espagnols ou des Hollandois, ou demolie, qu'en celles du Roi mon Frere.

C'a été un malheur, que le Chancélier ait été obligé de communiquer l'affaire au Général Monk, au grand Tréforier, & à l'Admiral Sandwich; mais comme il est juste d'entrer toûjours dans l'intérêt d'autrui, j'ai fort bien vû que le Chancélier voulant agir avec prudence n'a pû s'empêcher de leur en parler, & n'étoit pas assez fort pour se charger du poids d'une affaire de cette nature, que ses Ennemis n'auroient pas manqué de censurer, s'il n'avoit pas eu cet appui; c'est donc un mal, mais qui est sans remède, & si on le peut surmonter, il aura tourné en son bien, en ce que les principaux Officiers se seront trouvez du même avis que le Chancélier, & seront obligez à le soûtenir.

Je doute fort que les Espagnols offrent les sommes excessives que le Chancélier vous a dites, car ils ne sont pas même en état de payer les médiocres, ainsi qu'il se voit par la dot de la Reine régnante, dont ils n'ont pas encore acquitté un sou, quoique de ce payement fait, ou non fait, importe la validité de la Renonciation, qu'ils ont fait faire à la Reine, ce qui leur est de toute autre consé-

quen-

quence que Dunkerque, ni que vingt autres Places comme celle-là.

Pour les Hollandois le Roi d'Angleterre voit mieux que moi, que s'il veut regarder à son intérêt, il vaudroit mieux qu'il donnât Dunkerque aux Espagnols en pur don, que de la remettre aux Hollandois pour vingt millions, qu'ils ne lui donneront pas.

Pour ce qui est de la remettre sous la dépendance du Parlement, la Mémoire des derniers troubles du Royaume est assez fraiche, pour faire connoître au Roi, combien il est dangéreux d'étendre l'autorité du Parlement en diminuant la sienne; aussi il a fait un coup de grand Politique & de Prince très prudent, quand il ne s'est pas laissé tenter aux offres, que lui faisoit ledit Parlement, de le soulager de cette dépense sous une condition, qui lui eût été de si grand préjudice.

Il ne se peut certainement rien penser ni dire de plus fort, que ce que vous avez dit au Roi & au Chancélier pour les obliger à descendre à des demandes plus raisonnables, quand vous avez représenté, que Cromwel, qui sçavoit assez bien estimer les Places maritimes, n'avoit point excédé dans ses offres la somme de deux millions pour avoir cette Place, qui étoit néanmoins si nécessaire pour faire la Guerre aux Hollandois; qu'à estimer les Places sur le pied de ce que peuvent avoir coûté les Fortifications & l'entretien de la Garnison pendant plusieurs années, il n'y en avoit de si peu considérable dans le monde qu'on ne portât à un prix exorbitant, mais qu'il en falloit juger par les avantages qu'elle

les pouvoient donner, soit pour leur situation, pour les Fortifications, ou pour l'étenduë de leur Païs; que rien de tout cela ne se trouvoit en Dunkerque; que j'ai des entrées de toutes parts dans la Flandre bien plus commodes, quand j'aurois à y pousser quelque dessein; & qu'enfin Dunkerque se trouve acculé du côté de la Mer. Il sera bon, si la Négociation va en avant, que vous leur rebattiez souvent la même chose, & pour faire plus d'effet, je vous en sugérerai encore deux bien pressantes.

La prémiére est fondée sur un avis, qu'on a reçû aujourd'hui de ces quartiers-là, qu'un bastion & une courtine s'étoient tout-à-fait éboulez; cela veut dire trois choses considérables: l'une, qu'il n'y a plus de Citadelle, l'autre, qu'il est impossible de s'assûrer d'y en pouvoir bâtir une stable, dont je vous laisse à tirer la conséquence, & la troisiéme, qu'on ne peut me mettre avec justice en ligne de compte des Fortifications, qui ne sont plus & même qui ne peuvent être: vous sçaurez de delà si l'avis est vrai; & en cas qu'il le soit, si ces Messieurs sont un peu équitables, ils seront forcez d'avouër par beaucoup de raisons, que cet incident doit faire notablement rabaisser la hauteur de leurs demandes.

La seconde est, que quand j'achéte Dunkerque, j'achéte une Place, dont le vendeur ne peut point fournir d'autre titre de possession que la force des armes, ne se pouvant pas dire que l'Espagne, à qui elle appartenoit notoirement, l'ait jamais cédée par au-

cun Traité, comme elle m'a cédé les conquêtes que j'ai faites sur elle par la Paix des Pyrenées; ainsi je n'acquiers qu'un droit bien litigieux, qui me peut être tous les jours contesté, & qui le sera infailliblement, si jamais la Monarchie d'Espagne se voit en état de pouvoir espérer d'y rentrer; & quoi que l'Angleterre doive me garantir, comme il est juste, la possession de la Place, ou en tout cas l'argent que je lui en donnerai, on ne laisse pas en ces sortes de marchez douteux d'avoir égard à n'en payer pas le même prix, que si on faisoit une acquisition, qui ne manquât d'aucun titre.

Pour vous informer maintenant de ma derniére intention sur le prix que je veux bien en payer, je vous dirai, qu'en ajoûtant à ce que je vous avois déjà dit de bouche que vous pourriez accorder, mon dernier mot est de quatre millions de livres, sçavoir deux millions comptant dès à présent, un million payable dans l'Année prochaine en deux termes de six mois en six mois, & une million dans l'Année 1664. payable de même. Quiconque regardera avec des yeux desintéressez toutes les considérations, que le prix que j'en veux bien donner excéde de beaucoup la valeur de la chose; & je n'aurois pas crû quand vous partites d'ici, que je pusse me résoudre à monter si haut, car vous sçavez qu'encore que je vous donnasse pouvoir d'approcher cette somme, outre que je prenois des termes bien plus hauts, c'étoit aussi à condition, que les trois derniers payemens, de deux cens mille écus chacun, seroient in-dif-

dispensablement appliquez au maintien & aux secours, que le Roi d'Angleterre donneroit au Portugal, dont je n'exigerai pas aujourd'hui de si précises assûrances, ensorte qu'il y a une notable différence entre vôtre prémier pouvoir & celui-ci, quand je vous dis quatre millions, c'est le dernier mot où vous pouvez monter, c'est pourquoi il ne le faudra faire que par dégrez, & vous reserver toûjours quelque chose, que vous ne dirêz que quand vous verrez jour à pouvoir conclurre, ou il faudra vous résoudre de partir.

Bien plus, je n'estime pas que pour le bon succès de l'affaire il soit à propos que vous fassiez aucune plus grande offre, que celle dont vous vous étes déja expliqué, à moins que ces Messieurs ne soient auparavant descendus de l'excès de leurs demandes, autrement il ne vous servira de rien de vous avancer.

C'est tout ce que je puis vous dire sur le contenu en vôtre derniére Dépêche; j'attendrai maintenant de vos nouvelles avec l'impatience que vous pouvez juger: sur ce je prie Dieu, &c. J'oubliois à vous recommander de témoigner à ma sœur la Duchesse d'York, que j'ai tout le ressentiment possible de la maniére, dont elle m'oblige en cette occasion, & que je serai ravi de lui en donner des marques en toutes rencontres.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres le 28. Août 1662.

SIRE,

J'ai reçû par les mains du Sieur Batailler les deux lettres de Vôtre Majesté du 20. & pour satisfaire à l'ordre qu'elle me donne de faire part au Roi d'Angleterre des avis contenus dans l'une d'icelles, je pris le tems Vendredi dernier d'une visite, qu'il fût rendre à la Reine Mere à Grenwich, pour les lui communiquer; il reconnût qu'ils étoient vrais par la circonstance de la proposition, qui lui a été faite par cet autre Catalan, de surprendre un des Ports de Catalogne, lequel il ne m'a pas nommé; & il va travailler à la recherche de Dom Gabriel ou Raphaël, afin de s'en assûrer. Il me pria de témoigner à Vôtre Majesté qu'il se sentoit infiniment son obligé des soins qu'elle prenoit de ses intérêts; que cela l'obligeoit davantage à se lier étroitement à elle, comme il en avoit toûjours eu le dessein; que, pour le voyage de Francesco de Melos à Rome, & la déclaration qu'il devoit faire à la vûë des Etats du Pape, il n'en avoit pas oui parler, & ne le croyoit pas: & à même tems il me dit, qu'il avoit eu un avis, que deux Vaisseaux partis

des

des Indes, chargez de riches Marchandises sous le nom des Portugais, pour le compte des Espagnols, devoient bien-tôt arriver à Cadis; & qu'il faisoit le lendemain partir une frégate pour porter ordre à Lasson de croiser sur les hauteurs de cette Place, & de s'en saisir; qu'il avoit toutes les piéces justificatives de ce déguisement, lequel avoit été concerté avec Augustin Colonel, dont Vôtre Majesté lui avoit donné les prémiéres défiances: & sur le Portugal il demeura d'accord, que cet Evêque, qui a été mis dans le Conseil depuis que la Reine s'est retirée du Gouvernement des affaires, leur a été autrefois suspect, & qu'il peut bien à présent se trouver gagné par les Espagnols, vû les grandes cabales qu'ils entretiennent dans tout ce Royaume; & que la méchante conduite &, la grande présomption de cette Nation lui donnoit une fort mauvaise opinion de leurs affaires; qu'il avoit prétendu se porter à de nouveaux efforts pour leurs secours, si l'affaire, qu'il m'avoit fait proposer par Monsieur le Chancélier avoit réüssi; & qu'il ne voyoit que ce seul moyen, dont il pût se servir pour cela; mais que depuis que Vôtre Majesté lui avoit parû si modéré dans ses offres, il commençoit à croire qu'il conserveroit Dunkerque en le remettant entre les mains du Parlement; & qu'il arriveroit du Portugal ce qu'il plairoit à Dieu. Je n'ai pû que lui redire les mêmes raisons, dont je m'étois déja servi pour lui justifier la conduite que j'ai tenuë dans toute cette Négociation, & le remettre à la réponse que j'attens de Vo-

 tre

tre Majesté sur ses derniéres demandes.

Pour répondre à la seconde Dépêche de Votre Mejesté touchant les affaires de Hollande, je dois lui dire, que je suis tout-à-fait surpris de la conduite de Messieurs les Etats, & il me paroît qu'il n'y a rien de si peu honnête, ni si fort éloigné de la bonne foi & sincérité avec laquelle Votre Majesté a traité avec eux, que les ordres qu'ils ont donnez à leur Ambassadeur sur le Traité de Lorraine; & il y a de si grandes raisons à leur alléguer pour cela, & elles se trouvent si bien énoncées dans cette Dépêche, qu'il y a apparence qu'ils s'y laisseront vaincre, & je ne manquerai pas de les faire valoir à la Haye lorsque j'y serai arrivé. En ce tems je pourrai découvrir les brigues de Dom Esteven de Gamarre, & dire plus précisément à Votre Majesté l'effet qu'elles pourront produire auprès des Villes sur la proposition de cette Ligue; j'agirai en cela avec toute l'application & toute la diligence que mérite une affaire de cette nature; mais j'ose déja répondre à Vôtre Majesté que s'il est vrai qu'Esteven de Gamarre manque d'argent, il n'est pas en pouvoir d'obtenir des Villes rien qui serve à son dessein. Sur tous les autres points portez dans la Dépêche de Vôtre Majesté je me conduirai ainsi qu'elle me l'ordonne, & même avec reserve sur la Garantie du Traité de Lorraine, qu'elle me prescrit par une Apôstille de sa main.

M. le Chancélier m'a envoyé prier ce matin d'aller diner chez lui à la campagne où il est: j'y ai été, & là il m'a communiqué les

les avis qu'il avoit de Downing, qui portent la même chose que ce qui est contenu dans la Dépêche de Vôtre Majesté sur le Traité de Lorraine, & sur la Ligue que propose Esteven de Gamarre, & il ne doute pas qu'elle ne s'achéve, parce qu'il est persuadé qu'il a donné beaucoup d'argent pour cela : & là-dessus il a pris occasion de me décrier la conduite des Hollandois, & de me persuader leur mauvaise foi, me voulant faire entendre que Vôtre Majesté auroit trouvé avec le Roi son Maître une plus grande sûreté. Je me suis servi pour lui répondre des raisons, qui se trouvent employées dans la Dépêche de Vôtre Majesté & je lui ai fait connoître qu'elle n'étoit guéres en peine de toutes les brigues, que les Espagnols pourroient faire sur ce sujet, parce qu'elle se trouvoit en état de se faire raison de tous ceux qui lui auroient promis quelque chose.

Ensuite il m'a dit, que le Duc de Lorraine avoit fait solliciter le Roi son Maître par un Exprès, de se mêler dans l'affaire qu'il avoit avec Vôtre Majesté que le Prince Charles même avoit été en Angleterre pour cela, addressé par Batteville à une Dame de Bourgogne sa parente, nommée la Marquise de Montbeson, laquelle avoit été chargée en même tems d'un paquet ; où il y avoit deux Lettres pour le Roi d'Angleterre, l'une du Duc de Medina las Torres, & l'autre du Président de Castille, pour l'obliger de s'entremettre de l'accommodement du Portugal ; que Sa Majesté avoit répondu sur l'intérêt du Prince, qu'il ne vouloit pas le voir ; &

qu'ayant examiné les Lettres sur le Portugal, il avoit découvert qu'elles étoient suposées par l'artifice de Batteville, qui avoit trompé ladite Dame de Montbeson : comme nous en étions en cet endroit le Roi d'Angleterre est arrivé, qui a aporté une Lettre, que la Reine de Portugal a écrite à la Reine sa femme, laquelle il a lûë en ma présence; elle représente la larme à l'œil, ce sont les termes de la Lettre, le misérable état des affaires de ce Royaume, par la foiblesse des Portugais, & par la cabale des Partisans d'Espagne, qui ont prévalu dans le Conseil depuis qu'elle s'en est retirée, dont cet Evêque, que Vôtre Majesté indique dans sa Dépêche, est le chef; que l'épouvante est si grande dans Lisbonne & dans le Païs, que les principaux s'en retirent avec ce qu'ils peuvent emporter de leurs biens; que cela ménace une perte quasi infaillible de ce Royaume, parce qu'elle voit bien, que le Roi d'Angleterre ne sçauroit seul l'empêcher ; & qu'elle ne trouve qu'un reméde, qui est, qu'il s'employe auprés des Espagnols pour obtenir d'eux une surséance d'armes, ou que s'il ne se sent pas assez fort pour y parvenir, ou qu'il ne juge pas qu'il soit même de la bienséance de la demander, qu'il fasse de nouveaux efforts envers Vôtre Majesté pour l'engager à lui donner quelque secours, voulant par là faire entendre une rupture avec l'Espagne. Voilà le sens de la Lettre, sur laquelle le Roi d'Angleterre m'a redit les mêmes choses, que j'ai déja touchées dans cette Dépêche à Vôtre Majesté & le Chancélier y a ajoûté en sa présen-

sence, que puis qu'il n'étoit pas possible que Vôtre Majesté fût conviée par son intérêt de pousser la chose jusqu'à une rupture, il croit que du moins elle pouvoit parler au Marquis de Fuentes, & en feignant de lui donner officieusement des avis des préparatifs que faisoit l'Angleterre pour cette Guerre, lui faire appréhender une rupture avec elle, en lui exagérant, que Lasson est dans la Riviére de Lisbonne; qu'il se prépare ici encore dix Vaisseaux pour l'aller joindre; que par ces forces maritimes les Espagnols peuvent être fort incommodez, non seulement au commerce qui se fait dans l'Espagne, mais encore aux Indes; que sans vouloir reculer les avantages que Sa Majesté Catholique peut s'acquerir dans la conquête de ce Royaume, Vôtre Majesté croiroit qu'il y auroit lieu de faire quelque proposition au Roi de la Grande Bretagne, pour en procurer l'accommodement & parvenir ainsi à une surséance d'armes, ou Tréve, sous prétexte de lui faire éviter un Ennemi puissant, qui lui va tomber sur les bras, & qu'à cet effet Vôtre Majesté offrit de se mêler de l'affaire auprès du Roi d'Angleterre; si ce n'est qu'elle voulût se charger elle-même de la Médiation, qui feroit quelque chose encore plus avantageuse. Enfin pourvû que par l'un ou l'autre de ces expédiens, ou tel que Vôtre Majesté pourroit penser, l'on puisse gagner l'hyver prochain, ce tems fera prendre de nouvelles Résolutions, par lesquelles ce Conseil suspect pourra être changé, & le Peuple remis de son effroi. Le Roi d'Angleterre a ajoûté, qu'il

m'avoit dit déjà, qu'il n'avoit de ressource pour le secours de ce Royaume que la vente de Dunkerque; que si l'on ne pouvoit convenir du prix avec Vôtre Majesté il auroit cette satisfaction d'avoir tenté toutes choses pour cela. Je lui ai promis de rendre un compte exact à Vôtre Majesté de tout cet entretien. Elle y fera ses reflexions judicieuses & me donnera ses ordres là-dessus, que j'exécuterai ponctuellement. Je suis.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 2. Septembre 1662.

SIRE,

J'ai reçû par un Exprès, qui se dit dépêché par le Maître de la poste pour attraper l'ordinaire, deux Dépêches de Vôtre Majesté du 25. & du 27. d'Août, dont je ne pûs Jeudi lui rendre réponse. Je vis hier le Roi d'Angleterre & lui ai témoigné, ainsi que Vôtre Majesté me l'ordonne, qu'elle lui est sensiblement obligée de la pensée qu'il avoit de traiter avec elle de Dunkerque, & de mépriser toutes les offres qui lui pouvoient être faites d'ailleurs pour cela; que Vôtre Majesté lui en témoigneroit sa reconnoissance, en embrassant avec joie toutes les occasions qui se présenteront de le servir mais que le dernier

nier prix, auquel il avoit porté cette Place, lui paroissoit encore si excessif, qu'il ne lui étoit ni utile, ni honorable de l'accepter; & ensuite je lui ai redit les raisons portées dans la Dépêche de Vôtre Majesté dont je m'étois déja servi pour le dégoûter des autres expédiens qu'il avoit de s'en défaire, & pour diminuër les grands avantages, qu'il s'est persuadé que Vôtre Majesté pouvoit tirer de cette acquisition; & à même tems je lui ai fait entendre, que j'avois ordre de me retirer en Hollande, ne croyant pas qu'il eût quelque chose à me proposer, après ses derniéres demandes, dont Vôtre Majesté dût être contente. Cette réponse le surprit, & l'a obligé de me dire, que deux millions ne se pouvoient pas honnêtement offrir pour une Place comme Dunkerque; & que si Vôtre Majesté ne l'estimoit pas davantage, il se résoudroit à chercher les moyens de la conserver. Je pris occasion de lui dire, que j'avois pouvoir d'aller jusqu'à deux millions & demi: nôtre Conférence finit là, après être demeuré d'accord, que je verrois le Chancélier là-dessus, & qu'il prendroit avec lui les derniéres Résolutions: ce même jour je le vis, je lui tins le même langage, & je le jettoit par là dans le dernier étonnement. Il me témoigna, qu'il seroit bien aise de me revoir devant Lundi, qu'il doit aller à la campagne pour quinze jours, afin de mettre la derniére main à cette affaire, & chercher, avant de la rompre, les moyens les plus honnêtes pour cela. J'attendrai de voir ce qu'ils auront résolu, plûtôt que de m'avancer aux offres que

Vôtre Majesté me donne pouvoir de leur faire; je les ménagerai pié à pié, & ne viendrai aux derniéres qu'à l'extrêmité. J'ai fait à Madame la Duchesse d'Yorck les remercîmens de Vôtre Majesté sur la maniére, dont elle en a usé en cette occasion.

Sur les avis, dont Vôtre Majesté m'a ordonné de faire part au Roi d'Angleterre, il m'a répondu; qu'il n'avoit jamais vû Dom Emanuël d'Auch; que c'étoit un Moine Catalan, qui lui avoit proposé cette entreprise, & que (comme il n'y avoit pas donné;) il jugeoit que ce même Moine, pour tirer de l'argent du Marquis de Fuentes, lui en avoit découvert le dessein, & lui avoit nommé Dom Emanuël d'Auch pour celui qui le devoit exécuter. Il m'a prié de témoigner à Vôtre Majesté qu'il lui étoit sensiblement obligé du soin qu'elle prenoit de lui découvrir tous les jours tant de choses, qui tomboient si fort dans ses intérêts. Je suis.

LETTRE

Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye, le 3. Septembre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'envoyai il y a quelques jours un Courier après l'ordinaire d'Angleterre, pour lui remettre une Dépêche importante, que je vous écrivois, & comme je n'ai encore aucunes nouvel-

velles dudit Courier, je vous addresse à toutes fins un *duplicata* de la même Dépêche: cependant j'ai reçû hier au soir bien tard la vôtre du 28. du passé, & à peine a-t-on eu le loisir de me la déchifrer & de me la lire; de sorte que je ne puis pour cette fois avoir le tems de vous rien dire sur ce qu'elle contient, si ce n'est deux ou trois choses fort succinctement, laissant après à vôtre prudence d'en tirer les inductions qu'il convient.

L'une, que le Chancélier d'Angleterre se trompe, quand il croit que Gamarre a distribüé beaucoup d'argent pour la Ligue défensive des dix-sept Provinces, car je sçai à n'en pouvoir douter, qu'il n'a pas eu un sou pour y employer, & qu'il a assez de peine à tirer de Madrid dequoi soûtenir sa maison, qui est fort endettée, quoique depuis peu de jours il ait été nommé Ambassadeur auprès de moi, à la place du Marquis de Fuentes.

La deuxiéme, que le Prince Charles peut bien avoir eu recours à l'intercession du Roi d'Angleterre par le moyen de cette Dame Bourguignone, dont je sçavois le voyage quand elle partit d'ici, & son dessein, & que j'ai obligation au Roi mon Frere d'avoir rejetté toutes ces propositions; mais que je sçai de science certaine, que ledit Prince n'a point été en Angleterre, car depuis qu'il a quitté ce Païs-ci, il a été suivi à vûë d'œil par-tout où il a été, dont j'ai été ponctuellement informé.

La troisiéme, cette fausseté manifeste qu'on avance avec tant de hardiesse, me don-

ne lieu de juger, & même de croire comme indubitable, par d'autres circonstances que la lettre, qui vous a été montrée, de Portugal n'est pas plus vraye, & que l'arrivée du Roi si à point nommé pour vous faire voir cette lettre, lorsque vous vous entreteniez avec le Chancélier, n'a été qu'un artifice pour imprimer mieux ce qu'ils veulent persuader de la ruïne éminente des affaires de Portugal, même dans cet automne, s'il n'y est promptement pourvû, afin de m'obliger par cette crainte à leur faire de plus grandes offres pour l'affaire qu'ils ont voulu traiter avec vous; car je sçai même par des avis certains, venus depuis peu de jours de Madrid, que le Roi mon Beau-Pere est obligé à soûtenir ses dépenses si extraordinairement hors de son pouvoir pour cette Guerre de Portugal, qu'on y desespéroit absolument de pouvoir donner à Dom Juan dequoi se remettre en Campagne cette année, de sorte que si (comme par la Lettre on en veut donner la peur) les Portugais ne se ruinent eux-mêmes, il n'est nullement à craindre que cela puisse arriver si-tôt par l'impuissance de leurs Ennemis. Cependant ce que je vous ai donné pouvoir d'offrir à la derniére extrêmité est une somme considérable, & je puis dire si fort au-dessus de la juste valeur de la Place, que j'ai tout sujet d'espérer que vous ne quitterez pas Londres sans avoir conclu le marché.

J'oubliois de vous dire, que les choses étant à Madrid en l'état que je vous mande, nulle néceffité n'oblige à faire aux Espagnols

des

dès propositions de Tréves ; que je suis certain, nonobstant la peine où ils sont, qu'ils n'accepteroient pas pour d'autres raisons qui leur sont plus importantes, dont ils se sont souvent expliquez à feu mon Cousin le Cardinal Mazarin, quand il leur a fait la même instance, leur offrant même ma Médiation, ce qu'ils ont toûjours honnêtement refusé. Cependant ils ne laisseroient pas de prendre divers avantages de la seule proposition, qui leur en feroit faite en cette conjoncture ; ce n'est pas que si le discours en tomboit fort à propos, on n'en pût encore jetter quelque mot au Marquis de Fuentes ; à quoi l'on veillera. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

De M. le Comte d'Estrades au Roi. De Londres le 8. *Septembre* 1662.

SIRE,

J'écrivis à Votre Majesté le 2. de ce mois, que dans la derniére Conférence, que j'avois euë avec le Roi d'Angleterre & le Chancélier, je ne m'étois avancé que jusqu'à deux millions & demi, & que j'attendois de passer outre que j'eusse vû les résolutions qu'ils prendroient, après leur avoir fait entendre que Votre Majesté jugeoit, que cette somme étoit

étoit tout ce que Dunkerque pouvoit être estimé raisonnablement ; & afin de me conformer dans toute la suite de cette Négociation aux ordres qu'elle me donné, de ménager toutes choses & de les pousser pié à pié, le Lundi, que je revis le Roi d'Angleterre & le Chancélier, je persistai dans les mêmes offres ; mais comme il me parûrent dans le même éloignement que la prémiére fois, & qu'au lieu de s'approcher, ils témoignérent, qu'ils consentiroient plûtôt à remettre la Place entre les mains du Parlement, qu'à la donner à une somme si modique, je crûs être obligé de m'avancer jusqu'à trois millions, me réservant encore d'envoyer un Courier à Vôtre Majesté pour lui faire trouver bon que je fusse venu jusques-là.

Du Lundi au Mécredi nous avons encore eu deux Conférences, où j'ai toûjours tenu l'affaire sur ce pié-là, à la derniére qui se tint chez le Chancélier, moi seul avec lui & Monsieur Beling ; il me dit, qu'il étoit au desespoir que les bonnes intentions qu'il avoit pour Vôtre Majesté fussent si mal reçûës ; qu'il croyoit avoir trouvé en Dunkerque une occasion à lui témoigner quelque chose, & qu'il ne pouvoit assez s'étonner de voir, que l'on en fit si peu de cas, & que je traitasse l'affaire avec un si grand froid ; qu'il avoit essayé par toutes sortes de voyes d'obliger ceux, que le Roi son Maître avoit appellez pour delibérer sur cette affaire, de descendre de sept millions à six ; mais que voyant que je ne m'avançois pas davantage, il n'avoit pû les y faire consentir ; que c'étoit à moi à expli-

pliquer jusqu'où s'étendoit mon pouvoir, parce qu'ayant à traiter confidemment avec moi, comme son ami & le Ministre d'un Prince, dont il vouloit mériter la bienveillance, il me diroit sincérement, qu'il n'y avoit rien à faire, si Vôtre Majesté ne venoit jusqu'à cinq millions: il accompagna ce discours de tant de protestations de sincérité, & m'allégua, pour raison de ne rien diminuër de cette somme, de si grandes néceſſitez qui pressoient le Roi son Maître de toutes parts, que j'estimai pouvoir venir aux derniéres offres de quatre millions, sous les conditions que Vôtre Majesté a déduites dans sa Dépêche; & lui faisant entendre qu'après il n'y avoit plus rien à espérer; que je voulois bien aussi répondre à la bonne foi, dont il m'avoit parlé, que si le Roi d'Angleterre n'en étoit pas content, je prenois congé de lui dès à présent, & le priois de me faire donner un Vaisseau pour passer en Hollande; & afin de lui mieux persuader la vérité de ce que je lui disois, je fis lire en sa présence à Monsieur Beling l'article de la Dépêche de Vôtre Majesté où elle fixe son dernier mot à cette somme. Il me répondit, qu'il n'avoit rien à me dire là-dessus, si ce n'étoit, qu'il en parleroit au Roi, & qu'il me prioit de le voir aussi; je le trouvai ferme sur les cinq millions ainsi que le Chancélier me l'avoit dit; il y ajoûta, que comme il devoit se servir de cette somme à payer ses dettes, il ne pouvoit l'accepter que comptant, & il me fit un détail de dépense, y comprenant dix Vaisseaux qu'il veut envoyer en Portugal, qui consument cet argent & au-

au-delà, il y mêla la néceſſité d'argent où ſe trouvoit le Portugal, qui étoit à telle extrémité, qu'il avoit fallu vendre l'argenterie des Egliſes, & faire pour deux millions de monnoie de cuivre, que cela avoit penſé cauſer un ſoûlévement dans Lisbonne; & que ſes troupes courroient riſque de périr; s'il ne leur envoyoit promptement de l'argent; qu'ainſi je voyois bien qu'il auroit beſoin préſentement de tout ce qu'il retireroit de Dunkerque, & qu'il ne le vendoit que pour cela. Je lui ai repliqué par les mêmes raiſons, que je lui avois déja ſouvent redites, pour lui faire connoître que cette Place ne donnoit pas de ſi grands avantages à Vôtre Majeſté qu'il s'imaginoit, & qu'elle s'étoit portée aux derniers efforts, pour ne perdre pas l'occaſion de l'acquerir, & lui donner en même tems le moyen de ſecourir un Royaume, dont il déſiroit la conſervation.

Et ſur le comptant je lui fis entendre, qu'il ne feroit pas même au pouvoir de Vôtre Majeſté de ramaſſer tout à la fois une ſomme ſi conſidérable; que l'Hiſtoire ne donnoit point d'exemple dans tous les tems paſſez, qu'une bien moindre eût été fournie par aucun Etat en un ſeul payement; & que quand il n'y auroit que cette condition a régler, il y avoit lieu de croire que de ſa part il ne ſeroit apporté aucune difficulté.

Je vis enſuite M. le Duc d'Yorck, qui m'a parû dans la même aſſiette, me faiſant entendre, qu'il croyoit avoir rendu un grand ſervice à Vôtre Majeſté de porter le Roi ſon Frere à ſe contenter de cette ſomme, qu'elle

le étoit très modique vû la reputation de la Place, & qu'il ne doutoit point que Vôtre Majesté équitable comme elle est, n'en jugeât ainsi; & qu'assûrément elle seroit satisfaite de ces conditions, quand elle les apprendroit; que le Roi son Frere mettant cette Place entre les mains de Vôtre Majesté avoit intention de lui offrir en même tems quatre Régimens d'Infanterie armez & bien vêtus, qui étoient dedans, de dix Compagnies & de mille hommes chacun, remplis des meilleurs Soldats qui fussent jamais sortis d'Angleterre; & comme il y en avoit un, qui portoit son nom, qui avoit été autrefois sous le Colonel du Val, & avoit servi long-tems en France; qu'il seroit bien aise, qu'il rentrât dans le même service; qu'il espéroit que cette affaire iroit plus loin, & qu'elle lieroit une amitié très étroite entre Vôtre Majesté & le Roi son Frere. Je lui répondis, que sans la rencontre même de la Négociation présente, Vôtre Majesté seroit toûjours disposée à faire avec le Roi d'Angleterre telles liaison qu'il pourroit désirer d'elle, s'y sentant conviée par sa propre inclination, & qu'elle ne s'en départiroit pas même quand le Traité de Dunkerque n'auroit aucun effet; à quoi je voyois beaucoup d'apparence, m'étant ouvert de ses dernières intentions là-dessus, & étant assûré, qu'elle n'en démordroit point; que j'avois ordre, en cas qu'elles ne fussent point reçûes, de passer en Hollande; & que je ne pouvois différer plus long-tems à me retirer, & à remercier le Roi d'Angleterre de la pensée qu'il avoit euë, & lui des bons offices qu'il avoit em-

employez pour la faire réüssir. Là-dessus j'ai crû à propos d'envoyer un Courier à Vôtre Majesté pour l'informer de l'état où est présentement cette affaire. Je dois lui dire, que j'ai pris ce parti sur ce que je suis obligé, par l'incommodité que je souffre d'une de mes blessures qui s'est rouverte, de prendre des remédes durant huit jours, qui est à-peu-près le tems qu'il pourra demeurer, & qui me donnera le loisir d'en attendre le retour.

Je ne dois pas omettre de dire à Vôtre Majesté la nouvelle qui a été reçûë en cette Cour d'un Combat donné en Portugal, dans lequel le Duc d'Ossune a été entiérement défait dans la Galice, son Canon pris, une Place, qu'il avoit fortifiée, emportée, & à huit lieuës de là un Corps de mille Chevaux enlevé. Je suis...

LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Saint Germain en Laye le 12. Septembre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû par le Courier exprès, que vous m'avez envoyé, votre Depêche du 8. du courant, par lequel vous me rendez un compte bien exact de tout ce que vous avez avancé en votre Négociation, en exécution de mes der-

derniers ordres, & de l'état où elle se trouvoit réduite, sans qu'il vous restât plus aucune espérance de pouvoir faire descendre le Roi mon Frere à une moindre somme que celle de cinq millions, ni même de le faire consentir à un expédient, qui vous étoit tombé dans la pensée, (si j'en voulois demeurer d'accord) qui étoit, que le Roi prît les quatre millions, que vous avez offerts, & que je relâchasse toute l'Artillerie & les Munitions de guerre & de bouche, qui sont dans Dunkerque, qu'il estime valoir un million, & que par ce moyen il auroit en espéce ou en valeur la même somme qu'il demande de cinq millions.

Sur quoi je vous dirai, qu'il est certain, comme vous l'avez fort bien dit au Chancélier, que j'ai dans mes Magazins dequoi fournir Dunkerque sans mettre la main à la bourse, c'est pourquoi vous insisterez encore, & ferez tous les efforts possibles, pour faire accepter ce parti, en quoi vous ajoûterez beaucoup au mérite & au gré que je vous sçaurai du service que vous me rendrez en cette occasion.

Mais si à la fin cela ne se trouve pas possible, je veux bien, plûtôt que de rompre une si grande affaire, entrer dans les raisons que vous a représentées là-dessus le Chancélier, qu'un million de plus en argent dans ces conjonctures leur valoit vingt fois plus que le Canon de Dunkerque, & que c'étoit au Roi le plus accommodé de passer la condition; ainsi à toute extrêmité, quand vous ne pourrez mieux faire, je vous donne pouvoir de pro-

promettre de ma part les cinq millions, moyennant quoi le Roi mon Frere s'obligera de me remettre Dunkerque, le Fort de Mardick, & celui d'auprès de Berg, en l'état qu'ils se trouvent présentement, avec toute l'Artillerie & les Munitions de Guerre & de bouche qui y sont.

Quand vous serez sur le point de vous relâcher & de vous déclarer, que j'accorde ce qu'on a désiré de moi, j'estime avant que le faire, que vous devez leur demander un état au vrai de tout ce qu'il y a d'Artillerie & desdites Munitions de guerre & de bouche dans ladite Place, & les Forts, comme si vous aviez dessein en voyant cet état de consulter après sur vos Instructions ce que vous pouvez faire de plus pour leur satisfaction. Mais en effet ma visée en cela va à empêcher, que dès que le Traité sera conclu, on ne puisse rien détourner de cette Artillerie & des dites Munitions, comme les Officiers Anglois vraisemblablement ne s'y épargneroient pas à l'insçû du Roi mon Frere, si je n'ai ma sûreté par ledit état qu'ils ne le pourront faire, ou qu'en tout cas s'ils le font, la valeur de ce qu'ils auront pris sera rabatuë sur ce que j'aurai à payer au Roi d'Angleterre.

Il reste après cela de convenir des termes des payemens, qui est un point tellement essentiel, que si de là on ne s'y rend raisonnable; il pourra être capable de rompre toute l'affaire, quand même elle sera toute ajustée pour les autres conditions; car absolument je ne m'engagerai qu'à ce que je verrai pouvoir tenir, & comme ils me préscrivent

ce

ce qu'ils veulent pour la somme, & que je m'y accommode, il est encore bien plus juste que je leur préscrive à mon tour les termes des payemens, & qu'ils y acquiescent, personne que moi ne pouvant sçavoir ce qui est en mon pouvoir, & ce qui n'y est pas.

Vous leur direz donc, que tout ce que je puis présentement, (encore faudra-t-il que je fasse pour cela les derniers efforts, & que toutes mes autres affaires en souffrent) ce sera de payer deux millions de livres comptant, & pour les trois autres millions vous devez faire tout vôtre possible, jusqu'à montrer que vous étes prêt à rompre sur cette seule circonstance, afin que j'aye trois ans de tems pour y satisfaire, payant un million par an, en deux termes égaux, de cinq cens mille francs chacun, en sorte que lesdits trois millions soient entiérement acquittez à la fin de l'Année 1665.

Si néanmoins vous ne pouvez venir à bout d'obtenir ce terme de trois ans, à toute extrêmité je vous permets de le réduire aux deux années prochaines, & de m'engager de payer en chacune cinq cens mille écus en quatre payemens, les trois prémiers de quatre cens mille francs chacun, & le dernier de cent mille écus.

C'est où s'étend ma possibilité, si je ne veux absolument rüiner toutes mes autres affaires pour celle-ci seule, à quoi je ne suis pas résolu; & je vous proteste à vous confidemment, qu'il n'est pas en mon pouvoir de faire davantage, & notamment sur le prémier terme de deux millions, qu'il faudra que je

paye

paye comptant en recevant la Place, car s'il falloit seulement payer cent mille francs au delà, je ne voudrois pas m'y engager de peur d'y manquer, & il vaudroit mieux rompre l'affaire.

Tout cela étant ajusté, à quoi je ne vois pas que vous puissiez trouver quelque difficulté, puisque du coté de la somme je fais tout ce qu'on veut, & que de l'autre des termes des payemens j'épuise mon dernier pouvoir, il faudra que vous vous appliquiez à concerter & convenir (avant que signer le Traité) des moyens de son exécution, en sorte que chacune des Parties ait reciproquement sa sûreté. Sur quoi je ne vous prescrirai rien, m'en remettant entiérement à vôtre prudence. Le Chancélier est assez fertile en expédiens, pour n'en manquer pas en une occasion pareille, & vous avez plus de suffisance qu'il ne faut pas pour n'en accepter point où je n'aye mon entiére sûreté. Il me semble que les choses se doivent passer avec le plus d'honnêteté qu'il se pourra de part & d'autre. Je vous ferai seulement remarquer, que la nature de l'affaire est telle, qu'il y a quelque inégalité, sur laquelle vous devez avoir l'œil, & y prendre vos précautions, car je crois bien que dès que vous aurez signé le Traité, & que je l'aurai ratifié, le Roi mon Frere sera aussi assûré d'avoir l'argent, aux termes dont on sera convenu pour le prix de la Place, que s'il l'avoit déja dans ses coffres; & qu'il ne me fera pas l'injustice de croire, que je voulusse recevoir de lui une chose qu'il me vend sans

la

la lui payer. Mais il n'en est pas de même de ce qu'il doit exécuter de sa part, car encore que j'aye toute la même confiance en la sincérité & en la bonne foi, qu'il ne voudroit pas recevoir mon argent sans me livrer la Place, il pourroit arriver qu'il ne seroit pas le Maître de l'exécuter, & que les gens de Guerre, qui sont dans Dunkerque, sous un prétexte ou sous un autre refusassent d'obéïr à ses ordres. Cela veut dire que quand vous concerterez la forme de l'exécution du Traité, vous devez viser à faire que la Place me soit remise avant que je paye les deux millions.

Si pour des raisons, que je ne puis prévoir, on faisoit de la Difficulté d'avoir une confiance entiére en ma Signature, vous pourrez en un besoin proposer que vous offrez de demeurer vous-méme en ôtage entre les mains du Roi mon Frere, jusqu'à ce qu'il ait touché les deux millions après la remise qu'il m'aura faite de la Place, & que je lui envoyerai avec ma Ratification un Acte, par lequel je déclarerai, que je consens que vous soyez son ôtage jusques au Payement effectif desdits deux millions.

Je crois qu'il se contentera bien pour cela de vôtre seule personne; mais en cas qu'il en désirât de plus grande sûreté, comme mon intention est fort sincére, je ne ferois pas difficulté de lui envoyer encore d'autres jeunes Seigneurs de qualité de mes Sujets, qui sous prétexte de voir l'Angleterre feroient le voyage en cette conjoncture, & sçauroient que c'est pour demeurer en ôtage avec vous jus-

qu'au dit payement des deux millions

Je ne fais pas état d'accepter l'offre, que le Duc d'York vous a dit, que le Roi mon Frere vouloit me faire des quatre Régimens d'Infanterie qui sont dans Dunkerque, ayant encore présentement beaucoup plus de Troupes sur pied que je n'en ai besoin, & je me sentirai également obligé s'il veut les faire passer en Portugal, où ils peuvent être bien plus utiles au bien public, qu'ils ne le seroient à mon service dans l'oisiveté de quelque Garnison.

Je n'ai rien encore du côté de Madrid de cette nouvelle qui est arrivée à Londres d'un Combat donné en Portugal, où le Duc d'Ossone a été entiérement défait dans la Galice, & cela m'en fait un peu douter; cet avantage seroit arrivé bien à propos aux Portugais pour leur donner courage, la perte de Turenne les ayant un peu abatus & jetté l'épouvante dans les esprits. Je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 21. Septembre 1662.

SIRE,

Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'apprendre par le retour du Courier, que je lui avois

avois dépêché, ses derniéres Résolutions sur la Négociation, que j'ai commencée ici par ses ordres, pour la vente de Dunkerque, là-dessus j'ai vû Monsieur le Chancélier, & lui ai représenté avec toute la force des raisons, dont Vôtre Majesté m'instruit dans sa Dépêche, que convenant comme elle fait du prix de la Place à la somme, que le Roi d'Angleterre & lui ont désiré, il étoit juste qu'ils s'accommodassent aussi avec V. M. des conditions qu'elle pouvoit suporter, & que comme il n'y avoit qu'elle qui connût bien ses forces, c'étoit à elle seule de les régler; & ensuite je suis venu à lui expliquer tous les termes des payemens, auxquels elle se soûmet, lui faisant observer les précautions que j'entendois garder pour la conservation de l'Artillerie & des Munitions, & ne m'avançant à l offre de cinq millions que présupofée, que par l'état qu'il m'en fourniroit elles se trouveroient monter à une somme considérable, qui pourroit aprocher le million, dont nous étions en différend. Je lui ai fort exagéré, que V. Majesté faisoit en cela les derniers efforts, & que le desordre, où avoient été jusques ici les Finances, ne permettoit pas qu'elle allât plus loin, mais qu'elle seroit si ponctuelle sur l'observation de sa parole, que l'on pouvoit compter sur ces payemens, comme si l'argent en étoit déja dans les coffres du grand Thrésorier.

Le Chancélier m'a répondu, que le Roi son Maître ne vendoit que pour la nécessité de ses affaires, auxquelles il ne pouvoit remédier qu'avec de l'argent comptant; qu'il m'a-

voit fait le détail de toutes les dépenses, dont il se trouvoit chargé présentement, qui consument les cinq millions & au delà. D'ailleurs que comme cette affaire étoit d'une nature très délicate pour le Roi d'Angleterre, & pour lui principalement par l'apparence qu'il y avoit, qu'elle ne seroit pas approuvée des principaux du Royaume, ni même du Parlement, il étoit obligé avec tous ceux, que le Roi son Maître a consultez là-dessus, d'y procurer du moins des conditions avantageuses pour s'excuser d'y avoir consenti; & que le comptant étoit la seule, dont tout le monde pût être touché, parce que tout le monde connoissoit la nécessité des affaires du Roi, & que c'étoit le seul moyen d'y remédier; qu'il ne pouvoit croire, que Vôtre Majesté pût insister là-dessus dans les bons sentimens où il la croyoit pour le Roi son Maître, dont il voulût m'assûrer qu'elle n'auroit jamais une si belle occasion de lui donner des marques. Je lui repliquai, qu'assûrément Vôtre Majesté se portoit dans cette affaire plus par désir d'obliger le Roi d'Angleterre, en lui donnant un moyen puissant de subvenir à ses besoins, que par l'avantage qu'elle y trouvoit elle-même; & qu'il n'étoit pas juste que par ce désir elle ruïnât toutes ses autres affaires, comme elle y seroit obligée, si elle acceptoit les conditions qu'il lui vouloit imposer; que je lui avois fait remarquer déja, que jamais il n'avoit été conclu de Traité où il eût été déboursé une somme si considérable; que je le priois de faire reflexion, que nous entrions dans une saison, où toutes les dépenses alloient ces-

cesser, & que devant qu'il fût pressé pour celle du Portugal les termes du payement du présent Traité échéroient. Cet entretien finit là, lui persistant dans des demanmandes, & moi dans mes offres. Je vis ensuite le Roi & Monsieur le Duc d'Yorck, à chacun desquels je redis les mêmes choses: je les trouvai tous deux dans les mêmes sentimens que m'avoit parû Monsieur le Chancélier, & je ne conclus pas plus avec eux que j'avois fait avec lui; cela m'obligea deux jours après à revoir le Chancélier & à lui offrir de reduire les payemens des trois millions en deux ans au lieu de trois, auxquelles je m'étois engagé; cette offre ne l'émût pas plus qu'avoient fait les précédentes, & je trouvai même le Roi & Monsieur le Duc d'Yorck aussi éloignez que lui de la recevoir: si bien que je crûs à propos dans la même Audience, que j'eus de chacun d'eux en particulier, de leur faire entendre, que mon pouvoir ne s'étendoit pas au delà, & que j'avois ordre de Vôtre Majesté en cas qu'ils ne fussent pas contens de ces conditions, de me retirer; que pour cet effet je prenois congé d'eux demandois un Vaisseau pour me passer en Hollande, lequel m'a été accordé, & comme je ne juge pas qu'ils veüillent rien démordre de ce comptant, & que cela arrête la discution des assûrances, que chacun des deux Rois peut désirer pour l'exécution du Traité, je n'ai pas eu besoin d'entrer en matiére pour cela, & je fais état de partir d'ici le 23. ou le 24. ne croyant pas, aux termes que Vôtre Majesté m'a écrit ses intentions, qu'elle ait quelque

 cho-

chose à y ajoûter, après m'avoir fait comprendre, que l'état de ses affaires ne pouvoit pas seulement permettre, qu'elle ajoûtât cent mille livres au comptant des deux millions, & qu'il vaudroit mieux rompre l'affaire, Je suis.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 25. Septembre 1662.

SIRE,

J'ai informé Vôtre Majesté par ma derniére Dépêche du 21. de ce mois, comme le Traité étoit rompu sur les termes du payement, le Roi d'Angleterre m'ayant déclaré, qu'il ne pouvoit s'en accommoder; qu'il ne vendoit Dunkerque que par la nécessité des affaires, & pour payer ses dêtes. Sur ce discours, qu'il m'a réitéré depuis dans deux Conférences, que j'ai euës avec lui, où je lui ai repliqué les mêmes choses, que j'ai déja mandées à Vôtre Majesté j'estimai à propos de prendre congé de lui, du Duc d'Yorck, de la Reine & du Chancélier. Je fis embarquer mes gens & mon bagage dans un Navire Hollandois; & comme j'étois prêt de partir, Monsieur le Chancélier m'envoya prier par Monsieur Béling de le voir avant mon départ: je fus chez lui, où je trouvai le Roi d'Angleter-

gleterre, lequel me dit, qu'il étoit très marri de ce que je m'en allois sans avoir rien arrêté.

Je lui dis, que Vôtre Majesté s'étoit mise à la raison, achétant Dunkerque cinq millions, dont deux étoient comptans, & les trois autres payables en deux ans de trois en trois mois; qu'il ne me paroissoit pas dans un Traité fait de Roi à Roi, que les payemens fussent ni plus prompts, ni plus grands; qu'ainsi Vôtre Majesté avoit cette satisfaction, d'avoir fait au delà de ce qui se pratique & de son pouvoir, vû l'état de ses affaires.

Le Roi d'Angleterre me répondit, qu'il avoit songé à un expédient, qui étoit, de lui donner une caution dans Londres, afin qu'il pût composer en argent comptant sur les termes que Vôtre Majesté doit payer, à condition que Vôtre Majesté & lui payeront la remise moitié par moitié.

Je lui dis que je ne pouvois pas convenir de cette condition, mais que s'il vouloit porter seul la remise, j'offrois d'envoyer un Courier à Vôtre Majesté sur la caution pour sçavoir ses intentions là-dessus.

Après beaucoup de contestations & de raisons, que le Chancélier aporta sur le partage, qui devoit être entre les deux Rois de cette remise, & voyant que je ne relâchois pas, le Roi d'Angleterre consentit à porter seul cette perte.

J'estimai aussi à propos d'éclaircir, toutes les difficultez du Traité; je commençai par leur demander la garantie, en cas que le Roi d'Espagne se plaignit de cette acquisition, &

qu'il voulut attaquer Dunkerque, comme étant de son patrimoine; que Vôtre Majesté entendoit qu'il s'obligeât de le secourir avec toute son Armée Navale, qu'il me feroit donner un état au vrai du Canon & de toutes les Munitions de Guerre qui seroient dans la Place, sans permettre qu'il en soit rien diverti; que la Place sera remise entre les mains de Vôtre Majesté ou de celui qui en aura son ordre, avant le payement des deux prémiers millions, qui seront délivrez de bonne foi à celui qui aura ordre du Roi d'Angleterre de les recevoir.

Il m'a été répondu sur le prémier Article, que le Roi d'Angleterre s'obligera par toutes voyes de garantir Dunkerque pendant un an; & que si Vôtre Majesté veut faire un Traité de Ligue offensive, & se garantir leur droits les uns aux autres, il est prêt à passer la garantie de Dunkerque pour toûjours; mais qu'il ne le peut sans cette condition, à quoi il ne pourroit jamais faire consentir son Parlement; que pour le second & troisiéme Article, il en demeuroit d'accord. Vôtre Majesté me fera l'honneur de me mander par mon Courier ses derniéres intentions lesquelles, je suivrai très ponctuellement. Je suis.



LET-

LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Paris, le 3. jour d'Octobre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, Batailler arriva ici le 29. du passé la nuit, & m'a rendu compte de quelle maniére s'étoit reprise vôtre Négociation sur le point de vôtre départ pour la Haye, & en quel état vous l'avez mise; je vous le renvoye maintenant avec la même diligence, & remets à lui de vous dire les difficultez insurmontables, qui se sont rencontrées à engager à ce qu'on vouloit les nommez Simonnet correspondans de Dibusti, quelque parti & avantage qu'on ait pû leur offrir: mais leur résistance a produit, que j'ai trouvé un autre Marchand, non seulement plus traitable, mais beaucoup plus accrédité qu'eux, comme étant homme qui a à sa disposition toutes les meilleurs bourses d'Amsterdam, & je veux croire aussi celles de Londres; en sorte que je suis assûré, que soit par les Marchands, dont le Chancélier d'Angleterre vous a fait donner la liste, soit par d'autres autant à sa satisfaction que ceux-là, l'affaire se pourra promptement conclurre; du moins il est bien certain, qu'il trouveroit ici plus de cent milliers de liv. en un jour que ledit Simonnet ne trouveroit de milliers de pistoles. Il n'y aura qu'un petit changement de fort le-

gére considération à ajuster, qui est, que je vous avois mandé, que les payemens des deux années prochaines se feroient en quatre termes égaux, quartier par quartier; or il a été impossible d'y porter lesdits Marchands, mais seulement que les quinze cens mille livres se payeront chaque année tout en une fois, au dernier jour du mois d'Octobre de ladite année. Ledit Marchand part en poste d'ici, & arrivera prés de vous aussi-tôt que Bataille, ou au plus tard un jour après, & vous portera une lettre du Sieur Colbert, qui vous le fera reconnoître, & vous y pourrez ajoûter toute créance.

Dès qu'il vous aura parlé, & que le Chancélier, comme je me le promets, sera satisfait de lui, ne perdez pas un moment de tems à travailler pour pouvoir promptement signer le Traité suivant le pouvoir que je vous en ai donné, & à l'instant même envoyez le moi par quelque Courier, qui puisse faire plus de diligence que Bataille.

Cependant afin que vous soyez bien informé de mes intentions, je vous dirai toutes les mesures, que je prens pour l'exécution de cette affaire. Dès que j'aurai reçû le Traité par ledit Courier, j'en ferai expédier la Ratification, que je vous envoyerai avec la même diligence; & le même jour, sans attendre que les Ratifications soient échangées de delà, & afin de gagner autant de tems, je ferai partir d'ici les deux millions comptant, qui pourront être à Calais en sept ou huit jours.

Aussi-tôt que vous aurez reçû ma Ratification

tion, & que vous l'aurez échangée avec le Roi mon Frere, vous m'en donnerez avis par un autre Courier, & partirez au même instant de Londres pour vous rendre à Gravelines, d'où vous ferez avancer les Troupes, qui sont dans le Boulonnois, que j'ai destinées pour la Garnison de Dunkerque, & les deux Forts, lesquels auront ordre d'obéir en tout ce que vous leur commanderez.

Je désire que ce soit vous-même qui receviez la Place & les Forts en mon nom: & pour cet effet avec la Ratification, je vous adresserai les ordres pour les Troupes, & un nouveau pouvoir de recevoir la Place, qui sera relatif au Traité & à sa date; c'est pourquoi je ne puis vous envoyer plûtôt ces expéditions-là, outre qu'il n'est pas nécessaire que vous les ayez qu'au tems qu'il faudra vous en servir.

J'avois dès le commencement de cette Négociation, en cas qu'elle se conclût, pris la Résolution pour les mêmes raisons, que vous m'avez touchées dans vôtre Lettre, d'aller en Personne à Dunkerque en cette conjoncture, & j'aurois été bien aise de recevoir moi-même la Place des mains de mon Frere le Duc d'Yorck, qui a agi en cette affaire avec tant d'affection; mais vous jugerez bien que pouvant sans la faute de mon Frere se rencontrer des difficultez ou des délais dans l'exécution de la chose, & notamment étant dû beaucoup à la Garnison, la prudence ne permet pas que je parte d'ici, qu'après que j'aurai l'avis certain de la remise de la Place.

Cela n'empêchera pas pourtant, que je n'en-

voye quelques jours auparavant ma Maison, & la plus grande partie de ma Cour, à Abbeville, pour gagner encore autant de tems en mon Voyage; ce que je vous marque principalement, afin que si mon Frere le Duc d'Yorck me veut voir, comme je serois bien aise d'avoir la satisfaction de l'embrasser, il sçache qu'il n'aura que bien peu de jours à m'attendre: & parce que peut-être mon Frere auroit quelque répugnance à s'arrêter pendant cet intervalle de tems dans Dunkerque, où il aura alors une autre Garnison, il pourroit demeurer dans ses Vaisseaux, ou même dans Mardick; qu'en ce cas-là je trouve bon qu'il ne remettre qu'à mon arrivée, afin que jusques-là il fasse toûjours son séjour dans un lieu, dont il soit le Maître. Vous ne vous expliquerez de tout ce que dessus, qu'autant que par vôtre prudence & vôtre discrétion vous le jugerez nécessaire, y ayant même de certaines considérations, qu'il faut tâcher autant qu'on pourra d'éviter de dire, comme celle du soupçon, qu'il se puisse rencontrer des difficultez ou des délais à la remise de la Place. Du reste vous ferez toutes les offres possibles de civilité & d'honnêté à mon Frere le Duc d'Yorck, en cas qu'il veüille demeurer dans Dunkerque, & l'assûrer qu'il y sera honoré & respecté selon sa qualité, & y donnera les ordres, puisque je n'ai pas moins de confiance en lui, que quand il commandoit mes Armées.

Comme j'achéte de bonne foi une Place, dont le Roi mon Frere n'a jamais eu cession de l'Espagne, & qu'il ne posséde aujourd'hui

que

que par le droit des Armes, que d'ailleurs j'en paye un prix bien au delà de ce qu'elle vaut, il faut que dans la conclusion du Traité vous fassiez tous les efforts possibles pour engager le Roi mon Frere à me garantir cette acquisition contre toutes sortes d'agresseurs, pendant le plus long-tems qu'il se pourra; c'est-à-dire, a m'y assister d'un certain nombre d'Hommes, ou de Vaisseaux, ou de tous les deux ensemble, dont vous conviendrez. Je ne désire pas pourtant que cet Article, quand vous n'y pourriez rien obtenir, arrête ou empêche la signature du Traité. Sur ce prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Roi à Monsieur le Comte d'Estrades. De Paris, le 15. Octobre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû vôtre Lettre du 9. qui m'apprend, que Batailler étoit arrivé auprès de vous le 7. & que vous attendiez encore le Banquier qui est allé vous trouver. Les Postes sont si rompuës & si mal servies, (à quoi je donnerai bientôt ordre) que cet homme a mandé d'Abbeville, qu'il n'a pû trouver que trois chevaux à changer d'ici là. Je crois néanmoins qu'il sera arrivé à Londres au plus tard le 10. J'ai été cependant bien aise d'apprendre, qu'après la Conférence, que vous avez euë avec le Chan-

célier d'Angleterre depuis le retour de Batailler, vous jugez que rien ne peut arrêter la conclusion du Traité, pourvû que le Banquier donne les satisfactions, qu'il a promises au Roi mon Frere, touchant les avances qu'il désire; & comme je suis certain qu'il a beaucoup plus de crédit que les Simonnets, dont le Chancélier Heyde s'étoit contenté, j'en tire la conséquence, que l'affaire est à présent achevée, car pour l'autre point, de payer en une seule fois chaque année les 1500000. livres à la fin d'Octobre, au lieu de quatre termes que vous aviez dit, je présupose qu'il a été facile à ajuster, & que cette variation n'est pas d'une nature à pouvoir rompre une si grande affaire, si d'ailleurs toutes les autres sûretez s'y sont rencontrées.

J'ai quelque occasion de douter de la vérité de cette Négociation, que le Chancélier Heyde vous a dit que Caracéne a introduite depuis peu de jours avec lui par l'entremise d'un Colonel Irlandois, qui sert en Flandre, & je la tiens de la même nature que beaucoup d'autres petites semblables finesses, que vous vous souviendrez que j'ai remarquées assez souvent dans diverses rencontres dudit Chancélier; vous ne lui témoignerez rien néanmoins de ce soupçon, & au contraire lui répondrez de ma part, comme si cette prétenduë nouvelle Négociation avoit un fondement fort véritable, témoignant que je lui ai sçû gré de la confiance avec laquelle il vous a parlé, mais l'assûrant en même tems, que c'est une si grande imposture, que j'aye jamais recherché les Espagnols d'un Ligue offensive &

dé-

défensive, leur demandant une Place pour cela; que le Duc de Medina ayant dans un discours, qu'il tenoit à l'Archevêque d'Ambrun il y a plus d'un an, jetté une proposition de cette Ligue, qui se pourroit faire entre moi & le Roi mon beau-Pere, laissant même entrevoir qu'on me feroit de grands avantages, & tout autre que la remise d'une Place, je mandai à l'Archevêque d'Ambrun, lorsqu'il me rendit compte de ce qu'on lui avoit dit, qu'il se gardât bien de donner dans ce piége, & qu'il n'écoutât jamais rien sur un pareil Projet, parce qu'aucun avantage particulier ne seroit capable de me faire manquer à ce que je croyois devoir à mon honneur, le Roi d'Angleterre ne me donnant aucun sujet imaginable de songer à entrer en Ligue contre lui; outre que je ne voulois pas pour un si grand changement, & comme du blanc au noir, renverser toutes les anciennes maximes de cette Monarchie, ne s'étant guéres vû, que l'Espagne & la France se soient jamais liguées contre d'auttes Potentats, mais fort souvent la France & l'Angleterre contre l'Espagne, quand même elles n'auroient pas un intérêt commun comme elles ont aujourd'hui, qu'elles soûtiennent le Portugal. Depuis cela qui se passa il y a plus d'un an, le Duc de Medina a voulu retoucher cette matiére, mais l'Archevêque lui a rompu toutes les mesures, déclarant qu'il avoit défenses expresses d'y entrer.

Quant à la même Ligue offensive & défensive, que le Chancelier vous a dit, que le Colonel Irlandois proposoit aujourd'hui au

Roi

Roi d'Angleterre de faire avec le Roi d'Espagne, ce beau Projet, qui n'est que dans la tête de Caracéne, ne me donnera pas un moment d'inquiétude, car d'un côté le Roi d'Angleterre, & pour son Intérêt & pour son Honneur, peut encore bien moins que moi se liguer avec une Couronne, qui veut détrôner le Roi son Frere, n'étant pas à croire que les Espagnols veüillent abandonner là leur prétention du Portugal pour faire ladite Ligue, dont ils voudroient au contraire tirer plus de facilité pour la Conquête dudit Royaume, & d'autre part l'état des affaires de la Monarchie d'Espagne & l'âge avancé du Roi mon beau-Pere ne me donnent pas sujet de croire, que même avec la jonction de l'Angleterre il voulût songer à rompre un Traité, auquel la seule foiblesse de ses forces l'a fait consentir. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi. De Londres, le 27. Octobre 1662.

SIRE,

Enfin après bien des remises & des difficultez surmontées, j'ai signé le Traité de Dunkerque, & je l'envoye à Vôtre Majesté par cet Exprès; je ne dois pas ômettre, que le Chancé-

Chancélier est celui de tous, qui a eu le plus à souffrir pendant les contestations, qui ont été formées par tout le Conseil sur cette affaire; les Commissaires sont ceux qui ont le plus travaillé à le rompre, & l'on peut dire que les raisons alléguées pour cela ont été si fortes, que le Roi d'Angleterre & Monsieur le Duc d'Yorck en auroient été ébranlez, s'il n'avoit pris soin de les maintenir dans les prémiéres Résolutions; cela a parû presque à toute la Cour, & de là on a pris occasion de s'en prendre à lui, comme au seul Auteur du Traité; ses Ennemis & toute la cabale d'Espagne ont attaqué là-dessus sa conduite, & prône hautement que comme elle avoit été mal entenduë sur le Mariage du Portugal, en ce qu'il avoit été fait sans s'assûrer auparavant de la protection de la France, de même elle paroissoit imprudente en cette occasion, parce qu'il abandonnoit Dunkerque, sans auparavant être assûré de cette liaison étroite, qu'il se vantoit que devoit produire ce Traité avec Vôtre Majesté que quand elle se verroit Maîtresse de cette Place sans aucune stipulation d'engagement particulier avec l'Angleterre, elle ne se tiendroit obligée qu'à des bienséances, qui ne l'embarqueroient à rien; que comme son intérêt seul l'avoit engagé à la prémiére affaire, pour se vanger du mauvais traitement qu'il avoit reçû des Espagnols, & de la crainte où il étoit d'être supplanté par leur cabale; aussi la seule considération, & l'intérêt qu'il trouvoit à s'appuyer de la France, lui faisoit oublier les véritables intérêts du Roi son Maître, & lui

faire

faire sacrifier pour cela une Place, qui valoit plus pour la reputation de l'Angleterre, & pour sa considération à l'égard des Etrangers, que tout l'Irlande.

A ces discours il en a été ajoûté quelqu'autre, qui a fait entendre au Chancelier, que Vôtre Majesté par l'achat de Dunkerque, & le grand argent qu'elle déboursoit pour cela, se tenoit déchargée des autres engagemens où elle étoit entrée pour le Portugal; l'un & l'autre, & principalement ce dernier, l'obligérent à me parler avec quelque étonnement, mais aussi comme ne pouvant se persuader, qu'il eût pris de fausses mesures avec Vôtre Majesté sur l'étroite union qu'il a prétendu par ce Traité de lier avec elle pour le Roi son Maître, après l'avoir remis dans la bonne assiette là-dessus. Il voulût que je visse encore le Roi d'Angleterre sur ce même sujet, craignant que ces bruits, qui ont été poussez fort loin en cette Cour, n'eussent altéré la disposition où il l'avoit mis.

Je le vis le lendemain; & à dire le vrai il me parût dans quelque alarme, me faisant pourtant connoître qu'après la confiance qu'il vouloit bien avoir en la parole de Vôtre Majesté sur les plus importantes conditions du Traité, il ne pouvoit jamais se laisser surprendre aux bruits qui couroient, & qui lui en vouloient faire concevoir de la défiance; qu'il se sentoit convié par la propre inclination d'en user ainsi; & que pour le Portugal, quand Vôtre Majesté voudroit l'abandonner contre son intérêt propre, & l'engagement où elle étoit, il prendroit son parti (ne pouvant le soû-

soûtenir seul) de laisser périr, & se consoleroit d'avoir fait tous ses efforts pour cela; mais que si Vôtre Majesté vouloit suivre ce qu'elle avoit commencé, il ajoûteroit du sien le triple de ce qu'elle y voudroit contribuër, & qu'avec cela il espéroit que l'on pourroit attendre une conjoncture de tems, qui rendroit à ce Royaume sa prémiére liberté.

Je répondis là-dessus en termes généraux, lui faisant entendre que les intentions de Vôtre Majesté étoient très sincéres sur tout ce qui regardoit ses intérêts, & lui laissant tout espérer sans engager Vôtre Majesté à rien de précis. Il y a eu tant de tours & de retours à cette affaire, qui m'ont obligé de parler & reparler tant de différentes fois au Roi, & à Monsieur le Chancélier, & au Duc d'Yorck, que le recit en seroit ennuyeux à Vôtre Majesté mais je dois toûjours rendre ce témoignage, que leur maniére de traiter m'a parû la plus honnête que j'aye jamais vûë, & je ne pense pas qu'il ait été remarqué dans l'Histoire un Traité de cinq millions, ni même d'une somme bien moindre, où un Prince se soit contenté de la parole d'un autre Prince encore nouvellement rétabli, qui n'a dans ses Etats qu'une Autorité foible & partagée avec un Parlement.

Ce procédé extraordinaire me persuade, que le Roi d'Angleterre veut absolument l'Amitié de Vôtre Majesté qu'il connoit qu'elle lui est utile; que le Chancélier l'échauffe à cela même pour son intérêt particulier; & que c'est pour cette seule raison principalement, que Monsieur le Duc d'Yorck vient voir Vôtre

Majesté

Majesté à Dunkerque pour lui en faire de plus fortes protestations; & je crois qu'il sera chargé par le Chancélier de quelques avis, qui ne nuiront pas aux desseins qu'elle pourra avec le tems former sur la Flandre; & qu'ainsi elle ne doit pas se rebuter par la saison avancée d'y venir comme elle avoit résolu.

Déja sur le bruit de ce Traité il y a ici des Lettres de Bruges, de Gand & d'Anvers, qui marquent, que puisque le Roi d'Angleterre les a abandonnez, ils seront obligez de rechercher l'appui de Vôtre Majesté & qu'ils s'abandonneront volontiers à sa protection, pourvû qu'elle les laisse joüir de leurs Privileges & de la liberté du commerce; & que la maladie du Roi d'Espagne leur fait bien voir, que ce tems n'est pas éloigné, mais que leur pis aller sera de se joindre avec la Zélande, en cas qu'ils ne trouvent pas de sûreté avec la France.

La présence de Vôtre Majesté pendant deux jours en ce coin du Païs-Bas avec un peu de caresse, qui flateroit ces Peuples sur leurs Privileges & le Commerce, produiroit à mon sens un merveilleux effet dans toute la Flandre, & quelques paroles de bonté, répanduës par les Lettres des particuliers par toutes les Villes, feroient des impressions, qui avanceroient grandement les desseins de Vôtre Majesté qu'elle y pourra former avec le tems, & cela abrégeroit bien du chemin à ceux qui auront à servir Vôtre Majesté auprès de ces Peuples.

Monsieur de Rudhrefort est ici, à qui le Roi d'Angleterre a déjà donné ordre de faire

re venir deux Régimens Anglois qui sont à Dunkerque, qui commencent à faire du bruit sur ce Traité: je prendrai mes mesures avec lui pour toutes choses; c'est une Personne en qui Vôtre Majesté se peut assûrer, & qui agira sincérement pour empêcher que rien ne soit détourné de la Place: si elle jugeoit à propos de lui écrire là-dessus, il sera de retour à Dunkerque dans huit jours. Il eût été à désirer que le travail, qui est du côté de Nieuport, n'eût pas cessé, parce que les vents portent le sable dans les fossez, & en huit jours ils gâtent plus de travail qu'on n'en sçauroit faire en un mois: il m'a dit, que si Vôtre Majesté lui commandoit de le faire continuër, & qu'elle ordonnât quelqu'un pour payer les corvées des Soldats, qu'il agiroit avec la même chaleur & affection qu'il avoit fait jusqu'à présent; je m'assûre que cela épargneroit beaucoup d'argent à Vôtre Majesté.

M. le Duc d'Yorck m'a prié de lui écrire, pour la suplier de prendre son Régiment Irlandois à son service, il a mille hommes effectifs en dix Compagnies. Je lui ai répondu, que Vôtre Majesté avoit son état de troupes réglé; qu'elle avoit été obligé de licentier plusieurs vieux corps, pour n'en pouvoir entretenir davantage; & que je ne croyois pas que cela se pût.

Il m'a repliqué, que si Vôtre Majesté vouloit lui faire cette grace, sa dépense n'en seroit pas plus grande, y ayant deux Régimens Irlandois à son service, Jusguin, & Hillon, qui sont fort foibles, & qui ne sçauroient se fortifier; que si Vôtre Majesté vouloit

loit les incorporer dans le ſien, elle n'entretiendroit qu'un Régiment, qui ne coûteroit pas plus que les deux enſemble, ſa paſſion étant d'avoir un Régiment au ſervice de Vôtre Majeſté qui porte ſon Nom, & qu'il aura un ſoin particulier de le tenir complet. Il m'a parlé là-deſſus avec tant de chaleur, que j'ai crû être obligé d'écrire à Vôtre Majeſté tout ce qu'il m'a dit ſur ce ſujet; outre qu'il m'a parû dans cette affaire avoir tant de bonne foi, que j'aurois crû dérober quelque choſe à la reconnoiſſance de Vôtre Majeſté de lui rien cacher de la priére qu'il m'a faite, & des inſtances dont il l'a accompagnée. Je ſupplie très humblement Vôtre Majeſté de me mander par le retour de ce Courier, qu'elle Réſolution elle prendra là deſſus, parce que ſi elle ne réſout pas à prendre ce Régiment, il faudra qu'il en ſoit averti pour le faire venir en Angleterre avec les autres.

Le Chevalier Benet fût déclaré hier Secretaire d'Etat, le Roi d'Angleterre lui ordonna d'aller voir le Chancélier & de bien vivre avec lui; je crois que l'Amitié ſera médiocre entre ces deux Perſonnes. J'expliquerai à Vôtre Majeſté toute l'intrigue de cette Cour, lorſque j'aurai l'honneur de la voir, eſpérant toûjours qu'elle n'aura pas changé le deſſein qu'elle avoit pris de venir à Dunkerque dans une conjoncture ſi favorable.

Je dois faire remarquer à Vôtre Majeſté que M. Béling a eu beaucoup de part dans toute la conduite de cette Négociation, & j'eſtime qu'elle trouvera juſte quelque marque de ſa bonté; ſi elle jugeoit à propos d'en char-

charger mon Courier, je lui donnerois devant que de partir d'ici, & aussi avant qu'il parte pour Rome, où il va solliciter le Chapeau pour M. d'Aubigny, & rendre l'obédience de la Reine d'Angleterre. Aussi-tôt que j'aurai reçû les Ratifications que j'attens, & que l'échange en aura été faite ici, je ferai partir un autre Courier pour les porter à V. M.

Après que le Traité a été signé, M. le Chancélier m'a dit, que les bruits étoient plus grand que jamais dans la Cour & parmi le Peuple, que Vôtre Majesté oublieroit aisément le désir que le Roi d'Angleterre avoit eu de l'obliger, quand elle se verroit en possession de Dunkerque, & que cela avoit déja excité des murmures contre lui; qu'ils lui faisoient même entendre qu'il ne recevroit aucun secours du Parlement ni de ses Peuples, en cas que cette affaire vint à produire quelque desordre en Angleterre; & que comme il y avoit plus de part que personne, il en recevroit aussi le plus grand blâme, & peut-être le prémier reproche du Roi son Maître; que pour le mettre à couvert de cette crainte, il seroit infiniment obligé à V. M. si elle vouloit lui écrire une Lettre, pour lui témoigner un honnête ressentiment de la maniére obligeante dont il en avoit usé, & en même tems venir à des offres civiles sur toutes les suites fâcheuses, que pourroit avoir cette affaire, qui n'engageroient à rien, mais qui ne laisseroient pas de produire un bon effet. Si V. M. tombe dans ce sens, & qu'elle trouve à propos de m'envoyer la Lettre

tre par le retour de ce Courier, je prévois que le Roi d'Angleterre en tirera de grands avantages, & que le Chancélier s'en troutrouvera appuyé contre les cabales qui se frondent sur cette affaire. Il m'a dit encore ce matin, que la plûpart des Marchands de Londres sont venus à Witthal se plaindre de ce Traité, qui est maintenant public; & parmi les griefs, qu'ils prétendent en recevoir; le principal est, qu'ils assûrent que Dunkerque alloit devenir la retraite de tous les Corsaires, quand il seroit entre les mains de Vôtre Majesté & que par là tout leur Commerce alloit être ruïné; que le Roi leur avoit répondu, qu'il avoit Traité avec un Roi son Parent & son Ami, qui prendroit intérêt de garder toute sorte de bonne correspondance avec lui & ses Sujets; & qu'il pouvoit les assûrer, qu'il n'arriveroit rien de ce qu'ils craignent; mais que pour fortifier cette assûrance, & faire cesser tous les bruits, il souhaiteroit que Vôtre Majesté pût faire publier quelque nouvelle Ordonnance contre lesdits Corsaires, dont le Roi d'Angleterre se serviroit utilement pour les détromper de cette erreur. Si c'est chose que Vôtre Majesté puisse, comme je n'y vois point d'inconvenient, quand elle sera Maîtresse de la Place, & qu'elle en prendra de là l'occasion, & que cepenpendant elle veüille en faire un Article offensif dans la prémiére Dépêche dont elle m'honorera, j'aurai ainsi le moyen de contenter aisément le Roi d'Angleterre Je suis.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades. De Londres le 30. Octobre 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, votre Courier est arrivé ce matin au point du jour, & m'a tiré de l'inquiétude ou j'étois depuis trois jours de ne le voir point, après que vous m'aviez mandé par vôtre Dépêche du 23. que vous étiez déja d'accord de toutes les conditions du Traité, & qu'il ne restoit plus pour achever l'affaire que la seule signature; je vois par vôtre Lettre les raisons qui l'ont différée plus que vous ne croyez, & je comprens bien par les difficultez qu'il vous a fallu surmonter, que vous ne pouviez hâter cette conclusion plusque vous avez fait, & que vous ne pouviez même vous y conduire avec plus de prudence, dont je me reserve à vous témoigner plus particuliérement ma satisfaction, & le gré que je vous sçai de cet important service, lorsque je vous verrai sur les lieux, où je fais état d'aller en diligence aussi-tôt que vous m'aurez donné l'avis que mes Troupes sont entrées dans Dunkerque.

Le Sieur le Tellier vous addresse la Ratification, que j'ai fait expédier dudit Traité, cependant comme l'exemplaire que vous m'en avez envoyé en l'orginal même que les Commissaires Anglois ont signé, & que je n'ai pû sçavoir bien au vrai, si dans l'autre original

que vous avez figné, qui est celui que je dois ratifier aux mêmes termes dont vous vous ferez servi, vous n'auriez point conçû le préambule en termes où il paroisse, que c'est le Roi d'Angleterre qui m'a fait parler le prémier de cette affaire. J'ai commandé que l'on vous adressât deux différentes sortes de Ratifications, dont vous devrez fournir celle, qui se trouvera conforme au Traité que vous aurez figné; car encore que j'aye pris cette précaution à toutes fins, pour faire que rien ne puisse retarder l'échange desdites Ratifications, je ne fais aucun cas de cette différence, & trouve également bon que l'on ait dit dans les deux exemplaires, ou que c'est moi qui ai proposé l'achat de Dunkerque, ou que c'est le Roi mon Frere qui m'en ait proposé la vente pourvû que dans vôtre original (comme je n'en doute pas) vous ayez conservé vôtre rang sur les Commissaires d'Angleterre, en vous nommant avant eux.

Je vous envoye la Copie, de la lettre, que j'écris au Roi mon Frere, afin que vous en voyez le contenu avant que la lui présenter; & je m'assûre que vous la trouverez conçûë aux termes que le Chancélier vous a témoigné, qui pourroient être plus de la satisfaction du Roi & de son avantage.

Je n'ai pas jugé à propos de m'y expliquer plus clairement pour l'affaire de Portugal, pour la délicatesse de la matiére, & par cette raison j'ai pris le parti de m'en remettre à ce que vous lui en direz de ma part, le priant d'y ajoûter créance, qui sera, que je vous ai chargé de l'assûrer, que ce qui se passe aujourd'hui

jourd'hui en la vente de Dunkerque, pour laquelle je suis obligé de fournir une somme si exorbitante, ne change néanmoins ni altére rien à ce que je lui avois fait dire autrefois touchant les assistances du Portugal, & que je me suis même extrêmement rejouï de ce que le Roi mon Frere vous a témoigné d'y vouloir en même tems contribuer le triple de sa part, parce que cela étant, j'espére qu'on pourra soûtenir ce Royaume malgré tous les efforts de ses Ennemis; ce que nous aurons le loisir de concert.

J'ai trouvé le Traité fort bien couché, & que vous avez pensé & pourvû à toutes choses, comme je le pouvois désirer; il n'y a que le seul endroit du payement de l'argent, c'est-à-dire, du tems auquel il doit être fourni, lequel ne m'a pas parû assez clair & assez bien expliqué; mais comme c'étoit un des points le plus essentiel & le plus important, j'ai jugé que vous en êtes demeuré d'accord de vive voix avec le Roi mon Frere, ou avec le Chancélier; & que c'est de cet endroit du Traité que vous avez entendu parler en écrivant au Sieur le Tellier, quand vous dites, que vous avez été obligé d'adoucir certains termes pour complaire aux Commissaires, car autrement vous auriez bien vû que c'étoit une façon de parler trop obscure ou trop équivoque, de dire que l'argent sera payé au même-tems que la Place me sera remise, & que la chose même n'est pas praticable, étant de nécessité que l'un ou l'autre précéde.

Je n'aurois nulle peine imaginable, ni la

moindre répugnance que ce soit, à prendre la même confiance au Roi mon Frere, qu'il a bien voulu prendre en moi, si j'étois aussi pleinement assûré, qu'il fût en son pouvoir de me remettre la Place, comme il peut être certain que je puis fournir l'argent, puisqu'il peut envoyer telle personne qu'il lui plaira pour le voir, & même pour le compter à Calais, & vous me ferez plaisir de le bien assûrer, que j'ai en cela les mêmes sentimens pour lui qu'il a pour moi; mais il verra bien, comme je pense vous l'avoir déja mandé, que dans cette rencontre ce que nous nous sommes obligés d'accomplir n'est pas également en notre pouvoir, puisque l'exécution de mes ordres ayant l'argent prêt ne dépend que de moi, & celle des ordres du Roi mon Frere dépend d'une Garnison, qui peut causer des embarras, ainsi que lui-même vous l'a avoué par le soin qu'il a pris par avance de tirer deux Régimens de la Place, qui commençoient déja à murmurer sur le bruit de ce Traité.

En tout cas pour faire voir de plus en plus ma sincérité, & correspondre a la franchise du Roi mon Frere, je trouve bon, comme je l'ai touché ci-dessus, qu'il envoye tel nombre de personnes qu'il voudra à Calais pour compter deux millions, les voir emballer, ne les abandonner plus de vûë, & les suivre jusqu'aux portes & dedans Dunkerque; où en même-tems que mes Troupes entreront les voitures d'argent y entreront aussi, pour être conduites dans ses Vaisseaux.

J'ai écrit aujourd'hui au Sieur de Rudhrefort

fort par un homme exprès, que je lui ai dépêché, pour lui recommander de ne laisser rien détourner de ce qui est dans la Place & dans les Forts, & pour lui témoigner qu'il me fera grand plaisir de continuër le travail du côté de Nieuport, suivant l'avis qu'il vous en a donné; & pour cet effet j'envoye par le même homme l'argent qu'il faudra pour payer les corvées des Soldats.

Vous pouvez dire à mon Frere le Duc d'Yorck, qu'à sa seule considération, & non pas pour en avoir aucun besoin, je retiendrai à mon service sous son nom le Régiment Irlandois suivant le désir qu'il vous en a témoigné. Il en a usé si obligeamment pour moi en toute cette affaire, que je voudrois lui en témoigner mon ressentiment par de meilleures marques, en attendant que je l'en puisse assûrer de vive voix. Je crois superflu de vous marquer, que ce Régiment ne doit pas demeurer dans Dunkerque, quand la Place me sera remise, mon intention étant de lui donner dans mon Royaume d'autres Garnisons. Ce Courier vous porte un régal pour le Sieur Béling, auquel vous témoignerez de ma part, que je serai bien aise de lui donner en toutes rencontres des marques de mon affection.

Pour conclusion vous direz au Roi mon Frere, que je m'en vai publier une si sévére Ordonnance contre tous les Corsaires, que jamais ses Sujets Marchands n'auront sujet de se plaindre à lui, que Dunkerque soit passé dans mes mains : ce n'est pas que depuis très long-tems il n'y a eu aucun Armateur dans

mes Ports; mais je ferai fort aife de donner la fatisfaction au Roi mon Frere de pouvoir ôter cette crainte à tous les Marchands Anglois. Sur ce je prie Dieu, &c.

LETTRE

Du Comte d'Eftrades au Roi. De Londres le 6. Novembre 1662.

SIRE,

Mon Courier revint Samedi 4. de ce mois avec les Ratifications de Votre Majefté & pour répondre à la Dépêche, qu'il m'a aportée de fa part, je dois lui dire, que dans toute cette Négociation je me fuis propofé pour principale fin d'acquérir Dunkerque à Votre Majefté, & pour cela de m'accommoder de tous les expédiens, & conditions qui me feroient propofées par les Miniftres du Roi d'Angleterre, quand ils ne blefferoient point l'honneur de Votre Majefté & ne choqueroient en rien les bienféances, qui fe doivent garder en pareilles Négociations; & comme j'ai trouvé ici tout le monde à combattre pour cela, hormis le Roi, M. le Duc d'Yorck, & le Chancélier, j'ai crû qu'il étoit du fervice de Votre Majefté de ne pas infifter fur certaines circonftances, de peur d'augmenter les difficultez, qui n'étoient déja que trop

trop grandes, & ne pas appuyer sur l'expression, pourvû que je fusse assûré de la chose.

Outre cela j'ai été obligé de me rendre à une raison puissante, qui m'a été souvent alléguée par le Chancélier, qui est, qu'il étoit de son intérêt, & même de celui du Roi d'Angleterre, que le Traité fut conçû en termes, que le Parlement y trouvât le moins à redire qu'il se pourroit; & comme il seroit examiné par des esprits animez de différens mouvemens, il falloit en adoucir l'expression, & y conserver autant qu'il se pourroit l'honneur de l'Angleterre, dont le Peuple & le Parlement font une grande chimére. C'est pour cela, Sire, que j'ai conçû le préambule du Traité ainsi que Vôtre Majesté l'a vû dans la Copie que je lui ai envoyée, & que les Commissaires du Roi d'Angleterre ont signée; & qu'il paroît ainsi que c'est elle qui a recherché l'achât de ladite Place, bien qu'il soit vrai qu'elle en ait été recherchée la prémiére. M. de Lionne se souviendra que dans le Projet du Traité, que le Sieur Batailler lui fit voir dans son dernier voyage à la Cour, il étoit couché d'une autre maniére.

J'avois de même entendu, que le payement des sommes convenuës dans le Traité ne se pouvoit faire qu'après que Vôtre Majesté auroit été renduë Maîtresse de la Place, & l'Article étoit couché en ce sens; mais les Commissaires voulurent qu'il fût dit, soudain & à même tems que ladite Place seroit remise, & il fallut les contenter. Mais comme j'eus représenté au Roi d'Angleterre & au

Chancélier, que l'exécution de cet Article étoit impossible; ils convinrent avec moi que la chose s'exécuteroit de bonne foi, & que l'argent seroit remis dans les Vaisseaux après que la Place seroit au pouvoir de Vôtre Majesté & mon soin à présent est, qu'il soit envoyé pour le recevoir un homme traitable, qui n'incidente point sur les termes du Traité, qui ait un pouvoir valable pour cela, & je fais ensorte que ce soit M. Carteret, lequel, comme confident du Chancélier & très bien auprès du Roi, exécutera avec accommodement tous les ordres qui lui seront donnez pour cela.

Pour satisfaire aussi aux Commissaires, il a fallu passer la stipulation de Caution dans Londres, au lieu qu'il s'en pouvoit faire un Article très-honorable pour le Roi d'Angleterre, en faisant voir, qu'il se contentoit de la parole Royale de Vôtre Majesté & néanmoins par un Acte séparé, qui est comme un Article secret, ils revoquent ledit bail de Caution, & se contentent de la garantie que je fais du Traité de Herinx, & de la Ratification que je promets d'en raporter au nom de Votre Majesté, ils en ont usé ainsi pour contenter le Parlement & le Païs.

J'ai été obligé de retrancher encore du premier Article du Traité ce mot de *Mer*, que j'avois glissé dans le dénombrement des dépendances de la Place, en disant *Mer & Païs en dépendans*, parce que c'étoit attaquer les Anglois en leur partie plus sensible; & j'ai crû que dans une affaire comme celle-ci, il ne falloit pas leur laisser le moindre soup-

çon

çon que nous puissions jamais avoir avec eux aucune contestation là-dessus.

Après avoir marqué à Vôtre Majesté les endroits, où j'ai crû être du bien de son service de paroître facile, je dois lui dire aussi ceux auxquels je me suis roidi, & dont je n'ai voulu rien rabatre par la même raison.

Le prémier a été sur le mot de *vente*, qu'ils m'ont voulu obliger de changer, & sur lequel nous avons eu beaucoup de contestation; j'ai crû ne le devoir pas faire, je sçai bien que quand je me serois servi d'un terme plus doux pour déguiser la chose, ce qui restoit dans le Traité faisoit assez connoître que c'est une vente; mais j'ai estimé que ce mot de *vente* étant plus fort donnoit un meilleur titre à Vôtre Majesté & me servoit d'une raison plus forte pour exiger d'eux une garantie de la chose venduë, parce que je la voulois tirer comme un droit acquis par la nature; ils y ont voulu pourtant apporter le déguisement que Vôtre Majesté aura remarqué dans l'Article 9. en faisant voir qu'ils l'accordoient à la priére de Vôtre Majesté ce qui produit le même effet.

Et de cette garantie ils s'en sont long-tems défendus, me faisant entendre, que le Roi d'Angleterre vendoit la Place comme elle étoit en soi; & ainsi ne se sentoit obligé à rien; & ce n'a été qu'avec bien de la peine que je les ai fait venir aux deux années promises par le Traité.

Après l'avoir passé de cette façon, ils s'avisérent de me demander une garantie de toutes les suites que pourroit avoir en Angleter-

re cette aliénation, & me voulurent obliger d'engager Vôtre Majesté d'assister & secourir le Roi d'Angleterre, en cas qu'à l'occasion de ladite vente il s'excitât des troubles dans ses Etats, qui le contraignissent de prendre les armes pour les faire cesser. Je répondis, que sans stipuler dans ce Traité aucune chose pour cela, je croyois que Vôtre Majesté s'y porteroit d'elle-même, quand le cas arriveroit, dans la bonne disposition où je sçavois qu'elle étoit d'entrer dans tous les intérêts du Roi d'Angleterre; mais que de l'y engager sans ordre exprès, je ne le pouvois; & que cette demande devoit plûtôt entrer dans un Traité général d'un renouvellement d'Alliance, que dans un Traité particulier de vente; de plus qu'il étoit inoüi, qu'un vendeur demandât garantie à un acheteur pour la chose venduë; & que j'en trouvois même la proposition si incivile, que je n'oserois la faire; je les rendis si bien persuadez de ces raisons, qu'ils n'insistérent plus là-dessus.

Je les voulus obliger à fixer la Flote à vingt grands Navires; ils n'ont jamais voulu y consentir, & m'en ont seulement offert huit; j'ai crû qu'il étoit mieux de ne pas définir le nombre, & de coucher l'Article, comme Vôtre Majesté l'aura vû.

J'envoye à Vôtre Majesté la copie du Traité, que j'ai signée ici & remise entre les mains des Commissaires du Roi d'Angleterre; mon Secretaire, se trouvant pressé lors du départ de mon Courier, oublia de la mettre dans le pacquet. Elle verra par la maniére dont il est couché, & par ma signature, que j'ai

j'ai gardé avec soin tous les droits de prééminence dûs à Vôtre Majesté.

Après avoir rendu compte à Vôtre Majesté des raisons que j'ai eu de garder cette conduite dans toute ma Négociation, je dois lui dire, que j'ai rendu ses Lettres au Roi d'Angleterre & au Chancélier, ils les ont reçûës avec toutes les marques de joye & de ressentiment que je pouvois souhaiter; & elles ont produit l'effet que j'en avois attendu, & pour lequel le Chancélier les avoit désirées. Je leur ai fait aussi entendre, comment Vôtre Majesté vouloit remédier à cette vaine appréhension de Corsaires que concevoit le Peuple de Londres; ils en sont demeurez très contens.

Je les ai assûrez l'un & l'autre des bonnes intentions de Vôtre Majesté au sujet du Portugal en la façon qu'elle me l'ordonne par sa Dépêche, dont ils ont parû très satisfaits; mais les mauvaises nouvelles, qui sont venuës depuis deux jours de ce Royaume même, font bien craindre qu'elles leur seront inutiles; elles portent, que les Espagnols sont entrez dans le Païs; qu'ils y on brulé six vingts Villages; que les Portugais ont été batus; qu'il ne leur reste pas deux mille chevaux; que les Anglois se sont revoltez, & ont refusé d'obéir à leurs Officiers; que là-dessus Milord Jiusquin & Monsieur de Schomberg s'en reviennent, & que la plûpart de leur équipage a été embarqué sur deux Vaisseaux partis de Lisbonne, qui ont aporté ces nouvelles; ce desordre ne peut que mettre ce Royaume à l'extrêmité.

Monsieur le Duc d'Yorck a reçû avec une joye très sensible la grace que Vôtre Majesté lui fait de retenir son Régiment à son service, & m'a chargé de l'en remercier.

Hier il fut pris 3. ou 400. prisonniers des Sectaires Fanatiques, qui ont refusé de se conformer à la Liturgie, & qui s'assembloient le Dimanche dans des maisons particuliéres avec quelques Ministres pour faire leurs exercices; il s'est trouvé peu de Presbytériens mêlez avec eux. Le Roi fait tenir depuis deux jours ses Troupes d'Infanterie & Cavalerie sous les armes jour & nuit, & c'est par elles que cette capture a été faite.

J'attens pour faire l'échange des Ratifications que celle du Roi d'Angleterre soit expediée; soudain après je partirai, & j'espére que ce sera le 9. ou le 10. & en même tems je ferai partir un Courier qui les portera à Vôtre Majesté.

J'ai fait partir Monsieur de Rudhrefort, sur ce que je lui ai appris, que Vôtre Majesté lui dépêche un Courier avec de l'argent pour continuer les travaux; je suis persuadé qu'il fera son devoir. Je me reserve de dire à Vôtre Majesté plusieurs choses particuliéres sur l'état des affaires & des intrigues de cette Cour, quand j'aurai l'honneur de la voir & de la remercier plus particuliérement de celui qu'elle me fait, de me choisir pour son Commissaire à recevoir la Place de Dunkerque & y commender; je m'y porterai avec tout le zéle possible, & toute l'obéissance que je dois à ses ordres. Je suis.

LET-

LETTRE

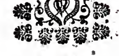
Du Roi à M. le Comte d'Estrades. De Paris le 15. *Novembre* 1662.

MOnsieur le Comte d'Estrades, j'ai reçû avec la joye que vous pouvez vous imaginer les Ratifications du Roi de la Grand' Bretagne du Traité, que vous avez fait en mon nom pour l'achât de Dunkerque ; & je remets à vous témoigner mieux de vive voix quand j'irai sur les lieux, la satisfaction qu'il me reste du service important que vous m'avez rendu en cette occasion.

Cependant je vous renvoye en toute diligence ce Courier, qui vous porte la Lettre que j'écris au Sieur de Rudhrefort pour lui faire connoître, qu'il me fera un plaisir très sensible d'exécuter les ordres qu'il a du Roi son Maître, de me remettre la Place précisément au 20. sans plus de delai, surmontant pour cela toutes les difficultez qui pourroient faire retarder cette remise.

Vôtre Dépêche du 4. m'avoit donné grande inquiétude touchant la nouvelle conspiration, qui s'étoit découverte contre le Roi d'Angleterre mon Frere, pour l'intérêt que je prends à tout ce qui le touche ; mais celle du 11. m'a fort rejouï, en m'apprenant qu'il n'y avoit plus rien à craindre, & qu'il avoit même fait depuis des Actes d'autorité

dans Londres, qu'aucun des Rois ses prédecesseurs n'avoit osé entreprendre. Je n'ai pas laissé de donner l'ordre, que mon dit Frere avoit désiré, de laisser quelques tems en Picardie le Régiment Irlandois que je reçois à mon service, afin qu'il soit plus prêt à l'aller servir s'il en a besoin; & vous pouvez l'assûrer, que je lui envoyerai dés qu'il me témoignera le désirer. Sur ce je prie Dieu, &c.



TRAI-

TRAITÉ

DE

DUNKERQUE.

LOUIS, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut. Le Sieur Comte d'Estrades, Chevalier de nos Ordres, & l'un de nos Lieutenans Généraux en nos Armées, ayant, en vertu du pouvoir que nous lui en avons fait expédier, conclu & arrêté en nôtre nom en la Ville de Londres, le 18. *du présent mois d'Octobre, avec les Députez de nôtre très cher & très amé Frere le Roi de la Grand' Bretagne le Traité, dont la teneur ensuit.*

Le Roi Très-Chrêtien désirant de plus en plus l'amitié, qu'il a déja liée avec Sa Majesté de la Grand' Bretagne, a estimé qu'il devoit écouter la proposition qui lui a été faite de sa part, de traiter à des conditions raisonnables de la Ville & Citadelle de Dunkerque, & l'embrasser comme le moyen le plus convenable & le plus efficace de perpétuer la bonne intelligence, qu'il désire de garder avec Sa Majesté de la Grand' Bretagne, & qui est si nécessaire au bien de ses Sujets,

Sujets, & au repos commun des deux Nations. Et après plusieurs Conférences, tenuës sur ce sujet avec le Comte d'Estrades, Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrêtien, son Ambassadeur ci-devant en Angleterre, & à présent nommé Extraordinaire en Hollande, il auroit été convenu avec ledit Comte d'Estrades au nom dudit Seigneur Roi Très-Chrêtien, & avec les Sieurs Comte de Clarendon Grand Chancélier d'Angleterre, Comte de Southampton Grand Thrésorier d'Angleterre, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich, au nom dudit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne, & en vertu des pouvoirs à eux donnez, qui seront inserez au bas du présent Traité des Articles ci-après énoncez.

Prémiérement il est convenu & accordé, que la Ville de Dunkerque avec sa Citadelle, Redoutes, vieilles & nouvelles Fortifications, & généralement tout ce qui compose le Corps de ladite Place, Dehors, Contrescarpes, Droits de Souveraineté, Ecluses, Bâtardeaux, Ports & Havres, fonds & proprieté, appartenances & dépendances, annexes, Territoires, & Païs en dépendans, le tout, en l'état qu'il se trouve à présent, sera remis entre les mains de Sa Majesté Très-Chrêtienne, ou de ses Commissaires, par le Roi de la Grand' Bretagne, ou ses Commissaires munis du plein-Pouvoir pour cela, dans quinze jours à compter de la date de la Ratification de Sa Majesté Très-Chrêtienne, ou plûtôt, si faire se peut.

De plus toute la brique, chaux, pierre, & généralement tous matériaux étans sur les lieux destinez auxdites Fortifications, appartenans audit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne, ensem-

semble toute l'Artillerie & Munitions de Guerre, au nombre, quantité, & qualité qui se trouvent énoncés dans l'état, qui en a été fourni par ledit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne devant la conclusion du présent Traité, & qui sera inséré au bas d'icelui, sans qu'il en puisse être diverti aucune partie par les Officiers commandans en ladite Place, ou autres qui peuvent les avoir sous leur charge.

Et en cas qu'il manquât dans les Magasins quelque partie de ce qui est porté par ledit état, ledit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne s'oblige d'en payer le prix au jugement & estimation des Marchands des deux Nations, qui seront nommez à cet effet.

Seront remis aussi dans ledit tems entre les mains dudit Seigneur Roi Très-Chrêtien, ou de ses Commissaires, le Fort de Mardick, Fort de Bois, le grand & le petit Fort qui sont entre Dunkerque & Bergues Saint Vinox, chacun avec leurs Armes, Artillerie, & Munitions en l'état qu'ils se trouvent présentement.

Ladite Place & Citadelle de Dunkerque avec ses Forts, Artillerie, Munitions, Droits de Souveraineté, Païs, & généralement toutes les choses en dépendantes, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, est venduë audit Seigneur Roi Très-Chrêtien, & sera livrée par ledit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne, ou ses Commissaires, dans ledit tems de quinze jours, à compter de la Ratification du présent Traité, ou plûtôt, si faire se peut.

Ladite Vente faite pour & moyennant le prix & somme de cinq millions de livres, à compter en la maniére & monnoye de France, ayant

cours présentement, sçavoir l'écu d'argent à soixante sous; de laquelle somme il sera payé comptant deux millions de livres dans ladite Place, à même tems qu'elle sera remise entre les mains dudit Seigneur Roi Très-Chrêtien, ou de ses Commissaires; lesquels deux millions seront portez & remis dans les Vaisseaux, que ledit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne envoyera dans le Havre de ladite Place à cet effet, & qui auront la liberté d'en sortir quand bon leur semblera; & trois millions restans deux ans après, savoir quinze cens mille livres chaque année en quatre payemens, de trois en trois mois, les trois prémiers de 400000. chacun, & le dernier de 300000. faisant ensemble pour lesdites deux années lesdits trois millions, lesquels payemens desdites deux années se feront dans ladite Ville de Dunkerque à ceux qui auront ordre pour cela du Roi de la Grand Bretagne, pour la sûreté desquels il sera baillé caution solvable dans Londres.

A été convenu & accordé, que les susdits payemens desdits cinq millions, ainsi réglez dans le précédent Article, se feront tous en monnoye d'argent, ayant cours en France lors du présent Traité, à raison, comme il est dit, de soixante sous par écu; & en cas qu'il arrivât que Sa Majesté Très-Chrêtienne donnât ci-après quelque augmentation à ses monnoyes, il est convenu qu'elle n'aura pas lieu à l'égard des payemens stipulez par le présent Traité.

Et d'autant que Sa Majesté Très-Chrêtienne a désiré que ledit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne lui garantit la vente de ladite Place, il est convenu & accordé que ledit Seigneur Roi de

la

la Grand' Bretagne garantit audit Seigneur Roi Très-Chrétien ladite Place de Dunkerque avec ses circonstances & dépendances pendant deux ans seulement ; pour cela il s'oblige, en cas qu'il arrivât durant ledit tems que le Roi d'Espagne, sur qui elle a été prise par le droit des Armes, ou quelqu'autre aggresseur, voulût la disputer à Sa Majesté Très-Chrétienne, & vint à l'assiéger à force ouverte, en ce cas ledit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne s'oblige & promet, pendant ledit tems de deux ans seulement & non audelà, de la défendre conjointemens avec ledit Seigneur Roi Très-Chrétien, & s'engage de fournir une Flote de Vaisseaux si nombreuse, qu'elle sera jugée suffisante pour lui conserver une entrée libre du côté de la Mer, par laquelle les secours nécessaires y puissent être introduits.

Et s'il arrivoit que nonobstant la résistance de ladite Place, & les efforts que feroient les deux Rois pour la secourir, elle vint à être prise par le Roi d'Espagne à force ouverte, ou par surprise & intelligence, ledit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne s'oblige pareillement & promet, pendant lesdites deux années seulement, de contribuër pour la reprendre une Flote de Vaisseaux considérable, & telle qu'elle sera jugée suffisante pour se rendre Maître de la Mer & de l'entrée du Port, & de concourir de bonne foi à ce dessein avec Sa Majesté Très-Chrétienne.

Sa Majesté de la Grand' Bretagne s'oblige & promet, que la Garnison sortant de Dunkerque ne fera aucun desordre, dont les maisons, Eglises, Fortifications & casernes puissent être endommagées, & qu'il ne sera commis aucune violence contre les Bourgeois, Prêtres & personnes

nes Réligieuses; & en cas que nonobstant le bon ordre, que S. M. de la Grand' Bretagne y aportera, ladite Garnison se portât à tel excès, qu'il en arrivât quelque perte auxdits Bourgeois, ou endommagement auxdites Fortifications, sadite Majesté promet de les réparer par punition de ceux qui les auront commis, & par remboursement du prix desdites pertes, suivant l'estimation qui en sera faite par les Commissaires choisis pour cela des deux Nations.

Que toutes les détes passives contractées par les Officiers ou Soldats de la Garnison avec les Bourgeois & Habitans de Dunkerque, depuis le rétablissement dudit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne dans ses Etats, seront acquittez lorsqu'ils sortiront de la Place sur la liquidation, qui en sera faite par M. de Rudhrefort, Gouverneur de ladite Place, pour ledit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne avec le Bourguemaître & Baillif de ladite Ville; & que ledit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne se chargera dudit payement sur la solde qui est dûë à ladite Garnison, en cas qu'il arrivât qu'aucun desdits Officiers ou Soldats n'y eût pas satisfait volontairement.

Et d'autant que le nommé Gonnart Bourgeois de Dunkerque a entrepris de faire constrüire à ses fraix un Pont, qui traverse le Havre, & qu'en cette considération ledit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne lui a permis de lever un certain droit sur tous ceux qui passeront sur ledit Pont, jusqu'à-ce qu'il soit pleinement remboursé desdits fraix & avances; & lui a promis, qu'en cas qu'il vint à disposer de ladite Place, il obligeroit le Prince, avec qui il en traiteroit, de lui permettre la même levée dudit

dit Droit, jusqu'à son plein remboursement; en cette considération ledit Seigneur Roi Très-Chrêtien a promis de laisser ledit Gonnart dans la joüissance dudit Droit, de même qu'il auroit été, si ladite Place étoit demeurée au pouvoir dudit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne.

Qu'il sera permis aux Marchands Anglois & autres de ladite Nation, Sujets dudit Seigneur Roi de la Grand' Bretagne, de se retirer de la Ville avec leurs Biens, Meubles, & généralement toute sorte de Marchandises à eux apartenantes, à la reserve du Blé & autres Munitions de Guerre & de Bouche, lesquels ils ne pourront transporter d'un mois, mais seront obligez de les vendre aux cours des marchez; & au cas qu'il arrivât, que pendant ledit mois ils ne les pussent vendre, il leur sera permis de les transporter où bon leur semblera; & à l'égard des immeubles, ils pourront les vendre & auront trois mois de tems pour cela, ou plus s'il est nécessaire, bien entendu que devant sortir de ladite Place & vendre leursdits biens, ils seront obligez de payer toutes leurs dêtes passives, ou de bailler caution, dont leurs créanciers seront contens.

Lesquels Points & Articles ci-dessus énoncez, ensemble tout le contenu en chacun d'iceux, ont été accordez, traitez, passez & stipulez, savoir entre ledit Comte d'Estrades pour & au nom de S. M. Très-Chrêtienne, & lesdits Comte de Clarendon, Grand Chancélier d'Angleterre, Comte de Southampton Grand Thrésorier, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich pour & au nom du Roi de la Grand' Bretagne, comme Commissaires choisis pour cela par Leurs Ma-

Majeſtez; leſquels en vertu de leurs Pouvoirs ont promis & promettent ſous l'obligation & hypothéque de tous & chacuns les Biens & états préſens & avenir des Rois leurs Maîtres, qu'ils ſeront par Leurs Majeſtez inviolablement obſervez & accomplis, & de leur faire ratifier purement & ſimplement, ſans y rien diminuër, ajoûter, ni retrancher; & d'en bailler & recevoir réciproquement l'un à l'autre Lettres authentiques & ſcélées, où tout le préſent Traité ſera inſéré de mot à mot, & ce dans quinze jours de la date de ces préſentes, & plûtôt, ſi faire ſe peut.

En témoin de quoi nous Commiſſaires ſuſdits avons ſouſcrit le préſent Traité, & à icelui fait appoſer le Cachet de nos Armes. Fait à Londres le 27. jour d'Octobre 1662. Signé, D'ESTRADES, *& cacheté du Cachet de mes Armes.*

POUVOIR

Du Comte d'Eſtrades, Commiſſaire nommé par Sa Majeſté Très-Chrêtienne à l'effet du Traité ci-deſſus.

JE *donne pouvoir au Comte d'Eſtrades, Chevalier de mes Ordres, d'ajuſter, conclurre, & ſigner un Traité avec le Roi d'Angleterre mon Frere pour l'achât de la Place de Dunkerque & ſes dépendances, & promets en foi & pa-*

parole de Roi, d'approuver, ratifier, & exécuter tout ce que ledit d'Estrades aura promis en vertu du présent Pouvoir. Fait à Saint Germain en Laye le vingt-sixiéme jour de Juillet 1662. *Signé* LOUIS, *& écrit de sa propre main.*

POUVOIR

Du Comte de Clarendon Grand Chancélier d'Angleterre, du Comte de Southampton Grand Thrésorier, du Duc d'Albemarle, & du Comte de Sandwich, Commissaires nommez de la part du Roi de la Grand' Bretagne.

JE donne pouvoir à mes Cousins les Sieurs Comte de Clarendon Grand Chancélier d'Angleterre, Comte de Southampton Grand Thrésorier d'Angleterre, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich, d'ajuster, conclurre, & signer un Traité avec le Sieur Comte d'Estrades pour la vente de la Place de Dunkerque & de ses dépendances, & promets en foi & parole de Roi d'approuver, ratifier, & exécuter tout ce que lesdits Chancélier, Thrésorier, Duc d'Albemarle, & Comte de Sandwich auront promis

en

en vertu du présent Pouvoir. Fait à Londres le 1. *Septembre* 1662. *Signé*,

CHARLES ROI.

Etat de l'Artillerie & armes étant dans la Ville, Citadelle, & forts de Dunkerque, ensemble des Munitions de Guerre, qui doivent être dans les Magazins de ladite Place, sur lequel le présent Traité a été fait, & qui doivent être fournies & delivrées avec ladite Place.

CAnon de fonte étant dans la Citadelle & Travaux de Dunkerque.

De vingt-quatre livres	6
De dix	26
De douze	12
De six	3
De quatre	9
De trois	4
Coulevrines	2
Demi-Coulevrines	6
	68

De fer.

De dix livres	6
De douze	16

De

De huit	4
De fix	15
De quatre	3
De trois	4
De fept	2
Coulevrines	6
Demi-Coulevrines	25
	81

Dans les forts Canons de fer.

De douze livres	5
De fix	2
De quatre	2
De trois	1
Demi-Coulevrines	8
Fauconneaux	1
	19

Revenant le contenu au préfent état à foixante-huit Piéces de fonte, & cent de fer.

Poudre environ 1600. barils, chaque baril pefant 100. livres, faifant en tout, foixante milliers.

Mêche 8020. livres dans 28. tonneaux trois quarts.

Barils de balles de Moufquet fept cent fix.

Barils de Balles de carabines douze. Grenades à main 2445.

Boulets de Canon de toutes fortes 24218.

Plus boulets de même chez Monfieur de Laval 14800.

Etuits de laiton pour des demi-Coulevrines 460.

Grenades de 12½. de 12¼. & de 12. doigts de diamêtre 140.

Armes,

Mousquets	1348
Mousquets rompus	231
Bandouliéres	975
Piques	916
Demi-Piques	400
Pertuisannes	16
Hallebardes	145
Carabines	281
Paires de Pistolets	245
Paires de Fourreaux	455
Epées	160
Douzaines de Baudriers	30
Armes pour Cuirasses	50
Armes pour gens de piéd	500

Instrumens & outils pour les Ouvrages.

Pelles ferrées & deferrées en bon & méchant état.	1474
Pieux & manches de bois de chêne, aussi en bon & méchant état	5321
Gros cloux de fer	2962
Pelles Angloises	338
Charrues pour les Dunes	5
Pieux	800
Brouettes bonnes ou mauvaises	280
Pelles	320

Cuil-

Cuilleres pour	Coulevrines	12
	Demi-Coulevrines	24
	Canons de vingt-quatre	18
	De quatre livres	24
Eponges pour	Coulevrines	12
	Demi-Coulevrines	24
	Canons de 24	18
	De quatre livres	24
Aunes de canevas		500
Douzaines d'éguilles		40
Cloux de cuivre		900
Cloux d'éponge		4000
Salpêtre		28. l.
Plomb & saumon		1160. l.
Feuilles de plomb		225
Flambeaux		4232
Harnois		14
Fourchettes de Mousquets		1100
Scies à deux mains		16
Sacs de grenade		60
Sacs de sable, douzaines		102
Lanternes obscures		12
Lanternes ordinaires		29
Barres d'acier		24
Vieilles petites piéces de Canons de fer		12
Ponts d'osier		20
Ponts de chevaux		2
Grenades de dix-huit doigts		150
— de treize		200
— de huit		82
Grenades à main entre les mains du Maître des feux d'artifice		6646
Palissades		1776
Affuts	de Coulevrines	8
	de demi-Coulevrines	4

Les susdits pouvoirs ensemble l'état de l'Artillerie, Armes & Munitions de Guerre cidessus transcrits, certifiez, par nous Commissaires susdits par nos seings & cachets de nos Armes, à Londres le jour & an que dessus, signez Clarendon, Soupthampton, Albemarle, & Sandwich, & cacheté du cachet de leurs Armes.

Nous de l'avis de nôtre Conseil & après nous être fait lire de mot à mot le susdit Traité, avons icelui en tous & chacuns ses points & articles agréé, approuvé ratifié, agréons, approuvons, & ratifions par ces présentes signées de nôtre main, promettant en foi & parole de Roi de l'accomplir, faire garder & entretenir inviolablement, sans y contrevenir, ni permettre qu'il y soit contrevenu directement ni indirectement, en quelque sorte & maniére que ce soit. Car tel est nôtre plaisir. En foi dequoi nous avons fait mettre nôtre scéel à ces dites présentes. Donné à Paris le dernier jour du mois d'Octobre l'An de grace 1662. & de nôtre Régne le vingtiême. Signé Louis, & au-dessous, par le Roi, le Tellier, scéelé de cire jaune en queue de parchemin, & contre-scéelé.



TOU-

Pouvoir donné à M. le Comte d'Estrades pour recevoir au nom du Roi Dunkerque & Forts en dépendans, & y commander.

Loüis par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut. Ayant été convenu par le Traité fait & passé en nôtre nom le 27. du présent mois par nôtre très-cher & bien amé le Sieur Comte d'Estrades, Chevalier de nos Ordres, & l'un de nos Lieutenans Généraux en nos Armées, avec nôtre très cher & bien amé Frere le Roi de la Grand' Bretagne, ratifié le dernier dudit présent mois, que la Ville & Citadelle de Dunkerque, Forts de Mardick & de... avec toute l'Artillerie & Munitions de Guerre étant ès dites Places, seront remises en nôtre pouvoir par nôtre dit Frere, pour nous être dorenavant acquises & nous apartenir en propre, nous avons estimé nécessaire de faire recevoir en nôtre nom lesdites Places, ensemble lesdites Artillerie & Munitions, par une personne capable & autorisée, avec pouvoir d'établir en même tems ès dites Places les Troupes, que nous avons destinées pour servir à leur défense & conservation; & ayant estimé, que nous ne pouvions pour cette fin faire un meilleur ni plus digne choix que ledit Sieur Comte d'Estrades, pour la confiance entiére que nous prenons en sa capacité, prudence, valeur, expérience en la Guerre, vigilance & bonne conduite, & en sa fidélité & affection singuliére à nôtre service, savoir faisons

voir, commission, autorité & mandement spécial par cesdites présentes. Mandons & ordonnons aux Habitans desdites Villes & lieux en dépendans, & aux gens de Guerre qui y sont & seront en Garnison & dans ladite Citadelle & Fort de Mardick, & de ... de reconnoître ledit Sieur Comte d'Estrades & lui obéir & entendre ès choses qu'il leur ordonnera pour nôtre service sans difficulté. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre nôtre scéel à ces dites présentes. Donné à Paris le dernier jour d'Octobre, l'An de grace 1662. *& de nôtre Régne le vingtiéme. Signé,* LOUIS, *& sur le repli, par le Roi, le* TELLIER, *& scéelé en queuë de parchemin de cire jaune.*

Copie de la Lettre du Roi écrite au Roi d'Angleterre.

MOnsieur mon Frere, toutes les circonstances du procédé, que vous avez tenu en l'affaire de Dunkerque depuis le commencement jusqu'à la fin, sont si obligeantes pour moi, que vous devez faire un état certain du ressentiment que j'en aurai en tout tems & en toutes rencontres; mais je vous avouë que l'endroit qui m'a touché aussi vivement, est la confiance que vous avez voulu prendre à ma parole plûtôt qu'à toutes les autres sûretez qu'on vous offroit de ma part: je puis dire même que sans rien hazarder vous avez par ce moyen, non moins que par les autres particularitez essentielles de cette Négociation, étraint de plus en plus dans mon cœur les nœuds de nôtre amitié;

aussi je n'aurai point de plus grande joye que de vous en donner des marques solides & effectives en tout ce qui dépendra de moi; & je m'assûre que vous le connoîtrez bien par ce que le Sieur Comte d'Estrades vous dira encore en mon nom sur une autre affaire que vous savez, sur laquelle vous priant de lui donner entiére créance, je me contenterai de vous confirmer qu'on ne sauroit être avec plus de chaleur & de sincérité que je suis,

Monsieur mon Frere,

Votre bon Frere,

LOUIS.

La Suscription étoit

Au Roi de la Grand' Bretagne, M. mon Frere.

Copie de la Lettre du Roi écrite au Chancélier d'Angleterre.

MOnsieur le Grand Chancélier, comme il ne se peut ajoûter à la maniére obligeante, dont le Roi de la Grand' Bretagne M. mon Frere en a usé avec moi dans l'affaire de Dunkerque, il manqueroit quelque chose au ressentiment que j'en ai, s'il ne s'étendoit jusques sur une personne qui le sert si dignement que vous faites; croyez que je ne perdrai aucune occasion de vous faire mieux connoître la part, que je sçai que vous avez à une marque si essentielle de l'amitié qu'il a pour moi; & me remettant sur ce sujet à la vive voix du Sieur Comte d'Es-

d'Estrades, qui vous assûrera plus précisément de mon affection & de mon estime, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Chancélier, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 30. Octobre 1662. *Signé,*

LOUIS.

LETTRE

De Monsieur le Comte d'Estrades au Roi, De Wesel le 17. Juin 1672.

SIRE,

Je ne puis assez exprimer à Vôtre Majesté la joye que je ressens de voir tous les jours prospérer ses desseins, & qu'elle ait reduit en si peu de jours un Etat aussi orgueilleux qu'est celui de Hollande; ce que toute la puissance des autres Rois ensemble n'eût pû faire, si Vôtre Majesté par sa présence, & donnant elle même ses ordres, n'eût fait agir ses Armées avec une application & une patience, qu'on ne peut assez admirer, & que je n'aurois jamais pû croire, si je ne l'avois vû non seulement en une rencontre depuis le depart de Vôtre Majesté de Charleroi, mais en plusieurs qui étoient décisives pour faire une aussi grande conquête que celle qu'elle a faite. Car, Sire, je sçai à n'en pouvoir douter, que si elle n'avoit resté jusques à la nuit au delà du Rhein à faire passer les quaissons de pain,

les Vivres, l'Artillerie, & l'équipage nécessaire, son Armée eût perdu un jour de tems à passer dans le Bétau: & si les Ennemis eussent eu ce jour-là, ils auroient fait marcher 2000. chevaux & 6000. hommes de piéd pour défendre le passage, ce qui l'eût rendu impossible.

Je reçois tout présentement des avis, que le Peuple de la Ville d'Utrecht a pris les armes contre cenx qui vouloient faire sortir leurs effets & hardes, & mêmes qu'ils les ont pillez: il y a dans cete Ville plus de 6000. Chatholiques, dont les principaux sont de ma connoissance, lesquels se voyant soûtenus par l'armée de Vôtre Majesté ne me laissent pas douter qu'ils n'ébranlent le reste des Peuples, qui connoîtront facilement qu'ils ne peuvent être maintenus par les Hollandois, qu'en leur fournissant des subsides qui les ruïneront; ainsi s'ils peuvent un jour sauver leurs biens & leur liberté, l'on peut juger qu'ils traiteront avec Vôtre Majesté & qu'ils se donneront à elle.

Par la prise de cette Ville Vôtre Majesté reduira la Hollande à tout ce qu'elle voudra, en ne perdant pas de tems, & envoyant un Corps de Troupes pour se saisir de Muide, où sont les Ecluses, d'où il pourra pousser jusques aux portes d'Amsterdam sans rien craindre, & l'obligera même à traiter.

On en peut faire de même à l'égard de Woerden, qu'un autre Corps peut emporter, & marcher ensuite à Swammerdam, & de là à la Ville de Leyde, laquelle voyant les passages libres aimera beaucoup mieux traiter que de laisser ruïner son territoire.

Con-

Connoissant la maniére du Gouvernement de Hollande, comme je fais depuis plusieurs années, j'en puis parler à Vôtre Majesté avec plus de sûreté qu'un autre, & lui dire, que présupposé qu'elle s'empare d'Utrecht & des Lieux ci-dessus marquez, elle pourra abolir la République, & faire en deux mois ce que toutes les Puissances du Monde n'auroient pû faire ensemble.

Pour m'expliquer mieux, Sire, je dirai à Vôtre Majesté que par la prise d'Utrecht, avec ce qu'elle occupe déja, elle s'assujettit les Provinces de Gueldres, d'Over-Issel & d'Utrecht, que celles de Frise & de Groningue peuvent être attaquées par les Alliez, lesquels tiennent déja Grol, Couverde, & autres Places, qui en donnent l'entrée, de sorte qu'il ne restera plus que la Hollande & la Zélande.

La prémiére peut être divisée par l'intérêt propre des Villes, lesquelles étant Souveraines n'auront pas de peine à se soustraire de l'autorité des Etats Généraux, quand elles verront qu'on leur conservera leurs Priviléges, que le Magistrat gouvernera le Peuple comme à l'ordinaire, & que leur commerce & leurs revenus demeureront sur le même piéd qu'ils sont à présent, à la reserve des prétentions ridicules, que les Etats s'attribuent sur la Mer, qui seront reglées suivant l'intention de Vôtre Majesté.

Cela étant ainsi, la communication restera libre avec les conquêtes qu'elle aura faites, qui subsisteront plus facilement que si tout le Païs étoit détruit, & elle en tirera encore un grand avantage, car réglant par un ac-

cord l'étenduë du territoire de chaque Ville, elle laissera une semence de division entr'elles, qui ne finira que par l'arbitrage de Vôtre Majesté ainsi que j'ai vû arriver presque tous les ans du tems de feu Monsieur le Prince d'Orange Henri, qui les accommodoit comme étant leur Gouverneur Général.

Amsterdam a des démêlez pour les digues, paturages, & pour les eaux avec les Villes de Harlem & de Leyde.

Rotterdam en a avec la Ville de Dort pour des prétentions de Commerce, des Iles & & de certains Villages qui sont en contestation.

Tout cela fera, que celui, que Vôtre Majesté laissera à Utrecht avec le commandement, fomentera la division, ou l'appaisera, selon qu'il conviendra pour les intérêts du service de Vôtre Majesté.

Les Villes de Nort-Hollande suivront celle d'Amsterdam; de sorte qu'il ne restera plus que la Zélande, qui conservera sa Souveraineté à part, & qui ne pourra pas subsister sans le commerce & l'appui de la France & de l'Angleterre.

Ce qui restera des autres Places aux Etats, comme Bois-le-Duc, Grave, Heusden, Bommel, & les Forts qui en dépendant, Bréda, Berg-op-Zoom, & Mastricht tomberont d'elles-mêmes: n'étant plus appuyées des grosses Villes de Hollande, & ne pourront pas résister aux Armées de Vôtre Majesté lorsqu'elle jugera à propos de les attaquer; les Armées de terre & de Mer des Etats resteront sans payement; & il faudra que chaque Vil-

le

le prenne des Troupes à sa solde pour les employer à son service particulier, comme aussi les Escadres de la Flote, qui sont occupées par les Villes maritimes.

Par ce moyen la République & la forme du gouvernement seroient entiérement ruïnées & abolies; & ce sera le plus grand exemple de châtiment qui se soit jamais vû, & que la postérité regardera comme un ouvrage digne de la grande puissance de Vôtre Majesté. Elle me pardonnera, s'il lui plait, si je prens la liberté de lui dire ma pensée sur tout ce que dessus, n'ayant pour but que de la servir dans toutes les occasions où elle m'en jugera capable, puisque je suis avec toute sorte de soûmission & de respect, &c.

FIN

TABLE

DU

TOME PREMIER.

De l'Année 1637.

L'ANNE'E 1638.

In-

L'ANNE'E 1639.

L'ANNE'E 1641.

L'ANNE'E 1642.

L'AN-

TABLE.

L'ANNE'E 1646.

L'ANNE'E 1648.

L'ANNE'E 1650.

L'ANNE'E 1652.

L'ANNE'E 1653.

L'ANNE'E 1654.

L'ANNE'E 1655.

L'ANNE'E 1657.

L'ANNE'E 1661.

L'ANNE'E 1662.

Let-

Let-

Let-

FIN.